

Patrick Charaudeau
Dominique Maingueneau

DICTIONNAIRE D'ANALYSE DU DISCOURS

Avec la collaboration de Jean-Michel Adam,
Simone Bonnafous, Josiane Boutet,
Sonia Branca-Rosoff, Catherine Kerbrat-Orecchioni,
Sophie Moirand, Christian Plantin

Et de Ruth Amossy, Jean-Claude Beacco,
Marc Bonhomme, Annie Borzeix, Sylvie Bruxelles,
Claude Chabrol, André Collinot, Jacques Cosnier,
Fabienne Cusin-Berche, Pierre Fiala, Béatrice Fraenkel,
Bernard Gardin, Michèle Grosjean, Jacques Guilhaumou,
Philippe Lane, Pascal Marchand, Henning Nölke,
Gérard Petit, Maurice Tournier, Véronique Traverso,

Éditions du Seuil
27 rue Jacob, Paris VI^e

La standardisation des langues, la planification linguistique consistent à doter les États de moyens de choisir et d'ériger au rang de norme une façon de parler ou une langue qui deviennent la norme standard de référence. Ces moyens sont l'écriture des langues, la **grammatisation** des langues (Auroux 1994), c'est-à-dire l'établissement de dictionnaires, les dispositifs réglementaires et administratifs comme les Académies, les offices de terminologie, et enfin l'ensemble des moyens éducatifs.

La situation historique de la standardisation, de la grammaticalisation et de l'enseignement du *français* fait certainement de cette langue un cas d'espèce où la norme prescriptive joue un rôle particulièrement puissant : la variation sociolinguistique y est peu tolérée, l'évolution de la langue y est très encadrée et surveillée, la norme écrite littéraire reste très puissante, entre autres par le biais de la scolarisation. Ceci a amené des linguistes, en particulier F. François, à parler de **surnorme**.

EN ETHNOGRAPHIE* DE LA COMMUNICATION

On distingue dans cette théorie entre l'acquisition des langues et celle des systèmes de communication : apprendre à parler une langue, c'est apprendre à la fois les règles linguistiques et les règles qui gouvernent la communication dans une société donnée. On parle alors de **normes de communication** : par exemple, savoir quelle langue employer selon les situations sociales, savoir quand se taire, savoir quel système d'adresse utiliser en fonction de son interlocuteur.

DANS L'ENSEIGNEMENT

Les institutions scolaires sont, *a priori*, les lieux de transmission et d'apprentissage de la norme prescriptive. La confrontation entre la norme standard et les différentes normes de réalisation, en particulier, pour la France, la variété dite du « français des jeunes », pose de nombreuses questions qui demeurent en débat. Il s'agit de savoir quel français enseigner, quelle tolérance avoir à l'endroit d'autres normes et de la variation sociolinguistique, quelle place faire aux variétés orales par rapport à l'écrit, et quelle place faire aux variétés non-littéraires de l'écrit.

► **Prescrit**

J. B.

O

Objection

On peut tenter de définir l'**objection du point de vue des contenus**, comme l'expression d'une opposition argumentative du type de la réfutation*, mais plus locale, moins radicale, par le biais d'un argument faible : objecter, c'est « faire obstacle », réfuter, c'est abattre. On peut présenter des objections contre tous les types d'argumentation, qu'elles tendent à faire croire ou à faire faire.

L'objection et la réfutation ont essentiellement des **statuts interactionnels différents**. D'une part, objecter c'est présenter un argument n'allant pas dans le sens de la conclusion du partenaire de dialogue tout en maintenant cette conclusion implicite, par exemple en soulignant une conséquence négative de la proposition qu'il défend : « Mais si on construit la nouvelle école ici, les élèves auront des déplacements trop longs ». D'autre part, celui qui réfute prétend *clôre* le débat ; celui qui objecte maintient le dialogue *ouvert* ; son argument est en quête de réponse, il se présente comme accessible à la réfutation. L'**éthos*** et les états émotionnels affichés lors de ces deux opérations ne sont pas les mêmes : à la réfutation sont associées agressivité et fermeture ; à l'objection, esprit de mesure, dialogue et ouverture.

Dans une situation où L₁ propose le discours D et L₂ lui oppose un contre-discours CD prétendant réfuter D (ou bien L₁ imagine qu'on pourrait dire que CD), si L₁ fait allusion à ce contre-discours (prolepse), alors il le désigne *non pas comme une réfutation mais comme une objection* : « On pourrait objecter que (reprise de CD) » ; « bien que (reprise de CD) ». Cette objection sera traitée sous la modalité de la concession*.

► **Concession, Réfutation**

C. P.

Objet de discours

De manière intuitive, l'**objet de discours** est constitué de segments verbaux qui, dans un texte ou une conversation, renvoient à ce dont il est question, et la notion paraît proche alors de celles de thème ou de topique.

Dans le cadre de la logique naturelle, le terme désigne des entités à la fois logiques et sémiologiques actualisées dans les textes par des expressions nominales et qui, en fonction du caractère dynamique de la schématisation*, sont susceptibles d'être reformulées, enrichies ou simplifiées, au fil du discours. On peut considérer l'objet de discours du point de vue des propriétés et des transformations qui constituent son faisceau : « Certains éléments du faisceau d'un objet sont pré-construits, d'autres sont transformés ou construits dans le discours. » On peut, d'autre part, le considérer comme à « l'origine des démarches qui visent à faire acquérir un savoir, à susciter des prises de position ou des jugements de valeur » (Borel, Grize et Miéville 1983 : 161). La logique naturelle propose de l'objet de discours une vision dynamique par opposition au caractère statique de l'objet de la logique formelle, et, pour rendre compte de la malléabilité et de la plasticité de cet objet, elle propose de le représenter sous la forme d'une classe-objet aux propriétés particulières, non pas sur le modèle des classes distributionnelles, mais sur celui des classes méréologiques développées par le mathématicien polonais Lesniewski, dans le cadre d'une théorie axiomatique du rapport des parties au tout. Ainsi, la classe-objet est conçue de telle façon qu'elle accueille non seulement l'objet initialement inscrit dans le discours, mais également tout ingrédient de cet objet.

Mais, comme le souligne F. Sitri, si la classe-objet « permet de rendre compte de la souplesse du travail des objets dans le discours » (1998 : 55) et « si la représentation qui en est donnée sous la forme d'une classe méréologique permet de penser l'hétérogénéité de cet objet, puisque les relations entre les éléments y sont plus souples que le fait de posséder une propriété commune, qui définit la classe distributionnelle » (*ibid.* : 64), le modèle proposé se heurte à un certain nombre de difficultés qui tournent autour du statut accordé à la

langue et au peu de place assigné aux formes. C'est pourquoi elle retravaille la notion dans un projet théorique qui s'inscrit dans l'analyse du discours française, et propose de s'appuyer sur des marques formelles identifiables pour repérer les points de surgissement des objets de discours ainsi que leurs transformations au fil du discours. L'objet de discours est alors conçu comme *une entité constitutivement discursive se déployant à la fois dans l'intradiscours* et dans l'interdiscours**, et non pas comme l'entité psychologique ou cognitive de la logique naturelle : « Constitué de discours et dans le discours – discours où il naît et se développe mais aussi discours dont il garde la mémoire – il est par là même, étant donné la manière dont nous concevons le discours, pris dans la matérialité de la langue. La notion d'objet de discours apparaît alors précisément comme un moyen d'observer l'articulation entre catégories de langue et catégories de discours » (*ibid.* : 66).

► Dialogisme, Interdiscours, Mémoire discursive, Micro-univers, Schématisation

S. M.

Observation (situation d'–) ➡ Terrain

Opinion

L'**opinion** est une notion qui correspond soit à une *modalité**, soit à une *catégorie de jugement*, soit à un *concept sociologique* dénommé « opinion publique ».

En tant que modalité, il fait partie des actes élocutifs* qui permettent au locuteur de « situer son propos par rapport à lui-même, [...] révélant sa propre position quant à ce qu'il dit » (Charaudeau 1992 : 575). La modalité d'opinion exprime alors la place que le propos de l'énoncé occupe dans l'univers de croyance du sujet parlant, attitude intellectuelle qui peut être marquée par des verbes (*je pense, je crois, je doute*, etc.) ou des adverbes (*probablement, vraisemblablement*, etc.). Cette modalité peut elle-même être modulée selon son degré de certitude (*conviction, supposition, probabilité, pressentiment*).

En tant que catégorie de jugement, l'opinion résulte d'une activité de pensée qui consiste à « prendre ensemble » des éléments hétérogènes et à les associer ou les composer selon une logique qui

est celle du nécessaire ou du vraisemblable (Ricœur 1983). Elle relève donc d'un jugement hypothétique qui se prononce *pour* ou *contre* les faits du monde. Mais ici il convient de faire un certain nombre de distinctions :

- *Opinion et connaissance* : la connaissance est un savoir extérieur au sujet que celui-ci peut s'approprier ou ignorer, qui « se meut [...] dans l'économie du vrai et du nécessaire [dont] l'horizon est celui d'une confirmation ou d'une infirmation par des épreuves de réalité » (Quéré 1990 : 37). La connaissance est donc indépendante du sujet. L'opinion, au contraire, est issue du sujet ; elle reflète l'attitude évaluative du sujet à propos d'un savoir, et lui est donc interne.

- *Opinion et croyance* : si la croyance est bien cette rencontre entre une vérité comme « savoir qui se sait savoir » et un sujet qui va vers celle-ci dans un mouvement de « certitude sans preuve » (« je crois en Dieu ») qui fait que « croire c'est ne pas savoir ce qu'il en est » (Jacques 1985 : 253), alors elle se distingue de l'opinion dans laquelle le sujet, sachant qu'il ne possède pas la certitude du savoir, évalue en faisant un calcul de probabilité (« je crois que l'existence de Dieu est une affaire de foi »).

- *Opinion et appréciation* : l'appréciation est une réaction affective du sujet face à un fait, alors que l'opinion est un jugement intellectif relevant d'un calcul portant sur la probabilité des faits du monde. Avec le jugement d'appréciation, « le sujet ressent, identifie, exprime un avis positif ou négatif (dans un univers d'affect), mais en aucun cas (comme dans l'opinion) il ne calcule » (Charaudeau 1997 a : 97). Cette différence serait marquée par des verbes de modalité du type « je trouve bien / mal » pour l'appréciation, « je crois, je pense » pour l'opinion : « Je trouve bien qu'il nous ait accompagnés » / « Je crois qu'il va nous accompagner ».

Le concept d'opinion publique concerne essentiellement la sociologie, les sciences politiques et de l'information et postérieurement la psychologie sociale. Trois grandes périodes semblent avoir marqué ce concept : aux XVIII^e-XIX^e siècles, l'opinion publique est conçue comme « le résultat de l'exercice de la raison éclairée des citoyens sur une question d'intérêt général » (Tremblay 1984 : 288), conception qui correspondait à l'époque des Lumières qui croyait en le triomphe de la Raison ; vers la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, elle était conçue comme une masse indistincte de sentiments et d'émotions dont les

réactions dépendaient de grands manipulateurs, conception qui correspondait à l'époque où « les masses populaires se font plus visibles par des grèves, des manifestations de rues, des émeutes plus nombreuses » (*ibid.* : 294) ; et c'est dans le prolongement de cette conception que l'opinion publique a fait l'objet d'études quantitatives la convertissant en moyenne statistique, ce qui correspond à la croyance que « de la majorité statistique se dégage la volonté de la population » (*ibid.* : 294).

Dans la mesure où l'analyse du discours s'intéresse de plus en plus aux discours sociaux, et particulièrement aux discours politique et médiatique, ce concept ne peut lui être étranger. Une série de problèmes se posent à propos de ce concept : « Est-ce un ensemble d'opinions individuelles ou autre chose ? Comment se forme-t-elle : d'elle-même ou par manipulation ? Comment s'exprime-t-elle, qui la représente et qui l'interprète ? » Mais, pour ce qui concerne l'analyse du discours, il faut lier cette notion d'une part à celle de représentation* sociale et d'autre part à celle de stratégie*. Il convient en effet de s'interroger sur les imaginaires sociodiscursifs dont celle-ci est porteuse et sur la manière dont une instance de pouvoir cherche à la construire à travers son discours (opinion construite) dans un processus d'influence sociale (effet* visé), car, loin d'être une entité homogène, elle « résulte d'un entrecroisement entre "connaissances" et "croyances" d'un côté, "opinions" et "appréciations" de l'autre » (Charaudeau 1997 a : 98).

► **Connaissance / croyance (savoir de -), Modalité, Représentation sociale**

P. C.

Opposant ⇄ **Proposant**

Oral ⇄ **Écrit / oral**

Organisateur ⇄ **Connecteur**

Orientation argumentative

La théorie des orientations argumentatives a été développée à partir de l'idée d'« échelle argumentative » (Ducrot 1972) jusqu'à la théorie de « l'argumentation dans la langue » (ou AdL) (Anscombe et Ducrot 1983) dans de nombreux articles et ouvrages (Ducrot 1988, Anscombe 1995) (voir Eggs 1994).

L'orientation argumentative (ou la valeur argumentative) d'un énoncé. E_1 peut être défini comme la sélection opérée par cet énoncé sur les énoncés E_2 susceptibles de lui succéder dans un discours grammaticalement bien formé, soit « l'ensemble des possibilités ou des impossibilités de continuation discursive déterminées par son emploi » (Ducrot 1988 : 51). La théorie de l'argumentation dans la langue est une théorie de la signification. Elle rejette les conceptions de la signification comme adéquation au réel, que ces théories soient d'inspiration logique (conditions de vérité) ou analogique (prototypes), au profit d'une conception quasi spatiale du sens comme direction : ce que l'énoncé S_1 (ainsi que le locuteur en tant que tel) veut dire, c'est la conclusion S_2 vers laquelle cet énoncé est orienté.

De la même façon, « la valeur argumentative d'un mot est par définition l'orientation que ce mot donne au discours » (*ibid.*). L'orientation argumentative d'un terme correspond à son sens. Ainsi, la signification linguistique du mot « intelligent » ne doit pas être recherchée dans sa valeur descriptive d'une capacité (mesurable par un QI), mais dans l'orientation que son usage dans un énoncé impose au discours subséquent, par exemple « Pierre est intelligent, il pourra résoudre ce problème » qui s'oppose à l'enchaînement senti comme incohérent « Pierre est intelligent, il ne pourra pas résoudre ce problème ». Cette affirmation a pour conséquences que : (1) Si le même segment S est suivi dans une première occurrence du segment S_a et dans une seconde occurrence du segment S_b , différent de S_a , alors S n'a pas la même signification dans ces deux occurrences. Puisqu'on peut dire « Il fait chaud (S), restons à la maison (S_a) » vs « Il fait chaud (S), allons nous promener (S_b) », c'est qu'« il ne s'agit pas de la même chaleur dans les deux cas » (Ducrot 1988 : 55). Inversement, on peut penser que doit s'établir une forme d'équivalence entre énoncés orientés vers la même conclusion : si le même segment S est précédé, dans une première occurrence, du segment S_a , et dans une seconde occurrence du segment S_b , différent de S_a , alors S_a et S_b ont la même signification :

« Il fait chaud (S_a), restons à la maison (S) » vs « J'ai du travail (S_b), restons à la maison (S) ». (2) « Si le segment S_1 n'a de sens qu'à partir du segment S_2 , alors la séquence $S_1 + S_2$ constitue un seul énoncé » (Ducrot 1988 : 51) – on pourrait sans doute dire un seul signe. Cette conclusion ramène l'ordre propre du discours à celui de l'énoncé.

Argumentation dans la langue et parole argumentative. O. Ducrot oppose la conception sémantique de l'argumentation à la vision « traditionnelle ou naïve » de l'argumentation, qu'il définit comme suit : (1) elle met en jeu deux énoncés ; (2) chacun de ces énoncés, pourvu d'une signification autonome, désigne des faits distincts (ils sont donc évaluables indépendamment) ; (3) il existe une relation d'implication, extralinguistique, entre ces deux faits (Ducrot 1988 : 72-76).

La conception de l'AdL s'oppose aux théories et aux pratiques anciennes ou néo-classiques de l'argumentation comme une théorie sémantique de la langue à une théorie et une technique de la planification discursive. Pour les théories classiques, le discours argumentatif est susceptible d'être évalué et d'être déclaré valide ou fallacieux. Pour l'AdL, l'idée d'une évaluation critique des argumentations n'a de sens que sur le plan grammatical (telle suite est ou n'est pas grammaticalement correcte) ; dans cette théorie, la force de la contrainte argumentative est entièrement une question de langage. Elle n'est pas différente de celle d'un discours cohérent. Rejeter un argument, c'est briser le fil du discours idéal. Cette position redéfinit la notion d'argumentation ; J.-C. Anscombe parle ainsi d'argumentation « en notre sens » (1995 : 16).

On peut cependant proposer une articulation entre ces deux conceptions de l'argumentation. L'AdL formule la relation argument E_1 - conclusion E_2 dans une perspective énonciative où c'est la conclusion qui donne le sens de l'argument (dans un discours idéal monologique). Comprendre ce que signifie l'énoncé « Il fait beau », ce n'est pas le référer à un état du monde, mais aux intentions affichées par le locuteur, c'est-à-dire « Allons à la plage ». Le sens de E_1 , c'est E_2 . En somme, le sens est ici défini comme la cause finale de l'énoncé ; l'AdL réactualise ainsi une terminologie ancienne, où l'on désignait la conclusion d'un syllogisme comme son « intention ».

La théorie des orientations argumentatives a été développée dans trois directions : les expressions argumentatives, les connecteurs* argumentatifs, les *topoi**. Les expressions argumentatives sont des

éléments linguistiques qui, introduits dans un énoncé, ne modifient en rien la valeur factuelle de cet énoncé mais inversent son orientation argumentative (c'est-à-dire les conclusions qu'il est possible d'atteindre à partir de cet énoncé, ses suites possibles). La notion a été appliquée à la description linguistique de mots « vides » ou « opérateurs argumentatifs » (« ne... pas » ; « peu / un peu » ; « presque / pas tout à fait » ; « ne... que »), ainsi que de mots « pleins » comme les couples « serviable / servile », « courageux / téméraire », « économe / avare »...

► Argumentation, Connecteur argumentatif, Topos

C. P.

Ouvert / fermé (discours –)

☞ Fermé / ouvert (discours –)

P

Paire adjacente

La **paire adjacente** est une notion centrale en analyse* conversationnelle. Définie par E. Schegloff et H. Sacks (1973), elle décrit un mode d'*organisation séquentielle* des actions dans la conversation.

Les caractéristiques formelles de la paire adjacente sont les suivantes : une longueur de deux énoncés en positions adjacentes, qui sont produits par des locuteurs différents (Schegloff et Sacks 1973 : 295). Les exemples types de paires adjacentes sont les salutations ou les enchaînements question / réponse. Le fonctionnement de la paire adjacente est décrit de la manière suivante : lorsque le premier locuteur termine la production du premier membre d'une paire, il s'arrête ; le second produit le deuxième membre de la paire, manifestant ainsi qu'il a compris ce que le premier visait et qu'il souhaite poursuivre.

Le lien unissant les deux termes d'une paire adjacente est un *lien de dépendance conditionnelle*, c'est-à-dire un lien tel que, le premier membre étant produit, le second est attendu (« *Given the first, the second is expectable* », Schegloff 1968 : 1083). La dépendance conditionnelle est bien différente d'une règle qui, respectée, donnerait lieu à un échange « bien formé », et, non respectée, à un échange mal formé. C'est un lien entre deux énoncés tels que si le second est produit, il est interprété comme le second membre du premier, et s'il n'est pas produit il est considéré comme officiellement absent, celui qui l'attend se trouvant dès lors justifié de faire des inférences sur les raisons de son absence (*ibid.*). La séquentialité d'une paire adjacente n'est

donc pas une simple sérialité des tours. C'est la raison pour laquelle d'autres échanges de parole peuvent être *insérés* au sein d'une paire adjacente, sans que cesse de s'appliquer le lien de dépendance conditionnelle, c'est-à-dire sans que soit annulée l'attente du deuxième membre de la paire. Le fonctionnement de la paire adjacente, de même que celui des insertions, révèle le fait que les participants se rendent continuellement intelligible la façon dont ils interprètent leurs actions. Ainsi, dans l'exemple souvent cité qu'analyse S. Levinson : « A : *May I have a bottle of Mich ?* – B : *Are you twenty one ?* – A : *No.* – B : *No* » (1983 : 304), où un échange s'insère après le premier membre de la paire question / réponse, les participants se montrent à chaque tour qu'ils comprennent ce que chaque énoncé accomplit : au troisième tour, par exemple, A répond à la question insérée plutôt que de répéter sa requête initiale.

Autour de la notion de paire adjacente se développe celle d'*organisation préférentielle* (Pomerantz 1984) : parmi les différents énoncés possibles comme deuxième membre d'une paire, certains sont dits « non-préférés », c'est-à-dire qu'ils sont moins fréquents, souvent produits après un délai et préfacés par quelque marque d'embarras. Cette dernière notion recèle une certaine ambiguïté liée en partie au choix du mot « préférence », qui peut évoquer une inclination psychologique. I. Hutchby et R. Wooffitt (1998), reprenant E. Schegloff (1988), soulignent par ailleurs deux emplois différents de la notion de préférence par les conversationnalistes eux-mêmes : celle où le membre préféré s'identifie dans la façon dont le premier membre de la paire est formulé, par exemple sous forme de question orientée, « Vous viendrez n'est-ce pas ? » (emploi fait par Sacks 1987), et celle où il se dégage de la formulation du deuxième membre avec l'emploi des marques spécifiques (Pomerantz 1984), comme dans des enchaînements de ce type : « A : Je suis contente, la soirée de mardi s'annonce bien. – B : Ben euh écoute je ne suis pas sûre que je pourrai venir ».

Le terme de « paire adjacente » est parfois utilisé pour désigner, hors du champ de l'analyse conversationnelle, tout échange binaire (*i.e.* constitué de deux interventions).

► Échange, Tour de parole

Paradigme définitionnel / désignationnel

Les concepts de *paradigme définitionnel* et de *paradigme désignationnel* élaborés par M.-F. Mortureux (1988 b) s'inscrivent dans le prolongement d'une réflexion, menée dans le cadre de l'analyse du discours, sur les notions de *paraphrase discursive* (Henry 1975 : 95) et de *reformulation** (Peytard et al. 1984). Ils ont été forgés pour rendre compte de phénomènes rencontrés, notamment, dans les discours scientifiques et techniques (discours de *spécialité**), en particulier dans les discours de vulgarisation*.

Selon M.-F. Mortureux (1993 : 124), les paradigmes sont des « listes de syntagmes (en général nominaux, parfois verbaux) fonctionnant en coréférence avec un vocable* initial dans un discours donné ». Il s'agit donc d'un ensemble de reformulants parmi lesquels il est nécessaire de dissocier ceux qui ont une valeur désignative – en vertu de quoi ils constituent le *paradigme désignationnel* – de ceux qui correspondent à des périphrases définitionnelles et forment de ce fait le *paradigme définitionnel*. La notion de *désignation** sollicitée ici repose sur la théorisation de G. Kleiber (1981, 1984) qui lui-même l'a empruntée à la logique.

Hormis le recours explicite à des procédés métalinguistiques signalant une équivalence référentielle entre deux vocables – tels que « X désigne Y » ou « Z est le nom de W » – qui a pour avantage de lever toute ambiguïté sur l'identification du reformulé et du reformulant, on rencontre plus fréquemment dans les discours de transmission de connaissances des traces ténues de ce type de relation. Le verbe *être* peut servir de relais (« Le soleil est une étoile banale ») comme les coordinations (« Les tremblements de terre ou séismes sévissent fréquemment ») ou les juxtapositions (« La terre, planète du système solaire, est habitée par l'homme ») ; il en est de même des guillemets* ou des parenthèses*, mais ces traces syntaxiques polysémiques doivent être soumises à une observation minutieuse.

Pour l'analyse du discours à entrée lexicale, les paradigmes désignationnels et définitionnels sont des notions opératoires. En effet, le repérage de ces paradigmes permet de recueillir des informations pertinentes tant du point de vue de la sémantique lexicale que dans la perspective de caractérisation d'un discours. La mise au jour puis l'analyse d'un paradigme désignationnel à l'intérieur, par exemple, d'un

article journalistique permettent d'en saisir le thème principal – le paradigme témoigne de la présence d'un invariant référentiel qui contribue à la cohésion thématique de l'ensemble – et d'appréhender la représentation que le journaliste a de cet objet discursif. Par exemple, dans un article consacré à D.C. Engelbart, on trouve le paradigme suivant : « L'inventeur de cette petite bestiole incontournable qu'est la souris informatique... le chercheur américain... cet ancien technicien des radars... le jeune ingénieur ». En outre, l'établissement de listes de reformulants désignationnels favorise la réalisation d'analyses comparatives non seulement entre les désignations (neutres ou axiologiques) au sein d'un même discours, mais encore entre des discours de différentes natures tenus sur le même référent. L'observation de ces reformulations permet de faire le départ entre les vocables dont la synonymie est inscrite en langue, et ceux dont la relation de similarité n'est instanciée que par l'énonciation *hic et nunc*, ce qui révèle le positionnement de l'énonciateur. Par exemple, désigner Napoléon par le syntagme « le vainqueur d'Austerlitz » ou « le vaincu de Waterloo » ne produit pas le même effet sur le récepteur et témoigne d'un parti pris de la part de l'énonciateur.

► Anaphore, Définition, Dénomination / désignation, Objet de discours, Référence

F. C.-B.

Paralinguistique Prosodie

Paralogisme

Un paralogisme est une argumentation* non valide, dont la forme rappelle celle d'une argumentation valide, c'est-à-dire une *argumentation fallacieuse*. Au sens aristotélicien, un paralogisme est un syllogisme qui part de prémisses vraies, mais leur applique un mode de déduction* non valide.

Les études classiques d'argumentation peuvent se rattacher à deux sources aristotéliennes : d'une part la *Rhétorique* et les *Topiques*, qui proposent une théorie rhétorique et dialectique* de l'argumentation, et d'autre part les *Réfutations sophistiques* où l'on trouve une analyse critique des enchaînements fallacieux. Cet ouvrage est à la base du « traitement standard des paralogismes » dont

C.L. Hamblin a retracé l'histoire dans un ouvrage fondamental (*Fallacies*, 1970). Aristote, se fondant sur des bases syllogistiques, a distingué les paralogismes liés au langage (paralogismes d'ambiguïté notamment) et les paralogismes hors du langage (ex. pétition de principe, fausse cause, affirmation du conséquent).

À l'époque moderne, la théorie des paralogismes en est venue à couvrir toutes les fautes contre la méthode scientifique, constituant ainsi une sorte d'*enfer du raisonnement*. Tout le problème est de savoir dans quel sens et dans quels cas l'argumentation commune est « véridictionnelle », c'est-à-dire de type logico-scientifique. La réflexion sur les normes argumentatives a connu une inflexion pragmatique et dialectique* qui l'a amenée à tenir compte des violations des lois du discours et du dialogue. Ainsi étendue aux discours ordinaires, cette théorie propose une sorte de « voie négative » vers l'argumentation. Certaines formes argumentatives comme l'autorité*, normalement bannies du discours scientifique, sont validées dans le cadre d'une vision plus pragmatique de la rationalité dépendante des circonstances et des domaines (il est relativement rationnel de croire son médecin et de suivre ses prescriptions). Cette approche au coup par coup des différentes formes d'argument peut cependant être critiquée pour son atomisme. Le caractère fallacieux du discours étant localisé en des points précis et diagnostiqué de façon *ad hoc*, le caractère global et cohérent d'un discours portant une représentation du monde n'est pas pris en compte systématiquement. Quoi qu'il en soit, l'approche de l'argumentation comme réfutation du discours fallacieux met la compétence critique au premier plan des compétences argumentatives (Plantin 1995).

► Dialectique, Éristique, Logique / discours, Réfutation, Sophisme

C. P.

Paraphrase

La paraphrase est une relation d'équivalence entre deux énoncés, l'un pouvant être la reformulation* ou non de l'autre. L'équivalence s'exprime en termes de coréférence*, voire d'anaphore*. Elle peut être sémantique et s'articuler sur la présence conjointe, dans les deux expressions, d'un noyau sémantique commun et de sémantismes différentiels (« le président de la République » / « le chef de l'État » ; « il a cru que... » / « il s'est imaginé que... »). Pour cette raison, la para-

phrase ne saurait procéder de la synonymie dans la mesure où elle sollicite la déformabilité du sens en discours (Fuchs 1982, 1990). La paraphrase peut également s'appuyer sur une *contiguïté formelle* entre les énoncés : relation entre actif et passif ; structure elliptique vs développée ; jeu sur les modalisations (« il faut que je... » / « je dois... » ; « c'est intéressant / ce n'est pas mal »), etc.

D'une manière générale, la paraphrase exige une continuité sémantique entre les données qu'elle relie. Aussi ténu que soit le lien, sa présence est nécessaire au maintien de la relation. La notion de paraphrase est indirectement à l'origine de celle des paradigmes* désignationnels. Tout comme la reformulation, la paraphrase est le vecteur par lequel se marque dans le discours l'hétérogénéité*, qu'elle soit montrée ou constitutive.

► **Anaphore, Chaîne de référence, Coréférence, Paradigme définitionnel / désignationnel**

G. P.

Paratexte

Si la notion de **paratexte** a été définie de façon la plus complète par G. Genette (1979, 1982 et surtout 1987), les termes n'ont pas manqué, dans les années 70, pour décrire cette réalité. C. Duchet indique qu'autour du texte subsiste « une zone indéfinie, où il joue sa chance, où se définissent les conditions de la communication, où se mêlent deux séries de codes : le code social, dans son aspect publicitaire, et les codes producteurs ou régulateurs du texte » (1971 : 6). J. Derrida (1972) parle du « hors-livre » en analysant préfaces, introductions et autres avertissements. J. Dubois (1973) avance le terme de « méta-texte » pour désigner cette limite, ce « seuil ». En étudiant l'autobiographie, P. Lejeune étudie cette « frange du texte imprimé qui, en réalité, commande toute la lecture (nom d'auteur, titre, sous-titre, nom de collection, nom d'éditeur, jusqu'au jeu ambigu des préfaces) » (1975 : 45). A. Compagnon décrit la périgraphie du texte comme « une zone intermédiaire entre le hors-texte et le texte » (1979 : 328). Il faut également noter les très nombreux travaux sur le titrage (notamment L. Hoek 1981).

Pour la poétique, le paratexte est l'une des cinq formes des relations transtextuelles du texte* décrites par G. Genette (1982). La défini-

tion des traits et des fonctions des messages paratextuels entreprise par G. Genette (1987) dégage des caractéristiques *spatiales* (emplacement du paratexte), *temporelles* (moment d'apparition et de disparition), *substantielles* (choix iconiques, matériels, rédactionnels), *fonctionnelles* et *pragmatiques* (fonctions et finalités). Ces éléments permettent à G. Genette de distinguer deux composantes du paratexte : le **péritexte** et l'**épitéxte**. Le *péritexte* désigne les genres discursifs qui entourent le texte dans l'espace du même volume : le péri-texte éditorial (collections, couvertures, matérialité du livre), le nom d'auteur, les titres, la prière d'insérer, les dédicaces, les épigraphes, les préfaces, les intertitres et les notes. L'*épitéxte* désigne les productions qui entourent le livre et se situent à l'extérieur du livre : l'épitéxte public (épitéxte éditorial, interviews, entretiens), l'épitéxte privé (correspondances, journaux intimes). G. Genette s'est intéressé principalement au paratexte dans lequel la responsabilité de l'écrivain est engagée : « Le paratexte est donc pour nous ce par quoi un texte se fait livre et se propose comme tel à ses lecteurs, et plus généralement au public » (Genette 1987 : 7).

Pour la linguistique du texte et du discours, la prise en compte des discours épitéxuels et du péri-texte permet d'ouvrir le concept de texte sur la complexité pragmatique de sa circulation matérielle et de ses conditions de production-réception. De plus, la théorisation du concept de péri-texte et des formes discursives qui entourent matériellement le texte permet d'aborder la délicate question de la segmentation* graphique des frontières du texte. Le problème de la délimitation du début et de la fin d'un texte amène à s'interroger sur le statut du titre. Fait-il ou non partie du texte ? P. Lane (1992) a initié cette démarche de redéfinition linguistique du concept en complétant l'approche poétique par la prise en compte plus systématique du paratexte éditorial, des stratégies éditoriales (Lane 1993) et de la promotion du livre (Lane 1998). H. Nyssen (1993) propose un point de vue plus éditorial de cette notion : à partir d'une approche professionnelle de l'édition, il associe le paratexte, le passage du texte au livre, au travail proprement dit de l'éditeur.

Du point de vue de l'analyse de discours, il reste à étendre la réflexion à d'autres domaines que le livre et l'édition, à commencer par la presse écrite, comme l'a fait J.-M. Adam (1997) à propos du péri-texte journalistique, à étudier le paratexte cinématographique (géné-

riques, bandes annonces, promotion, affiches, etc.). Il est certain que chaque genre de discours (écrit, oral ou plurisémiotique) possède ses propres procédures de mise en œuvre paratextuelle.

► Segmentation graphique, Séquence, Texte

P. L.

Paratopie

Notion introduite par D. Maingueneau (1993) pour désigner la relation paradoxale d'inclusion/exclusion dans un espace social qu'implique le statut de locuteur d'un texte relevant des discours constituants*. C'est « une difficile négociation entre le lieu et le non-lieu, une localisation parasitaire qui vit de l'impossibilité même de se stabiliser » (1993 : 28). Ce statut paradoxal découle de la spécificité de ces discours qui ne peuvent s'autoriser que d'eux-mêmes : si le locuteur occupe une position *topique*, il ne peut parler au nom de quelque transcendance, mais s'il ne s'inscrit pas en quelque façon dans l'espace social, il ne peut proférer un message recevable. La notion de **paratopie**, au-delà des producteurs de textes, peut s'appliquer au champ* discursif lui-même qui fonde son droit à la parole : un prophète ou un philosophe sont paratopiques dans la mesure même où les discours religieux ou philosophique le sont.

La paratopie prend des visages très variés selon les lieux et les époques : la « République des lettres » du XVIII^e siècle n'est pas la bohème du XIX^e, le prophète biblique n'est pas le télévangéliste contemporain.

La paratopie ne peut se réduire à un statut sociologique ; à ce niveau, il n'y a que des paratopies *potentielles* : il ne suffit pas d'être exilé ou orphelin pour être créateur. Pour que la paratopie intéresse le discours, il faut qu'elle soit structurante et structurée par la production des textes : en énonçant, le locuteur s'efforce de surmonter son impossible appartenance, mais cette impossible appartenance, nécessaire pour pouvoir énoncer ainsi, est confortée par cette énonciation même.

► Constituant (discours -)

D. M.

Paraverbal Gestualité

Parenthèse

La parenthèse a un double statut : **figure* de rhétorique** et **signe typographique** ; ces deux domaines ne se recouvrent que partiellement car toute parenthèse rhétorique n'est pas encadrée par des parenthèses typographiques. En tant que *figure* qui introduit un développement accessoire dans un énoncé, la parenthèse se rapproche de la digression. En tant que *signe typographique*, les parenthèses (au pluriel) se présentent sous la forme () ou celle de tirets placés de part et d'autre de l'élément mis entre parenthèses, qui est aussi appelé « parenthèse », au singulier ; ainsi le même terme désigne aussi bien l'opération même de mise entre parenthèses que ce qui est mis entre parenthèses. À l'oral aussi, il existe des parenthèses, mais elles mobilisent des ressources intonatives (Delomier et Morel 1986, Sitri 1995).

Comme figure de rhétorique, la parenthèse se trouve associée à divers autres termes (parembole, incise, digression, hyperbate, incidence, épanorthose...) et n'a jamais eu un statut bien clair. P. Fontanier y voit une « figure de style par rapprochement », définie comme « insertion d'un sens complet et isolé, au milieu d'un autre dont il interrompt la suite, avec ou sans rapport avec le sujet » (1827/1968 : 384). Ce qui suscite chez lui comme chez ses prédécesseurs une mise en garde : « Par cela même qu'elle interrompt le discours, et qu'elle détourne de son objet principal, elle tend nécessairement à produire l'embarras, l'obscurité, la confusion » (1968 : 386). L'usage tend à réserver la *parenthèse* à des interruptions localisées, dans le fil d'une phrase, et la *digression* aux développements plus amples. On s'est constamment efforcé de classer les parenthèses en fonction de leur dépendance syntaxique et sémantique à l'égard de la phrase où elles s'insèrent (Morier 1975, Dupriez 1980). Mais les problématiques modernes font aussi intervenir la dimension énonciative, selon l'écart qui s'établit entre les instances d'énonciation des deux niveaux. De là une conception plus large : « La parenthèse est un élément *inséré* dans une phrase, qui provoque une *rupture syntaxico-énonciative* ; dans la mesure où cet élément a une *importance secondaire*, il peut aisément être *supprimé* » (Serça 1997 : 187). Mais la perception du caractère digressif ou non d'un fragment est souvent une affaire de décision de l'interprète (Bayard 1997) et chaque discours gère à sa façon la relation avec ce qui est censé d'« importance secondaire » :

certaines soulignent la déviance (« à propos », « soit dit entre parenthèses », « pour revenir à mon sujet »...), là où d'autres la récusent. Situation qui n'est pas sans faire penser à celle des guillemets* de modalisation autonymique*, dont la présence n'est pas obligatoire.

Comme signe typographique d'une opération énonciative, les parenthèses, sous leurs deux formes (parenthèses et tiret double), ne posent aucun problème d'identification : l'élément mis entre parenthèses est placé par le scripteur à un autre niveau énonciatif, il est présenté comme une rupture, qui permet en particulier de s'adresser directement au lecteur. S. Boucheron (1996) les définit comme une « opération de décrochement typographique » qui se paraphrase par un « j'ajoute par ailleurs » ; elle distingue deux grands types d'emploi de ces signes, selon qu'ils relèvent de la modalisation autonymique – « Il était en rage (le terme n'est pas trop fort) et écumait » – ou non – « Il était en rage (cela aura son importance par la suite) et écumait ».

D'un point de vue d'analyse du discours, les deux statuts de la parenthèse posent des problèmes distincts. La parenthèse *rhétorique* se développe sur l'axe syntagmatique et s'inscrit inévitablement dans une perspective normative, puisqu'elle touche aux maximes* conversationnelles. Les parenthèses *typographiques* sont plutôt, à l'instar des notes infrapaginales, des ajouts qui rompent la continuité énonciative et syntaxique. Mais, dans les deux cas, l'analyste du discours doit gérer au mieux une contradiction : d'un côté, la/les parenthèse(s) se présente(nt) comme un/des ajout(s) contingent(s) ; d'un autre côté, pour un analyste de discours, tout ajout est significatif et fait partie intégrante du discours. De toute façon, l'étude de ces phénomènes s'opère toujours en relation avec les normes de chaque genre de discours et non dans l'absolu : il est définitoire de l'essai d'être digressif ou des textes didactiques de pouvoir multiplier les parenthèses typographiques.

► **Figure, Hétérogénéité montrée / constitutive, Métacommunication / métadiscours**

D. M.

Parodie Captation (II)

Pastiche

Le **pastiche** est une pratique d'imitation qui se distingue de la subversion* parodique par sa visée *ludique*, non militante. Il se distingue aussi du faux, de la contrefaçon en ce qu'il ne prétend pas être réellement l'œuvre de la source énonciative qui est pastichée. À cette fin, le pasticheur laisse des indices de la visée pragmatique de son énoncé par une indication dans le paratexte* ou en donnant un caractère caricatural aux contenus ou aux marques stylistiques.

Le pastiche peut porter sur un *genre de discours* ou sur le style d'un *locuteur singulier*. Fondamentalement, il implique l'intériorisation par le pasticheur des règles de production des énoncés imités ; en cela le pastiche a un lien essentiel avec le principe même d'une compétence* discursive : le pasticheur « ne peut en effet produire des textes que si par sa fréquentation d'un ensemble fini d'énoncés relevant d'un discours fortement individué, il a suffisamment bien intériorisé les règles qui le sous-tendent pour pouvoir en produire un nombre indéfini de nouveaux » (Maingueneau 1984 : 52).

► **Captation (II), Compétence discursive, Intertextualité**

D. M.

Pathos

I. EN RHÉTORIQUE

Dans l'usage courant, le mot « **pathos** » est pris actuellement au sens de débordement émotionnel, généralement manquant de sincérité, acception qui n'affecte pas son dérivé « pathétique ». En *rhétorique**, le terme renvoie à l'un des trois types d'arguments*, ou preuves*, destinés à produire la persuasion*.

Fonction du pathos. La rhétorique repose sur une théorie de l'esprit humain ; alors que les arguments logiques agissant sur la représentation peuvent fonder la **persuasion*** ou la conviction, le pathos emporte la **volonté** (à la limite contre les représentations), et c'est en cela qu'il est essentiel : « Et, de fait, les arguments naissent, la plupart du temps, de la cause et la meilleure cause en fournit toujours un plus grand nombre, de sorte que si l'on gagne grâce à eux, on doit savoir que l'avocat a seulement fait ce qu'il devait. Mais faire violence à l'esprit des juges et le détourner précisément de la contemplation

de la vérité, tel est le propre rôle de l'orateur. Cela le client ne l'enseigne pas, cela n'est pas contenu dans les dossiers du procès. [...] le juge pris par le sentiment cesse totalement de chercher la vérité » (Quintilien, *Institution*, VI : 2, 4-6). Les vertus de la parole pathétique sont proches de celles de la parole **magique**.

Règles de construction du pathos. À la suite de H. Lausberg (1960 : § 257.3), on peut exprimer sous forme de règles pratiques les moyens fondamentaux permettant d'induire de l'émotion chez l'interlocuteur ou l'auditoire* par l'action discursive :

- *Montrez-vous ému !* L'orateur doit se mettre (ou feindre d'être) dans l'état émotionnel qu'il souhaite transmettre. Il propose à son auditoire un modèle d'émotion, capable de déclencher les mécanismes de l'**identification empathique**. Le travail émotionnel s'appuie sur le travail de l'éthos*, qui en quelque sorte prépare le terrain. Le discours mobilise toutes les figures* (exclamation, interjections, interrogations...) qui authentifient l'émotion du sujet parlant.

- *Montrez des objets !* – le poignard de l'assassin, la poupée de la petite fille... À défaut des choses elles-mêmes, « montrez des peintures ! » d'objets ou de scènes émouvantes, technique promise à un grand avenir : « Filmez la tache de sang ! » Ces règles portent sur la présentation et la représentation des **stimuli**. Comme cas particulier, elles incluent la représentation directe de l'émotion – « Montrez des sujets émus ! » : montrez les larmes de la mère de la petite fille, la joie des vainqueurs, la déception des vaincus... Il s'agit de moyens extradiscursifs demandant à être **encadrés** discursivement.

- *Décrivez des choses émouvantes !* Autrement dit, à défaut de pouvoir montrer, utilisez des moyens cognitifs-linguistiques de la **description**. Au besoin, « amplifiez ces données émouvantes ! » ; utilisez « un langage qui tend à exaspérer les faits indignes, cruels, odieux » (Quintilien, *Institution*, VI : 2, 24). Au besoin, « rendez émouvantes les choses indifférentes ! ».

La réflexion rhétorique sur le pathos fournit des résultats dont l'intérêt va bien au-delà de la situation spécifique du tribunal ; les règles dégagées s'appliquent aussi bien à l'écriture littéraire classique qu'à l'écriture journalistique. H. Lausberg précise en outre que la construction pathémique mobilise tous les topoï* (1960 : § 257.3), ce qui rappelle la construction de l'émotion* selon des axes élémentaires. L'idée est qu'il est impossible de construire un objet de discours

sans construire simultanément une **attitude émotionnelle vis-à-vis** de cet objet.

► **Argument, Émotion, Éthos, Preuve**

C. P.

II. EN ANALYSE DU DISCOURS

Cette notion est parfois utilisée pour signaler les mises en discours qui jouent sur des effets émotionnels à des fins stratégiques. P. Charaudeau, par exemple, traite cette notion en termes d'« effets pathémiques » (2000 : 140) et propose de décrire « l'organisation de l'univers de pathémisation » (*ibid.* : 148), à propos des mises en scènes de l'information télévisée, en un certain nombre de *topiques* : topique de la « douleur » et son opposée la « joie » ; topique de l'« angoisse » et son opposée l'« espoir » ; topique de l'« anti-pathie » et son opposée la « sym-pathie » ; topique de l'« attirance » et son opposée la « répulsion » (*ibid.* : 149-153).

► **Effet visé / effet produit, Émotion**

P. C.

Performatif Acte de langage

Période

Orateurs et écrivains ont eu longtemps le sentiment d'écrire et de parler plus par **périodes** que par *phrases*. Théorisée par les grammairiens et les stylisticiens classiques, la notion est réapparue dans la linguistique des années 80, sous l'impact d'études consacrées à l'oral.

POUR LA RHÉTORIQUE ET LA STYLISTIQUE

Aristote définit, dans la *Rhétorique*, la période comme une « phrase qui a un commencement et une fin par elle-même, et une étendue qui se laisse embrasser d'un regard » (III, 1409 a 36). Cette unité présente le double avantage d'être « agréable » (« parce qu'elle est contraire à l'indéterminé et parce que toujours l'auditeur croit être en possession d'une chose conclue », 1409 b 1) et « facile à comprendre [...] parce qu'elle est aisée à retenir » (1409 b 4). La notion rythmique de nombre définit alors la période : « Le style périodique a

du nombre, ce qui est la chose dont on se souvient le mieux. C'est la raison pourquoi tout le monde retient les vers mieux que la prose, car ils ont un nombre par quoi ils sont mesurés » (1409 b 5-6). Théorisant l'art oratoire, Aristote privilégie le rythme.

Plus tardivement, la notion se grammaticalise et la période est alors définie comme une phrase complexe dont l'ensemble forme « un sens complet » et dont chaque proposition constitue un membre, la dernière formant une chute ou clausule. Depuis Dumas (article « construction » de l'*Encyclopédie*), la période tend à ne plus être qu'un assemblage de propositions liées entre elles par des conjonctions. On peut dire que « cette absorption de la période par la proposition marque une date dans l'histoire de la grammaire » (Brunot 1966 : 1939). L'abbé Batteux, reprenant Aristote et Cicéron, insiste, lui, autant sur le *rythme* (« Nous avons dit que c'était le besoin de respirer qui avait introduit les espaces dans le discours ; mais ce n'est pas la seule cause. Toutes les facultés qui concourent à former les discours concourent de même à exiger les nombres » [1824 : 91]) que sur les *connexions grammaticales* (« Le style périodique est celui où les propositions, où les phrases sont liées les unes aux autres, soit par le sens même, soit par des conjonctions » [1824 : 130]). On parlera donc de périodes aussi bien pour des *structures rythmiques dépourvues de connecteurs* (« Impressionnable et vive dans la jeunesse, indifférente et lourde dans la vieillesse, l'imagination décroît et se perd à mesure que le corps s'use et s'affaiblit », citée par A. Albalat [1900 : 149] : modèle de période ayant « du nombre », en raison des deux redoublements d'adjectifs suivis de deux redoublements verbaux appuyés sur la figure de l'antithèse) que pour des *périodes soulignées par segmentation* graphique et par des connecteurs** (comme cette période carrée de Bossuet : « Qu'un père vous ait aimé – c'est un sentiment que la nature inspire ; mais qu'un père si éclairé vous ait témoigné cette confiance jusqu'au dernier soupir – c'est le plus beau témoignage que votre vertu pouvait remporter »).

POUR LA LINGUISTIQUE DE L'ORAL ET LA MACROSYNTAXE

La notion est réapparue dans les travaux consacrés à l'oral (Luzzati 1985). Devant la non-pertinence de la notion de phrase à l'oral, il a bien fallu définir des blocs d'unités entretenant entre elles des liens

hiérarchiques de dépendance morphosyntaxiquement marqués. Dans leurs travaux de macrosyntaxe, A. Berrendonner et M.-J. Reichler-Béguelin définissent la notion de période par l'assemblage de clauses : « Dans "Malgré la pluie, je vais arroser les fleurs", le morceau "Malgré la pluie" sert à accomplir un acte de concession, et c'est une clause, au même titre que "je vais arroser les fleurs" ; on a donc affaire à une phrase qui transcrit un assemblage de deux clauses, ou période binaire » (1989 : 113).

POUR LA LINGUISTIQUE TEXTUELLE

M. Charolles (1988 a) a été l'un des premiers à considérer la période comme un des plans d'organisation de la textualité. Du point de vue de la linguistique textuelle* (Adam 1990, 1991, 1999), les périodes résultent de plusieurs formes majeures de liages : les *liages rythmiques* de propositions (par reprises de phonèmes/graphèmes, lexèmes, syntagmes entiers), les *liages lexico-sémantiques* (parallélismes, chiasmes, antithèses*), les *liages par connexion* (assurés par des connecteurs*). Deux types de paquets de propositions doivent être considérés : les empaquetages non (ou faiblement) typés, qui forment de simples *périodes*, et les empaquetages sous forme de *macropropositions*, qui entrent dans la constitution des séquences*. Les macropropositions regroupées en séquences peuvent être définies comme des structures périodiques complexes et surtout typées de regroupement de propositions.

► Connecteur, Segmentation graphique, Séquence, Texte

J.-M. A.

Péritexte ⇨ Paratexte

Perlocutionnaire ou perlocutoire (acte –)

⇨ Acte de langage

Persuasion

Les événements matériels, parmi lesquels les découvertes scientifiques et les innovations techniques, les flux langagiers qui les accompagnent ou les constituent, produisent, renforcent ou rectifient (mais pas forcément dans le même sens) les pensées, les paroles et les

actions des personnes. La *persuasion* peut être vue comme le produit des processus généraux d'*influence*.

I. EN PSYCHOLOGIE SOCIALE

C'est aux USA que le paradigme de la communication persuasive a été particulièrement développé. Ces recherches tentent de résoudre une difficulté importante, rencontrée par les recherches sur l'argumentation inspirées de la tradition rhétorique en sémiotique et en analyse du discours. Celle-ci réside, en particulier pour les discours produits en situation monolocutive, dans l'articulation complexe entre les effets* visés et les effets produits ou entre le destinataire* idéal construit par les discours et le destinataire effectif. Or c'est cette articulation qui sous-tend la réalisation attendue des visées d'influence. Cette articulation a donné lieu depuis les années 40, sous l'impulsion de l'École de Yale, à un foisonnement de recherches en psychologie sociale qui ont démontré les effets des caractéristiques de la source persuasive (Hovland et Weiss 1951), et du contenu et de la forme des messages *en fonction* des caractéristiques du récepteur cible de la persuasion (Hovland et al. 1953 ; Bromberg 1990 pour une revue de question). Plus récemment, le modèle « stochastique » de McGuire (1969) met en évidence que l'impact persuasif dépend successivement des processus d'attention, de compréhension, d'acceptation (évaluation), de rétention et d'action.

Le développement de ces orientations théoriques a favorisé l'émergence d'hypothèses en termes de stratégies de recherche d'information : on considère alors que le sujet privilégie un traitement soit approfondi, soit superficiel de l'information de nature persuasive. C'est l'option de R.E. Petty et J.T. Cacioppo (1986), qui distinguent dans leur modèle de probabilité d'élaboration (ELM) un traitement central de l'information persuasive, impliquant un coût cognitif important, orienté vers l'analyse sémantique développée des arguments du message, opposé à un traitement périphérique, peu coûteux, qui prend en compte des indices sémio-linguistiques de surface et les intègre à des règles « heuristiques » simples de raisonnement (« On peut faire confiance à un expert », « On est d'accord avec ceux qu'on trouve sympathiques », « En général, les opinions partagées par la majorité des gens sont plus vraies que celles soutenues par une minorité »). L'orientation vers l'un ou l'autre des deux traitements va

déterminer dans une large mesure l'impact persuasif du message, car seul le traitement central produirait un changement durable d'attitude (Greenwald 1968).

La mise en œuvre des traitements centraux ou périphériques est déterminée par les motivations des individus (traiter pour agir efficacement, défendre ses valeurs ou produire une impression) et par les capacités et les connaissances. Celles-ci peuvent être insuffisantes ou ne pas être disponibles, et, en outre, la complexité de la tâche, un temps limité, la distraction, l'humeur peuvent orienter vers des traitements périphériques ou « heuristiques » (Petty et Brock 1981).

Mais, dans ces modèles, ne sont pas suffisamment pris en compte les dimensions contractuelles de la communication, les genres ou types de discours, les marquages sémio-linguistiques des attitudes propositionnelles ou des modalisations, les structurations narratives, argumentatives et énonciatives des discours comme les conditions pragmatiques de la communication. Aussi certains chercheurs français ont-ils développé des études qui montrent l'importance de ces facteurs, en particulier dans le cadre des situations interlocutives, entretiens, discussions, anticipations d'échange, interventions réactives, etc. (Jakobi, Blanchet et Grossir-Le Nouvel 1990 ; Blanchet, Bromberg et Urdapilletta 1990 ; Bromberg et Ghiglione 1988 ; Georget et Chabrol 2000).

C. C.

II. EN ANALYSE DU DISCOURS

La rhétorique argumentative s'intéresse fondamentalement au discours tenu dans un *débat* ouvert et contradictoire, structuré par l'*intention* (illocutoire*) de *persuader*, c'est-à-dire de communiquer, expliquer, légitimer et faire partager le point de vue qui s'y exprime et les mots qui le disent ; ou, à défaut, d'éliminer les discours concurrents pour régner seul sur son domaine. La persuasion (perlocutoire) résulte de tout ou partie de la réalisation de l'ensemble de ces intentions. La façon dont elle se réalise ou non est une question empirique, dont l'étude doit se mener en collaboration.

La définition de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca de l'objet de l'argumentation* comme « l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » (1970 : 5) permet une redéfinition

des notions de **conviction** et de **persuasion** en fonction de l'auditoire*. Ils proposent en effet « d'appeler persuasive une argumentation qui ne prétend valoir que pour un auditoire particulier et d'appeler convaincante celle qui est censée obtenir l'adhésion de tout être de raison » (1958 : 36).

La persuasion comme *état mental* est ainsi liée à l'œuvre de *discours*. Les deux termes demandent réflexion, d'abord, du côté du moyen, le discours. À la même époque, J.-M. Domenach attribuait à la **propagande** la fonction de « créer, transformer ou confirmer des opinions » (1950 : 8), et comptait parmi ses instruments non seulement l'écrit et la parole, mais aussi l'image et tous les types de manifestations spectaculaires exigeant de la cible une action (« Mettez-vous à genoux, et alors vous croirez »). Cette ouverture à divers supports signifiants étoffe la contribution de l'analyse de discours à l'étude des processus de persuasion, tels qu'on peut les observer dans les domaines de la vente à domicile, du militantisme politique ou religieux. L'analyse de la persuasion appelle celle de la **conversion**, des discours de convertisseurs et de convertis qui en marquent un aboutissement. D'autre part, il n'est pas évident que le point final du processus argumentatif soit la persuasion vue comme un simple état mental, une « adhésion de l'esprit ». L'ultime critère de la persuasion complète est l'**action** accomplie dans le sens suggéré par le discours, le *pathos** jouant un rôle essentiel dans ce passage à l'acte.

C. P.

► **Argumentation, Destinataire, Rhétorique**

Pertinence (principe de –)

Ce mot désigne, dans l'usage courant, la qualité attribuée à une action ou à un propos d'être adéquat à une situation, bien fondé ou simplement convenant.

En linguistique, et particulièrement en phonologie, ce terme a été utilisé pour désigner la fonction distinctive qu'assure un phonème par l'un de ses traits et qui, de ce fait, le rend différent d'un autre phonème. Par exemple, on dira que le trait de « sonorité » est pertinent pour distinguer /p/ de /b/.

En pragmatique, H.P. Grice (1979) fait de l'*exigence de pertinence* une des maximes* qui régissent l'échange verbal. D. Sperber et D. Wil-

son (1989) reprennent cette notion, lui donnent un sens extensif et en font la base de leur théorie, dite *théorie de la pertinence*. Partant du *postulat d'intentionnalité* de J.R. Searle (1983), reprenant la définition de la communication comme fait intentionnel de H.P. Grice (1957), tout en en critiquant certains aspects, ces auteurs montrent « comment le principe de pertinence suffit à lui seul à expliquer de quelle façon la signification linguistique d'un énoncé et son contexte interagissent et déterminent la façon dont cet énoncé sera compris » (1989 : 7). Ils définissent ainsi le principe de pertinence comme « ce qui rend manifeste l'intention qui sous-tend l'ostension » (1989 : 82), de sorte que ce principe est « ce qui permet de faire du modèle inférentiel de la communication un modèle explicatif » (1989 : 82). Ainsi, c'est la possibilité, pour l'interprétant, de construire des inférences* à partir des données d'un énoncé et en mettant celles-ci en relation avec d'autres données déjà enregistrées dans sa mémoire, qui rend l'énoncé pertinent.

En analyse du discours, l'expression *principe de pertinence* a été reprise par P. Charaudeau (1995 a) pour en faire l'un des quatre principes qui fondent l'acte de langage (avec les principes d'*altérité**, de *régulation** et d'*influence**). S'inspirant à la fois du sens commun de ce terme, et de la notion d'« environnements cognitifs mutuellement manifestes » de D. Sperber et D. Wilson (1989 : 64), P. Charaudeau dit de ce principe qu'il « implique qu'il y ait de la part des partenaires de l'acte de communication une reconnaissance réciproque d'aptitudes-compétences pour être « à propos » et avoir « droit à la parole ». Il faut donc, d'une part, que ces partenaires puissent supposer qu'ils ont une intention, un *projet de parole* qui donnera à l'acte de langage sa motivation, sa raison d'être, d'autre part que, étant donné cette postulation d'intentionnalité, ils postulent encore, par regard évaluateur interposé, que l'autre partage les mêmes lieux de reconnaissance » (1995 a : 87).

► **Altérité (principe d'–), Influence (principe d'–), Régulation (principe de –)**

P. C.

Pétition de principe

Une **pétition de principe** est une forme de **paralogisme*** ; c'est un raisonnement circulaire prétendant prouver une chose par elle-même, c'est-à-dire donnant comme argument pour une conclusion une **reformulation*** de cette conclusion. Explication* et définition* peuvent également être circulaires, si l'explication est au moins aussi obscure que le phénomène à expliquer, si la définition est au moins aussi complexe que le défini.

► Argumentation, Paralogisme

C. P.

Phatique (fonction -) ➡ Fonctions du langage

Phrase / énoncé ➡ Énoncé

Phraséologie

Ce terme désigne l'ensemble des expressions figées, simples ou composées, caractéristiques d'une langue ou d'un type de discours. C. Bally en a proposé une étude systématique dès le début du siècle (1909), sous forme de répertoires et de classements morphologique, sémantique et stylistique regroupant les expressions faisant l'objet d'un figement*. Cette démarche a été approfondie dans une perspective comparative et didactique par les linguistes de l'Est européen. Le Laboratoire d'analyse des données linguistiques (LADL) a fourni pour le français des répertoires visant l'exhaustivité, classés par catégories et schémas morpho-syntaxiques, qui donnent une idée de l'importance considérable de la composante phraséologique dans les discours (Danlos 1988). L'exhaustivité semble néanmoins un objectif difficile à atteindre. En revanche, il est possible d'établir des schémas généraux d'expressions phraséologiques et d'examiner leur productivité discursive et les variations qu'ils présentent dans divers types de discours (Fiala 1987). On passe ainsi d'une perspective typologique, statique, à une conception plus dynamique de la phraséologie. De même, les approches anthropologiques (Rey 1986) et pragmatiques montrent l'intérêt de la phraséologie dans les perspectives culturelles, interactionnelles et argumentatives.

► Figement, Langue de bois, Sloganisation

P. F.

Pivot (terme-) ➡ Méthode harrissienne

Places (rapport de -)

Notion utilisée dans l'étude des interactions verbales, empruntée à F. Flahault : « Chacun accède à son identité à partir et à l'intérieur d'un système de **places** qui le dépasse ; ce concept implique qu'il n'est pas de parole qui ne soit émise d'une place et convoque l'interlocuteur à une place corrélatrice ; soit que cette parole présuppose seulement que le rapport de places est en vigueur, soit que le locuteur en attende la reconnaissance de sa place propre, ou oblige son interlocuteur à s'inscrire dans le rapport » (1978 : 58). Pour R. Vion, « par le **rapport de places**, on exprime plus ou moins consciemment quelle position on souhaite occuper dans la relation et, du même coup, on définit corrélativement la place de l'autre ». En conséquence, « l'un des enjeux de la relation qui se construit va consister à accepter ou à négocier ce rapport de places identitaires. De sorte que les places occupées en fin d'interaction seront, le plus souvent, distinctes des essais initiaux de positionnement » (1992 : 80-81).

► Interaction, Rôle

D. M.

Plan de texte

Le fait que tout texte ne soit pas un tas mais une suite ordonnée et hiérarchisée d'énoncés se traduit par des **plans de textes** qui jouent un rôle capital dans la *composition* macro-textuelle du sens et qui correspondent à ce que les Anciens rangeaient dans la « *disposition* ».

*Pour la rhétorique**, la **disposition** est la partie de l'art d'écrire et de l'art oratoire qui règle la mise en ordre des arguments tirés de l'*invention* : « L'ordre n'est possible qu'après l'*Invention* ; il faut avoir tout vu, tout pénétré, tout embrassé pour savoir trouver la place précise de chaque chose » (Pellissier 1894 : 60). Le plan oratoire classique comporte d'abord un *exorde* (dont le but est de capter l'auditoire), suivi d'une *proposition* (cause ou thèse résumée du discours), avec sa *division* (annonce du plan). Le développement a pour partie principale la *confirmation* (qui prouve la vérité avancée dans la proposition), qui peut être précédée d'une *narration* (exposé des faits), et qui est suivie

de la *réfutation* (rejet des arguments contraires). La *péroration* (conclusion frappant l'auditoire) achève le tout.

Pour la *linguistique textuelle*, le modèle rhétorique ne rend pas compte de la variété des plans de textes possibles. Un texte, même court, est davantage une suite de parties (périodes* et/ou séquences*) que de phrases. Un plan de texte peut être *conventionnel* (fixé par le genre* de discours) ou *occasionnel*. Dans le premier cas, le texte entre pleinement ou partiellement dans le plan prévu (celui des cinq actes des tragédies classiques et des trois actes de la comédie, celui du sonnet italien ou du sonnet élisabéthain, celui de la dissertation, de l'article de dictionnaire, de la recette de cuisine, etc.). Dans le second cas, le plan est inventé et découvert à l'occasion. Tout plan peut être souligné explicitement par la *segmentation** (intertitres, changements marqués de paragraphes, de chapitres, numérotation des développements, sommaire) ou peu signalé en surface. Du point de vue de l'interprétation, les *plans conventionnels*, explicitement marqués ou non, préorganisent la structuration du sens. Les *plans occasionnels* doivent, en revanche, être plus explicitement et plus ostensiblement soulignés.

► *Segmentation graphique, Superstructures textuelles, Texte*

J.-M. A.

Plurigraphie Travail (discours en situation de –)

Plurisémioticité

Terme créé par les analystes des discours au travail pour rendre compte de certaines de leurs spécificités (Boutet 1993).

La *sémiotique* (ou *sémiologie*) peut être considérée comme la science des différents systèmes de signes, parmi lesquels se trouvent les signes linguistiques. Il y existe un important débat sur la typologie et les critères de classement des différents signes, débat réactualisé dans les sciences de la communication du fait de l'irruption des nouvelles technologies de l'information. Un des modes de classement consiste à retenir comme pertinent les *canaux* physiques de la communication utilisés. C'est dans ce cadre qu'on parle, dans les sciences de la communication, de *pluricanalité* de certains messages. La notion de *plurisémioticité* inclut la dimension des supports ou canaux de la communication, mais elle ne s'y réduit pas.

« Plurisémioticité » permet de décrire l'une des caractéristiques des évolutions du travail. Le développement de l'automatisation et de l'informatisation a comme conséquence que les objets matériels ne sont plus présents. Ils sont désormais objets de représentations sémiotiques : textes écrits sur écran, tableaux, représentation numérique, graphiques, maquettes. Les salariés sont donc désormais confrontés à des activités de lecture, d'écriture et d'interprétation de signes et non plus seulement à des activités de manipulation physique. Les univers de travail se caractérisent désormais par le fait de présenter divers systèmes sémiotiques. On peut opérer les distinctions suivantes : des signes **linguistiques** (écrits comme oraux) et des signes **non-linguistiques** (plans, maquettes) ; des signes linguistiques **organisés syntaxiquement** et des signes linguistiques **a-syntaxiques** (listes, tableaux) ; des **signes linguistiques** et des **chiffres**.

Les observations de situations de travail ont aussi montré comment ces différentes sémiotiques circulent, se transforment. Car la plurisémioticité se caractérise par un phénomène nommé **contact entre sémiotiques**. Cette notion est directement empruntée aux travaux sociolinguistiques sur les situations de multilinguisme : on y parle de « contact entre les langues ». Dans ces situations, le fait que plusieurs langues soient disponibles dans les répertoires des locuteurs entraîne de nombreux phénomènes d'interpénétration des langues entre elles. Ce sont les faits de métissage, de code-switching, d'emprunts, de calques. En situation de contact, les langues ne restent pas inchangées. D'une façon analogue, dans les situations comme le travail, où différents systèmes de signes sont en contact, ceux-ci ne restent pas autonomes les uns des autres ; ils subissent des phénomènes de mélange. Pour s'en tenir aux sémiotiques de l'oral et de l'écrit, on note que certains genres* discursifs comme l'exposé oral empruntent aux règles de fonctionnement de l'écrit : parler brièvement, organiser sa parole selon un système de listes. De façon symétrique, de nombreux écrits de travail empruntent à l'oral, en particulier les écrits « à plusieurs mains » (plurigraphie*) dans lesquels de véritables dialogues se construisent où les différents agents chargés de remplir une fiche ou un tableau sont conduits à se répondre, à se gloser, à s'opposer, sur un même support, aux scripteurs précédents.

► *Médiologie, Situation de communication*

J. B.

Poétique (fonction –) ➡ Fonctions du langage

Point de vue

La notion de **point de vue** joue un rôle central dans deux problématiques étroitement liées : la *narratologie* et la *polyphonie*.

I. DANS LA THÉORIE POLYPHONIQUE ➡ Polyphonie

II. EN NARRATOLOGIE

Cette notion interdisciplinaire a été étudiée aussi bien par les sémiotiques du récit (Genette 1972, Lintvelt 1981), que de la peinture (Fontanille 1989 et 1995) et du cinéma (Jost 1986). Après avoir mis en évidence l'importance de l'instance du narrateur, délégué par l'auteur pour raconter (récit*), la narratologie a affiné la question de la prise en charge des énoncés non plus sous l'angle de *qui raconte ?* (la *voix* pour Genette 1972), mais de *qui voit ?* (le *mode*). On a alors parlé de *vision avec*, *vision du dehors* et *vision par-dérrière* (Pouillon 1946), de *focalisation interne*, *focalisation externe* et *focalisation zéro* (Genette 1972). Les travaux critiques (Bal 1977, Vitoux 1982, 1988) ont successivement distingué les instances du *focalisateur* et du *focalisé*, de ce qui est perceptible par les sens (*focalisé externe*) et de ce qui ne l'est pas (*focalisé interne*).

A. Rabatel (1997, 1998) a porté une attention plus linguistique à la question et proposé une critique radicale de la tendance à limiter à la vue une problématique qui porte conjointement sur la *perception* et le *savoir*. Dépassant les difficiles distinctions entre focalisation externe et focalisation zéro, il a ramené la question des instances focalisatrices aux deux seuls *point de vue du narrateur* (narrateur ou simple voix narrative) et *point de vue du (des) personnage(s)*. Chacune de ces instances peut adopter une *vision interne* ou une *vision externe* du focalisé (entre l'externe et l'interne, le rapport est moins d'opposition que de degré). Qu'il soit interne ou externe, le point de vue du personnage ou du narrateur peut, en termes de *volume de profondeur du savoir*, être soit *limité*, soit *étendu* et porté, dans les deux cas, par des *expressions subjectivisantes* ou *objectivisantes*.

De cette approche linguistique d'un phénomène qui déborde le cadre de la seule narratologie littéraire, il découle que : « Ce qui apparaît déterminant, ce n'est plus [...] "qui" voit ou "qui" sait, c'est l'ana-

lyse concrète de la référentialisation du focalisé et, à partir d'elle, le repérage de l'énonciateur responsable des choix de référentialisation » (Rabatel 1998 : 58-59). En mettant l'accent sur « l'effet-point de vue », Rabatel insiste sur la mise en texte (schématisation*) qui, par le biais des diverses modalités de présentation du référent, influe instructionnellement sur la construction du sens par l'interprétant.

► Énonciation, Récit

J.-M. A.

Polémique

Catégorie d'un maniement malaisé car elle s'emploie à la fois comme substantif (« une polémique ») pour référer à *un ensemble de textes* et comme adjectif pour référer à *un certain régime discursif* (« un texte polémique »). Elle peut en outre intervenir à des niveaux très différents du discours, celui de ses conditions de possibilité comme celui de ses marques de surface.

Comme substantif, une **polémique** est une succession plus ou moins longue de textes qui s'opposent sur une « question », un sujet de débat, ou un réseau de questions connexes. M. Dascal (1998) propose de distinguer entre **dispute** (les « dialogues de sourds » où « aucun effort sérieux n'est tenté, ou n'est possible, pour amener l'adversaire à changer de position »), les **discussions** (où « les adversaires partagent des assumptions, des méthodes et des buts qui permettent de résoudre l'opposition ») ; entre ces deux extrêmes, les **controverses**, qui sont « longues, ouvertes, non-conclusives et "recyclables" dans le cours de l'histoire », sans pour autant être irrationnelles ou émotives, comme dans le cas des disputes ; la controverse se développe en effet sur la base de divergences de fond entre positionnements* (Windisch 1987), donnant le sentiment d'un « débat immobile » (Doury 1997). Néanmoins, il ne peut y avoir controverse que si les adversaires partagent un certain nombre de présupposés. Le caractère « recyclable » des polémiques fait qu'il se constitue une *mémoire* polémique* (Maingueneau 1987 : 92) des luttes antérieures ; ainsi l'affaire Dreyfus pour les intellectuels de gauche ou la condamnation de Galilée pour les rationalistes (Doury 1997 : 143). Une manière de rendre raison de ces controverses sans issue est de postuler une « interincompréhension » constitutive, chaque positionnement se

définissant par une relation réglée avec d'autres dont se soutient tacitement son identité (Maingueneau 1984) ; ce qui illustrerait la primauté de l'interdiscours*.

Comme adjectif, « polémique » réfère à un certain régime du discours où la parole a une visée réfutative intense : « Le discours polémique est un discours *disqualifiant*, c'est-à-dire qu'il attaque une *cible*, et qu'il met au service de cette visée pragmatique dominante [...] tout l'arsenal de ses procédés rhétoriques et argumentatifs » (Kerbrat-Orecchioni 1980 c : 13). Charaudeau (1998 b) propose de réserver le terme de « polémique » (« stratégie polémique », « attitude discursive polémique », « rapports polémiques »...) aux cas où le locuteur implique l'interlocuteur dans son énonciation en utilisant des arguments qui mettent celui-ci en cause, non seulement comme personne (arguments *ad personam*), mais comme sujet défendant une position, engagé dans celle-ci et donc responsable de ce qui est contesté par le locuteur. Il distingue donc le simple échange d'arguments à propos d'un thème (comme dans un colloque scientifique) et le débat polémique, échange d'arguments mettant l'autre en cause (comme dans les débats politiques).

On a cherché à répertorier les *procédés* caractéristiques de la relation polémique et les genres qui les mobilisent de manière privilégiée (satire, pamphlet...) (Angenot 1980). Il peut s'agir de phénomènes d'énonciation localisés (insultes, apostrophes, négation, adjectifs fortement axiologiques, formules phatiques (« dites donc », « tu penses ! »...), de techniques argumentatives (citations tronquées, amalgame...), etc. Mais, au-delà des « procédés », il faut savoir restituer l'ensemble de la scène* d'énonciation qui sous-tend le discours polémique : comment l'énonciateur légitime la place d'où il parle, celle à laquelle il affecte son adversaire, comment il légitime la relation polémique elle-même...

POLÉMIQUE ET DISCURSIVITÉ

Le polémique peut servir à caractériser la discursivité. Une certaine interprétation de la pragmatique place ainsi l'affrontement au cœur de l'activité langagière. Cela peut valoir : (1) Pour les interactions ordinaires : ainsi O. Ducrot, après avoir dit que « la valeur sémantique de l'énoncé, comme celle d'une pièce des échecs, devrait se décrire, partiellement au moins, comme une valeur polémique », ajoute : « Faut-

il maintenir ce "partiellement" ? » (1972 b : 34). Il en va de même dans la théorie des « faces* » (Brown et Levinson 1978) qui veut rendre compte des relations interpersonnelles dans l'échange verbal. (2) Pour les positionnements* doctrinaux : F. Cossutta (2000 : 175) propose de distinguer le **polémisme** (niveau constitutif d'une adversité structurale entre deux positionnements), de la **polémicité** (les multiples manifestations textuelles de cette adversité) et de la **polémique** (son déploiement dans un espace et à travers des genres déterminés).

► Adoucisseur, Dialogisme, Face, Interaction, Interdiscours, Malentendu, Politesse

D. M.

Politesse

L'une des caractéristiques les plus remarquables des développements récents de la pragmatique linguistique est l'intérêt porté au fonctionnement de la **politesse** dans les interactions verbales, intérêt corrélatif de la reconnaissance de l'importance du niveau de la relation* interpersonnelle. De cette prise de conscience est né, vers la fin des années 70, un nouveau domaine d'investigation, qui a suscité dans les années 80-90 une véritable explosion des recherches. Alors qu'auparavant la réflexion sur la politesse restait consignée dans des traités à caractère normatif – les « manuels » et autres ouvrages de la « littérature du savoir-vivre » (Lacroix 1990 ; Picard 1995 ; Montandon éd., 1995) –, elle a donné lieu récemment à une foule d'études aussi bien théoriques que descriptives : il s'agit de voir quelle place occupe et quel rôle joue la politesse dans les interactions quotidiennes, et de décrire *l'ensemble des procédés mis en œuvre pour préserver le caractère harmonieux de la relation interpersonnelle* ; procédés extrêmement nombreux et divers qui, loin d'être confinés dans les fameuses « formules », mobilisent en réalité une part importante du matériel produit dans l'interaction.

TERRITOIRE ET FACE

Parmi les principales propositions théoriques qui ont contribué à la constitution de ce champ, mentionnons : R. Lakoff (1973), qui propose d'ajouter aux maximes* conversationnelles de H.P. Grice un principe de type « Soyez poli », qu'elle détaille en trois règles : *Formalité*

(Ne vous imposez pas, tenez-vous à l'écart), *Hésitation* (Laissez à votre interlocuteur le choix) et *Camaraderie* (Agissez comme si vous et votre partenaire étiez égaux ; mettez-le à l'aise) ; ou G.N. Leech (1983), dont l'approche est plus systématique que celle de R. Lakoff : Leech considère lui aussi qu'aux côtés du CP (« *Cooperation Principle* » de Grice, ensemble des maximes conversationnelles) il convient d'admettre un PP (« *Politeness Principle* »), mais son système de règles de politesse s'articule de façon cohérente sur les notions de « coût » et de « bénéfice », recouvrant un certain nombre de maximes (Tact, Générosité, Approbation, Modestie, Accord, Sympathie) et de sous-maximes.

Mais c'est à P. Brown et S. Levinson (1978, 1987) que l'on doit le cadre théorique le plus élaboré, célèbre et exploité, et bien sûr aussi le plus critiqué. Le modèle « B-L » de la politesse s'inspire directement d'E. Goffman : il se fonde sur les notions de territoire* et de face*, respectivement rebaptisés par ces auteurs « face négative » et « face positive ». En même temps, Brown et Levinson « recyclent » la notion d'acte* de langage en s'intéressant aux effets que ceux-ci peuvent avoir sur les « faces » des participants : il apparaît en effet que les actes que l'on est amené à produire dans l'interaction sont pour la plupart à quelque titre « menaçants » pour l'une et/ou l'autre face des partenaires en présence, ce sont des *Face Threatening Acts* ou FTAs. Or les participants ont tous un « désir de face » (*face-want*). Les faces sont donc, contradictoirement, cibles de menaces permanentes et objets d'un désir de préservation. Comment les interactants parviennent-ils à résoudre cette contradiction ? Pour E. Goffman : en accomplissant un « travail de figuration » (*face-work*), ce terme désignant « tout ce qu'entreprend une personne pour que ses actions ne fassent perdre la face à personne (y compris elle-même) » ; pour P. Brown et S. Levinson : en mettant en œuvre diverses *stratégies de politesse*, qui pour la plupart se ramènent à des procédés d'adoucissement des FTAs, la politesse apparaissant dans cette perspective comme un moyen de concilier le désir mutuel de préservation des faces, avec le fait que la plupart des actes de langage sont potentiellement menaçants pour telle ou telle de ces mêmes faces. À partir de là, l'essentiel du travail de Brown et Levinson consiste à faire l'inventaire de ces différentes stratégies, des *adoucisseurs** entre lesquels le locuteur choisit en fonction de trois facteurs : le degré de gravité du FTA, la « distance sociale » qui existe entre les participants (fac-

teur D), et leur relation de « pouvoir » (facteur P), l'idée étant que la politesse d'un énoncé doit en principe croître en même temps que P, D et le poids du FTA.

Ce modèle s'est vu reprocher de reposer sur une conception par trop négative, voire « paranoïde », de la politesse, représentant le champ de l'interaction comme un terrain miné par toutes sortes de FTAs que les interactants passent leur temps à tenter de désamorcer. Or la politesse peut consister non seulement en un adoucissement de menaces, mais aussi, plus positivement, en une production d'« anti-menaces » : certains actes, comme le compliment, le remerciement ou le vœu, ont un caractère non point tant menaçant que valorisant pour les faces. Il est donc nécessaire d'accorder dans le système une place à ces actes qui constituent en quelque sorte le pendant positif des FTAs ; actes baptisés, par C. Kerbrat-Orecchioni (1996), *Face Flattering Acts* (actes « cajoleurs »), ou FFAs (d'autres parlant dans le même sens de *Face Enhancing Acts*, *Face Giving Acts*, ou *Face Supporting Acts*). La distinction FTA vs FFA (sans parler des actes « mixtes ») a en outre le mérite de clarifier corrélativement la distinction entre politesse négative (laquelle consiste essentiellement à adoucir les FTAs) et politesse positive (laquelle consiste à produire des FFAs, de préférence renforcés).

À partir de ces notions de base : face négative vs positive, FTA vs FFA, politesse négative vs politesse positive, ainsi que politesse vs non-politesse vs impolitesse, il est possible de dégager un système cohérent de règles, et de voir comment elles fonctionnent dans différentes situations communicatives et dans différentes cultures (car si les principes généraux de la politesse semblent universels, et si même un certain nombre de procédés se retrouvent dans des langues et des cultures très différentes les unes des autres, on observe aussi dans ce domaine des variations importantes, qui sont aujourd'hui l'objet de vifs débats dans le champ de la pragmatique contrastive).

ENCODAGE ET DÉCODAGE

Quoi qu'il en soit, le « modèle B-L remanié » possède un pouvoir descriptif et explicatif considérable (pour d'autres illustrations, voir Kerbrat-Orecchioni 1992 : 2^e partie) :

En ce qui concerne les opérations d'encodage, la politesse joue un rôle déterminant dans le choix des formulations. Le cas le plus specta-

culaire est évidemment celui des actes* de langage indirects : pour quoi s'embarrasse-t-on de formules telles que « Tu pourrais fermer la fenêtre ? », alors que « Ferme la fenêtre » dit la même chose plus simplement et plus clairement ? C'est qu'ayant des allures moins coercitives, la formulation indirecte brutalise moins la face du destinataire : le coût cognitif supplémentaire (pour l'encodeur comme pour le décodeur) est très largement compensé par le bénéfice psychologique qu'ils en tirent l'un comme l'autre. Autre exemple d'actes indirects conventionnels : dans un café, le garçon peut très normalement demander au client ce qu'il désire à l'aide de la formule « Vous prenez quelque chose ? », alors que le client peut difficilement demander au garçon combien il lui doit à l'aide de la formule « Je vous dois quelque chose ? ». C'est qu'il est poli pour le garçon de ne pas sembler contraindre le client à consommer, alors qu'il ne serait guère poli pour le client de sembler n'être pas obligé de payer sa consommation. Mais le PP permet aussi d'expliquer bien d'autres phénomènes, comme le fait que les FTAs soient très généralement adoucis (ou « litotisés »), alors que les FFAs sont volontiers renforcés (ou « hyperbolisés » : « merci beaucoup / mille fois / infiniment », mais « merci un peu » est pragmatiquement agrammatical) ; ou bien encore ce qu'il est convenu d'appeler l'« organisation préférentielle des échanges* » : si les enchaînements positifs sont généralement « préférés » aux enchaînements négatifs, c'est qu'ils sont généralement plus polis – dès lors que ce n'est pas le cas, l'enchaînement négatif cesse d'être non-préféré, par exemple après un compliment (application de la « loi de modestie »).

En ce qui concerne les opérations de décodage, le « PP » rend des services comparables à ceux du « CP » : il explique par exemple qu'en situation de visite une offre telle que « Asseyez-vous donc cinq minutes » sera régulièrement interprétée comme « cinq minutes au moins » (alors que la « maxime de quantité », ou « loi d'exhaustivité », imposerait plutôt une implicature* du type « cinq minutes au plus »). Les théories de la politesse sont donc fort utiles au linguiste : elles montrent que, dans le système de la langue, sont inscrits un grand nombre de faits dont l'existence ne se justifie – et qui ne sont interprétables – que par rapport aux exigences de la politesse, c'est-à-dire conformément à l'étymologie du mot, à la nécessité de *polir* ses comportements afin de les rendre moins blessants pour les faces d'autrui – faits fort hétérogènes en apparence, et que la linguistique avait trai-

tés jusque-là en ordre dispersé, dans le cadre de la rhétorique des figures (euphémisme*, litote*, hyperbole*, etc.), ou de la pragmatique contemporaine (actes* de langage indirects), mais qui se mettent à *faire système* dès lors qu'on les rapporte aux principes de la politesse.

Parallèlement, ces théories démontrent l'importance sociale de la politesse. Même si tout ne se ramène pas à des questions de face, même si la politesse n'est pas de mise dans toutes les situations, même si elle n'est que « vertu des apparences », la politesse ne se réduit pas à une simple collection de règles formelles plus ou moins arbitraires : elle joue un rôle fondamental dans la régulation de la vie en société, permettant de concilier les intérêts généralement dépareillés de l'Ego et de l'Alter, et de maintenir un état d'équilibre relatif, et toujours précaire, entre la protection de soi et le ménagement d'autrui. Or c'est sur cet équilibre que repose le bon fonctionnement de l'interaction. Quelles que soient les variations (certes considérables) des formes qu'elle peut prendre, la politesse est universelle, car on ne peut concevoir un monde sans « manières » – sans civilités, c'est la guerre civile. Même le Cyberspace n'échappe pas aux règles du savoir-vivre : c'est la *Netiquette*, qui rend possible la cohabitation entre internautes, et dont on pourrait montrer qu'elle se ramène aux principes « brown-levinsoniens » de respect du territoire et de la face d'autrui.

La politesse n'est autre qu'une machine à maintenir ou à restaurer l'équilibre rituel entre les interactants, et donc à fabriquer du contentement mutuel (alors que son non-respect déclenche des réactions de violent mécontentement : « Il aurait pu au moins s'excuser ! », « Il ne m'a même pas remerciée ! ») – conformément à la définition de La Bruyère (*Les Caractères*, chap. v) : « Il me semble que l'esprit de politesse est une certaine attention à faire que par nos paroles et par nos manières, les autres soient contents de nous et d'eux-mêmes. »

► Adoucisseur, Double contrainte, Face, Relation interpersonnelle, Rituel

C. K.-O.

Polygraphie ➤ Travail (discours en situation de –)

Polylogue Dialogue

Polyphonie

Terme emprunté à la musique qui réfère au fait que les textes véhiculent, dans la plupart des cas, beaucoup de points de vue différents : l'auteur peut faire parler plusieurs voix à travers son texte. Le terme de **polyphonie** était assez courant dans les années 20. M. Bakhtine lui donne, dans son livre célèbre sur Dostoïevski (1929), une portée et un sens tout à fait nouveaux. Dans ce livre, M. Bakhtine étudie les relations réciproques entre l'auteur et le héros dans l'œuvre de Dostoïevski, et il résume sa description dans la notion de polyphonie. Avec l'intérêt croissant en linguistique pour les aspects pragmatiques et textuels qui s'est manifesté depuis les années 80, le travail de M. Bakhtine a été redécouvert par certains linguistes. Ainsi, en France, O. Ducrot a développé une notion proprement linguistique de la polyphonie dont il se sert pour ses analyses de toute une série de phénomènes linguistiques. En même temps, et indépendamment les uns des autres, les analystes de la littérature ont développé la polyphonie bakhtinienne, et ces dernières années on a tenté de réconcilier les deux approches polyphoniques pour en former un outil efficace pour les analyses de discours.

EN LINGUISTIQUE

La polyphonie est associée au niveau de l'*énoncé**. Que l'énoncé renferme des traces des protagonistes de son énonciation est bien connu. Et cela de multiples façons. On peut songer aux pronoms personnels, aux adjectifs subjectifs*, aux modalités*, etc. Cette présence des participants du discours est un phénomène profondément intégré dans la langue naturelle. Celle-ci renvoie en effet constamment à son propre emploi : elle est *sui-référentielle*. Or, si l'on pousse tant soit peu l'analyse de ces aspects, on verra que d'autres points de vue que ceux de l'émetteur et du récepteur peuvent être véhiculés à travers l'énoncé.

C'est le grand mérite d'O. Ducrot d'avoir systématisé cette observation en introduisant la notion de polyphonie dans les études linguistiques (1984 : chap. VIII). L'originalité de son approche réside dans la scission du sujet parlant au niveau de l'énoncé même. Inspiré par

les travaux de G. Genette, qui discerne celui qui voit de celui qui parle, O. Ducrot a introduit une distinction semblable entre le **locuteur*** et les **énonciateurs***. Le *locuteur* est celui qui, selon l'énoncé, est responsable de l'énonciation. Il laisse des traces dans son énoncé comme par exemple les pronoms de la première personne. Le locuteur est à même de mettre en scène des *énonciateurs* qui présentent différents **points* de vue**. Il peut s'associer à certains énonciateurs tout en se dissociant d'autres. Il est important de souligner que tous ces « êtres discursifs » sont des êtres abstraits. Le rapport à l'être parlant réel n'intéresse pas O. Ducrot. Ainsi, si on peut lire sur une bouteille de jus de fruit : « Je me bois sans sucre », c'est le jus de fruit qui est locuteur de cet énoncé.

La polyphonie d'O. Ducrot a eu une grande influence sur la sémantique française. Il n'a cependant jamais développé lui-même une véritable théorie de la polyphonie, et sa terminologie change légèrement d'un travail à l'autre. En s'appuyant sur ses divers travaux et sur les recherches faites par les polyphonistes scandinaves (Nølke et Olsen 2000, voir aussi < www.hum.au.dk/romansk/polyfoni >), on peut néanmoins présenter les points essentiels de la polyphonie linguistique. La négation syntaxique est l'exemple par excellence appliqué par O. Ducrot pour illustrer la polyphonie. Ainsi, dans un énoncé comme :

(1) Ce mur n'est pas blanc.

on a nettement l'impression que deux points de vue (incompatibles) cohabitent :

(1') pdv₁ : "ce mur est blanc"
pdv₂ : "pdv₁ est injustifié"

Si l'émetteur s'est servi de la négation, c'est en effet parce que quelqu'un pense (ou pourrait penser) que le mur est blanc (pdv₁), ce qui est contraire à l'opinion de l'émetteur (pdv₂). Notons qu'alors que pdv₂ (qui prend le contre-pied de pdv₁) est forcément le point de vue de l'émetteur (ce qu'on voit par le fait que celui-ci ne peut pas – dans un discours cohérent – nier avoir ce point de vue), on ne peut pas déduire du seul énoncé *qui* est responsable du premier point de vue. Ce sont des observations de ce genre qui ont inspiré le développement de la théorie linguistique de la polyphonie. L'important est alors que l'existence de ces deux points de vue est marquée dans les maté-

riaux linguistiques mêmes par la présence de la négation « ne... pas ». En effet, elle se révèle dans la nature des enchaînements possibles :

- (1) Ce mur n'est pas blanc.
- (2) a. – Je le sais.
b. [...], ce que regrette mon voisin.
- (3) a. – Pourquoi le serait-il ?
b. [...], ce que croit mon voisin.
c. [...] Au contraire, il est tout noir.

On voit que les réactions (monologales* comme dialogales*) dans (2) renvoient au point de vue (négatif) de l'émetteur, alors que celles de (3) (monologales comme dialogales) enchaînent sur le point de vue positif (sous-jacent) véhiculé à travers (1). Il est remarquable que même les enchaînements monologiques dans (3) s'attachent à ce dernier point de vue, dont l'émetteur se distancie explicitement. Cette double possibilité d'enchaînement n'existerait pas sans la présence de la négation grammaticale.

On saisit ici un trait essentiel de la théorie polyphonique : elle traite des phénomènes qui sont engendrés dans la langue, en principe indépendamment de son emploi. Son objet est ce que disent les énoncés en tant qu'énoncés. La *structure polyphonique* se situe en effet au niveau de la langue (ou de la phrase), et c'est la raison pour laquelle elle ne se découvre pas par une étude des interprétations ou des emplois possibles des énoncés, mais seulement par un examen des (co)textes auxquels ceux-ci sont susceptibles de s'intégrer. En revanche, la structure polyphonique fournit des instructions relatives à l'interprétation de l'énoncé de la phrase, ou plus précisément aux interprétations possibles de l'énoncé. C'est dans ce sens que la théorie polyphonique est une *théorie sémantique discursive, structuraliste et instructionnelle*. Ces instructions peuvent être plus ou moins précises. Dans l'énoncé de (1), l'instruction consiste à faire comprendre au récepteur que deux points de vue contradictoires sont en jeu, un positif, l'autre négatif, et que l'émetteur s'associe au dernier. Mais elle n'exprime rien quant à la source du point de vue positif. L'*output* linguistique sera donc à concevoir comme une structure renfermant quelques variables. Dans notre cas spécifique, la valeur d'une des variables est précisée, alors que celle de l'autre reste tout à fait ouverte. Dans le processus interprétatif, le récepteur physique cherchera alors automatiquement (et inconsciemment) à découvrir l'iden-

tité de celui qui est responsable de l'autre point de vue (en l'occurrence pdv.). Le résultat de ce procédé est la création d'une *configuration polyphonique* qui fait partie de sa compréhension du texte pris dans sa globalité.

La théorie polyphonique a une autre source d'inspiration : l'exemple (1), classique dans la littérature portant sur la polyphonie, est emprunté aux travaux du philosophe H. Bergson qui analyse en détail l'exemple « Cette table n'est pas blanche » (1957 : 287). D'une manière générale, ce n'est pas par hasard si la théorie polyphonique linguistique s'est développée en France où l'on connaît depuis C. Bally, en passant par É. Benveniste, jusqu'à nos jours une forte tradition pour une linguistique énonciative. La négation n'est cependant pas le seul phénomène linguistique qui se prête à un traitement polyphonique. C'est ainsi qu'on trouve des analyses polyphoniques de phénomènes aussi divers que les modalités, les connecteurs*, l'argumentation*, la présupposition*, l'ironie* et le discours* rapporté, pour ne mentionner que quelques exemples. La polyphonie nous offre ainsi un cadre théorique qui nous permet de déceler des rapports systématiques entre phénomènes souvent conçus comme indépendants les uns des autres.

EN ANALYSE DE DISCOURS

La polyphonie d'O. Ducrot a été adoptée et adaptée par de nombreux chercheurs en linguistique et en analyse de discours. Souvent, la polyphonie intervient pour traiter de problèmes associés aux diverses formes de discours rapporté (ou représenté). Dans le modèle de l'organisation du discours développé à Genève autour d'E. Roulet (Roulet et al. 2001), l'*organisation polyphonique* occupe une place centrale. L'acceptation genevoise de la polyphonie se distingue sur deux points essentiels de celle d'O. Ducrot. (1) Son domaine d'application est *plus étendu*. À l'opposé d'O. Ducrot qui s'en tient à l'analyse d'énoncés ou de brefs segments isolés, le modèle de Genève situe la description polyphonique dans un cadre plus large en insistant sur ses rapports à d'autres aspects de l'organisation du discours. La polyphonie est donc une notion complexe qui se construit à partir de notions plus primitives. (2) Son domaine conceptuel est *plus restreint et moins abstrait*. Se centrant sur le traitement des diverses formes de discours représenté, cette approche polyphonique n'a pas recours aux « énoncia-

teurs » ou aux « points de vue » d'O. Ducrot. Pour les Genevois, il y a polyphonie seulement s'il y a *plusieurs locuteurs* – réels ou représentés. Ainsi la négation n'est pas un marqueur polyphonique dans cette approche.

On rencontre le terme de « polyphonie » dans beaucoup de contextes différents et très souvent dans des acceptions plus ou moins intuitives ou impressionnistes. Cela s'explique sans doute par la souplesse de la notion, intuitivement compréhensible. La polyphonie semble jouer à plusieurs niveaux de l'analyse. Indiquée par divers moyens linguistiques (lexicaux, syntaxiques, etc.), elle se manifeste dans l'interprétation du discours. On parlera aussi bien de marqueurs polyphoniques au niveau des *énoncés* que de *textes* et même de *genres** polyphoniques. Or le concept reste-t-il le même ? Il est clair que les différentes acceptions divergent sur des points essentiels. La polyphonie *linguistique* se situe au niveau de la *langue*, restant ainsi une notion purement *abstraite* ; la polyphonie de *l'analyse de discours* est un phénomène de *parole* et en ce sens *concret*. La polyphonie *littéraire*, enfin, qui reste dans la tradition bakhtinienne, concerne les rapports multiples qu'entretiennent auteur, personnages, voix anonymes (le « on-dit »), différents niveaux stylistiques, etc. : on parlera de « polyphonie » s'il s'établit dans le texte un jeu entre plusieurs voix. Or rien ne semble empêcher la collaboration des différentes approches. On pourrait imaginer un modèle modulaire où l'analyse linguistique fournirait des matériaux à l'analyse de discours qui, à son tour, servirait aux analyses littéraires. Ou bien, en sens inverse, que les analyses littéraires et de discours fourniraient des données au développement de la théorisation linguistique. C'est la polyphonie dans tous ses états.

► Dialogisme, Dialogue, Discours rapporté, Énonciation, Ironie, Modalisation, Point de vue

H. N.

Ponctuation

Dimension longtemps négligée de l'étude des textes, la **ponctuation** est passée aujourd'hui au centre des préoccupations. On attribue aux conservateurs de la bibliothèque d'Alexandrie, à Aristophane de Byzance en particulier, la première ponctuation systématique des

textes. Il s'agissait avant tout de faciliter l'oralisation d'écrits prestigieux. Mais il a fallu attendre l'imprimerie pour que s'impose un système détaillé et contraignant de signes, que l'on utilise massivement les blancs et que se développe une véritable *mise en pages*, c'est-à-dire un « ensemble de techniques visuelles d'organisation et de présentation de l'objet-livre, qui vont du blanc des mots aux blancs des pages, en passant par tous les procédés intérieurs et extérieurs au texte, permettant son arrangement et sa mise en valeur » (Catach 1994 : 9).

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE LA PONCTUATION

La ponctuation est le produit d'une longue histoire, non un système conçu d'un seul tenant. C'est « un système de signes non alphabétiques, plus ou moins "idéographiques" » qui « fonctionnent comme des signes linguistiques, et cependant n'ont en général aucune correspondance articulatoire » (Catach 1980 : 16) ; ils sont pour la plupart non prononçables. La correspondance entre ces signes visibles et la prosodie* ne peut en effet qu'être indirecte : si la prosodie se déroule dans le temps, est indissociable du message linguistique et non-discrète, la ponctuation s'inscrit dans l'espace, ses signes sont isolables et discrets (absence/présence).

LES THÉORIES MODERNES DE LA PONCTUATION

La ponctuation n'a pas été une préoccupation majeure de la linguistique moderne, qui, contre la tradition philologique à laquelle elle s'arrachait, a affirmé le caractère foncièrement *oral* de la langue. Jusque dans les années 70, peu d'ouvrages en France ont été consacrés à ce sujet : on signalera ceux de H. Sensine (1930) et de J. Damourette (1939). Ce dernier distingue deux types de signes de ponctuation : ceux qui indiquent les *pauses* (virgule, point-virgule, point) et ceux qui indiquent la *mélodie* (deux-points, points d'interrogation, d'exclamation, de suspension, guillemets, parenthèses, crochets, tiret) ; mais ces deux fonctions peuvent être cumulées... À partir des années 70, c'est surtout N. Catach qui a donné son importance à la ponctuation, conjointement à ses recherches sur l'orthographe ; témoigne de ces travaux le numéro 45 de *Langue française* (1980). Parallèlement, la linguiste russe L.G. Védénina avait développé une recherche sur ce thème qui a vu le jour tardivement (Védénina 1989). Par la suite, les

travaux de J. Anis ont poussé plus loin dans le sens d'une autonomisation du signifiant graphique à l'égard de l'oral (Anis éd., 1983).

La difficulté vient de ce qu'écrit et oral sont partiellement parallèles, tout en étant soumis à des structurations hétéronomes. Si certains théoriciens insistent sur la dépendance de la ponctuation à l'égard de l'oralité, dont elle serait une sorte d'auxiliaire, d'autres lui accordent une grande autonomie (pour une synthèse : Jaffré 1991). C'est là un choix qu'il est difficile de valider empiriquement : toute théorie de la ponctuation engage une certaine conception de la communication verbale.

AUTONOMIE OU NON DU SYSTÈME GRAPHIQUE ?

La théorie de N. Catach part du postulat que les locuteurs cultivés modernes disposent de deux accès distincts à la langue, oral et écrit, qui ont des caractéristiques propres et complémentaires ; la langue, L, transformée sous l'influence de l'écriture, acquiert de nouvelles capacités, devenant « L prime » (1994 : 97). En outre, une lecture peut être orale (cf. le lecteur débutant), visuelle (lecture rapide) ou à la fois orale et visuelle (forme de lecture dominante). La ponctuation joue sur deux axes : d'un côté elle « rejoint et complète, dans la mesure du possible (car elle est sobre), les informations de la langue orale », de l'autre « elle a un ordre graphique interne que l'on peut dire dans une certaine mesure "autonome" » (1994 : 52-53). N. Catach distingue la ponctuation *de texte*, au-delà de la phrase, la ponctuation *de phrase* et la ponctuation *de mot*, et lui reconnaît trois fonctions majeures : unir et séparer les mots à divers niveaux (fonction syntaxique), mettre en correspondance avec l'oral (fonction prosodique*), compléter ou suppléer les mots (fonction sémantique). Un même signe peut cependant avoir plusieurs fonctions.

L.G. Védénina (1989) revendique une conception large de la ponctuation, qui l'associe à la typographie et à la mise en pages. Elle reconnaît la fonction syntaxique et la fonction sémantique de la ponctuation et insiste sur sa fonction *communicative*, fondamentale en français. Cette fonction « communicative » relève de l'actualisation*, du passage de la langue au discours, et de l'énonciation* en tant que celle-ci permet de répartir thème* et rhème. Sans récuser le lien entre oral et ponctuation, L.G. Védénina souligne l'asymétrie entre le système de l'oral et celui de l'écrit.

En revanche, la conception « autonomiste », bien représentée par J. Anis (1983, 1989 ; Anis, Chiss et Puech 1988), défend « une graphématique autonome » (1983) : « L'autonomisme traite la langue écrite comme un système spécifique en interaction relative avec la langue parlée », alors que « le phonocentrisme traite la langue écrite comme une représentation déformée de la langue parlée » et « le phonographe traite la langue écrite comme une représentation structurale de la langue parlée intégrant également des caractéristiques spécifiques » (Anis, Chiss et Puech 1988 : 77). Trois classes de « graphèmes » sont distinguées : les graphèmes *alphabétiques* (« alphagrammes), les graphèmes *ponctuo-typographiques* (ou « topogrammes ») et les graphèmes *logogrammatiques* (« logogrammes ») qui ont un rôle marginal. La ponctuation au sens traditionnel est constituée de « topogrammes » ; on distingue les topogrammes « détachés », qui sont indépendants dans la chaîne graphique, et les topogrammes « liés », qui modifient les alphagrammes (l'italique par exemple). Quatre grandes fonctions sont attribuées à la ponctuation : *démarcation* (blanc entre mots, majuscules, alinéa...), *modalisation** (points d'interrogation, d'exclamation...), *hiérarchisation* (progression* thématique, parenthèses*...), indication de *polyphonie** (distinction de plans énonciatifs : marques de discours* rapporté...).

EN ANALYSE DU DISCOURS

On ne peut pas raisonner seulement en termes de système. La ponctuation est très sensible au statut pragmatique des textes, en particulier aux genres* de discours et aux conditions médiologiques*. Dans un régime où l'oralité domine, la ponctuation est d'abord un auxiliaire pour l'oralisation d'un écrit. Tant que l'écrit se présente sous forme de rouleaux (« volumen »), la notion de « mise en pages » n'a pas grand sens. Dans une civilisation de l'imprimé, en revanche, c'est la dimension visuelle de la ponctuation qui l'emporte : la ponctuation dispose dans l'espace un texte pour un lecteur qui lit en son for intérieur. Mais, même quand domine l'oralité, il est des genres de discours prestigieux pour lesquels on se soucie d'esthétique (cf. les manuscrits médiévaux enluminés, où l'on a besoin de séparer texte proprement dit et gloses). Plus largement, la ponctuation apparaît inséparable des normes propres à chaque genre de discours, elles-mêmes relatives à des publics et à des pratiques de lecture spécifiques. Enfin, on ne sau-

rait négliger le rôle de la subjectivité qui produit le texte. Cela est évident pour les énoncés littéraires (Lorenceau 1980, Herschberg-Pierrot 1993, Serça 1997 : I, 1), surtout depuis le romantisme, mais même dans des genres contraints, il existe de multiples stratégies de ponctuation. L'avènement des supports informatiques ouvre de nouvelles possibilités à la ponctuation ; la numérisation permet de détacher le texte du support papier et offre à n'importe quel scripteur des ressources typographiques supérieures à celles dont disposaient les imprimeurs traditionnels.

► Écrit / oral, Guillemets, Segmentation graphique

D. M.

Portrait discursif

Cette notion, introduite par Moirand (1988 a, b), réfère à la représentation qu'un locuteur transmet de lui-même à travers son énonciation, c'est-à-dire à travers la façon dont il s'inscrit en tant qu'énonciateur* dans la matérialité textuelle, et souvent non volontairement : « Ces portraits sont *montrés* par l'énonciation, ils ne sont pas explicites » (Maingueneau 1991 : 104).

On peut la rapprocher partiellement de ce que J.-B. Grize désigne par l'image du locuteur dans le modèle qu'il propose de la schématisation*, lorsqu'« on est en présence de la superposition de deux phénomènes : celui de l'image du locuteur et, si je puis dire, celui de son "portrait". Ainsi, dans une nature morte, le peintre donne une image de lui par sa façon de peindre » (Grize 1978 : 49-50), et qu'il distingue de la notion de représentation dans le même modèle : « Je distinguerai les représentations des images par ceci que les représentations sont celles du locuteur, tandis que les *images* sont proposées par le discours. Les images sont ce que la schématisation donne à voir. Les représentations ne peuvent être inférées qu'à partir d'indices, les images peuvent, en principe, être décrites sur la base des configurations discursives » (*ibid.* : 48).

Mais, dans le cadre d'analyse proposé par S. Moirand, il s'agit de reconstruire le **portrait discursif** d'un locuteur, avec ses variantes au fil du temps ou des genres traversés, à partir de corpus* de textes produits par un même auteur sur une période plus ou moins longue de sa trajectoire, dans un même support (par exemple une revue pédago-

gique, Moirand 1988 a) ou dans des supports différents (par exemple un universitaire qui s'exprime, au cours de sa carrière, dans des revues scientifiques, des colloques divers, des revues associatives ou militantes, des hebdomadaires destinés au grand public, des journaux d'entreprises...). La notion ne peut, dans ce cas, être confondue avec celle d'éthos*.

► Dialogisme, Énonciation, Éthos, Micro-univers, Schématisation

S. M.

Positionnement

Il s'agit d'une des catégories de base de l'analyse du discours, qui touche à l'instauration et au maintien d'une *identité énonciative*.

Pris dans une acception peu spécifiée, le terme de **positionnement** désigne seulement le fait qu'à travers l'emploi de tel mot, de tel vocabulaire*, de tel registre de langue, de telles tournures, de tel genre* de discours, etc., un locuteur indique comment il se situe dans un espace conflictuel : en utilisant la lexie « lutte des classes », on se positionne comme de gauche ; en parlant sur un ton didactique et avec un vocabulaire technique, on se positionne comme spécialiste, etc.

Dans un champ* discursif, « positionnement » définit plutôt une identité énonciative forte (« le discours du parti communiste de telle période », par exemple), un lieu de production discursive bien spécifié. Ce terme désigne à la fois *les opérations* par lesquelles cette identité énonciative se pose et se maintient dans un champ discursif et *cette identité même*. Ambiguïté intéressante car une identité énonciative n'est pas fermée et figée, elle se maintient à travers l'interdiscours par un travail incessant de reconfiguration. Le positionnement ne concerne pas seulement les « contenus », mais les diverses dimensions du discours : il se manifeste aussi bien dans le choix de tels ou tels genres de discours, dans la manière de citer, etc.

Mais « positionnement » s'emploie aussi pour des identités à faible consistance doctrinale (une émission de télévision, une campagne de publicité, etc.). C'est ainsi que, pour P. Charaudeau (1998 b), le positionnement correspond à la position qu'occupe un locuteur dans un champ de discussion, aux valeurs qu'il défend (consciemment ou inconsciemment) et qui caractérisent en retour son identité sociale et idéologique. Ces valeurs peuvent être organisées en systèmes de

pensée (doctrines) ou peuvent être simplement organisées en normes de comportement social qui sont alors plus ou moins consciemment adoptées par les sujets sociaux et qui les caractérisent identitairement. On peut donc parler de « positionnement » aussi bien pour le discours politique, médiatique, scolaire...

La notion de positionnement connaît un succès croissant, corrélatif d'une désaffection pour « formation* discursive », sans doute perçue comme trop liée au domaine sociopolitique. Mais pour être opératoire, cette notion doit donc être soigneusement *spécifiée* en fonction des types de discours concernés. Par exemple, dans le discours religieux ou le discours philosophique, les positionnements correspondent en général à des « écoles », des « mouvements » qui se réclament d'une *doctrine*, mais ce n'est pas le cas général.

► **Analyse du discours, Champ discursif, Formation discursive, Investissement générique**

D. M.

Pragmatique

Notion employée aussi bien comme nom (« La pragmatique ») que comme adjectif (« Une approche pragmatique ») et dont la valeur est très instable : elle permet de désigner à la fois une *sous-discipline de la linguistique*, un certain *courant d'étude* du discours ou, plus largement, une certaine *conception du langage*.

DU COMPOSANT PRAGMATIQUE À LA PRAGMATIQUE

Employé comme adjectif, « pragmatique » peut spécifier un composant de la langue, à côté du composant *sémantique* et du composant *syntactique*. Cette notion est issue de la tripartition de C. Morris (1938) qui distinguait trois domaines dans l'appréhension de toute langue, qu'elle soit formelle ou naturelle : (1) la *syntaxe*, qui concerne les relations des signes aux autres signes ; (2) la *sémantique*, qui traite de leurs relations avec la réalité ; (3) la *pragmatique*, qui s'intéresse aux relations des signes avec leurs utilisateurs, à leur emploi et à leurs effets. De manière plus générale, quand on parle aujourd'hui de *composant pragmatique* ou quand on dit qu'un phénomène est soumis à des « facteurs pragmatiques », on désigne par là le composant qui traite des processus d'interprétation des énoncés *en contexte* : qu'il

s'agisse de la référence des embrayeurs* ou des déterminants du nom, qu'il s'agisse de la force illocutoire* de l'énoncé, de sa prise en charge par le locuteur (l'énoncé peut être ironique*, par exemple), des implicites* qu'il libère, des connecteurs*, etc.

Comme discipline, « la pragmatique » vise à étudier les phénomènes qui relèvent de ce « composant pragmatique » : « On définira la pragmatique comme l'étude de l'usage du langage, par opposition à l'étude du système linguistique » (Moeschler et Reboul 1994 : 17). Elle s'est en particulier développée à partir des recherches en philosophie du langage de J.L. Austin sur les actes* de langage et de H.P. Grice sur l'implicite*. Tout le monde est à peu près d'accord sur le fait que l'interprétation d'un énoncé ne peut pas prendre en compte seulement l'information linguistique, non-contextuelle ; mais on discute pour savoir si l'on doit distinguer un sens non-contextuel et un sens en contexte, et, si oui, où passe la frontière. Débat aussi entre ceux qui, comme O. Ducrot, revendiquent une « pragmatique intégrée » au système de la langue et ceux qui entendent maintenir une séparation entre sémantique linguistique et pragmatique, cette dernière étant ramenée à une description des procédures non-linguistiques qui permettent dans un second temps l'interprétation des énoncés en contexte. Ce qui est en cause ici, c'est rien de moins que la relative autonomie de la linguistique : la question est de savoir quelle part revient à la sémantique linguistique et quelle part revient au composant pragmatique dans l'interprétation. En général, pour les pragmaticiens, la signification des phrases est conçue comme le produit d'*instructions* attachées à certaines classes de mots. Mais on doit opposer ceux qui revendiquent une pragmatique spécifiquement linguistique (cf. O. Ducrot) et ceux qui, dans une perspective cognitiviste (cf. D. Sperber et D. Wilson), pensent que le traitement pragmatique n'est pas spécialisé mais relèverait du fonctionnement central de la pensée. Une position de compromis consiste à postuler une *interaction* entre pragmatique et linguistique (cf. Moeschler et Reboul 1994 : 495).

LA PRAGMATIQUE COMME COURANT D'ÉTUDE DU DISCOURS

Certains (Schiffrin 1994) réservent la dénomination d'« approche pragmatique » à un courant spécifique d'étude du discours dans la lignée de H.P. Grice (1979), qui se fonde sur le principe de coopération* et les maximes* conversationnelles. Dans cette perspective, on consi-

dère comme « pragmatique » toute théorie qui place en son centre des notions comme celles de connaissance partagée et d'inférence*. À cette approche est en effet associée une conception *inférentielle* du sens, selon laquelle les sujets parlants construisent des inférences, en s'appuyant sur le contexte et sur le présupposé que les maximes conversationnelles sont partagées par les deux partenaires. L'intersubjectivité est ainsi au cœur de la sémantique. Le locuteur a l'intention de produire un certain effet sur son interlocuteur et il doit lui faire reconnaître cette intention. On peut considérer que, par bien des aspects, la théorie de la pertinence* (Sperber et Wilson 1989) s'inscrit dans la même lignée.

COMME CONCEPTION DU LANGAGE

Dans son acception la moins spécifiée, la pragmatique apparaît moins comme une discipline que comme une manière de caractériser un ensemble très diversifié de travaux (sur les interjections, les connecteurs, la détermination nominale, les proverbes, les rites de politesse*, les interactions* conversationnelles, etc.) qui *récusent une étude immanente* du système linguistique. « Pragmatique » caractérise alors *une certaine conception du langage*, et plus généralement de la communication. F. Latraverse (1987 : 254) parle ainsi d'un « projet pragmatique », dans lequel « il ne s'agit plus de comprendre le langage comme un objet indépendant de la pratique, auquel des propriétés pourraient être reconnues sans mention du fait qu'il sert à effectuer un certain nombre de transactions ». On débouche alors sur une « anthropologie ». À ce titre, la pragmatique traverse l'ensemble des sciences humaines ; elle désigne moins une théorie particulière que l'entrecroisement de divers courants qui partagent un certain nombre d'idées forces. En particulier : (1) la *sémiotique* inspirée du philosophe américain C.S. Peirce ; (2) la théorie des *actes* de langage*, issue des recherches du philosophe anglais J.L. Austin, prolongée par J.R. Searle, sur la dimension illocutoire du langage, sur ce que l'on *fait* en parlant ; (3) l'étude des *inférences* que tirent les participants d'une interaction* (H.P. Grice, D. Sperber et D. Wilson) ; (4) les travaux sur l'*énonciation* linguistique*, qui se sont développés en Europe avec C. Bally, R. Jakobson, É. Benveniste, A. Culioli ; (5) les recherches sur l'*argumentation** ; (6) l'étude de l'*interaction* verbale, en particulier d'inspiration ethnométhodologique* ou psychosociologique ; (7) certaines

*théories de la communication**, comme celles de l'École dite de Palo Alto (G. Bateson, P. Watzlavick...).

Une telle conception du langage reprend certaines préoccupations de la rhétorique* traditionnelle en mettant au premier plan la *force des signes* et le caractère *actif* du langage. Elle insiste aussi sur sa *réflexivité* fondamentale (le fait qu'il réfère au monde en montrant sa propre activité énonciative), son caractère *interactif*, son rapport essentiel à un *cadre* permettant d'interpréter les énoncés, sa dimension *juridique* (l'activité de parole est sous-tendue par un réseau serré de droits et d'obligations).

L'analyse du discours entretient des relations étroites avec la pragmatique, appréhendée dans ses diverses facettes. Elle est obligée de s'appuyer constamment sur l'étude de phénomènes comme les connecteurs, la référence nominale, les actes de langage, etc. ; elle est en outre profondément marquée par les idées forces de la conception pragmatique du langage (interactivité, rôle crucial de l'implicite, etc.). Mais chaque courant d'analyse du discours privilégie tel ou tel leitmotiv de la pragmatique. On parle parfois de « pragmatique textuelle » pour une branche de la pragmatique qui prendrait pour objet l'usage des textes. Une telle discipline tend en fait à se confondre avec l'analyse du discours.

► Acte de langage, Analyse du discours, Discours, Implicite, Interaction, Maxime conversationnelle

D. M.

Pratique discursive

Notion fréquemment employée dans l'analyse du discours francophone depuis la fin des années 60, à la convergence du vocabulaire marxiste de la « praxis » et de celui de M. Foucault. Elle fonctionne tantôt avec un sens peu spécifié, tantôt à l'intérieur de réseaux conceptuels.

Employée avec une valeur peu spécifiée, elle a à peu près les mêmes zones d'usage que « discours ». Utilisé au singulier, « *la pratique discursive* » réfère à l'activité discursive en général ; comme terme discret (« *une pratique discursive* »), il réfère à un secteur de cette activité. En fait, en parlant de « pratique discursive » plutôt que de « discours », on effectue un acte de positionnement* théorique : on souligne obli-

quement qu'on considère le discours comme une forme d'action sur le monde en prise essentielle sur des rapports de force sociaux.

Chez M. Foucault (1969 b : 153), « c'est un ensemble de règles anonymes, historiques, toujours déterminées dans le temps et l'espace qui ont défini à une époque donnée, et pour une aire sociale, économique, géographique ou linguistique donnée, les conditions d'exercice de la fonction énonciative ». M. Foucault met ainsi au premier plan l'*historicité* radicale du discours et les *conditions institutionnelles* de légitimation de l'énonciation.

D. Maingueneau (1984 : 154) parle de pratique discursive quand il s'agit d'appréhender une formation* discursive comme inséparable des communautés* discursives qui la produisent et la diffusent : la formation discursive est alors pensée d'un même mouvement comme *contenu*, comme *mode d'organisation des hommes* et comme *réseau spécifique de circulation* des énoncés.

► Discours, Formation discursive

D. M.

Pratique langagière

Notion forgée à partir du néologisme « activité "langagière" », introduit par le linguiste A. Culioli dans les années 70, dans l'énoncé suivant : « L'objet de la linguistique est l'étude des langues appréhendées à travers l'activité langagière » (1973). Le néologisme visait à éviter l'ambiguïté du terme « activité linguistique » qui peut désigner tout à la fois l'activité des locuteurs et celle des linguistes. Le terme de **pratique langagière** a été introduit, conjointement à celui de « formation langagière », par J. Boutet et al. (1976) : « Nous avançons l'idée d'une formation langagière, entendue comme un ensemble réglé de pratiques langagières, qui organise celles-ci selon des rapports de force en pratiques dominantes et pratiques dominées. »

PRATIQUES SOCIALES

D'un point de vue empirique, « pratique langagière » renvoie aux notions de « productions verbales », d'« énonciation », de « parole », voire de « performance », mais il s'en distingue d'un point de vue théorique par l'accent mis sur la notion de « pratique » : le langage fait partie de l'ensemble des *pratiques sociales*, que ce soit des pra-

tiques de production, de transformation ou de reproduction. Parler de « pratique », c'est donc insister sur la dimension *praxéologique* de cette activité.

Comme toute pratique sociale, les pratiques langagières sont déterminées et contraintes par le social, et en même temps elles y *produisent des effets*, elles contribuent à le transformer. Dans cette perspective, le langage n'est pas seulement un reflet des structures sociales mais il en est un *composant à part entière*. Ses effets sociaux, s'ils sont certes moins visibles que, par exemple, les pratiques de transformation de la nature, n'en sont pas moins importants. Parler n'est pas seulement une activité représentationnelle, c'est aussi un *acte* par lequel on modifie l'ordre des choses, on fait bouger les relations sociales : « Tout discours, dans sa production, sa circulation, dans les effets qu'il produit à sa réception, est analysable comme processus de transformation idéologique » (Ebel et Fiala 1983).

Cette conception *matérialiste* des pratiques langagières, conçues comme des agents actifs de la construction et de la transformation des situations sociales, s'opposait à la fois à des conceptions *idéalistes* du signe linguistique et aux conceptions *marxistes* du « reflet ». Aujourd'hui, grâce au développement de la *pragmatique*, des théories de l'*énonciation* et de l'*ethnométhodologie** en sciences du langage d'un côté, et grâce à l'essor des théories de l'*action* en sociologie de l'autre, il est devenu usuel de penser le langage comme une action sur le monde : action sur soi, sur autrui et sur les situations ; et non plus seulement comme un instrument de communication ou comme une représentation du monde.

EN ANALYSE DE DISCOURS

Cette notion a été peu utilisée dans le champ de l'analyse du discours issue de M. Foucault et M. Pêcheux : celle de « pratiques* discursives » constituant le cadre théorique de référence. En revanche, elle a été largement reprise dans les travaux plus axés sur l'analyse de discours de type anglo-américain : analyses de conversations, d'interactions, de dialogues oraux et, plus largement, de productions, orales comme écrites, émanant de locuteurs non-institutionnels et non légitimes. On notera qu'elle y est souvent utilisée dans une acception non théorique et qu'elle y est équivalente à « conduite langagière ou verbale » ou à « production verbale ».

EN SOCIOLINGUISTIQUE

On trouve un développement théorique de la notion de « pratique langagière » en particulier chez J. Boutet (1994) et E. Bautier (1995), ces deux auteurs la mettant en relation avec le domaine de la cognition sociale. J. Boutet montre comment l'analyse linguistique de pratiques langagières au travail permet de mettre en évidence des systèmes de *catégorisation* des situations sociales, caractéristiques de groupes sociaux qui énoncent ainsi leurs rapports spécifiques au monde. E. Bautier construit un cadre théorique plus large qui intègre les domaines du langagier, du cognitif et du social : une approche « *sociocognitive* » inspirée, entre autres, par P. Bourdieu et par le psychosociologue anglais B. Bernstein (1975). Par l'étude des pratiques langagières de jeunes et d'adultes, en situation de formation ou professionnelle, E. Bautier montre le travail « cognitivo-langagier » des sujets.

EN ACQUISITION DU LANGAGE

La notion théorique de pratique langagière, en ce qu'elle insiste sur la dimension praxéologique et sociale du langage, est compatible avec les développements de la psycholinguistique issue des recherches du psychologue soviétique L.S. Vygotski. J. Bruner en Angleterre, F. François en France, plus récemment J.-P. Bronckart en Suisse ont proposé une conception du développement du langage fondée sur la notion d'*activité langagière* dans le dialogue. Selon eux, l'enfant n'acquiert pas successivement des systèmes de règles de fonctionnement du système linguistique, comme le pose la psycholinguistique chomskienne et cognitive, mais un ensemble de « conduites langagières », d'« habiletés discursives », de savoir-faire avec le langage, au sein de la communication et du dialogue avec autrui.

► Formation discursive, Formation langagière, Pratique discursive

J. B.

Praxématique

La *praxématique*, développée par R. Lafont (1973) et son équipe à partir de 1970, se veut un modèle dynamique de la production du sens qui tient compte de la tension entre la pulsion communicative des sujets et la stabilisation d'un sens social.

La praxématique doit à la philosophie marxiste la notion matérialiste de *praxis* (activité de production matérielle) qui souligne l'importance des conditions sociales et des conditions techniques de l'utilisation du langage par des sujets concrets déterminés historiquement (praxis linguistique). Elle s'oppose ainsi aux linguistiques saussurienne ou générativiste. Elle doit sa conception du sujet à la psychanalyse et ses principaux concepts linguistiques à la psycho-systématique de G. Guillaume, à qui elle reprend sa notion d'*opérativité* et sa conceptualisation de l'espace-temps (Bres 1994).

La praxématique a développé des outils d'analyse *linguistique* plutôt qu'une problématique d'analyse du discours : en effet, elle n'a pas pour objet central l'articulation entre organisation langagière et conditions sociales d'utilisation du langage. Toutefois, cette théorie linguistique développe une démarche d'analyse qui intéresse l'analyse du discours par plusieurs aspects. On peut notamment signaler la notion de réglage sémantique du *praxème* – ou outil phonologique de production du sens (Lafont 1973 : 100), substitué au « signe » saussurien et au « mot » traditionnel. Dans leurs analyses concrètes, les praxématiciens ont privilégié des cas où se manifestent des *tensions* entre une valeur d'usage propre au sujet et les contraintes de la communication sociale (Barbérís 1998, Siblot 1997).

Dans une direction qui se rapproche de la sociolinguistique, la praxématique a étudié l'ensemble des représentations qu'une société se donne d'elle-même (ou praxis socioculturelle) en envisageant plus particulièrement la diglossie* occitane et en confrontant les discours minorés aux productions de connaissance linguistique (praxis de la linguistique, Bres 1993). La vitalité de ce courant se manifeste notamment à travers une revue, *Les Cahiers de praxématique*.

S. B.-R.

Praxème ➡ Praxématique

Praxéogramme

Schéma d'actions verbales ou non-verbales qui correspond à la *représentation cognitive intériorisée* que l'on a du déroulement d'une interaction (par exemple, les différentes étapes que l'on suit dans un aéroport international lorsqu'on prend l'avion), et qui sert en quelque sorte de *patron* à la gestion d'une situation de communication sté-

réotypée, ou d'un genre discursif monologal*, permettant à chacun de planifier l'ordre de ses activités et de ses interventions verbales.

Pour K. Ehlich et J. Rehbein, qui ont proposé cette notion en 1972 (« De la constitution d'unités pragmatiques dans une institution : le restaurant »), il s'agissait de dépasser les conceptions trop exclusivement linguistiques des actes* de langage de J.L. Austin et de J.R. Searle et de prendre en compte le contexte institutionnel et social (voire politique, car leur analyse s'inscrit dans une critique marxiste représentative de certains courants en Allemagne à cette époque) et d'articuler une théorie de l'action à une théorie de la production du discours. À partir d'un exemple concret, les représentations praxéologiques de ce qui se passe au restaurant (les interactions entre garçons et clients, entre garçons et personnel de cuisine...), ils proposent des unités discursives plus larges (**les pragèmes**) qui mêlent des actions non-verbales (entrer, s'asseoir, manger...) à des actes verbaux (commander, appeler...) en fonction d'un déroulement normé que l'on a intériorisé. Ces unités peuvent s'inscrire dans des suites de pragèmes (**les hyperpragèmes**), qu'il s'avère difficile d'interrompre ou d'intervertir (de la commande des plats au paiement de l'addition).

SCHÉMA

Dans le domaine des sciences cognitives, on s'est intéressé à la manière dont les connaissances, les croyances, les expériences humaines sont emmagasinées, répertoriées, classées dans notre mémoire. Ainsi le stockage en mémoire du déroulement de la plupart de nos activités quotidiennes et professionnelles, et qui serait à la base des processus de compréhension et de production, aurait la forme d'un schéma : « On parle également en des sens très voisins de "script", de "scénario", de "cadre" pour désigner, en science cognitive, les formes stéréotypiques de savoir qui permettent de s'orienter dans les situations sociales. La totalité des schémas dont dispose un individu constitue sa compétence d'action » (Bange 1992 : 211). C'est en effet dans un autre cadre de recherches que celui de K. Ehlich et J. Rehbein, en traitement automatique des langues, que R.C. Schank et R.P. Abelson (1977) introduisent la notion de **script*** pour analyser des textes référant à des actions stéréotypées inscrites dans un déroulement normé (ou dans des déroulements parallèles connectés) ; ils

l'étendent ensuite, compte tenu des critiques qu'on leur a faites, à des situations moins stéréotypées, essentiellement narratives, pour lesquelles sera proposée la notion de **plan** ; et comme le schéma proposé est alors structuré en différentes scènes, cela explique l'introduction du terme **scénario**, en particulier dans l'analyse des dialogues et des interactions verbales.

Dans le domaine de l'analyse des interactions, le terme de **scénario***, qui voisine avec celui de **cadre**, paraît plus fréquemment utilisé pour définir une compétence d'action qui permettrait aux individus de gérer les situations qu'ils rencontrent au fur et à mesure de leur déroulement, mais sans toujours conserver sa dimension cognitive, le terme devenant alors synonyme de *canevas*, utilisé en formation pour préparer les trames narratives des jeux de rôles. À l'inverse, E. Roulet et son équipe subdivisent les connaissances intériorisées en deux types de représentations mentales, les représentations conceptuelles portant sur les êtres et les choses, et les représentations praxéologiques qui « consistent en des schémas d'actions et présentent les différents parcours rendus possibles dans une situation particulière » (Fillietaz 1996 : 57).

Ces notions de schémas de déroulement des textes et des conversations ont donné lieu à des analyses stimulantes : (1) Dans le domaine des discours professionnels, le concept de praxéogramme a été repris dans K. Ehlich et J. Wagner (1995) dans le cadre d'analyses de négociations d'affaires, par S. Moirand (1992) à propos des descriptions de maladies rendant compte de la démarche du médecin-praticien ou à propos de l'exposition de recherche, par C. Cali (1999) pour une analyse des interactions verbales dans le contexte des conférences internationales. (2) Dans le cadre des recherches sur la compréhension du langage (Winograd 1972), en liaison avec les notions d'inférence, d'anticipation et de mémoire (Grunig 1999, par exemple).

On peut s'interroger sur les dénominations en cours : « scénario » et « script » prêtant à certaines confusions en raison de leur appartenance au vocabulaire du cinéma (où ils sont proches de *canevas*), « praxéogramme » étant mieux adapté aux situations où alternent actions non-verbales et interactions verbales, « plan » (dans le sens de planification) apparaissant pour l'étude des productions discursives en linguistique textuelle et dans une concurrence qu'il serait nécessaire de clarifier avec la notion de *prototype textuel* (Adam 1992). Il reste

que ces schémas qui rendent compte de représentations cognitives expérientielles constituent un apport incontestable à l'analyse du déroulement plus ou moins normé de genres discursifs divers et à la réflexion sur les processus mentaux de la compréhension et de la production des textes et des interactions.

► Genre de discours, Rituel

S. M.

Préconstruit

La notion de **préconstruit** – élaborée par P. Henry (1975), puis développée dans M. Pêcheux (1975) – est une reformulation des théories de la présupposition* d'O. Ducrot. Le préconstruit peut être approché comme la trace, dans l'énoncé, d'un discours antérieur ; il s'oppose donc à ce qui est construit au moment de l'énonciation. Un sentiment d'évidence s'attache au préconstruit parce qu'il a été « déjà dit » et qu'on a oublié qui en était l'énonciateur. Les phénomènes qui déclenchent cet effet discursif sont liés à des opérations d'enchâssement syntaxique (relative, nominalisation, adjectif détaché, etc.).

La notion de préconstruit est étroitement liée à celle d'interdiscours* : elle contribue à déstabiliser l'opposition entre l'extérieur et l'intérieur d'une formation* discursive au profit de la notion d'intrication entre discours, et de relations à d'autres formations discursives extérieures et antérieures – qui entrent dans le discours d'un sujet.

► Implicite, Interdiscours, Polyphonie, Présupposé

S. B.-R.

Prescrit

Emprunté aux sciences juridiques, ce terme n'est pas spécifique aux sciences du langage. On distingue, au sein de ces dernières, entre deux grandes acceptions opposées : soit le langage est *objet d'une prescription*, soit le langage est *agent d'une prescription*.

LE LANGAGE EST PRESCRIT

C'est en sociolinguistique qu'on rencontre cet usage du terme. On y oppose couramment la norme* **descriptive** à la norme **prescriptive**.

Parmi les différentes façons de parler et parmi les différentes

langues présentes à l'intérieur d'une communauté linguistique, la norme dite prescriptive en sélectionne certaines qui seront considérées comme les bonnes façons de dire, comme les usages corrects, ou comme les langues autorisées. Tout écart à cette norme constitue une faute dont la sanction varie selon la situation : parler en breton dans un tribunal est interdit par la loi et peut être traité comme un outrage à magistrat. Parler en basque ou en picard dans l'école publique du XIX^e donnait matière à sanctions et punitions (nettoyer la salle de classe, porter un « signet »). Utiliser des formes d'argot ou de verlan dans une rédaction de collégien actuel est souvent sanctionné par une mauvaise évaluation et rejeté.

La prescription linguistique peut aussi porter sur le **format** même des discours écrits comme oraux. C'est le cas, par exemple, dans le monde du travail où l'activité d'écriture des salariés peut être soumise à des codifications, des formatages très stricts : type de texte, quantité, organisation matérielle de la page, mode d'argumentation requis. Dans de nombreux secteurs professionnels, le format des textes est même prescrit à l'avance : lettres-types, tableaux ou fiches suivies à remplir, rapports. On constate par ailleurs que de plus en plus de métiers (vente, télémarketing, professions de service) prescrivent la forme des messages **oraux** : une trame de l'interaction, un argumentaire ainsi que des formules d'ouverture et de clôture des dialogues sont enseignés et imposés. Des formes de contrôle très efficaces sont mises au point qui permettent à la hiérarchie de s'assurer que les opérateurs ont respecté ces formats de communication prescrits. En ce sens, prescrire une forme linguistique ou une langue est bien une activité assimilable à la sphère du juridique.

MOYENS DE LA PRESCRIPTION LINGUISTIQUE

Pour que la prescription linguistique puisse aboutir, les différentes sociétés ont mis en œuvre un ensemble de **moyens** : la grammatisation des langues (Auroux 1994) ; l'établissement de dictionnaires ; la mise en place de dispositifs de scolarisation et d'alphabétisation où la norme linguistique est diffusée ; des institutions comme l'Académie française qui garantissent le maintien et l'évolution linguistiques. Mais c'est lorsque la prescription linguistique se traduit *dans des textes de lois* que la sphère du juridique et celle du linguistique se rejoignent. En France, l'Assemblée nationale a régulièrement à statuer sur la

question des langues et des usages. Ainsi, en 1951, elle eut à décider quelles seraient les langues reconnues par l'État et dotées, de ce fait, d'un appareillage de diffusion comme l'école ainsi que de l'accès à l'espace audiovisuel (loi n° 51-46 du 11 janvier 1951, relative à l'enseignement des langues et des dialectes locaux, dite loi Deixonne).

LE LANGAGE EST LA PRESCRIPTION

Dans cette acception, le terme « prescrit » renvoie au champ de l'analyse de discours ; il est, plus spécifiquement, utilisé dans l'analyse des discours au travail. On utilise les syntagmes « discours prescriptifs », « écrits prescriptifs » pour rendre compte de la force, du pouvoir d'imposition qu'ont certains discours sur l'action humaine.

Les observateurs du travail que sont les ergonomes ont proposé de distinguer entre le « travail réel » et le « travail prescrit ». Le travail réel, c'est ce que livre l'observation des postes et de l'activité des opérateurs. Le travail prescrit, c'est celui qui est planifié par le bureau des méthodes, par l'encadrement. Ce travail prescrit est consigné et décrit dans des ensembles de textes : consignes, organigrammes, procédures, modes d'emploi, description des postes, règlements de sécurité, etc. Ces écrits sont de nature prescriptive : ils imposent des conduites, des manières de faire et de se comporter. Rarement utilisés dans la routine de l'action, ils deviennent autant de preuves en cas de conflit ou d'incident. C'est ainsi qu'après un grave accident en gare de Lyon, lors du procès du conducteur, l'accusation a utilisé comme argument le fait que celui-ci n'avait pas exécuté les manœuvres prévues, consignées et écrites dans le manuel de conduite des trains, énorme livre que les conducteurs nomment eux-mêmes « la Bible ».

ÉCRITURE ET PRESCRIPTION

C'est plus volontiers *sous sa forme écrite* qu'orale que le langage fonctionne comme prescription de l'action des hommes. On retrouve, ce faisant, la question des origines de l'écriture des langues. Pour de nombreux chercheurs, la fonction d'enregistrement et de mise en mémoire de l'écrit serait première. L'écrit fonctionne comme une preuve, comme un garant entre les personnes. Cette fonction de nature juridique confère à l'écriture un statut que n'a pas la langue parlée. Bien que la fonction juridique de l'écriture soit vraisemblablement l'un des moteurs de sa création, elle a été occultée dans un pays

comme la France, depuis plusieurs siècles, par le développement d'une littérature écrite. Ce sont les recherches sur les discours au travail qui ont permis de faire resurgir cette problématique et de réinterroger les liens entre les écrits et la loi.

► Diglossie, Écrit / oral, Littérature, Norme

J. B.

Présumé, présupposition

Ces termes peuvent être envisagés par rapport à leur usage ordinaire, ou leur utilisation plus technique en logique et en linguistique.

DANS L'USAGE ORDINAIRE ET EN LOGIQUE

Selon l'usage ordinaire, repris par E. Goffman (1987 : 205) : « On définira en gros une **présupposition** [...] comme un état de choses qu'on tient pour acquis en même temps qu'on se livre à une activité. [...] Une définition aussi large conduira à dire que, prévoyant le soir de partir le lendemain à l'aube, nous présupposons que le soleil se lèvera. » En d'autres termes : les locuteurs disposent à un moment donné d'un certain nombre de savoirs et de croyances stockés en mémoire, qui servent de base à leurs activités, en particulier langagières. En effet, sans être en elles-mêmes de nature linguistique, ces présuppositions jouent un rôle important dans les mécanismes de production et d'interprétation des énoncés (en particulier pour l'identification des contenus implicites*).

En logique, les **présupposés** d'un énoncé sont généralement identifiés aux conditions qui permettent à cet énoncé de recevoir une valeur de vérité. D'après R. Martin (1976 : 38-40), la **présupposition** s'oppose à l'**implication*** de la façon suivante : la proposition *p* **présuppose** la proposition *q* si *q*, qui est nécessairement vraie si *p* est vraie, reste nécessairement vraie même si *p* est niée (exemple : « Pierre a empêché Marie de partir », qui présuppose /Marie cherchait à partir/). En revanche, si *q* est simplement **impliquée** par *p*, cette proposition, qui est nécessairement vraie si *p* est vraie, peut être vraie ou fautive si *p* est nié (exemple : « Pierre a vendu sa 2 CV », qui implique /Pierre a vendu une voiture/).

EN LINGUISTIQUE

Pour les linguistes, à l'instar d'O. Ducrot (1972 a), la **présupposition** est l'acte de *présupposer*, et les **présupposés** sont des types particuliers de contenus inscrits dans les énoncés. Les présupposés ont les caractéristiques suivantes : (1) Ils correspondent à des réalités supposées déjà connues du destinataire (évidences partagées ou faits particuliers relevant de ses savoirs préalables), et constituent une sorte de soubassement sur lequel viennent s'échafauder les posés (lesquels sont au contraire censés correspondre à des informations nouvelles), assurant la cohésion du discours, quand les posés se chargent de sa progression. À ce titre, ils sont pris en charge par une sorte de voix collective, et relèvent, d'après O. Ducrot (1984 : 231-233), de la polyphonie* énonciative. (2) Ils ne sont pas affectés par la négation ni l'interrogation. (3) Ils ne peuvent, en principe, ni être « annulés », ni servir de base à l'enchaînement.

Ces différentes propriétés ont été et sont encore l'objet de vifs débats parmi les spécialistes de sémantique et de pragmatique linguistique (Levinson 1983 : chap. 4). Elles sont d'autant plus problématiques que les présupposés peuvent se prêter à diverses formes de « manipulations », et que tous les types de présupposés ne se comportent pas exactement de la même manière. Car le vaste ensemble des présupposés comprend de nombreuses sous-classes – voir l'inventaire non exhaustif proposé par R. Zuber (1972 : 53-55) – qui s'opposent selon :

- *La nature du contenu présupposé* : présupposés existentiels (les expressions définies présupposant l'existence de leur référent), présupposés factifs ou contre-factifs (« Pierre sait que *p* » présuppose la vérité de *p*, alors que « Pierre s'imagine que *p* » présuppose au contraire la fausseté de *p*), présupposés pragmatiques (liés aux conditions de réussite de l'acte* de langage, exemple : « Ferme la porte » présuppose que la porte est ouverte au moment de l'énonciation de l'acte), etc.

- *La nature du support signifiant* responsable du présupposé : signifiant lexical (exemple des verbes transformatifs : « Pierre a cessé de fumer » et « Pierre s'est mis à fumer » présupposent respectivement /Pierre fumait auparavant/ et /Pierre ne fumait pas auparavant/); adverbies et connecteurs (« encore », « mais », « même », etc.); tour-

nure syntaxique (exemple des structures clivées : « C'est Pierre qui est parti » présuppose /Quelqu'un est parti/, ou des interrogations de constituant : « Quand pars-tu ? » présuppose /Tu pars/, « Pourquoi est-ce que tu ne m'aimes plus ? » présuppose /Tu ne m'aimes plus/, proposition qui elle-même présuppose, selon un mécanisme bien attesté d'enchâssement présuppositionnel, /Tu m'aimais avant/); voire contour mélodique (exemple des présupposés liés au « focus » de l'énoncé).

Il y a en effet, sur ce point au moins, consensus : les présupposés possèdent toujours, à la différence des sous-entendus*, un *marqueur* dans l'énoncé, ce qui leur confère une relative indépendance par rapport au contexte.

► Acte de langage, Implication, Implicite

C. K.-O.

Preuve

L'aspiration à la **preuve** oriente l'exposé scientifique et le débat argumentatif, qu'elle a pour fonction de clore ou de rendre superflu par une affirmation de l'évidence.

La preuve démonstration. Selon la conception formelle, la preuve est une démonstration* hypothético-déductive. Cette définition de la preuve ne peut prétendre à une validité universelle ; les modes de construction de la preuve dépendent des domaines scientifiques considérés. En particulier, l'argumentation* propose une vision non formelle de la preuve et de la rationalité.

La preuve fait décisif. La preuve que je n'ai pas assassiné Pierre est qu'il est là bien vivant devant vous ; ou, comme le dit J.-B. Grize, « le fait est le meilleur des arguments » (1990 : 44). Le passage de la preuve comme démonstration à la preuve comme fait suppose un double effacement du discours, d'abord celui de l'énoncé rapportant le fait et ensuite celui du lien entre le probant et le prouvé. En ce sens, la preuve nie le discours qu'elle suppose. Elle suppose l'évidence non-discursive des réalités matérielles (données à voir et à toucher) et des réalités intellectuelles, claires et distinctes et nécessaires. La rhétorique a les moyens de créer l'évidence, notamment par la description et la narration, qui rendent comme présents les choses et les événements, en créant l'illusion d'une « suppression de l'écran du discours » (Molinié 1992 : 148).

La charge de la preuve joue un rôle fondamental dans le débat. C'est un principe conservateur, correspondant au raisonnement par défaut, exprimé par la règle : « Je continue à faire la même chose à moins que vous ne me donniez une bonne raison de changer ». Ce principe est définitoire du rôle de Proposant* (celui qui supporte la charge de la preuve), comme de la doxa* (un « endoxon » étant une croyance normale, qui n'a pas besoin d'être prouvée). Dans une certaine mesure, il justifie l'appel à l'autorité*, ou au bon sens populaire (argument dit « *ad populum* »). En droit, l'attribution de la charge de la preuve détermine légalement qui doit prouver quoi, et elle fonde l'appel aux précédents.

Preuve et argument. Dans le discours scientifique, « argument » et « preuve » ont des sens parfois très voisins. « Argument » est usité notamment dans le cas des *controverses* scientifiques, où l'on parle des arguments en faveur des théories en présence.

L'apport de preuve constitue « *a knock-down argument* » (Hamblin 1970 : 249). Elle rend les choses « indisputables », clôt le débat, chasse le doute de l'esprit des gens raisonnables qu'elle a seule la capacité de convaincre – ce qui revient à dire qu'elle fournit un moyen de désigner les locuteurs déraisonnables, à la volonté tordue, emportés par leurs passions, asociaux, par bêtise ou méchanceté.

L'ancienne rhétorique parle parfois indifféremment de *preuves* ou d'*arguments*. La mise en série *preuves éthiques, pathétiques et logiques* revient à définir la preuve rhétorique comme tout stimulus, verbal ou non-verbal, capable d'induire une croyance. Elle distingue entre *preuves techniques* (tirées de la technique rhétorique, c'est-à-dire de la topique) et *preuves non-techniques* : les éléments matériels portés à la connaissance du tribunal, « les précédents judiciaires, les rumeurs, les tortures, les pièces, le serment, les témoins » (Quintilien, *Institution*, V : 1,1) – autrement dit les faits. Cette opposition est inutilisable, car elle repose sur une terminologie maintenant contre-intuitive et néglige le fait que tous ces éléments, aussi probants puissent-ils paraître, demandent un traitement discursif « pour les soutenir ou les réfuter » (*ibid.*).

Dans le vif du débat, la distinction preuve / argument est une simple question de point de vue énonciatif : le locuteur parle de ses preuves ; le juge tiers les considère comme des arguments ; son adversaire, comme des arguties.

► Argumentation, Autorité, Démonstration, Destinataire

C. P.

Processus discursif

C'est M. Pêcheux qui lance en 1969 l'expression **processus discursif**. Très liée à sa théorie des formations* discursives et à l'analyse* automatique du discours (AAD), elle n'a plus guère cours aujourd'hui.

Dès son livre fondateur, « *L'Analyse automatique du discours* », M. Pêcheux lie étroitement la notion de *processus discursif* à celles de conditions* de production et de *fonctionnement*. « En d'autres termes, puisqu'il existe des systèmes syntaxiques, on fait l'hypothèse qu'il existe de la même façon des systèmes mythiques, des systèmes littéraires, etc., autrement dit que les textes, comme la langue, fonctionnent » (Pêcheux 1969 : 6). Le *processus discursif* est, dans ce texte, ce qui se développe et fonctionne sur la base et au-delà de la langue, au sens saussurien du terme : « Nous faisons l'hypothèse qu'à un état donné des conditions de production correspond une structure définie du processus de production du discours à partir de la langue, ce qui signifie que, si l'état des conditions est fixé, l'ensemble des discours susceptibles d'être engendrés dans ces conditions manifeste des invariants sémantico-rhétoriques, stables dans l'ensemble considéré et caractéristiques du processus de production mis en jeu » (Pêcheux 1969 : 16). Anticipant la notion d'interdiscours*, M. Pêcheux précise que « le processus discursif n'a pas, en droit, de début : le discours s'étaie toujours sur du discursif préalable auquel il fait jouer le rôle de matière première » (Pêcheux 1969 : 14).

En 1975, M. Pêcheux et C. Fuchs reviennent sur cette notion et la lient à celle du sujet et du sens : « À condition d'entendre par processus discursif les relations de paraphrases intérieures à ce que nous avons appelé la matrice du sens inhérente à la formation discursive, nous dirons que la procédure AAD constitue l'ébauche d'une analyse non subjective des effets de sens traversant l'illusion de l'effet-sujet (production/lecture) et remontant par une sorte d'archéologie réglée vers le processus discursif » (Fuchs et Pêcheux 1975 : 14).

Pendant les années 70 et 80, cette notion est utilisée par les chercheurs qui situent leurs travaux dans le cadre d'une théorie des idéologies* (Guespin 1976 : 72) et/ou ont recours à l'AAD. La formule

apparaît même dans le titre d'un numéro de *Langages* (Bonnafeous 1983).

Aujourd'hui, avec l'abandon de l'AAD comme dispositif technique d'analyse et le reflux des références explicites et théorisées à l'idéologie en analyse du discours, l'expression « processus discursif » semble avoir disparu au profit de formules plus simples, mais aussi plus vagues, comme discours*, texte*, débat, écriture, etc. Faut-il y voir une régression épistémologique ou une salutaire délivrance par rapport à une métaphore un peu trop mécanique ? Il y a en tout cas certainement un lien entre la régression de l'usage de cette formule et l'intérêt de plus en plus marqué de l'analyse du discours pour la question des genres, au détriment du rapport *idéologie vs discours*.

► Analyse automatique du discours, Analyse du discours, Formation discursive, Idéologie

S. B.

Progression thématique ☞ Thème / rhème

Propos ☞ Contrat de communication, Situation de communication, Situationnel (niveau -)

Proposant

Les termes de **proposant** et **opposant** désignent les deux rôles fondamentaux de l'échange argumentatif dialectique*. Le *proposant* avance une proposition que l'*opposant* rejette, mettant alors le *proposant* dans l'obligation de la défendre. Le *proposant* est la partie qui produit l'intervention initiative ; il va contre la *doxa** ; il supporte la charge de la preuve*. L'*opposant* a pour tâche caractéristique la réfutation*.

► Contradiction, Dialectique

C. P.

Prosodie

Le terme **prosodie** est utilisé depuis l'Antiquité grecque et latine pour désigner les variations accentuelles, temporelles et de hauteur dans la prononciation : il s'appliquait essentiellement en poésie à la

métrique et à la mélodie. Considérés comme marginaux par la linguistique post-saussurienne (linguistique de la langue), les phénomènes prosodiques deviennent centraux dans une linguistique de la parole et constituent aujourd'hui un domaine d'étude à part entière.

Ce terme est utilisé tantôt dans une perspective descriptive pour qualifier des phénomènes dits prosodiques, tantôt pour désigner le système complexe (métrique, tonal et temporel) relié aux autres systèmes de la langue, tantôt pour l'étude même de ce système (on parle alors aussi de *prosodologie*).

TYPES DE PHÉNOMÈNES CONCERNÉS ET DÉFINITIONS

Les phénomènes relatifs à la prosodie ont d'abord été considérés, par opposition aux aspects segmentaux (phonèmes et tons), comme **suprasegmentaux** (Lehiste 1970, Ladd 1996), c'est-à-dire comme concernant des unités plus larges que les phonèmes. *L'intonation* a été longtemps le seul phénomène étudié et cela seulement à partir de phrases lues et énoncées en laboratoire. Alors qu'elle est généralement définie par la plupart des auteurs (Delattre 1966, Cruttenden 1986) comme une combinaison des traits de hauteur, d'intensité et de durée utilisés dans la production de la parole, son étude, comme le remarque D. Crystal (1969 : 195), a trop souvent été restreinte au seul mouvement de la fréquence fondamentale (*pitch movement*). Ce même auteur considère que l'intonation est un groupement de traits dont les plus centraux sont le ton (la hauteur), *l'étendue de la fréquence* et *l'intensité*, traits étroitement reliés avec la rythmicité et le tempo.

L'intégration de ces traits détermine chez les auditeurs la perception des phénomènes mélodiques, accentuels et rythmiques (*paramètres prosodiques perçus*). Ces paramètres peuvent être mesurés (*paramètres prosodiques physiques*) en termes de variation de la fréquence fondamentale (courbe mélodique de la fréquence fondamentale mesurée en hertz), de variation de l'intensité (mesurée en décibels) et de durée (longueur des voyelles, des pauses, calcul du débit). Du fait du caractère *pluriparamétrique* de la prosodie et des interactions perceptives auxquelles elle donne lieu, on ne peut toutefois pas considérer qu'il y a adéquation entre les paramètres perçus et les paramètres physiques : ainsi la perception du phénomène accentuel peut-elle être provoquée par une prééminence mélodique comme

c'est le cas en anglais (*pitch accent*) (Crystal 1969, Cruttenden 1986) et/ou une augmentation d'intensité et/ou un allongement vocalique.

L'étude de situations de parole spontanée et l'intérêt pour les communications non-verbales a conduit à prendre en compte d'autres phénomènes (silences, pauses, vocalisations diverses, rires, rythme, qualités de la voix) qui ont été appelés paralinguistiques (Trager 1958, Abercrombie 1972, Crystal 1971, Poyatos 1993). Leur classification est loin de faire l'unanimité des auteurs étant donné l'hétérogénéité des phénomènes pris en compte (segmentaux ou non-segmentaux, sonores ou non) et celle de leur mode de production. Les qualités de la voix ont notamment fait l'objet de plusieurs tentatives de classification en langue anglaise (Laver 1979, Poyatos 1993). Ces qualités vocales tiennent pour partie à la respiration ainsi qu'au mode vibratoire des cordes vocales, et pour partie à d'autres paramètres (laryngés et articulatoires notamment). On les a généralement utilisées pour les études sur la dimension émotionnelle de la voix. Le rythme dans les conversations a été l'objet d'études récentes : Couper-Kühlen 1993, Auer et al. 1999. La définition large de la prosodie est généralement le fait des chercheurs qui s'intéressent à ses fonctions interactionnelles (Couper-Kühlen et Selting 1996, Auer et Di Luzio 1992, Grosjean 1993, 1995).

Le système prosodique s'élargit ainsi au-delà de l'intonation à laquelle il a été longtemps assimilé et son caractère pluriparamétrique est largement reconnu aujourd'hui.

EXTENSION DU DOMAINE

La prosodie est multifonctionnelle : elle assure des fonctions linguistiques, pragmatiques et interactionnelles qui sont étudiées par diverses disciplines et sous-disciplines. Les fonctions extralinguistiques sont moins étudiées.

En linguistique, en tant que système complexe appartenant à la langue, la prosodie ressortit au système formel de celle-ci : « Elle est elle-même un supra-système constitué de trois ordres structurels (métrique, tonal et temporel) relativement indépendants [...] mais néanmoins interactifs [...] qui s'appliquent au lexique » (opposition d'accents, de tons et de quantité) « et/ou à des unités de rang supérieur » (rythme, intonation, tempo des énoncés) (Di Cristo 2000 : 2). La phonosyntaxe a depuis longtemps étudié la contribution de la proso-

die à la structuration morphosyntaxique de la langue qui est caractérisée par des « patrons intonatifs typiques » (démarcation de la chaîne parlée, organisation syntaxique, etc. ; cf. Delattre 1966, Rossi et al. 1981). La prosodie, en ce sens, a « une fonction d'assistance à l'encodage et au décodage de la parole » (Di Cristo 2000 : 9). Les descriptions formelles donnent lieu à des modélisations informatiques pour l'analyse et la synthèse de la parole et à des comparaisons interlangues (Hirst et Di Cristo 1984, 1998 ; Touati 1987).

Depuis les travaux fondateurs de P. Delattre (1966) sur les intonèmes, la contribution de la forme de la courbe mélodique aux fonctions syntaxico-pragmatiques en tant que marqueurs d'acte de langage direct ou indirect (question, ordre, exclamation...) a été explorée par nombre de travaux qui défendaient la fonction distinctive de l'intonation (Halliday 1967). Mais la congruence de la syntaxe et de l'intonation est discutée (Rossi et al. 1981), de même que la valeur pragmatique absolue des marques prosodiques : les mêmes fonctions peuvent être remplies par des moyens différents, une même marque peut avoir plusieurs valeurs et plusieurs niveaux d'interprétation. Comme le remarque D. Crystal (1980 : 65), une marque prosodique interrogative réfère à la fois à une attitude, à un pattern syntactique ou à un acte de langage.

D'autres travaux se sont attachés aux fonctions sémantiques de la prosodie par structuration hiérarchique du discours : thématization et rhématisation, mise en évidence de l'information « donnée » par rapport à l'information nouvelle, structuration hiérarchique des arguments. Divers paramètres prosodiques (jeu des hauteurs relatives des différents segments, focus intonatif, montées et descentes mélodiques, récurrences mélodiques, pauses, débit, allongements) rentrent ici en ligne de compte (Fónagy et Fónagy 1983, Brazil 1985, Morel et Danon-Boileau 1998).

Enfin, un certain nombre d'études phonostylistiques (Fónagy et Fónagy 1983, Salins 1987, Callamand 1987) ont mis en évidence les fonctions de différenciation des genres discursifs de la prosodie (lecture, parole spontanée, discours radiophonique...).

En psycholinguistique, à la frontière entre la linguistique et la psychologie, une littérature très abondante a été consacrée aux caractéristiques prosodiques des attitudes et des émotions* (Léon 1970, 1976 ; Fónagy 1983) et aux qualités vocales liées à l'expression des

émotions (Scherer 1985). Ces travaux tendent à inscrire les marques prosodiques dans un substrat de motivation (motivation pulsionnelle pour Fónagy, motivation psychophysique cf. Scherer 1985). Le rôle de la prosodie dans l'acquisition du langage est établi au niveau lexical et syntaxique. L'utilisation de modalités prosodiques spécifiques (hauteur tonale, contours montants) dans le « parler-bébé » tend également à faciliter l'apprentissage en sollicitant l'attention de l'enfant (Fernald et al. 1989).

En analyse conversationnelle, grâce aux possibilités d'enregistrement sonore en situation naturelle (conversations, interactions de travail), la prosodie a été étudiée en analyse conversationnelle, essentiellement pour sa contribution à la gestion de l'interaction conversationnelle : système de gestion des tours de parole et de régulation de la parole (Cutler et Pearson 1986, Auer 1996), mise en évidence pour autrui de l'information, intersynchronisation entre les parleurs de divers paramètres prosodiques (hauteur, rythme), marques de polyphonie (Günthner 1996), des rôles* adoptés (Grosjean 1993), ou du cadre participatif (Gumperz 1989). Dans cette perspective, les marques prosodiques n'ont pas un sens référentiel précis ; ils prennent sens en contexte : ce sont des indices de contextualisation qui se combinent à d'autres modalités et par lesquels « les locuteurs signalent et les allocutaires interprètent la nature de l'activité en cours, la manière dont le contenu doit être compris et la manière dont chaque phrase se rapporte à ce qui précède ou qui suit » (Gumperz 1989 : 28). Cette perspective communicationnelle met l'accent sur la valeur intentionnelle et interactionnelle des phénomènes prosodiques. Elle a des utilisations en sociolinguistique pour la compréhension de certains malentendus* interculturels* (Erickson et Schültz 1982, Gumperz 1989).

QUESTIONS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

L'étude de la prosodie suscite de nombreuses questions théoriques et méthodologiques qui sont loin d'être réglées.

Certains problèmes théoriques concernent la nature sémiotique des marques prosodiques (signes, signaux, indices, symptômes, icônes ; motivation ou conventionalité) ainsi que leur valeur (intrinsèque ou relative à la situation). Par ailleurs, les modèles théoriques permettant de rendre compte de la place de la prosodie par rapport aux autres sous-systèmes linguistiques sont l'objet de controverses. Ces questions

s'articulent avec celle de la distinction des niveaux syntaxiques, pragmatiques, sémantiques, expressifs, interactionnels : y a-t-il des niveaux spécifiques et identifiables où s'appliquent ces marques (Bolinger 1970) ? Doit-on les considérer, à l'instar de J. Gumperz, comme des indices permettant la contextualisation des énoncés en situation, cette contextualisation se faisant sur la base d'une comparaison entre les réalisations prosodiques et le système d'attentes ?

Les problèmes méthodologiques sont tout aussi nombreux : citons ceux qui sont liés au caractère multiparamétrique de la prosodie, aux interactions perceptives entre les différents paramètres (intensité, hauteur, durée, timbre), et à l'absence d'adéquation terme à terme entre le perçu (la hauteur mélodique, l'intensité) et le mesuré (la fréquence fondamentale et l'intensité en décibels). Par ailleurs il faut mentionner ceux rencontrés par l'analyse de conversation du fait de l'absence de code unifié pour les systèmes de transcription de la prosodie, de la diversité des paramètres étudiés, et du caractère impressionniste des notations.

► Analyse conversationnelle, Écrit / oral, Émotion

M. G.

Proxémique

L'anthropologue américain E.T. Hall a proposé le terme de **proxémique** (*proxemics*) pour désigner « l'ensemble des observations et théories concernant l'usage que l'homme fait de l'espace en tant que produit culturel spécifique » (1978 : 30).

La notion d'« espace » (« psychosocial » ou « transactionnel ») s'apparente à celle de « territoire », mais le territoire est fixe, possédant quelque support matériel, alors que l'espace est mobile, étant lié aux individus eux-mêmes en tant qu'entités psychocorporelles, et correspondant à la bulle imaginaire qui entoure chacun et que chacun déplace avec soi. Ainsi chaque individu est-il le centre d'une série de bulles concentriques caractérisées par les distances qui séparent les interlocuteurs et qui sont choisies préférentiellement selon le type d'interaction* recherché. D'après E.T. Hall et ses collaborateurs, ces distances sont pour l'« Américain des classes moyennes » les suivantes : (1) *Distance intime* : jusqu'à 40 cm. Le rapprochement corporel s'accompagne d'une mise en jeu des canaux courts : le contact, la

chaleur, les odeurs, les bruits respiratoires et parfois cardiaques sont perçus. Les circonstances où cette distance est imposée (lieux publics surpeuplés, ascenseurs, etc.) provoquent l'adoption d'un certain nombre de mesures défensives telle l'attitude d'« indifférence civile ». (2) *Distance personnelle* : de 40 cm à 1,20 m ; c'est la distance choisie pour la conversation courante. (3) *Distance sociale* : de 1,20 m à 3,60 m ; cette distance permet éventuellement à chacun de s'isoler et de travailler sans impolitesse en présence d'autrui. (4) *Distance publique* : à partir de 3,60 m ; cette distance correspond à une relation à caractère impersonnel : c'est celle qu'imposent les personnages officiels importants ou les orateurs.

E.T. Hall convient lui-même de la valeur schématique de ce découpage, et il admet l'existence d'importantes *variations d'une culture à l'autre* en ce qui concerne les normes proxémiques en vigueur (aux cultures « à contact proche » s'opposent les cultures « à contact distant », cette distinction étant du reste graduelle). Mais, *au sein d'une même culture*, on constate également d'importantes variations, liées au statut des interactants et à leur structure psychologique, ainsi qu'à l'activité en cours. Certaines corrélations ont été mises en évidence entre le comportement discursif des personnes en présence et la distance qui les sépare. Par exemple : deux personnes placées en situation de proximité auront tendance à personnaliser leurs échanges, tandis que, situées à une distance sociale ou publique, elles tiendront des propos plus généraux et moins impliquants ; dans un groupe, le nombre d'émissions parolières d'un locuteur est maximal en direction des vis-à-vis et décroît régulièrement de part et d'autre en fonction de la distance de l'interlocuteur (« effet Steinzor »). L'influence des contraintes proxémiques sur la structure du discours a été signalée par S. Moscovici et ses collaborateurs ; d'autres chercheurs ont montré qu'il y avait aussi une modification de la gestualité* selon les caractéristiques du lieu où se déroule l'interaction (par exemple, la gestualité est moins communicative et plus « autocentrée » dans le cas où le canal visuel est exclu).

En cas d'invasion du territoire ou de violation de l'espace d'autrui, les effets produits sur le déroulement de l'interaction sont faciles à observer. La vie courante est fertile en exemples et une grande partie des rituels*, des prescriptions et des proscriptions qui fondent la « politesse* » ont comme finalité première de les éviter. Notons qu'ap-

pliquée aux sociétés humaines, la notion de territorialité ne se limite pas simplement, comme en éthologie animale, au territoire proprement dit : elle concerne aussi les diverses « réserves » et dépendances du Moi (cf. E. Goffman, repris par P. Brown et S. Levinson qui rebaptisent « face* négative » le territoire ainsi étendu). Les formes de violation territoriale peuvent donc être plus variées que la simple intrusion dans l'espace réservé d'autrui. Ainsi peut-on citer l'intrusion sensorielle, l'intrusion temporelle, ou la violation des réserves (indiscrétion à l'égard des objets ou documents intimes d'autrui).

Comme on le voit, la plupart de ces considérations relient les notions d'espace et de territoire au schéma corporel et à ses projections. La zone de jonction la plus sensible est évidemment l'enveloppe corporelle et le contact de cette enveloppe avec autrui, d'où l'importance du regard et du toucher ; le *regard* (qui permet la pénétration à distance de l'espace d'autrui et signale son investissement, parfois même au sens guerrier du terme) et le *toucher* (qui, chez les non-voyants, supplée en partie au regard) obéissent à des règles sophistiquées et variables selon les cultures. Si le regard est le signal de l'investissement affectif (positif ou négatif) et de l'attention portée à autrui, le toucher est souvent porteur d'une dimension érotique qui appelle un contrôle étroit. Regard et toucher interviennent aussi dans les dispositifs régulateurs de l'interaction, ce qui constitue une cause supplémentaire de la codification de leur usage.

► **Face, Gestualité, Politesse, Relation interpersonnelle**

J. C.

Q

Question (en argumentation)

L'analyse du discours argumentatif définit la **question** comme un point controversé, résultat de l'expression de points de vue divergents sur un même thème. La mise en question est une condition nécessaire au développement d'une argumentation.

La théorie des questions ou « états de cause » développée par Hermagoras (II^e s. av. J.-C.) et par Hermogène (II^e s.) est un élément essentiel de la théorie rhétorique argumentative (Hermogène, *Rhétorique* ; Patillon, 1988). Elle se propose de caractériser les questions essentiellement dans le domaine judiciaire au moyen des distinctions suivantes : (1) les questions « mal formées », qui ne peuvent donner lieu à débat argumentatif soit parce que la réponse est évidente, soit parce qu'elles sont indécidables, en somme les questions *in-discutables* ; (2) les questions « bien formées ». Par exemple, face à l'accusation « Tu as volé ma mobylette ! », diverses stratégies de défense peuvent être adoptées, qui déterminent le type de débat qui s'ensuit : (a) nier la matérialité du délit : « C'est un vieil engin sans valeur » ; (b) nier l'action : « Je n'ai rien volé du tout ! » ; (c) reconnaître le fait et nier la qualification : « Ta mobylette, je ne l'ai pas volée mais empruntée » ; (d) reconnaître les faits et leur qualification mais rejeter la responsabilité (« Le chef de bande m'a obligé »), ou invoquer des circonstances atténuantes (« C'était juste pour aller chercher des bonbons à ma petite sœur ») ; (e) simplement s'excuser (« J'ai fait une erreur, Monsieur le Président »).

La question, c'est-à-dire le point à juger, se déduit ainsi de la nature de la réplique apportée par l'accusé à l'accusateur. Soulignons

que ce sens du mot « question » est bien distinct de celui de « question rhétorique », qui désigne une question dont le locuteur connaît la réponse et sait que ses interlocuteurs la connaissent, et dont la valeur est celle d'un défi porté aux contradicteurs potentiels.

Conditions de « disputabilité ». Tout peut-il être mis en question ? On peut poser pour règle fondamentale de la discussion critique que « les partenaires [du débat argumentatif] ne doivent pas faire obstacle à l'expression ou à la mise en doute des points de vue » (Van Eemeren et Grootendorst 1996 : 124). Cette possibilité théorique est tempérée par le fait que certaines questions ne peuvent être posées sérieusement, pour des raisons épistémiques ou morales ; « ceux qui, par exemple, se posent la question de savoir s'il faut ou non honorer les dieux et aimer ses parents, n'ont besoin que d'une bonne correction, et ceux qui se demandent si la neige est blanche ou non, n'ont qu'à regarder » (Aristote, *Topiques* : I, 11). Quoi qu'il en soit, les conditions de « disputabilité » d'un point de vue ne peuvent être considérées comme évidentes.

Paradoxe. L'existence d'une question est à l'origine du paradoxe de l'argumentation. S'il y a argumentation, c'est qu'il y a débat, donc contre-discours attesté ou envisageable, doute jeté sur la position que l'on défend et, par contrecoup, légitimation du discours que l'on combat : « Pour la plupart des gens, l'argumentation rend le point en question encore plus douteux et considérablement moins impressionnant » (Newman 1870/1975 : 154). Le premier acte pour légitimer une position originale ou paradoxale est de légitimer le débat à son sujet, donc de trouver un contradicteur.

► Argumentation, Contradiction

C. P.

R

Récepteur

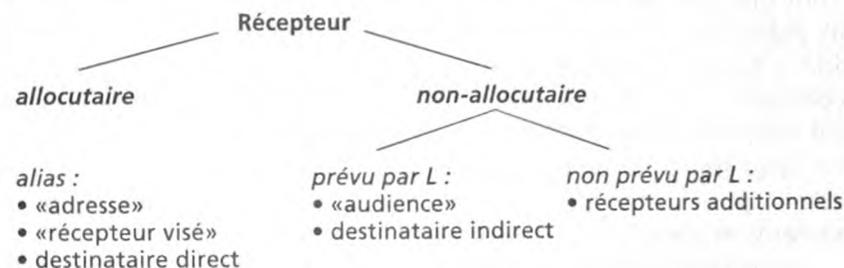
Le récepteur est, dans la théorie de l'information*, l'appareil ou la personne qui reçoit, enregistre et décode le message qui lui est transmis par un émetteur*.

En linguistique a été critiquée une conception de la communication dans laquelle émetteur et récepteur se trouveraient dans un rapport symétrique l'un vis-à-vis de l'autre. En effet, rien ne permet de prouver que le récepteur ne fait que décoder passivement l'intention de sens de l'émetteur. R. Jakobson, qui, dans son schéma de la communication, a remplacé le terme de « récepteur » par celui de « destinataire* » – mais il ne semble pas que le récepteur ait dans ce schéma sa propre autonomie –, ne semble prendre en compte le destinataire que dans la mesure où l'une des fonctions du langage (la conative) y renvoie, mais on ne sait s'il s'agit d'un destinataire interne au processus d'énonciation ou d'un récepteur externe à celui-ci. Plus tard, É. Benveniste, en introduisant la notion d'énonciation* et de subjectivité dans le langage entre un *je* et un *tu*, puis A. Culioli ont signalé que chacun de ces acteurs est aussi actif que l'autre et que chacun accomplit un travail langagier différent de l'autre dans un processus de co-énonciation*, mais on ne sait pas davantage quelle est la nature de ce *tu*, les termes d'« énonciataire », « allocutaire » et « destinataire » n'étant pas nettement différenciés.

En analyse du discours des médias, en sémiotique, le terme de récepteur continue d'être employé par commodité en désignant la personne qui reçoit le message verbal, mais cet emploi est ambigu car

souvent il n'est pas précisé si c'est en référence au *sujet interne* à l'acte d'énonciation ou au *sujet externe* qui reçoit et interprète celui-ci.

C'est sous l'influence des études en analyse* conversationnelle que l'on a commencé à opérer des distinctions entre différents types de récepteurs. En effet, ces études ont mis en évidence qu'il pouvait y avoir : des récepteurs présents ou absents ; des récepteurs uniques ou multiples ; des récepteurs, présents, auxquels on s'adresse, et/ou d'autres, également présents, auxquels on ne s'adresse pas ; des récepteurs qui ont droit à prendre la parole, à tour de rôle, d'autres qui ne peuvent répondre que de façon différée (à l'écrit par exemple), d'autres enfin qui ne peuvent qu'être en position d'écoute (lors d'une conférence par exemple). C. Kerbrat-Orecchioni a proposé en 1997 de distinguer, sous cette dénomination générale de récepteur, différents types d'allocutaires*, selon le schéma suivant (23) :



Elle ajoute que « le récepteur peut encore être réel, virtuel ou fictif » (*ibid.*). Ces cas se produisent par exemple lorsque le récepteur occupe la place du lecteur* d'un roman ; le narrateur peut être amené à l'inscrire dans son énoncé de telle ou telle façon et, ce faisant, à l'instituer de façon réelle, virtuelle ou fictive.

Dans une perspective communicative de l'analyse du discours, P. Charaudeau propose de distinguer le sujet qui, en lieu et place de celui qui reçoit un message (qu'il en soit le destinataire ou pas), doit l'interpréter, et le sujet idéal qui est visé et construit par l'acte d'énonciation du locuteur-émetteur*. Le premier, appelé *sujet interprétant*, a une identité psycho-socio-langagière, et il a pour rôle d'interpréter les messages en procédant par inférences* selon les données situationnelles* qu'il est en mesure de repérer, le contexte* du message lui-même, la façon dont il imagine le locuteur-émetteur (sujet* communiquant) et son propre positionnement (Charaudeau 1988 c : 74).

Le second, le sujet idéalement visé, est appelé **sujet* destinataire**, c'est-à-dire celui auquel l'émetteur *destine* son message avec l'idée qu'il sera interprété tel qu'il le désire, et qu'il inscrit donc dans son acte d'énonciation.

► **Destinataire, Émetteur, Énonciateur, Interlocuteur, Sujet parlant**

P. C.

Récit

Les théories narratologiques souffrent, au regard de l'analyse de discours, de deux défauts : elles sont ou *trop exclusivement littéraires* – c'est l'autocritique de G. Genette envers sa propre narratologie – ou *beaucoup trop générales* – c'est le défaut majeur de la sémiotique de l'École de Paris, pour laquelle, selon l'aveu d'A.-J. Greimas lui-même, « tout discours devenant "narratif" [...] la narrativité se trouve dès lors vidée de son contenu conceptuel » (1983 : 18). L'analyse de discours a besoin d'une définition dégagée du « privilège implicite qui hypostasie le récit fictionnel en récit par excellence, ou en modèle de tout récit » (Genette 1991 : 65) ; elle a également besoin d'une définition assez fine pour ne pas confondre une recette de cuisine avec une fable et pour distinguer les moments narratifs d'un discours de ses moments explicatifs* ou descriptifs*.

Un certain nombre de critères incitent à reconnaître un « air de famille » commun à des formes narratives sémiolinguistiquement aussi diverses que des contes, films, bandes dessinées, romans, histoires drôles, récits de rêves, fables ou paraboles. Reconnaisant que la narrativité est graduelle (Adam 1997), disons que, pour qu'il y ait **récit**, il faut d'abord la représentation d'une *succession temporelle d'actions**, il faut ensuite qu'une *transformation* plus ou moins importante de *certaines propriétés initiales des actants** soit réalisée ou échoue, il faut enfin qu'une *mise en intrigue* structure et donne sens à cette succession d'actions et d'événements dans le temps. La réalisation de cette dernière condition permet de ne pas confondre un récit proprement dit et une simple description ou relation d'actions ou le portrait d'un personnage par ses actes. Avant de préciser ce qu'on peut entendre par *mise en intrigue*, il faut reprendre l'utile distinction de G. Genette (1972, 1983) entre *acte de narration*, *histoire racontée* et *mise en texte*.

NARRATION (ACTE DE RACONTER)

Si l'acte de raconter et sa mise en scène textuelle ont été théorisés par la narratologie littéraire, le concept de *narration* doit être réintégré dans le phénomène linguistique plus large de l'énonciation* (ici narrative) et des faits de polyphonie* énonciative. La narratologie distingue le **narrateur** du **narrataire** et surtout, à partir de ces deux positions, leur degré de représentation linguistique. On peut distinguer le **narrataire** (personnage de celui qui écoute ou lit un récit) du **destinataire*** du récit (personne non représentée, mais postulée et visée par l'acte de narration). De la même manière, la **voix narrative** est l'instance racontante non représentée et le **narrateur** cette instance actualisée sous forme d'une personne / personnage. La complexité des organisations narratives a amené la narratologie à distinguer **narration enchâssante** et **narration enchâssée** (quelqu'un raconte que quelqu'un lui a raconté que...). Une personne ou un personnage de la narration enchâssante peut être ou bien absent de la narration enchâssée (on le dira **extradiégétique**), ou bien acteur lui-même de cette narration enchâssée (**intradiegétique**). Dans l'un ou l'autre niveau, si la narration est en troisième personne et que le narrateur n'est pas un acteur de la diégèse, on le dira **hétérodiégétique**. Si la narration est en première personne, le narrateur sera ou un témoin participant (**homodiégétique**), ou le héros de l'histoire (**autodiégétique**). Ces distinctions narratologiques ont le mérite de souligner la complexité des positions énonciatives possibles de l'énonciateur de tout récit.

HISTOIRE OU DIÉGÈSE (RACONTÉ)

Depuis E. Souriau, dans le sens de la *Poétique* d'Aristote, le mot « diégèse » désigne, dans le vocabulaire de l'analyse filmique, « tout ce qui appartient [...] à l'histoire racontée, au monde supposé ou proposé par la fiction du film » (1953). Étendu à la narratologie générale, ce terme recouvre, au-delà des seuls univers fictionnels, *l'histoire racontée* comme contenu et plus largement le monde que propose et construit chaque récit : l'espace et le temps, les événements, les actes, les paroles et les pensées des personnages. *L'univers diégétique* d'un récit est interprétativement construit par le lecteur / auditeur à partir de ce qui est dit et de ce qui est présupposé par le texte. À ce propos, dans *Lector in Fabula*, U. Eco (1985 a) traite le texte de « machine paresseuse » et il insiste sur le fait que la « coopération interpréta-

tive » du lecteur est indispensable pour combler les vides, blancs, ellipses d'une histoire racontée.

TEXTUALISATION DU RÉCIT (RACONTANT)

G. Genette appelle « récit » la couche verbale qui prend en charge la mise en texte de l'histoire. C'est à ce niveau textuel que l'ordre chronologique de l'histoire racontée est ou non bousculé (*ordre*), que des faits sont résumés ou, au contraire, développés (*vitesse*). C'est à ce niveau de la textualisation également que peuvent s'intercaler des descriptions*, des dialogues* ou des commentaires. L'expansion des dialogues rapproche le récit du théâtre, la multiplication des séquences* descriptives enlève le récit, les interruptions commentatives de toutes sortes, de *Jacques le Fataliste* de D. Diderot à l'œuvre romanesque de S. Beckett, par exemple, en viennent à réduire l'intrigue à peu de chose.

MISE EN INTRIGUE

La *Poétique* d'Aristote est une théorie de l'art de composer des intrigues (« *muthos* »). Comme le note P. Ricoeur (1983 : 57), il s'agit plus d'une *opération* que d'une structure. La mise en intrigue doit être ainsi comprise comme la synthèse des trois composantes énumérées ci-dessus. *Raconter*, c'est construire une intrigue, c'est-à-dire mettre dans un certain ordre textuel (*racontant*) la suite des événements et des actions qui constitue l'*histoire racontée*. On trouve dès Aristote une définition de l'intrigue centrée binairement sur le couple *nouement/dénouement* (propre à la structure de la tragédie) et sur une idée de l'unité de l'action structurée ternairement en *commencement*, *milieu* et *fin*. Les théoriciens classiques font correspondre au *commencement* un *prologue-exposition*, au *milieu* un *nœud* et à la *fin* un *dénouement*. L'intrigue prend alors la forme d'une structure de base. Un récit ouvert par un *prologue-exposition* déjà en *tension* (cas de la tragédie analysé par Aristote) sera suivi par un *nœud*, qui tentera d'effacer cette tension, et par un *dénouement*, marqué par la réussite ou l'échec de cette transformation. En revanche, un récit ouvert par un *prologue-exposition* non-problématique sera suivi par un *nœud* qui introduira une tension et par un *dénouement* qui réussira ou non à effacer cette tension. Le propre d'un noyau narratif (séquence) est d'introduire cette dynamique d'intrigue fondée sur le couple *nœud/dénouement*. Prolon-

geant cette réflexion, les travaux modernes consacrés à la structure minimale d'intrigue (Labov 1967, Labov et Waletzky 1972, Todorov 1968, Larivaille 1974, Adam 1995) aboutissent à divers *schémas de la séquence narrative minimale complète*. Les théories de la séquence et de la superstructure* correspondent à cette formule d'U. Eco : « En narrativité, le souffle n'est pas confié à des phrases, mais à des macro-propositions plus amples, à des scansions d'événements » (1985 b : 50).

VISÉE DU RÉCIT

L'opération de mise en intrigue est inséparable de la visée de chaque récit. Le degré d'élaboration et de narrativité de chaque simple séquence comme de chaque texte est conditionné par leur visée. Pour P. Ricoeur : « Un récit qui échoue à expliquer est moins qu'un récit ; un récit qui explique est un récit pur et simple » (1983 : 210). On retrouve la même idée chez J.-P. Sartre, lorsqu'il analyse pourquoi *L'Étranger* d'A. Camus est un roman qui renonce au récit : « Le récit explique et coordonne en même temps qu'il retrace, il substitue l'ordre causal à l'enchaînement chronologique » (1947 : 127). L'opération de configuration* narrative est tout entière dans cette visée absente des simples relations brutes de faits, des histoires qui dévident le contenu d'une mémoire criblée de trous et défaillante, des récits de rêves.

► Actions / événements (en narratologie), Séquence

J.-M. A.

Récit / discours ➡ Embrayé (plan -) / non-embrayé

Rédacteur ➡ Auteur

Référence

La notion de *référence* occupe le débat philosophique, mais aussi logique et sémantique. En analyse du discours, sa pertinence se dégage relativement à celles d'anaphore*, de déixis* et de coréférence*, mais s'appuie également sur des données lexicologiques.

Les notions de *référence* et de *référent* ne doivent pas être confondues. La *référence* désigne une propriété du signe linguistique

ou d'une expression de renvoyer à une réalité. Le référent est la réalité qui est pointée par la référence. *Référence* et *référent* sont fréquemment confondus au point d'être synonymes, notamment chez J.-C. Milner (1982 : 10) qui a conceptualisé la partition entre **référence virtuelle** et **référence actuelle** et où *référence* est employé avec le sens de *référent*. La référence virtuelle est définie relativement à l'unité lexicale : « À chaque unité lexicale individuelle est attaché un ensemble de conditions que doit satisfaire un segment de réalité pour pouvoir être la référence d'une séquence où interviendrait cruciallement l'unité lexicale en question. [...] L'ensemble de conditions caractérisant une unité lexicale est sa référence virtuelle. » La référence actuelle sera constituée par les segments de réalité, les référents, qui seront attachés à telle expression employée. Les notions de référence *virtuelle* et *actuelle* traversent la distinction entre lexique et discours. La description de la référence actuelle ne s'opère qu'à partir d'unités de discours. L'estimation et le calcul de la distance ou des distorsions nécessairement existantes entre les deux types de référence relèvent aussi bien de la lexicologie que de l'analyse du discours. L'étude des paradigmes* désignationnels se situe à l'intersection des deux disciplines et constitue un objet propice pour l'analyse du discours à entrées lexicales. Si la notion de référence virtuelle peut être synonyme de celle de sens lexical, celle de référence actuelle n'équivaut pas au sens en discours, ce dernier impliquant des informations liées à la situation d'énonciation, aux relations entre énonciateurs, à leur savoir, à leur position énonciative, aux rituels communicatifs, au genre discursif, à l'effet recherché sur le destinataire.

Pour Frege, une expression référentielle se distingue d'une **expression prédicative** en ce qu'elle réfère alors que la seconde ne fait que prédiquer. Dans « Le chat dort », « le chat » est considéré comme expression référentielle et « dort » comme expression prédicative. Dans « Le chat mange la souris », « le chat » et « la souris » sont des expressions référentielles et « mange » une expression prédicative. Une telle partition repose à la fois sur des fondements ontologiques et grammaticaux. Ontologiques car elle accorde un privilège, dont la justification n'est pas linguistique, au nom, perçu comme la seule unité susceptible de référer à de l'existant. Grammaticaux car elle repose sur l'incomplétude logique du verbe (qui exige un sujet pour référer) pour dénier à cette unité toute capacité référentielle.

La distinction entre référence anaphorique* et référence déictique* s'inscrit traditionnellement depuis É. Benveniste dans la problématique plus large de l'énonciation*, où elle interfère avec celle des temps verbaux. Pour É. Benveniste, une expression peut référer selon deux modalités, soit relativement à la situation d'énonciation dans laquelle elle prend corps, soit de manière indépendante, objective. Cette distinction a fondé le partage couramment admis en linguistique entre référence déictique et référence anaphorique. La notion de référence déictique peut être assimilée à celle d'anaphore mémorielle, qui implique que le renvoi s'opère avec un référent présent à l'esprit du locuteur.

La distinction entre référence générique et référence spécifique. Dans le premier cas, elle visera non pas un segment de réalité effectif mais la catégorie à laquelle il se rapporte : « Mais à observer depuis la lèvre du cratère ce nouveau lac ressuscité, je m'aperçus que plusieurs caractères essentiels *des lacs de lave* étaient ici absents. *Un lac de lave* est un phénomène rare, caractérisé par le maintien et la fusion de *ladite lave* ». Sur le plan syntaxique, une expression générique peut être introduite par un déterminant défini ou indéfini. Sur le plan discursif, une expression générique correspond à une généralisation dans un raisonnement ou une démonstration. Elle présente une valeur argumentative du fait qu'elle intervient comme prémisses pour justifier une conclusion explicite ou non. Une expression générique est également l'un des moyens privilégiés pour l'expression d'un topos* dans le discours (les topoï s'expriment sur le mode générique). À la différence, une expression spécifique, en ce qu'elle pointe un référent particulier inscrit *hic et nunc* dans le contexte extralinguistique, ne peut fournir un topos sur lequel appuyer l'argumentation. Si elle permet à la prédication de déboucher sur une généralisation à valeur argumentative, elle ne saurait prendre en charge par elle-même l'expression de cette généralisation. Plutôt qu'antagonistes, les expressions génériques et spécifiques sont complémentaires : les secondes ouvrent la voie aux contenus exprimés par les premières.

► Actualisation, Anaphore, Déixis, Paradigme définitionnel / désignationnel

G. P.

Référentielle (fonction -) ➤ Fonctions du langage

Reformulation

En linguistique et en analyse du discours, la **reformulation** est une relation de paraphrase*. Elle consiste à reprendre une donnée en utilisant une expression linguistique différente de celle employée pour la référenciation antérieure. Elle couvre les phénomènes d'anaphore*, de chaîne* de référence et de coréférence*.

FONCTIONS DE LA REFORMULATION

Elle participe à la constitution des « topics » discursifs en réalisant une isotopie* (ex. la notion de chien) à travers les déplacements sémantiques opérés par les expressions qui la signifient dans le discours (Le chien... *Cet animal... Ton molosse... Ce danger public...*). L'étude de la reformulation aboutit, entre autres, à celle des paradigmes* désignationnels et des paradigmes* définitionnels.

La reformulation peut être envisagée également comme un phénomène *énonciatif* : un locuteur reprend, en le reformulant, le discours d'un autre locuteur ou le sien propre. Sont concernés les faits de discours* rapporté (discours direct, discours indirect, discours indirect libre, discours direct libre, îlot textuel), mais aussi le dialogisme*, au sens bakhtinien du terme, inhérent à toute production discursive. La reformulation est par ce biais le vecteur de l'hétérogénéité* du discours, qu'elle soit « montrée » (discours rapporté) ou « constitutive » (dialogisme), selon l'expression de J. Authier (1982 a).

La reformulation peut avoir une fonction *explicative* ou *imitative*. Dans le premier cas, elle participe de la didacticité* des productions énonciatives. La reformulation *explicative* se situe au niveau de la signification du texte source, qu'elle réactualise en la retravaillant (donc en la déformant et en l'altérant) pour aboutir à un texte cible qui soit le reflet des contenus véhiculés ou compris – dans les deux sens du terme – dans le texte initial. Sont concernées au premier plan les activités de définition*, qu'elles soient normées (définition de dictionnaire, d'un terme dans un texte) ou non (définition naturelle d'un mot...), mais également les pratiques de résumés, de synthèse d'un texte. La reformulation *imitative* se situe au niveau du signifiant, dont elle cherche à reproduire les caractéristiques saillantes. En procédant des genres comme le pastiche* (où l'emprunt est affiché, contrairement au plagiat), la satire, la parodie* (où la reformulation a une fonction ouvertement ludique).

POUR L'ANALYSE DU DISCOURS

L'observation des types de formulation (exophore*) et de reformulation (anaphorique, cataphorique*) permet de suivre la constitution des « topics » discursifs et d'effectuer le repérage des thèmes sur lesquels s'appuie la prédication. L'anaphore et la cataphore mettent en relief l'intradiscours* inhérent à toute production. L'étude individuelle des reformulants, qu'ils soient pronominaux ou lexicaux, dégage les configurations multiples que la schématisation* emprunte pour conceptualiser le réel. Les préconstruits* culturels inhérents au lexique sont sollicités par la reprise anaphorique (« anaphore » entendue au sens large d'« endophore* ou exophore* », ou dans son acception restreinte). Ainsi la signification en langue des unités lexicales subit-elle une double distorsion : d'une part par leur conversion en vocables* et leur actualisation au sein de groupes (nominaux, adjectivaux...), d'autre part par leur inscription dans des réseaux de reprises où la coréférence vient tisser des relations entre des unités sémantiquement apparentées ou bien *a priori* disjointes. L'étude des modalités de reformulation (anaphore pronominale, lexicale, convergente, divergente, conceptuelle, présuppositionnelle...) renseigne sur l'orientation du discours. Reformuler à l'aide de pronoms revient pour le locuteur à postuler l'invariance sémantique de la donnée initiale et à refuser sa déclinaison. Opter pour une anaphore lexicale induit la perspective inverse. Le locuteur s'engage dans des jeux d'ajustements sémantiques et référentiels qui dépassent parfois les limites prévues par l'acception lexicale des unités. Les paradigmes désignationnels constituent un exemple de reformulation fondée sur la déclinaison.

L'étude de la reformulation par *cataphore* présente des caractéristiques analogues à celle de l'*anaphore*, notamment concernant le choix des modalités de reformulation (pronominale vs lexicale). Elle s'en éloigne sur au moins deux points. S'il est possible, pour l'*anaphore*, de décliner les différentes donations du référent et de créer ainsi des suites plus ou moins vastes et complexes, pour la *cataphore* il semble bien que l'extension de l'opération reste limitée, du moins lorsque la reformulation repose sur des ressorts lexicaux (il est difficilement envisageable de produire un grand nombre de reformulants avant d'énoncer l'unité source). De ce fait, sauf indication explicite-

ment fournie par la syntaxe, l'analyse aura tendance à considérer comme anaphoriques des séquences de plus d'un reformulant.

► **Anaphore, Chaîne de référence, Coréférence, Paradigme définitional / désignationnel**

G. P.

Reformulation argumentative

Il y a **reformulation argumentative** lorsque la conclusion est une **quasi-paraphrase** de l'argument, comme dans « C'est notre devoir, nous devons donc le faire » si l'on admet que « devoir » c'est « devoir faire ». À la limite, on pourrait dire que l'orientation* de l'argument vers la conclusion est tellement marquée que l'argument se confond avec la conclusion, dans un système paraphrastique.

Du point de vue purement *logique*, la conséquence « P donc P » est bonne. Du point de vue de l'argumentation comme avancée *épistémique*, il s'agit d'une pétition de principe (raisonnement circulaire, prétendant prouver une chose par elle-même). Du point de vue *discursif*, il faut remarquer que toute reformulation introduit un décalage entre argument et conclusion, ce qui suffit à donner à l'ensemble une certaine valeur argumentative. Par exemple, on dira que l'argument précédent fonctionne comme un rappel que le « devoir faire » est fondé en l'occurrence sur un devoir moral tout court, et non pas, par exemple, sur un intérêt.

On retrouve la tension entre la loi logique, l'exigence épistémique de séparabilité argument / conclusion (qui doivent dénoter des faits distincts, évaluables séparément) et enfin les conditions de redondance exigées par la structure textuelle (ou produites par elle).

► **Orientation argumentative, Paralogisme**

C. P.

Réfutation

La **réfutation** est un acte réactif argumentatif d'opposition. Du point de vue de l'usage, « réfuter » tend à désigner toutes les formes de rejet explicites d'une position, à l'exception des propositions d'action : on réfute des thèses, des opinions prétendant à la vérité, mais on repousse (et non « réfute ») un projet ; les accusations peuvent être « réfutées » ou « repoussées ».

Du point de vue *scientifique*, une proposition est réfutée s'il est prouvé qu'elle est fautive (le calcul dont elle dérive contient une erreur, les prédictions qu'elle opère sont contradictoires avec les faits observés...). Du point de vue *dialogal*, une proposition est réfutée si, après avoir été discutée, elle est abandonnée par l'adversaire, explicitement ou implicitement (il n'en est plus question dans l'interaction).

L'objectif de la réfutation, sous sa forme radicale, est la destruction du discours attaqué (Windisch 1987). Tous les éléments définissant un discours en situation peuvent être utilisés ou manipulés pour le rendre intenable.

Disqualification du discours. La réfutation au sens large peut procéder par disqualification du discours de l'adversaire, que l'on rejette parce que **mal formé**, quelle que soit la nature de la malformation : signification obscure, syntaxe incorrecte, lexique ridicule, prononciation défectueuse ou provinciale... ce qui permet de faire l'économie de l'examen de la proposition : « Je ne comprends pas ce que tu dis », « Par charité, je ne mentionnerai pas les arguments de mon adversaire ». La disqualification peut porter **sur l'adversaire lui-même** (mise en contradiction des dires, ou des actes et des dires de l'adversaire), ou prendre la forme d'une attaque personnelle, sans rapport avec le thème de la discussion.

Aménagements du discours à réfuter. La réfutation suppose sinon une reprise mot pour mot du discours à réfuter, du moins une connexion avec ce discours, « mis en scène » dans le discours réfuteur. Dans les genres argumentatifs socialement ou scientifiquement codifiés, la réfutation porte en principe sur un segment essentiel extrait du discours où s'exprime une position isolable. Dans les dialogues ordinaires, l'opposant peut procéder à divers aménagements diaphoniques* du discours auquel il s'oppose, afin de faciliter sa réfutation, par réduction ou exagération absurdisante : « L₁ : Ce jardin est mal entretenu ! – L₂ : Écoute, ce n'est quand même pas la jungle ! »

Le changement d'orientation* argumentative substitue un terme d'orientation argumentative non-C à un terme d'orientation argumentative C : « Ce que tu appelles courage, je l'appelle témérité ». Le même effet peut être obtenu par enchaînement sur les présupposés : « L₁ : Je n'ai presque rien bu. – L₂ : Vous reconnaissez donc avoir bu ».

Le modèle argumentatif propositionnel distingue différentes composantes qui chacune peuvent être la cible de l'acte de réfutation :

• *Apport d'argument* allant dans le sens d'une conclusion en contradiction* avec la première : « L₁ a : Construisons la nouvelle école ici, les terrains sont moins chers. – L₂ a : Si on la construit là-bas, les élèves auront moins de transport ». D'une façon générale, de par le jeu de la négation en situation bipolarisée, le fait de fournir une raison de faire A se transforme en raison de ne pas faire B. On peut dire que l'argumentation en faveur de A est une contribution à la réfutation de B, ou une contre-argumentation*, en défaveur de B.

• *Rejet de l'argument*, la conclusion est au moins déstabilisée. Logiquement, elle peut être maintenue : « L₁ : Pierre arrivera mardi, il veut être là mercredi pour l'anniversaire de Paul. – L₂ : L'anniversaire de Paul est lundi ». Le rejet de l'argument peut entraîner l'ouverture d'une nouvelle question argumentative (sous-débat), portant cette fois sur l'ancien argument.

• *Rejet de la loi de passage* : « L₁ : Pedro est natif des îles Malvinas, donc il est Argentin. – L₂ : Les îles Malouines sont territoire britannique » ; le connecteur « justement (pas) » permet la réorientation d'un argument en faveur d'une nouvelle conclusion (Ducrot 1982).

• *Attaque contre un élément quelconque du schème argumentatif*. Soit l'échange : « L₁ : Tu ne sortiras pas ce soir ! Ta sœur a bien attendu d'avoir seize ans. – L₂ : Je ne suis pas ma sœur ! » L₁ utilise le principe de justice : « Les êtres d'une même catégorie doivent être traités de la même façon ». L₂ refuse l'assimilation catégorielle nécessaire à l'application de cette règle.

Les discours contre. D'une façon générale, à chaque type d'argument correspond un mode de réfutation particulier, un discours contre : « contre l'autorité », « contre les témoignages », « contre les définitions »... Par exemple, la réfutation des argumentations fondées sur des dires d'experts se fait selon les lignes suivantes, que l'on retrouve dans tous les discours « contre les experts » : « L'autorité invoquée ne satisfait pas aux conditions d'expertise dans le domaine en question ; elle n'est pas citée correctement ; le domaine en question ne relève pas du domaine de compétence spécifique de l'expert ; on ne dispose d'aucune preuve directe ; il n'y a pas consensus parmi les experts ». Le discours contre fournit l'ossature d'une position critique face au type d'arguments correspondant.

► **Concession, Contradiction, Contre-argumentation, Objection, Rhétorique**

C. P.

Régime discursif

Cette expression est utilisée pour désigner des ensembles textuels homogènes et descriptibles à dominante descriptive, narrative, explicative, prescriptive... **Régime discursif** est ainsi préféré à genre* ou type* de texte, car, comme le précise J.-C. Beacco (1993 : 38), « le fait [...] qu'il puisse se réaliser sous forme de véritables articles tout autant que de simples encarts, dont le statut hésite entre le texte et la note, incite à préférer régime discursif à genre textuel, qui présente un degré d'identité linguistique supérieur. » Le régime discursif se repère à des combinaisons stabilisées de marques linguistiques ou sémiotiques homogénéisant ainsi des segments de textes, des textes ou des éléments paratextuels.

MODE DISCURSIF

L'expression est utilisée dans un sens voisin de celui de régime discursif, en particulier pour désigner le glissement du mode informatif constitutif des discours médiatiques vers d'autres modes, le mode explicatif ou le mode argumentatif, par exemple dans le discours sur les sciences dans les médias (Moirand 1997), et en particulier au sein d'un même texte ou d'un même document. En cela cependant, et à la différence de **régime discursif**, elle relève plutôt d'une conception dialogique* du discours et de l'intertextualité*, qui ne cherche pas à déterminer des dominantes textuelles, mais qui s'attache plutôt à mettre au jour les hétérogénéités* sémiotiques et énonciatives des corpus médiatiques constitués à partir de moments* discursifs particuliers (Moirand 2000, 2001).

► **Genre de discours, Matrice discursive, Séquence, Type de discours**
S. M.

Registre

En sociolinguistique, le terme **registre** a été diffusé par C. Ferguson (1982) pour désigner une variété isolable d'une langue employée dans des situations sociales définies (Auger 1997). Toutefois, la délimitation des registres pose des problèmes car on ne parvient pas à faire coïncider des caractères sociaux et un ensemble de variables : le même locuteur, dans la même situation, peut avoir recours à des traits relevant de plusieurs « registres ».

En analyse de discours, P. Achard (1995 : 87) contraste registre discursif avec genre discursif : les registres (qu'il rapproche des jeux de langage de L. Wittgenstein) sont la face externe des discours et ils renvoient aux pratiques des locuteurs. Les genres* sont constitués par les régularités formelles normalement associées aux registres.

► Genre de discours

S. B.-R.

Régulateur

Le terme régulateur désigne l'activité verbale, vocale et mimogestuelle par laquelle les auditeurs soutiennent la production du tour de parole d'un locuteur. Il est utilisé pour traduire le terme anglais *back-channel* introduit par V. Yngve (1970) pour désigner le canal sur lequel la personne dont c'est le tour reçoit de courts messages tels que « oui », « hm », ce canal se distinguant du canal principal (*main-channel*) sur lequel elle émet. La notion de régulation s'apparente aussi à celle de *feed-back*, qui s'inscrit dans une conception systémique de la communication. Don D. Jackson propose ainsi de définir l'interaction familiale « comme un système d'information fermé, tel que les variations de comportement, ou *output*, sont réinjectées [*feed-back*] dans le système afin d'en corriger les réactions » (1981 : 225).

L'étude des régulateurs verbo-vocaux est évidemment liée à celle des *tours* de parole*, et la distinction entre ces deux types de contributions n'est pas toujours facile à établir. Différents critères sont avancés pour caractériser les régulateurs par rapport au tour : leur brièveté, leur localisation fréquente en chevauchement sur le tour du locuteur, le fait qu'ils sont souvent faiblement articulés et produits avec une intensité vocale réduite. Mais ces activités de maintenance dans l'interaction ne se cantonnent pas au canal verbal, elles relèvent aussi de la gestuelle : « Ce système "*back-channel*" comprend en sus des éléments voco-verbaux classiquement considérés, des éléments gestuels et mimiques, l'ensemble s'associant pour assurer le "pilotage" de l'interaction, terme que nous préférons à "*back-channel*", de connotation trop restrictive » (Cosnier 1988 : 183). Comme le souligne aussi J. Cosnier, ces signaux de pilotage, apparaissent souvent en réponse à une sollicitation du locuteur (par le regard, un mouvement de tête, un sourire, une pause, etc.) ; il convient donc de distinguer les

deux aspects du phénomène pour rendre compte du système global de synchronisation interactionnelle : « l'aspect "phatique*" qui relève de l'activité du parleur, et l'aspect "régulateur" qui relève de l'activité de l'auditeur » (1987 : 312).

En ce qui concerne la fonction des régulateurs (essentiellement verbaux), M.-M. de Gaulmyn distingue « l'activité de régulation qui *enregistre* le seul fait que le locuteur parle, sans ratifier l'énonciation* ni l'énoncé*, et qui peut soit l'inciter à poursuivre, soit préparer une transition, d'autre part la régulation qui *approuve* l'énonciation et/ou l'énoncé du locuteur, qui le soutient ou qui marque l'achèvement d'un thème et la fin prochaine de l'intervention, enfin la régulation qui *désapprouve* ou met en doute l'énoncé du locuteur et qui peut aussi provoquer une continuation ou entraîner une interruption du locuteur » (1987 b : 220). Dans son étude des signaux « *back-channel* » en situation d'entrevue, M. Laforest retient, quant à elle, trois catégories fonctionnelles : *accusé de réception*, *support* par évaluation ou déclaration d'attitude (catégorie reprise à Bublitz 1988), *relance* par des « signaux complexes qui servent à décliner une invitation à la parole pour inciter le locuteur à continuer de parler » (1992 : 143).

► Énoncé, Énonciation, Interaction, Tour de parole

V. T.

Régulation (principe de -)

Ce mot, qui évoque un processus de contrôle du fonctionnement d'un système complexe, est central en psychologie. Issu de la cybernétique, redéfini par J. Piaget pour la psychologie comme « un contrôle rétroactif qui maintient l'équilibre relatif d'une structure organisée ou d'une organisation en voie de construction » (1967 : 239), repris par J. Caron (1983 : 155), il est développé par C. Chabrol (1990) dans le cadre d'une psychosociologie du langage en supposant « l'existence d'un mécanisme régulateur socio-cognitivo-langagier agissant pendant le déroulement du discours pour contrôler la "bonne" construction discursive au vu des finalités identitaires » (1990 : 218). Il définit alors deux grands types de régulation qu'il intitule « ego-centrée anticipée » (1990 : 218) et « ego-centrée rétro-active » (1990 : 219).

En analyse de discours, P. Charaudeau reprend cette notion telle que définie par C. Chabrol pour en faire l'un des quatre principes qui

fondent l'acte de langage (avec les principes d'*altérité**, d'*influence** et de *pertinence**). Pour lui, le **principe de régulation** est ce qui permet de maîtriser le jeu des influences. Il « constitue, à la fois, la condition pour que les partenaires s'engagent dans le processus de reconnaissance du contrat* de communication, et la condition pour que se poursuive et aboutisse l'échange communicatif » (1995 a : 88). « Il permet donc au sujet communiquant de mettre en œuvre certaines stratégies* de base dont la finalité consiste à assurer la *continuité* ou la *rupture* de l'échange par : *acceptation/rejet* de la parole de l'autre et de son statut en tant qu'être communiquant, *valorisation/dévalorisation* du partenaire, tout en lui accordant le droit à la parole, *revendication/aveu* de la part du sujet parlant, à propos de la construction de son identité » (1991 a : 31).

► **Altérité (principe d'–), Influence (principe d'–), Pertinence (principe de –)**

P. C.

Réinvestissement ➡ Captation (II)

Relation / contenu ➡ Contenu / relation

Relation interpersonnelle

Toute conversation* (que le terme soit pris au sens étroit ou large) peut être envisagée comme une suite d'événements dont l'ensemble constitue une sorte de « texte », produit collectivement dans un contexte déterminé, et obéissant à ce titre à certaines règles d'organisation interne. Mais c'est aussi le lieu où se construit entre les participants *un certain type de relation socio-affective* – de distance ou de familiarité, d'égalité ou de hiérarchie, de connivence ou de conflit... La reconnaissance de ces deux niveaux d'analyse est familière aux interactionnistes, qu'il s'agisse par exemple de l'opposition introduite par l'École de Palo Alto (G. Bateson, P. Watzlawick, etc.) entre le niveau du « contenu* » et celui de la « relation* », ou de la distinction établie par E. Goffman entre les « contraintes du système » et les « contraintes rituelles ». Tous les énoncés produits dans l'interaction peuvent être envisagés sous ces deux angles : même lorsqu'ils sont de toute évidence chargés de contenu informationnel (ils ne sont pas

purement « phatiques* »), les énoncés possèdent toujours en sus quelque valeur relationnelle (quête d'un consensus ; désir d'avoir raison, ou raison de l'autre ; souci de ménager la face d'autrui, ou de la lui faire perdre...), valeur qui agit insidieusement mais efficacement dans le dialogue, même si elle est souvent plus dissimulée, car moins « officielle » que le contenu informationnel.

Nombreux et divers sont les aspects qui relèvent du niveau relationnel, mais deux d'entre eux surtout ont fait l'objet d'investigations approfondies, à savoir : (1) la dimension de la *distance* (relation « horizontale ») – distance plus ou moins lointaine ou proche, avec ses diverses variantes (familiarité, intimité, solidarité) ; (2) la dimension du *pouvoir* ou de la *domination* (relation « verticale »). Il convient, à cet égard, de distinguer en théorie « complémentarité » et « hiérarchie », c'est-à-dire d'opposer trois types d'échanges : les échanges **symétriques** (échanges égalitaires où les différents participants disposent en principe des mêmes droits et devoirs), **complémentaires non hiérarchiques** (ex. la relation commerçant-client) et **complémentaires hiérarchiques** (ex. la relation maître-élève).

D'autre part, la constitution d'un type particulier de relation entre les interactants dépend de deux types de facteurs : (1) *les données contextuelles*, qui constituent le cadre « externe » de l'interaction (situation communicative et type d'interaction, statut des participants, etc.) ; (2) *ce qui se passe à l'intérieur de l'interaction elle-même* : même s'ils sont en partie déterminés par le contexte*, les événements conversationnels peuvent *remodeler* les données externes, la relation étant en permanence redéfinie par la façon dont sont manipulés les signes échangés, et en particulier par le jeu de certaines unités à cet égard pertinentes, les **relationèmes** (ou **taxèmes** dans le cas des marqueurs de la relation verticale [Kerbrat-Orecchioni 1992 : 1^{re} partie]). Par exemple, une relation de familiarité (donnée « externe ») favorise la production de « confidences », mais, à l'inverse, l'échange de confidences (donnée « interne ») peut instaurer une intimité jusque-là inconnue des interlocuteurs ; ou bien encore : pour donner un ordre, il faut en principe y être « autorisé », mais, du seul fait de le donner, le locuteur prétend exercer sur son destinataire une certaine emprise et se placer dans une position haute qu'il ne possède pas nécessairement au départ.

La tâche principale des linguistes travaillant dans cette perspective consiste donc à faire l'inventaire et la description des principaux relationèmes – *non-verbaux* (données proxémiques*, postures, gestes, mimiques), *paraverbaux* (intensité vocale, « ton » de la voix) et *verbaux* (fonctionnement des tours* de parole, termes d'adresse*, thèmes abordés et contenus échangés, registre de langue, actes* de langage produits de part et d'autre, marqueurs de politesse*, voire d'impolitesse, etc.). Elle consiste aussi à voir comment ces marqueurs fonctionnent en contexte, et en quoi ils déterminent l'évolution de la relation tout au long de l'échange communicatif – car la principale caractéristique de la relation interpersonnelle est qu'elle est *évolutive*, et presque toujours *négociable* : l'interaction est un processus dynamique, où rien n'est jamais définitivement déterminé à l'ouverture ni acquis une fois pour toutes, et surtout pas le « rapport de places* » (Flahault 1978, Vion 1992).

► Adresse (termes d'–), Métacommunication / métadiscours, Négociation, Politesse

C. K.-O.

Réparation

Selon que l'on se réfère aux travaux d'E. Goffman (en particulier 1973) ou à ceux de l'analyse conversationnelle, « réparation » (*repair*) reçoit deux acceptions différentes.

Pour E. Goffman, l'activité réparatrice a pour fonction « de changer la signification attribuable à un acte, de transformer ce que l'on pourrait considérer comme offensant en ce qu'on peut tenir pour acceptable » (1973 : 113). Les formes les plus courantes de l'activité réparatrice sont pour lui les *justifications*, les *excuses* et les *prières*. Ces notions prennent sens dans le cadre de sa représentation de l'interaction comme d'une scène où les acteurs s'efforcent de ne faire perdre la face* à personne. Ainsi dit-il : « Quand des personnes sont en présence l'une de l'autre, il surgit de nombreux événements imprévus qui risquent de jeter sur elles un reflet défavorable. L'individu s'aperçoit qu'il vient d'agir (ou va agir) de telle sorte qu'il donne l'impression d'empiéter sur les divers territoires et réserves de quelqu'un d'autre ; ou bien il s'aperçoit qu'il va donner une mauvaise impression de lui-même ; ou les deux. Dans de telles circonstances, il se livre générale-

ment à une activité réparatrice, afin de réimposer une définition de lui-même qui le satisfasse » (*ibid.* : 177).

Dans le cadre des menus incidents de la vie quotidienne, l'activité réparatrice s'effectue par la production d'échanges réparateurs qui se structurent généralement en trois interventions (par opposition aux échanges confirmatifs qui sont binaires) : offense/réparation/réaction (acceptation ou rejet de la réparation), comme dans : « A marche sur le pied de B. – A : Excusez-moi. – B : Pas de quoi » (*ibid.* : 139). Signalons que, dans les descriptions d'E. Goffman, le traitement des requêtes (qu'il intègre dans la catégorie des prières) peut prêter à confusion, puisque *réparation* en vient à désigner l'acte offensant lui-même du fait qu'il est adouci, comme dans « Réparation A : "Voudriez-vous me passer le lait ?" / Satisfaction B : "Voilà" / Appréciation A : "Merci" » (*ibid.* : 140). L'échange réparateur comprend souvent une quatrième intervention de minimisation. De nombreux travaux ont été consacrés à ce type de comportements, en particulier dans le cadre des travaux sur la politesse* linguistique (Kerbrat-Orecchioni 1992, 1994, 1997 ; sur l'excuse et la requête, voir aussi Blum-Kulka et al. 1989 dans une perspective contrastive).

En analyse conversationnelle, le terme « réparation » désigne l'ensemble des procédures disponibles pour réparer les erreurs, les violations ou les troubles dont l'interaction peut être l'objet à ses différents niveaux d'organisation (Sacks, Schegloff et Jefferson 1978). Parmi ces procédures de réparation, certaines concernent le fonctionnement des tours* de parole. Dans cette catégorie sont signalés : la gestion des interruptions avec, par exemple, l'emploi de marqueurs* spécifiques ; les faux départs, répétitions ou recyclages de la partie d'un tour où s'est produit un chevauchement ; la suspension des tours de parole en cas de démarrage simultané au moment du passage du tour. D'autres ne concernent pas les tours de parole, c'est en particulier le cas de celles qui sont initiées après la fin du tour qui contient l'élément « réparable ».

Les réparations sont donc abordées sous l'angle de leur séquentialité (elles sont initiées dans le tour lui-même qui contient l'élément réparable, dans le tour suivant immédiatement ou dans les tours suivants). Les nombreux travaux descriptifs menés sur ces phénomènes ont établi la distinction entre *auto-réparation* et *hétéro-réparation* et ont mis en évidence la *préférence pour l'auto-réparation*. Ils ont aussi

permis de préciser la notion d'élément « réparable » : cet élément n'est pas nécessairement fautif, et des réparations par le locuteur au cours de son tour de parole par exemple peuvent très bien se produire en l'absence de toute « erreur ». Relèvent donc de la réparation aussi bien l'étude de la gestion interactionnelle des malentendus* que celle des processus de reformulation* (Gulich et Kotschi 1983, 1987, Gaulmyn 1987 a).

► Malentendu, Marqueur conversationnel, Politesse

V. T.

Réplique

Dans son sens courant, le type d'enchaînement réactif désigné par le terme « réplique » est : « Réponse vive, faite avec humeur et marquant une opposition » (Petit Robert, 2000).

Dans son sens technique, la réplique est une intervention réactive portant sur l'énonciation et non sur l'énoncé de l'intervention précédente, par exemple : « A : Viens-tu demain ? – B : Qu'est-ce que ça peut te faire ? », au lieu de « oui » ou « non » qui seraient des réponses. Pour J. Moeschler (1985), la réplique est toujours un enchaînement négatif (1985 : 95) ; C. Kerbrat-Orecchioni, quant à elle, parle aussi de réplique pour certains types d'enchaînements positifs, dans lesquels la fonction contestataire de la réplique fusionne avec la réponse, par exemple : « "Tout s'est bien passé ? – À ton avis, je serais là sinon ?" (réponse positive indirecte, amalgamée à une réplique pointant que cette réponse va de soi) » (1990 : 207).

Dans le dialogue théâtral, la réplique est équivalente au « tour* de parole » de l'analyse des conversations.

► Échange, Tour de parole

V. T.

Représentation sociale

La notion de **représentation sociale** prend naissance dans la sociologie sous la dénomination de « représentation collective » (Durkheim 1898). Sous des appellations diverses, elle traite de la question du rapport entre la *signification*, la *réalité* et son *image*. Dans le champ philosophique où cette notion est très discutée, s'opposent deux points de vue : d'un côté celui pour lequel l'existence d'une « réalité ontolo-

gique » serait cachée par les « faux-semblants du monde sensible », de l'autre celui pour lequel, entre la réalité ontologique, toujours présente comme proposition, et le sujet se trouve l'« écran de la construction d'un réel » comme signification sur le monde (Baudrillard 1972). Ce deuxième point de vue est également celui du philosophe L. Wittgenstein pour qui les représentations ne témoignent pas sur le monde mais sont le monde, ce en raison de quoi nous prenons connaissance du monde (Wittgenstein 1986), et celui du sociologue P. Bourdieu pour qui il faut « inclure dans le réel la représentation du réel... » (Bourdieu 1982 : 136).

En psychologie sociale, cette notion a été reprise et reformulée par P. Moscovici (1972). Elle est définie dans cette discipline à partir de sa fonction première qui est « d'interpréter la réalité qui nous entoure d'une part en entretenant avec elle des rapports de symbolisation et d'autre part en lui attribuant des significations » (Guimelli 1999 : 64). De la sorte, les représentations sociales « recouvrent l'ensemble des croyances, des connaissances et des opinions qui sont *produites* et *partagées* par les individus d'un même groupe, à l'égard d'un objet social donné » (*ibid.* : 63). C'est dans le cadre de cette discipline que l'on trouve les définitions les plus élaborées, en tentant de distinguer différents niveaux de construction des représentations : un niveau profond conçu comme un « noyau central » où se construisent par consensus des représentations « non négociables » constituant la mémoire de l'identité sociale (*ibid.* : 83), un « système périphérique » où se construisent des « catégorisations » qui permettent à la représentation de « s'ancrer dans la réalité du moment, [...] comme grille de "décryptage" des situations sociales » (*ibid.* : 84).

La question des représentations sociales est d'actualité dans les sciences humaines et sociales car elle renvoie aux questions fort complexes de la distinction entre *systèmes de pensées*, *systèmes de valeurs*, *doctrines* et *idéologies*, de leur définition et de leur structuration.

En pragmatique, cette notion est diversement employée. Tantôt de façon restreinte comme dans la théorie de la pertinence de D. Sperber et D. Wilson pour qui la *représentation* est l'un des deux processus (l'autre étant celui de la *computation*) par lequel un sujet interprète les énoncés. Il faut en effet qu'il soit capable « de représenter mentalement ce fait et d'accepter sa représentation comme étant vraie ou probablement vraie » (1989 : 65). Tantôt de façon

large sous la dénomination de « représentations supposées partagées » se référant au savoir commun que sont censés partager les interlocuteurs pour que puisse s'établir l'intercompréhension. Certains lui préfèrent la notion de « schématisation* » qui « a pour rôle de faire voir quelque chose à quelqu'un ; plus précisément, c'est une représentation discursive orientée vers un destinataire de ce que son auteur conçoit ou imagine d'une certaine réalité » (Grize 1996 : 50).

En analyse de discours, en s'inspirant des propositions du philosophe et sémiologue L. Marin, on pourrait raccrocher cette notion à celle d'*interdiscursivité** et de *dialogisme** de M. Bakhtine. L. Marin (1993) assigne aux *représentations* trois fonctions sociales : de « représentation collective » qui organise les schèmes de classement, d'actions et de jugements ; d'« exhibition » de l'être social à travers les rituels, stylisations de vie et signes symboliques qui les donnent à voir ; de « présentification » qui est une forme d'incarnation dans un représentant d'une identité collective. Cette position entraîne un certain nombre de conséquences : (1) « Les représentations, en tant qu'elles construisent une organisation du réel à travers des images mentales elles-mêmes portées par du discours [...] sont incluses dans le réel, voire sont données pour le réel lui-même » (Charaudeau 1997 a : 47). Ainsi, les représentations se configurent en discours sociaux qui témoignent les uns d'un savoir de connaissance sur le monde, les autres d'un savoir de croyance renfermant des systèmes de valeurs dont se dotent les individus pour juger cette réalité. (2) Ces discours sociaux se configurent soit de façon explicite en « s'objectalisant » (Bourdieu 1979) dans des signes emblématiques (drapeaux, peintures, icônes, mots ou expressions), soit de façon implicite, par allusion (comme dans le discours publicitaire). (3) Ces discours de connaissance et de croyance jouent un rôle identitaire, c'est-à-dire constituent la médiation sociale qui permet aux membres d'un groupe de se construire une *conscience de soi* et partant une *identité collective*.

Enfin, cette notion de représentation permet de distinguer dans les analyses des discours sociaux divers types de corpus* : ceux qui sont construits autour d'événements (par exemple « une catastrophe ferroviaire »), ceux qui sont construits autour d'un même genre* (par exemple « le reportage »), ceux qui sont construits autour de repré-

sentations (par exemple le traitement de « la jeunesse » dans les médias).

► Connaissance / croyance (savoir de -), Dialogisme, Interdiscours

P. C.

Rhème ➡ Thème / rhème

Rhétorique

La **rhétorique** est la science théorique et appliquée de l'exercice public de la parole, prononcée face à un auditoire dubitatif, en présence d'un contradicteur. Par son discours, l'orateur s'efforce d'imposer ses représentations, ses formulations, et d'orienter une action. La rhétorique a été définie par les théoriciens de l'Antiquité et portée jusqu'à l'époque contemporaine par un paradigme de recherche autonome.

LES DÉFINITIONS CLASSIQUES

Elles mettent l'accent sur les aspects *structuraux* ou *fonctionnels* de cette discipline : (1) Platon, dans le *Gorgias*, porte la **contradiction** au cœur de la rhétorique, définie par Gorgias comme « le pouvoir de convaincre, grâce aux discours, [...] dans n'importe quelle réunion de citoyens » (452 b-453 b), et par Socrate comme « la contrefaçon d'une partie de la politique » (463 a-d), la politique étant pour Socrate « l'art qui s'occupe de l'âme » (464 a-c). (2) Aristote y voit une *science* orientée vers le *particulier* : « Admettons donc que la rhétorique est la faculté de découvrir spéculativement ce qui, dans chaque cas, est propre à persuader » (*Rhétorique* : 1, 2, 25). (3) Pour Quintilien, c'est une *technique normative* de la parole, « l'art de bien dire » (*Institution* : II, 17, 37). Elle vient après la grammaire, qui est l'art de dire correctement.

Procès et produit. La pratique rhétorique tend à normaliser aussi bien le procès de production du discours que son produit. Le **procès** comporte traditionnellement cinq étapes :

- **Invention** : étape cognitive de recherche méthodique d'arguments, guidée par la technique des questions topiques (« inventer » n'est pas pris au sens moderne de « créer », mais au sens de « trouver, découvrir »). Seuls sont retenus les meilleurs arguments, en fonction du cas et des circonstances d'énonciation.

• **Disposition** : étape de planification textuelle, organisant la succession des arguments et des parties du discours. Ces deux premières étapes sont d'ordre linguistico-cognitif.

• **Élocution** : mise en mots et en phrases du discours. Le discours prend forme dans une langue et un style.

• **Mémorisation** du discours : comme l'invention, elle met en jeu des facteurs cognitifs.

• **Action** oratoire : moment de la « performance », de la délivrance, de la spectacularisation du discours. La technique rhétorique est ici celle du corps, du geste, de la voix. Les contraintes de l'action rhétorique pèsent également sur le rhéteur, sur l'acteur ou le prédicateur.

Au terme de ce procès, on obtient le *produit* fini, c'est-à-dire le discours en situation tel qu'il a été énoncé. Il s'articule en parties, traditionnellement nommées **exorde**, **narration**, **argumentation** et **conclusion**. L'argumentation est la partie centrale. Elle repose sur l'exposé des points litigieux et des positions soutenues ; elle comprend une partie positive, la **confirmation** de la position défendue, et une partie négative, la **réfutation** de la position de l'adversaire. Il n'y a pas d'opposition entre l'argumentation et la narration, qui s'effectue toujours selon une orientation argumentative particulière, celle des intérêts et des valeurs défendues dans le discours.

Trois types d'effets perlocutoires sont recherchés par l'orateur : **plaire** (par l'image de soi projetée dans son discours, ou éthos*) ; **informer** et **convaincre** (par la logique de son récit et de son argumentation, ou logos) ; **émouvoir** (pathos*). La terminologie parle de trois types de preuves* ; il s'agit en fait de moyens d'orientation*, verbaux ou paraverbaux. Traditionnellement, les actes visant à produire ces effets sont concentrés, respectivement, dans l'introduction (on se présente) ; la narration et l'argumentation (on informe et argumente) ; la conclusion (on émeut).

LES CONCEPTIONS DE LA RHÉTORIQUE

Les systèmes, ou visions, de la rhétorique proposés au cours des siècles s'articulent en une problématique organisée par un faisceau de questions comme les suivantes : (1) Le **but** assigné au discours : est-il intradiscursif (juste expression linguistique du vrai ou du beau) ou extradiscursif (persuasion) ? (2) Les domaines **sémiotiques** pris en compte : verbal, mimo-posturo-gestuel... (3) Ses **domaines** et ses lieux

d'exercice : la rhétorique s'intéresse-t-elle à la parole publique (politique, judiciaire...) / à la parole littéraire / à la parole ordinaire ? (4) La nature des **savoirs** ou des compétences qui la constituent : sont-ils de nature linguistique (élocution, savoir des figures) / de nature cognitivo-linguistique (états de cause et arguments) ?

On peut se demander si la rhétorique n'a pas souffert de sa mise en système, prétendument pédagogique, sous forme de catéchisme énumérant des distinctions supposées claires et distinctes ; la rhétorique de la présentation de la rhétorique est singulièrement figée. Quoi qu'il en soit, la rhétorique a codifié, stimulé et décrit les pratiques communicationnelles orales, contradictoires, publiques, dans les domaines politique et religieux, d'avant la radio et la télévision. Ses objets réels sont pris dans les transformations du monde de la communication électronique ; son objet théorique, la circulation de la parole dans un groupe où circulent des discours contradictoires, reste bien défini.

La rhétorique argumentative part d'une compétence naturelle, la compétence* discursive, et la travaille en l'orientant vers les pratiques langagières sociales. Elle combine des capacités énonciatives et interactionnelles (mettre en doute, s'opposer, construire une position autonome). Une intervention rhétorique est constituée d'un ensemble d'actes de langage planifiés, finalisés, s'adressant à un public dubitatif, sollicité par des discours contradictoires, visant à une action sur les participants à la réunion, en vue d'une prise de décision.

Du point de vue cognitif, la situation d'argumentation rhétorique est marquée par *l'insuffisance de l'information* disponible (manque de temps, manque d'information, ou nature de la question discutée). Cette condition essentielle différencie situations d'argumentation rhétorique et situations où l'information est suffisante mais simplement inégalement répartie. Dans ce dernier cas, il s'agit de clarification et d'élimination des malentendus, après quoi la conclusion est supposée s'imposer à tous par simple calcul. Dans le premier cas, outre ces tâches de clarification et de calcul toujours présentes, interviennent des points de vue (des positions discursives, des systèmes de valeurs*, des intérêts) qui peuvent être radicalement incompatibles. Aucune des positions ne peut être éliminée totalement, il reste toujours un pari, donc un risque : Je choisis A tout en craignant que le bon choix ne soit B ; je défends mon parti, tout en sachant que le juge ou l'avenir donneront peut-être raison à mon adversaire.

La rhétorique de la parole (Kallmeyer 1996) étend l'approche rhétorique à toutes les formes de parole, dans la mesure où elles impliquent un mode de gestion des faces* des interactants (éthos) ; un traitement des données orienté vers une fin pratique (logos) ; un traitement corrélatif des affects (pathos).

En France, la rhétorique a disparu officiellement du cursus de l'Université républicaine au tournant du siècle dernier (Douay 1999). La question d'une renaissance de la rhétorique est un topos ; l'effacement du mot « rhétorique » est peut-être nécessaire à sa survie dans l'analyse de discours.

► **Argumentation, Genre rhétorique**

C. P.

Rites génétiques

Notion introduite par D. Maingueneau (1984 : 150) pour désigner les activités routinisées verbales et non-verbales d'*élaboration* d'un type de texte déterminé. Les avant-textes (« brouillons », « esquisses »...) en sont la trace. Cette notion ne peut pas valoir pour les interactions orales spontanées.

Dans un champ* discursif, les rites génétiques peuvent permettre de distinguer divers positionnements* ; par exemple, dans le discours littéraire, le positionnement naturaliste implique des rites génétiques où les écrivains font des enquêtes sur le terrain, accumulent une documentation, etc. Démarche qui prétend s'opposer à celle des écrivains romantiques qui sont supposés privilégier d'autres rites. Dans un tout autre registre, tels courants scientifiques peuvent se distinguer par le caractère individuel ou collectif de la rédaction, de la relecture, etc.

À **chaque genre de discours** sont liés certains rites génétiques ; il peut s'agir de rites contraints par des impératifs industriels stricts, comme dans la production d'un journal quotidien à fort tirage, ou de rites « artisanaux », comme dans la production religieuse ou philosophique. Bien souvent, ces rites font l'objet d'un apprentissage méthodique, que ce soit par un apprentissage de type scolaire (cf. les écoles de journalisme) ou par imprégnation.

Dans un cas comme dans l'autre, la notion de rites génétiques permet de souligner que la spécificité d'un discours *ne se limite pas au*

texte proprement dit, que le genre de discours ou le positionnement règlent aussi les pratiques qui sont en amont d'eux.

► **Genre de discours, Positionnement**

D. M.

Rituel

Cette notion relève essentiellement de trois domaines : (1) *L'éthologie animale*, où les rituels obéissent à une codification rigide et immuable. (2) *L'ethno-anthropologie* (É. Durkheim, M. Mauss...), qui s'intéresse surtout aux grands rituels collectifs, aux « cérémonies », elles aussi très précisément codées, et possédant un caractère religieux ou sacré (plus ou moins « dégradé » : aux côtés des rituels religieux au sens strict, M. Mauss admet ceux qui relèvent de la magie ou des superstitions, voire du folklore). (3) *L'analyse des interactions quotidiennes*, où l'on a plutôt affaire à des « petits rituels » se déroulant entre individus ou groupes restreints, C. Javeau (1992, 1996) parlant même de *microrituels*, à propos de l'exemple des échanges sur la pluie et le beau temps, ou de type « Ça va ? – Ça va ! ». Ces « rites d'interaction » (Goffman 1974) recouvrent en grande partie ce que l'on appelle communément *politesse** (manières de table, façons de se tenir ou de se vêtir, mais aussi manifestations discursives : salutations, remerciements, excuses...). Dans une perspective proche, F. Coulmas (1981) appelle *routines* (« *Routine Formulae* ») les expressions « préfabriquées » apparaissant dans des situations « standardisées » (« *prepatterned speech* »), montrant leur importance pour le bon fonctionnement de l'interaction, et proposant un certain nombre de critères permettant l'identification de ces séquences.

DEUX CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU RITUEL

Par rapport aux deux premiers usages, celui que la *linguistique interactionniste* fait de la notion de rituel l'étend sensiblement, tout en conservant à la notion, sous une forme assouplie, ses deux caractéristiques essentielles :

- **En ce qui concerne le caractère codifié du rituel** : les rituels de politesse sont des pratiques réglées, qui se reproduisent plus ou moins à l'identique dans des situations identiques. La différence n'est que de degré entre les rituels « forts » faits de séquences procédu-

rales strictes et rigides, et les formes conventionnelles de la politesse quotidienne. En particulier, les « formules de politesse » occupent une position intermédiaire sur ce *continuum* qui relie la stéréotypie radicale et la créativité pure (Rothenbuhler 1998) : ce sont le plus souvent des *semi-routines*.

Ces formules peuvent d'ailleurs être elles-mêmes *plus ou moins codifiées* : un remerciement ou un compliment peuvent certes emprunter la voie paresseuse d'une formule « toute faite », mais ils permettent aussi un nombre illimité de variations. La « formule » peut encore se présenter sous la forme, non d'un segment ou d'un énoncé préformé syntaxiquement et lexicalement (comme « pardon » ou « je vous prie de m'excuser »), mais d'un simple « moule » susceptible d'être rempli par un matériel infiniment variable (c'est par exemple le cas des vœux, dont on peut engendrer un nombre quasiment infini à partir des deux structures de base « *bon* + substantif » et « verbe à l'impératif + *bien* »). Il faut aussi tenir compte dans cette affaire des *variations culturelles* : dans les sociétés « traditionnelles », les formules rituelles obéissent à une codification stricte (correspondances régulières entre telle situation et telle formule), alors que, dans les sociétés plus « fluides » comme la nôtre, les règles conversationnelles sont plus souples, laissant une marge importante à l'improvisation individuelle – sociétés où l'on valorise, plus que la conformité à des normes préexistantes, une certaine dose de fantaisie innovatrice (perçue comme le gage d'une plus grande sincérité). Cela dit, toutes les sociétés connaissent la possibilité de jouer avec les codes rituels, dans certaines circonstances au moins (par exemple dans le cas d'une « relation à plaisanterie »).

• *En ce qui concerne le caractère sacré du rituel* (connotation d'ailleurs absente du mot « routine ») : les ethnologues ont eux-mêmes déjà opéré récemment une certaine « désacralisation » de la notion, s'intéressant à des « rites profanes » (Rivière 1995) tels que les bizutages, les cérémonies sportives, les activités de loisir, etc. ; il suffit que ces activités soient dotées d'une signification symbolique forte, incarnant les « valeurs-totems » de la société ou de l'institution concernées, pour mériter le nom de rituel. Or on peut admettre avec C. Javeau (qui maintient une distinction terminologique entre les rituels profanes et les rites religieux) que même les plus « micro » des rituels confèrent à la vie quotidienne « une sacralité que les appa-

rences de la banalité semblent lui dénier », sacralité qui rend cette vie « plus honorable, plus supportable aussi » (1992 : 68-9). Quant à E. Goffman, il considère que si les « civilités ordinaires » ont un rapport avec le sacré, c'est qu'elles sont mises au service de la protection ou de la valorisation de la face* des interactants ; or « la face est un objet sacré », auquel chacun voue un véritable culte, lequel doit s'exercer par un certain nombre de pratiques cérémonielles et de menues offrandes (1974 : 81 et 84) – tout être social étant en quelque sorte à la fois dieu et prêtre, officiant pour son propre compte en même temps que pour celui d'autrui.

FONCTIONS DES RITUELS

Pour E. Goffman (s'inspirant librement d'É. Durkheim), les rituels se distribuent entre rituels *réparateurs*, qui ont pour fonction de tenter de neutraliser une offense (excuse, justifications, etc.), et rituels *confirmatifs*, qui servent à instaurer, maintenir, modifier ou faire cesser une relation : on y trouvera principalement les rituels de contact (salutations, présentations, etc.) et de séparation (exemple des « rituels de fin de soirée » en contexte de visite, dont le fonctionnement est fort complexe et subtil, car il s'agit pour l'invité de libérer à temps le territoire de l'hôte, sans manifester cependant trop de hâte, ce qui pourrait passer pour insultant : le rituel permet en l'occurrence de concilier, dans une situation de double* contrainte, les intérêts opposés du « territoire » et de la « face » des protagonistes).

La fréquente complexité des rituels vient de ce qu'ils apparaissent de préférence dans des situations elles-mêmes complexes, et « risquées » : ce sont en quelque sorte des solutions toutes faites que la langue met à la disposition des sujets pour leur permettre de résoudre au mieux les problèmes communicatifs qu'ils rencontrent tout au long de leur vie quotidienne. Facteur d'*économie* (car les actes répétitifs ont un « coût cognitif » bien inférieur à celui des actes inédits), le rituel est en même temps *sécurisant*, donc pacifiant : il permet de conjurer l'angoisse, et l'agressivité corrélative, que risque toujours de susciter la présence de l'autre (de son corps, de ses faces) – la politesse est « désarmante », c'est une « violence faite à la violence ». Rôle facilitateur, rôle régulateur (les rituels « balisent notre feuilletton quotidien », nous dit C. Javeau), rôle stabilisateur (social et affectif), rôle pacificateur... Même les « formules d'impolitesse » (beaucoup moins

nombreuses à vrai dire que les formules de politesse) sont dotées de vertus positives, comme la pratique de ces « insultes rituelles » dont W. Labov analyse le fonctionnement dans les ghettos noirs américains, montrant qu'elles permettent l'intégration au groupe de pairs, et que la ritualisation tient à distance la violence réelle, car « le rituel est un sanctuaire ; [...] il dépersonnalise la situation et réduit d'autant les dangers d'affrontement et de défi à l'autorité » – et W. Labov de conclure : « C'est dire à quel point *l'étude du comportement rituel est important pour l'élaboration d'une théorie générale du discours* » (1978 : 455-6 ; italique ajouté).

Dans nos sociétés modernes, les rituels sont parfois condamnés au nom de leur caractère conventionnel, donc « insincère », et dépourvu de sens. En ce qui concerne la question de leur sincérité : comme le montre bien D. Picard (1995), la politesse repose en effet sur un paradoxe, puisqu'elle consiste à se plier à des règles préexistantes tout en ayant l'air de les réinventer à chaque instant (c'est ce que Picard appelle la « dualité entre le cœur et le sentiment »). En ce qui concerne leur prétendue « insignifiance » : il est certain que les expressions formulaires ne doivent pas être prises « à la lettre » (le « de rien », qui accueille par convention l'excuse ne signifie évidemment pas qu'il n'y a pas eu d'offense, mais quelque chose comme : puisque tu as pris la peine de produire un comportement « réparateur », puisque tu as ainsi fait preuve de ta bonne volonté sociale, je fais comme s'il ne s'était rien passé, je passe l'éponge, l'incident est clos). Les formules rituelles sont pauvres en contenu informationnel, mais riches en signification relationnelle.

C'est, *a contrario*, lorsqu'elles manquent à l'appel, qu'apparaît au grand jour l'importance des « petites civilités de la vie quotidienne » (Goffman 1973, 2 : 230) : l'absence d'un rituel attendu est perçue comme le symptôme menaçant d'une déchirure du tissu social, dont les conséquences peuvent être désastreuses. En d'autres termes (empruntés à C. Javeau) : « Les microrituels de la vie quotidienne ne sont pas gestes futiles, ou indices d'un conservatisme pesant et stérilisateur. Ils protègent notre moi profond comme ils lui permettent d'entrer en contact harmonieux avec nos proches. [...] Ils nous rappellent qu'on n'est humain que parce que d'autres êtres humains nous constituent comme tels » (1992 : 70-1).

► Double contrainte, Face, Politesse

C. K.-O.

Rôle

Si l'on excepte un certain nombre de sens courants de ce mot, tels ceux de personnage que joue un acteur (le rôle d'Hamlet, par exemple) ou toute autre personne dans la vie sociale (jouer le rôle du beau-père), de fonction ou d'influence que l'on peut être amené à exercer (avoir un rôle influent dans une famille), ou de sens spécialisés (en grammaire, en comptabilité fiscale), ce terme a surtout été employé en sociologie et en psychologie sociale, et prend un sens particulier en sémiotique narrative et en analyse du discours.

En sociologie et en psychologie sociale, il désigne une position déterminée dans un ensemble ordonné de comportements de la vie en société : « les attitudes, les valeurs et les comportements que la société assigne à une personne et à toutes les personnes qui occupent ce statut », dit R. Linton (1977 : 71). Le rôle se rattache au statut et en constitue en quelque sorte les différentes fonctions. Par exemple, au statut père de famille s'attachent différents rôles dont les uns sont d'ordre juridique (la responsabilité parentale) et d'autres correspondent à des normes sociales variables selon les sociétés (d'éducation, d'autorité, de protection, etc.). Le rôle doit donc être conçu comme une sorte de coquille vide qui peut être remplie par diverses personnes, chacune de celles-ci devant endosser les conditions sociales qui sont les siennes.

En sémiotique narrative, il désigne la fonction que joue un personnage dans un récit, mais cette fonction n'est qu'un pur comportement syntaxique qui est tenu par des *actants** (agent, patient, bénéficiaire), ce pourquoi on parle de *rôles actantiels*. Ainsi, un même *personnage* d'une histoire peut être amené, au cours d'un récit, à jouer différents rôles actantiels, et, symétriquement, un même rôle actantiel peut être tenu par différents personnages.

En analyse du discours, ce terme est utilisé pour déterminer des comportements langagiers. De même qu'il existe des comportements qui révèlent le statut et les fonctions des acteurs sociaux, des comportements qui révèlent un type d'action des personnages d'un récit, il existe des comportements qui révèlent le mode d'énonciation* dans

lequel sont engagés les sujets parlants. Par exemple, on dira d'un sujet qui pose une question qu'il remplit un rôle de *sujet interrogant* (ou *questionnant*), d'un sujet qui donne un ordre qu'il remplit un rôle de *sujet ordonnant*. Ces rôles concernent donc les différentes positions d'énonciation que peut prendre un sujet* parlant, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Ils se différencient donc aussi bien des rôles actantiels qui sont d'ordre syntaxique que des rôles sociaux qui sont d'ordre sociologique : « Il n'y a pas de correspondance bi-univoque entre rôle social et rôle langagier » (Charaudeau 1995 a : 91). En effet, un même rôle social (*professeur*) peut donner lieu à plusieurs rôles langagiers (*questionner, évaluer, expliquer*), et un même rôle langagier (*questionner*) peut être tenu dans des rôles sociaux différents (*professeur, commissaire de police, médecin*). On aura donc intérêt à parler de *rôles langagiers* en général, quitte à distinguer ensuite ceux qui relèvent d'un comportement énonciatif, ou rôles *locutifs* (Charaudeau 1993 a : 119), tels que *présentant, questionnant, demandant, assertant, validant*, etc. (Charaudeau et Croll 1991 : 239), et ceux qui relèvent d'un comportement énoncif, tels que *expliquant, racontant, décrivant, argumentant* (Charaudeau 1993 a : 119). Les rôles relevant du comportement énonciatif – également appelés *rôles communicationnels* – permettent « de définir quelle est l'activité communicationnelle de chaque participant (à un échange) : comment chacun réalise les rôles communicationnels qui le légitiment par rapport au contrat d'échange et les stratégies discursives qu'il adopte au cours de la conversation à l'égard des autres intervenants et de leur activité communicationnelle propre » (Croll 1991 : 67).

► Actant, Cadre participatif, Identité, Locutif (acte –)

P. C.

Routine ⇨ Rituel

S

Scénario ⇨ Praxéogramme

Scène d'énonciation

Notion qui, en analyse du discours, est souvent employée concurremment avec celle de « situation* de communication ». Mais, en parlant de « scène d'énonciation », on met l'accent sur le fait que l'énonciation advient dans un espace *institué*, défini par le genre* de discours, mais aussi sur la dimension *constructive* du discours, qui se « met en scène », instaure son propre espace d'énonciation.

LA MÉTAPHORE THÉÂTRALE

La métaphore théâtrale est fréquente chez les analystes du discours inspirés par les courants pragmatiques : « La langue comporte, à titre irréductible, tout un catalogue de rapports interhumains, toute une panoplie de rôles* que le locuteur peut se choisir lui-même et imposer au destinataire » (Ducrot 1972 b : 4). Cette idée s'impose avec encore plus d'évidence quand on rapporte les textes à leurs genres de discours. On peut en effet parler de « scène » pour caractériser tout genre de discours qui implique une sorte de dramaturgie. La scène de parole ne peut donc pas être conçue comme un simple cadre, un décor, comme si le discours survenait à l'intérieur d'un espace déjà construit et indépendant de ce discours. Elle en est constitutive.

Mais on utilise plus particulièrement la notion de « scène » pour la représentation qu'un discours fait de sa propre situation d'énonciation. Ainsi P. Charaudeau (1983 : 51) parle-t-il de *mise en scène* pour

« l'espace interne » de la communication, c'est-à-dire le rôle que le locuteur, par sa parole, choisit de se donner et d'assigner à son partenaire ; J. Authier (1982 b) parle de *mise en scène* du discours de la vulgarisation scientifique ; F. Cossutta parle de *scène philosophique* pour « ce travail d'écriture par lequel le philosophe présente le procès de pensée au sein même du texte » (1989 : 14).

LES TROIS SCÈNES

D. Maingueneau (1993, 1998) propose une analyse de la scène d'énonciation en trois scènes distinctes :

- **La scène englobante** est celle qui assigne un statut pragmatique au type de discours dont relève un texte. Quand on reçoit un tract, on doit être capable de déterminer s'il relève du type de discours religieux, politique, publicitaire... autrement dit sur quelle scène englobante il faut se placer pour l'interpréter, à quel titre (comme sujet de droit, consommateur, etc.) il interpelle son lecteur.

- **La scène générique** est définie par les *genres de discours* particuliers. Chaque genre de discours implique en effet une scène spécifique : des rôles pour ses partenaires, des circonstances (en particulier un mode d'inscription dans l'espace et dans le temps), un support matériel, un mode de circulation, une finalité, etc.

- **La scénographie** n'est pas imposée par le type ou le genre de discours, mais instituée par le discours même. Les dix premières *Provinciales* (1656) de B. Pascal, par exemple, se présentent comme des libelles (scène générique) religieux (scène englobante). Ces libelles ne se présentent pas comme tels, mais comme une série de « lettres » adressées à un ami de province : cette scène épistolaire est la *scénographie* construite par le texte. Ces libelles auraient pu se manifester à travers de tout autres scénographies sans changer pour autant de scène générique. La scénographie a pour effet de faire passer scène englobante et scène générique au second plan : le lecteur est censé recevoir ce texte comme une lettre, non comme un libelle.

Un discours impose sa scénographie d'entrée de jeu ; mais d'un autre côté l'énonciation, en se développant, s'efforce de justifier son propre dispositif de parole. On a donc affaire à un processus *en boucle* : en émergeant, la parole implique une certaine scène d'énonciation, laquelle, en fait, se valide progressivement à travers cette énonciation même. La scénographie est ainsi à *la fois ce dont vient le*

discours et ce qu'engendre ce discours ; elle légitime un énoncé qui, en retour, doit la légitimer, doit établir que cette scénographie dont vient la parole est précisément *la scénographie* requise pour raconter une histoire, dénoncer une injustice, présenter sa candidature à une élection, etc.

Outre une figure d'énonciateur et une figure corrélatrice de co-énonciateur, la scénographie implique une *chronographie* (un moment) et une *topographie* (un lieu) dont *prétend* surgir le discours. Ce sont trois pôles indissociables : dans tel discours politique, par exemple, la détermination de l'identité des partenaires de l'énonciation (« les défenseurs de la patrie », « un groupe de travailleurs exploités », « des administrateurs compétents », « des exclus »...) va de pair avec la définition d'un ensemble de *lieux* (« la France éternelle », « le pays des Droits de l'homme », « une province chargée d'histoire »...) et de *moments d'énonciation* (« une période de crise profonde du capitalisme », « une phase de renouveau »...) à partir desquels le discours prétend être tenu, de manière à fonder son droit à la parole dans une perspective d'action sur autrui déterminée.

SCÈNE D'ÉNONCIATION ET GENRE DE DISCOURS

Tous les genres de discours ne sont pas susceptibles de susciter une scénographie. Certains genres, peu nombreux, s'en tiennent à leur scène générique, ils ne suscitent pas de scénographies (cf. l'annuaire téléphonique, les textes de loi, etc.). D'autres genres *exigent* le choix d'une scénographie ; ils s'efforcent ainsi d'assigner à leur destinataire une identité dans une scène de parole. C'est le cas, par exemple, des genres relevant du discours publicitaire : certaines publicités exploitent des scénographies de conversation, d'autres de discours scientifique, etc. Entre ces deux extrêmes se situent les genres susceptibles de scénographies variées mais qui *le plus souvent* s'en tiennent à leur scène générique *routinière*. Ainsi, un fait divers dans un journal obéit à des routines, sans pour autant être totalement contraint : il peut, par exemple, adopter une scénographie de polar. Les genres de discours qui recourent le plus aux scénographies sont ceux qui visent à agir sur le destinataire, à modifier ses convictions.

Pour un analyste du discours, la notion de « scène » permet d'éviter des catégories comme « contexte* » ou « situation de communi-

« cation », qui glissent facilement vers une conception sociologiste de l'énonciation.

► Énonciation, Genre de discours

D. M.

Scénographie ➤ Scène d'énonciation

Schéma ➤ Script

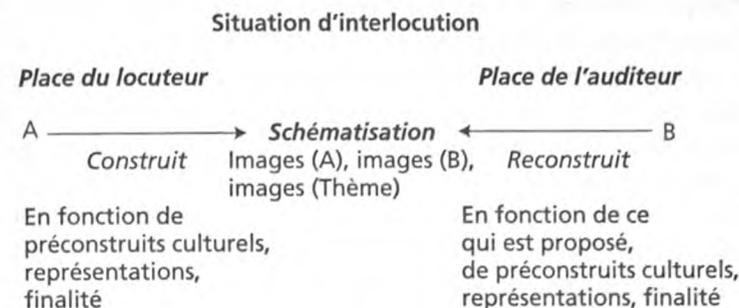
Schématisation

La théorie de la **schématisation**, développée par J.-B. Grize dans le cadre du Centre de recherches sémiologiques de l'université suisse de Neuchâtel, propose un modèle de l'interaction verbale qui constitue une alternative intéressante aux schémas classiques de la communication.

LE MODÈLE DE J.-B. GRIZE

Dans le cadre théorique de la « logique naturelle », J.-B. Grize (1996) formule cinq postulats de base : (1) Le postulat du *dialogisme** : empruntée à M. Bakhtine, cette notion recouvre les circonstances de l'échange et de l'énonciation*. Les partenaires A et B de l'interaction sont également actifs dans la construction du sens. (2) Le postulat de la *situation d'interlocution* : cette situation présente une dimension concrète (temps, lieu, finalité du discours) et une dimension théorique (cadre socio-historique donné). (3) Le postulat des *représentations* : les trois représentations élémentaires sont celles que le locuteur A a de lui-même, celle qu'il a de l'auditeur B et celle qu'il a de ce dont il s'agit (Thème abordé) ; ces trois représentations se combinent également entre elles. (4) Le postulat des *préconstruits culturels* : dans l'échange, tout un ensemble de connaissances aménagées, combinées entre elles, sont mobilisées. Elles fournissent un cadre de connaissances et de filtres dans lequel les discours sont des produits verbaux et sociaux. (5) Le postulat de la *construction des objets* : les objets* du discours constituent les « référentiels » de la schématisation ; cette construction est une *co-construction* qui résulte de la conjugaison des points de vue de A et de B.

Ces cinq postulats contribuent à fonder un schéma de la *communication-interaction* verbale :



(Grize 1996: 68)

LA SCHÉMATISATION SELON J.-M. ADAM

Réexaminant les travaux de J.-B. Grize, J.-M. Adam (1999) souligne quatre aspects de la notion de schématisation qu'il resitue *dans le cadre de la linguistique textuelle et de l'analyse de discours* :

- **Une schématisation est à la fois opération et résultat.** La schématisation comme représentation discursive est un processus : « Si, dans une situation donnée, un interlocuteur A adresse un discours à un locuteur B (dans une langue naturelle), je dirai que A propose une schématisation à B, qu'il construit un micro-univers devant B, univers qui se veut vraisemblable pour B » (Grize 1982 : 172). Parler de texte* ou de discours*, c'est faire référence au résultat des opérations discursives plutôt qu'aux opérations complexes qui l'ont produit. Penser en termes de schématisation permet de réunir, en une seule notion, l'énonciation* comme *processus* et l'énoncé* comme *résultat*.

- **Toute représentation discursive est schématique.** Par définition, une schématisation ne « dit » pas tout : « [...] à la différence d'un modèle, une schématisation est toujours située et réclame en conséquence que l'analyste dispose de connaissances qui la débordent. Un discours de géométrie sur les triangles contient tout ce qui est nécessaire à son interprétation. Un article de journal sur le triangle des Bermudes réclame de savoir quantité de choses qui n'y figurent pas » (Grize 1996 : 141). Schématiser, c'est construire un schéma, une représentation sélective et stratégique d'une réalité qui peut être fictionnelle. La notion de schématisation propose une théorie de la référence et du contexte dans le cadre d'une approche *dynamique* de l'interaction verbale.

• **Toute schématisation est une co-construction.** Tout discours étant représentation de quelque chose, il en propose une schématisation à un destinataire : « Une schématisation a pour rôle de faire voir quelque chose à quelqu'un ; plus précisément, c'est une représentation discursive orientée vers un destinataire de ce que son auteur conçoit ou imagine d'une certaine réalité » (Grize 1996 : 50). J.-M. Adam (1999 : 105) propose une reformulation du schéma de la communication-interaction précédemment cité. Il substitue les notions de **schématisateur** et de **co-schématisateur** à celles de **locuteur*** et d'**auditeur***, et surtout il spécifie les notions d'images des partenaires de l'échange et de thème de la communication en précisant les éléments de la situation d'interaction sociodiscursive et les formations imaginaires (Pêcheux 1969) à l'œuvre dans l'activité de schématisation (Adam 1999 : 105). Il relie, de plus, la question de l'image de A à la théorie aristotélicienne de l'éthos* discursif.

• **Toute schématisation est une proposition d'images.** Distinguant le terme d'**image** de celui de **représentation**, J.-B. Grize précise : « J'appelle représentation ce qui est relatif à A et B et image ce qui est visible dans le texte » (Grize 1996 : 69). Une schématisation est une proposition d'images – images du schématisateur *im (A)*, images du co-schématisateur *im (B)*, images du thème du discours *im (T)*. J.-B. Grize théorise donc trois images de base ; J.-M. Adam, lui, insiste sur les images de la situation d'interaction sociodiscursive en cours, les images de la langue de l'autre ou de celle que l'autre attend qu'on produise (ou des langues, dans le cas de contextes pluri-lingues), les images de la matérialité du discours (effets produits par le média choisi).

► Discours, Énoncé, Énonciation, Objet de discours, Texte

P. L.

Script

Les notions de **script** (ou de **schéma**) ont été élaborées de façon spécifique en *psychologie cognitive* et en *psychologie linguistique textuelle*. On présentera ici une synthèse nécessairement très simplifiée des problématiques qu'elles ont ouvertes.

J. Caron (1989 : 208-215) attribue à F. Bartlett l'introduction de la notion de **schéma** comme « une organisation très générale, présente

chez les sujets, en fonction de laquelle se structurerait le souvenir (d'un texte en mémoire) » (1932 : 209). Les rappels que fournissent les sujets après avoir lu un texte ne sont pas une reproduction fidèle de celui-ci mais font l'objet d'une élaboration qui le simplifie et le stéréotypise. Tout se passe comme si ceux-ci avaient en mémoire une *représentation formelle* de la structure du *genre textuel*, en l'occurrence *le récit* (d'ailleurs le seul évoqué dans ces recherches), autrement dit une représentation des éléments et de leur ordre (ex. *l'exposition, complication, résolution, évaluation, morale*) mais aussi une connaissance générale des *contenus évènementiels* des séquences habituelles.

Une première hypothèse a conduit au développement des « grammaires du récit » (Mandler et Johnson 1977) qui, de façon simple, consistent en des ensembles de règles de réécriture et de transformation supposées définir la *structure canonique des récits* partagée par les membres d'une communauté culturelle. Comme le remarque justement J. Caron (1989 : 212), ce que mettent en œuvre les sujets, « c'est un schéma qui commande certaines attentes, schéma qui ne fait que refléter les régularités » formalisées de façon idéale par les règles.

Selon une seconde hypothèse, les schémas sont aussi « des connaissances sur les situations et les événements » (Richard 1990 : 59) et les expériences menées à partir des grammaires du récit ne permettent pas de distinguer entre l'hypothèse d'une connaissance spécifique de la structure narrative des récits et celle d'une connaissance générale des séquences d'évènements et de conduites habituelles (Caron 1989 : 212). On saisit mieux alors l'intérêt du développement des recherches liées à des schémas comme les « frames » ou cadre de connaissances (Minsky 1975) et les **scripts** (Schank et Abelson 1977). Un « frame » est une structure qui représente une situation connue sous forme d'un ensemble ordonné d'informations avec des cases vides (« slots ») pour le particulariser et l'adapter dans la situation. Des « valeurs par défaut » existent en cas d'absence d'éléments disponibles, ce qui permet de supposer que ce qui n'est pas dit ou vu est conforme à ce qu'on connaît habituellement. Des « frames » linguistiques, narratifs ou évènementiels sont envisagés.

Le script est un « frame » utilisé pour la *compréhension des successions d'évènements* sous forme de scènes et d'épisodes. Les fausses

reconnaisances à propos de séquences habituelles d'évènements absentes dans les récits ou les films ont montré la validité de ces hypothèses (Bower, Black et Turner 1979, cités par Caron 1989 : 215). Ces schémas sont complexes car constitués avec des actions, des relations et des concepts ou des schémas plus généraux tels les MOP (Memory Organization Packet) ou Plans. Ainsi un script comme « la visite chez le médecin » renvoie à un schéma général de « consultation » qui comprend : « la prise de rendez-vous, le déplacement, la rencontre et le règlement ». Chacun de ces éléments peut être décomposé en sous-programme présent aussi dans toutes les consultations de spécialistes. « La Rencontre » se décomposerait par exemple en « exposé du problème, recherches d'informations pour le diagnostic ou bilan, établissement du diagnostic, conseil ou prescription », autant d'éléments qu'on retrouverait ailleurs.

Ces connaissances peuvent être utilisées pour constituer des attentes qui orientent sans doute partiellement les processus de pré-programmation dans la perception, l'action et la compréhension des textes ou des images. Elles sous-tendent les inférences* nécessaires pour donner une valeur aux éléments implicites (non formulés, non visibles) ou inscrire à la place vide prévue (« slots ») les éléments concrets pour faciliter la particularisation.

En conclusion, les notions de scripts, de « frames » ou même de plans ont surtout permis jusqu'à présent une première étude des représentations de connaissances « schématisées » en mémoire pour la compréhension de certains types d'évènements stéréotypés et des contenus sémantiques correspondants dans les textes. Elles nous renseignent d'abord sur des processus inférentiels importants pour la référénciation.

Toutefois la notion de « frame » a été utilisée aussi pour exprimer des connaissances mathématiques (types de problèmes en mathématique ou en physique) et l'appréhension de relations sans renvoi à des usages pratiques ordinaires. On pourrait considérer le schème normé familier du « contrat de lectorat » proposé par P. Georget et C. Chabrol (2000) comme une variété de « frame » sémio-linguistique, relationnel. Il faudrait en tout cas les différencier plus clairement des schémas très généraux, dépourvus de contenus sémantiques évoqués par les grammaires du récit qui ne sont pas sans évoquer « les structures narratives » construites par les sémioticiens dans les années 60 (Grei-

mas 1970). Naturellement, l'articulation entre des schémas de texte généraux très peu contextualisés et des « frames », des « plans » (MOP) ou des scénarios sémio-linguistiques très ancrés dans des contextes socioculturels est une question importante pour toutes les théories des genres* et sans doute pour celles du contrat* de communication.

► Praxéogramme

C. C.

Segmentation graphique

Avec l'ouvrage *Pertinence linguistique de la présentation typographique*, de L.G. Védénina (1989), la réflexion sur la ponctuation dépasse enfin les limites phrastiques pour s'étendre du blanc entre les mots à l'alinéa de paragraphe et à la typographie, et pour tenir compte des possibilités variées qu'offrent la littérature, la presse écrite et la publicité.

On peut considérer la ponctuation comme un phénomène de *segmentation graphique* de la chaîne verbale. Des plus bas niveaux jusqu'aux bornes du périphrase*, elle fournit des instructions pour la construction du sens par découpage et regroupement d'unités de complexité variable. Virgules, points-virgules, points, points d'exclamation, d'interrogation et de suspension, couples de parenthèses ou de tirets, tirets en début de ligne signalant un changement de prise de parole de personnages, jouent un rôle syntaxique et énonciatif qu'accompagnent les marques morpho-syntaxiques. La longueur et la complexité de la phrase typographique varient sous l'impact des nécessités énonciatives du sens communiqué. À un second niveau, plus proprement textuel, les alinéas créateurs de paragraphes et de paquets de paragraphes (par blancs complémentaires et/ou intertitres), les changements de pages et/ou de chapitres/parties, signalent la structure du plan* de texte. Les paragraphes constituent des blocs de cohérence* sémantique souvent (sur)marqués didactiquement à leur début par des connecteurs*. Facteur de lisibilité important, un *d'une part* aperçu en début de paragraphe laisse attendre un *d'autre part* en position comparable ; un *certes* est très souvent renversé par un *mais*, un *toutefois* ou un autre concessif dans le même paragraphe ou un suivant. Ainsi se réalise l'équilibre de tout texte entre segmentation (décou-

page d'unités de rang différent de complexité) et articulation (construction de sens).

► Connecteur, Énoncé, Paratexte, Plan de texte

J.-M. A.

Segment répété

Lorsqu'un texte ou un corpus* de textes comprend plusieurs milliers d'occurrences, il s'avère impossible de repérer à l'œil les séquences de formes figées qui ont l'habitude de s'y répéter. Faire l'inventaire systématique et exhaustif de ces **segments répétés** (SR) ne peut alors se réaliser qu'en ordinateur (Lafon 1984, Lafon et Salem 1983). Mais cela exige de définir les conditions de la répétition.

Séquence de formes graphiques (chacune étant définie par des délimiteurs de forme, blancs et ponctuations) dans un espace lui-même défini par des séparateurs de séquence (ponctuations), un segment textuel est repéré par l'ordinateur dès que, superposé à toutes les séquences déjà apparues – quelle que soit leur longueur –, il se montre *identique dans la suite de tous ses caractères, blancs, traits d'union et apostrophes inclus, à une suite de caractères déjà apparue*. Le SR est alors engrangé, comptabilisé (chaque SR a une *fréquence* et une *probabilité* d'emploi associée), classé, ordonné et listé.

Les programmes informatiques réalisés pour ce faire regroupent les biformes, triformes, quadri-formes, etc. (la limite maximale de la **longueur** d'un SR étant paramétrable), en recensant tous les segments qui occurrent au moins à deux endroits du texte ou du corpus, et les classent par ordre de longueur, puis par ordre alphabétique ou hiérarchique en donnant, à égalité de fréquence, au SR le plus long la prééminence sur les SR inclus, plus courts (Salem 1987).

La méthodologie des cooccurrences* tient peu compte des distances qui séparent les mots d'un couple, que ceux-ci soient soudés ou bien séparés par d'autres mots à variations. Dans celle des SR, seules sont retenues les suites figées à distance zéro. Les SR peuvent être traités comme les formes simples et faire l'objet, avec elles, d'analyses lexicométriques (spécificités*, analyse factorielle des correspondances, étude de la locutionnalité, des degrés de figement*, etc.).

► Cooccurrence, Figement, Lexicométrie, Spécificités

M. T.

Sémiolinguistique (niveau –)

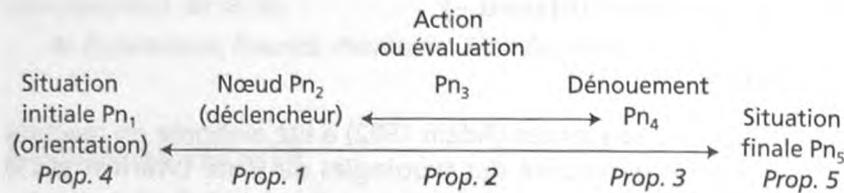
☞ Situationnel (niveau –)

Séquence

La théorie des séquences (Adam 1992) a été élaborée en réaction à la trop grande généralité des typologies de texte (Werlich 1975) apparues avec les grammaires* de texte. Proche de la théorie des superstructures*, elle considère qu'il existe, entre la phrase et le texte, un *niveau intermédiaire* de structuration, celui des périodes* et des macro-propositions. Un petit nombre de *types de séquences* de base guident les empaquetages prototypés de propositions qui forment les diverses macro-propositions (narratives, descriptives, explicatives, argumentatives, dialogales, selon le type de séquence correspondant).

SÉQUENCE NARRATIVE (RÉCIT*)

Comme T. Todorov (1968 : 82) a été un des premiers à le suggérer, la séquence narrative prototypique comporte cinq macro-propositions de base (Pn). Ainsi, dans cette brève journalistique de F. Fénéon : « À peine humée sa prise [1], A. Chevrel éternua [2] et, tombant du char à foin [3] qu'il ramenait de Pervençères (Orne), [4] expira [5]. » La proposition [1] apparaît comme le **nœud** (Pn₂) d'un récit qui commence sans exposé de sa situation initiale : c'est parce qu'il prend du tabac à priser (cause volontairement choisie) que le malheureux Chevrel éternue (conséquence involontaire). La proposition [2] apparaît comme la *ré-action* Pn₃. La proposition [4], insérée tardivement dans le cours de la phrase (la parenthèse indicatrice du lieu se trouve généralement plutôt en tête), explique ce que fait le personnage sur le char ; soit la **situation initiale** du récit (Pn₁). Le lien entre le participe présent de [3] et le passé simple final [5] est un lien de cause à effet dans lequel [3] apparaît comme le **dénouement** Pn₄ et [5] comme la **situation finale** Pn₅.



L'inscription d'une séquence narrative dans un cotexte dialogal (oral, théâtre ou narration encadrée) se traduit par l'ajout, à l'ouverture du bloc narratif, d'une **Entrée-préface** et, en fin de narration, d'une **Évaluation finale** (*morale* des fables). Ces propositions assurent la transition d'une séquence à une autre.

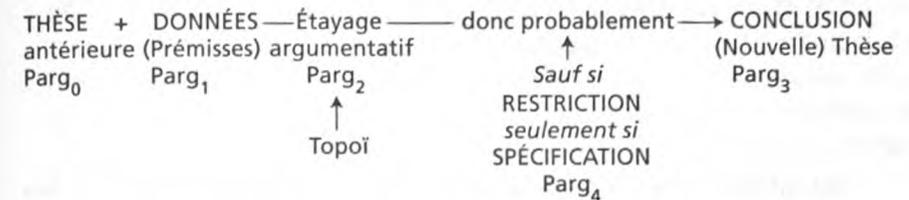
SÉQUENCE EXPLICATIVE (EXPLICATION*)

Dans la séquence explicative de base (Grize 1981, Coltier 1986, Adam 1992 : 127-142), un opérateur de type *Pourquoi?* ou *Comment?* questionne une représentation problématique et l'opérateur *parce que* permet de passer du problème à sa solution-explication. Ce que prennent en charge les macro-propositions de base suivantes : **Schématisation*** initiale (Pex_0), phase de questionnement formulant une **Question-problème** (*Pourquoi/ comment?* Pex_1), suit une **Explication-réponse** (*Parce que* Pex_2) et **Conclusion-évaluation** finale de cette réponse (Pex_3). Il est fréquent qu'une structure explicative encadre une séquence narrative. Le récit apparaît alors en position de réponse, en lieu et place de Pex_2 . C'est en particulier le cas avec la forme populaire traditionnelle du récit étiologie (récits d'origine d'un lieu, d'un nom, etc.).

SÉQUENCE ARGUMENTATIVE (ARGUMENTATION*)

Que l'on démontre ou réfute une thèse, le mouvement argumentatif est le même : on part de prémisses (données) qu'on ne saurait accepter sans admettre aussi telle ou telle conclusion. Entre les deux, le passage est assuré par des « démarches argumentatives » qui prennent l'allure d'enchaînements d'arguments-preuves correspondant soit aux supports (étayages) d'une règle d'inférence* que constituent les *topoi**, soit à des mouvements argumentatifs enchâssés. Ce schéma

de base n'exclut pas le fait que des restrictions ou des spécifications puissent venir bloquer le mouvement conclusif attendu. La séquence argumentative prototypique a la forme suivante :



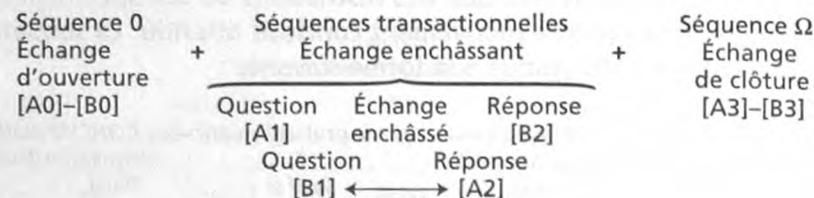
Ce schéma à trois macro-propositions de base ($Parg_1$, $Parg_2$ et $Parg_3$) prend explicitement appui sur $Parg_0$ (*thèse antérieure*) dans le cas particulier de la réfutation. Retenons que cette structure séquentielle n'est pas d'un ordre linéaire immuable : la (nouvelle) *thèse* ($Parg_3$) peut être formulée d'entrée et reprise ou non par une conclusion qui la redouble en fin de séquence, la thèse antérieure ($Parg_0$) peut être sous-entendue, la *restriction* ($Parg_4$) peut donner lieu à l'enchâssement d'une nouvelle séquence.

SÉQUENCE DESCRIPTIVE (DESCRIPTION*)

Aux diverses opérations descriptives (d'**ancrage** et d'**affectation**, d'**aspectualisation** par *fragmentation* et par *qualification*, de **mise en relation** par *contiguïté* et par *analogie* et enfin de **reformulation**) correspondent autant de macro-propositions de base (Adam et Petitjean 1989, Adam 1991). La séquence descriptive, à la différence des précédentes, ne comporte pas d'ordre des macro-propositions. La question de l'insertion de séquences descriptives dans le récit a occupé la réflexion rhétorique et stylistique classique comme la poétique moderne.

SÉQUENCE DIALOGALE (DIALOGUE*)

Le texte dialogal peut être défini comme une structure hiérarchisée de deux types de séquences : les **séquences phatiques*** d'ouverture et de clôture du texte, d'une part, les **séquences transactionnelles** combinables, qui constituent le corps de l'interaction, d'autre part. Un texte conversationnel élémentaire complet a la forme suivante :



Ces différents types de séquences entrent dans la composition des textes par trois modes de combinaison : l'**enchâssement-emboîtement**, l'**enchaînement-addition linéaire** et l'**alternance-entrelacement**. Les séquences combinées peuvent être de même type (ce qui engendre un effet simple de « type de texte »), elles peuvent être (cas le plus fréquent) de types différents et, dans ce cas, la séquence enchâssante confère au texte global sa propre valeur. Parfois, un effet de dominante confère plus ou moins nettement sa marque au texte : le texte est alors *plutôt* narratif, ou *plutôt* descriptif, etc. La structuration séquentielle n'organise très souvent qu'une partie ou sous-partie d'un texte complet. Le plus souvent, un **plan*** de texte prend en charge la composition globale.

► **Argumentation, Conversation, Description, Explication, Récit, Texte**

J.-M. A.

Séquence conversationnelle

Dans le cadre de l'analyse en rangs des interactions, la **séquence** constitue une unité intermédiaire entre l'interaction* (rang le plus haut) et l'échange* (plus petite unité dialogale). Le terme est néanmoins entouré d'un certain flou terminologique dans la mesure où (1) certains auteurs emploient une autre terminologie pour désigner cette unité (elle se nomme par exemple *transaction* pour l'École de Birmingham ou chez Roulet *et al.* 1985); (2) le terme anglais *sequence* équivaut dans un grand nombre de ses occurrences au français *échange*; (3) dans le courant de l'analyse* conversationnelle, *sequence* renvoie surtout à la notion de *séquentialité* expliquée par le principe de dépendance conditionnelle dans les paires* adjacentes. Par ailleurs, l'unité appelée « séquence » dans l'analyse en rangs est

elle-même l'objet d'une organisation floue, dont la délimitation précise dans l'interaction peut être problématique.

Les **séquences conversationnelles** les plus facilement délimitables et, partant, les plus étudiées sont les séquences d'ouverture et de clôture. En effet, comme le dit C. Kerbrat-Orecchioni : « La plupart des interactions se déroulent selon le schéma global : (1) séquence d'ouverture; (2) corps de l'interaction (qui peut lui-même comporter un nombre indéterminé de séquences); (3) séquence de clôture » (1990 : 220).

La séquence *d'ouverture*, par exemple, comporte une série d'échanges permettant la mise en route de l'interaction : prise de contact (échange de salutations), échanges rituels* sur la santé, et, selon les situations, considérations météorologiques et autres commentaires. Pour la séquence de *clôture*, on considère en général qu'elle débute avec la production de la première préclôture (*pre-closings*, Schegloff et Sacks 1973), par laquelle un des participants indique qu'il souhaite orienter l'interaction vers la clôture, et qu'elle se poursuit jusqu'à la séparation des participants. Elle contient fréquemment des échanges de salutations, de vœux, de projets de se revoir.

En dehors de ces séquences encadrantes de l'interaction, aisément isolables en raison de leur localisation, de leur caractère fortement ritualisé et routinier et des actes spécifiques qui les composent (bien que le passage de l'ouverture au corps de l'interaction puisse être sujet à discussion [André-Larochébouvy 1984]), le découpage d'une interaction en séquences repose sur des critères pragmatiques et thématiques : par exemple une séquence de prise de rendez-vous à la fin d'une réunion de travail, une confidence au cours d'une conversation, etc.

La question des séquences conversationnelles rencontre dans bien des cas celle des genres* du discours, et elle conduit de la même manière à prendre en compte l'hétérogénéité inhérente de tout type d'interaction : par exemple, une interaction dans un commerce peut faire intervenir une séquence de conversation (voir aussi la notion de module* chez Vion 1992). Mais la spécificité des séquences conversationnelles réside dans leur co-élaboration par les participants et dans les différents phénomènes d'ajustement et de négociation* qui peuvent s'y manifester, en particulier au cours de leur mise en place et de

leur clôture (voir la description de différents types de séquences dans la conversation dans Traverso 1996).

► Échange, Interaction

V. T.

Signature

La définition actuelle de la **signature** – « apposition autographe du nom patronymique dégagée du contexte » (Le Robert) – est issue du droit français. Elle indique parfaitement le caractère hybride de la signature, signe remarquable qui conjoint la fonction d'un nom propre – elle désigne un individu –, la force illocutoire d'un acte de langage – signer c'est faire –, et se comporte comme un déictique puisqu'elle fournit au scripteur un ancrage situationnel.

HISTOIRE DU SIGNE

Les particularités sémiologiques, pragmatiques et énonciatives caractéristiques de la signature sont le résultat d'un processus historique de longue durée (Fraenkel 1992) qui commence vers le ^{vi}e siècle et s'achève au ^{xvi}e lorsque la signature devient obligatoire (ordonnance de Fontainebleau, 1554). Durant ces quelque dix siècles, plusieurs transformations vont affecter la « vie sociale des signes ». Le système anthroponymique évolue vers la formule que nous connaissons, celle du nom patronymique à deux éléments. D'autres signes d'identité qui permettaient aux individus de marquer leurs biens, de valider leurs actes juridiques, d'affirmer leur personnalité sont omniprésents : sceaux, armoiries, seings et signatures forment, selon les régions, les classes sociales, les périodes, un système de signes exprimant par l'image et le graphisme autant que par les noms les diverses facettes de l'homme médiéval. L'obligation de signer vient mettre un terme à cette diversité car elle entraîne l'interdiction, pour les particuliers, de valider les actes de leurs sceaux. Ceux-ci servent surtout à représenter les « personnes morales » – villes, corporations, chapitres, etc. – inventées par le droit médiéval.

SIGNATURE ET DÉIXIS

La signature est située en général dans la marge inférieure d'un écrit. Ainsi détachée du bloc textuel, elle est particulièrement visible.

Sa forme manuscrite n'en est que plus saillante, d'autant que le signe, souvent illisible, relève plutôt du graphisme que de l'écriture. Ces caractéristiques permettent de rapprocher la signature du fonctionnement d'un geste : elle attire l'attention, mais l'objet vers lequel elle pointe n'est autre qu'elle-même. L'autoréflexivité ainsi provoquée a pour conséquence de faire apparaître, sur le support écrit, un indice. Le signe renvoie bien au moment, au sujet, au lieu de l'énonciation. En ce sens, la signature peut être considérée comme un indicateur de la déixis, associant indicateur de la personne et indicateur d'ostension.

AUTOGRAPHIE ET FONCTION PERFORMATIVE

L'autographie du signe mérite une analyse plus approfondie. C'est elle qui fait toute la différence entre la simple mention d'un nom propre et la signature.

L'autographie est un mode d'inscription caractérisé par le fait qu'un signe est écrit « par soi-même », de la propre main de l'auteur. Elle suppose un contact direct avec le support écrit et, de ce fait, constitue une sorte de preuve de la présence de celui qui a signé. Cette particularité qui rapproche l'énonciation manuscrite de l'énonciation orale signale le contexte d'origine du développement de la preuve écrite. Jusqu'au ^{xv}e siècle au moins, les engagements juridiques sont validés lors de cérémonies au cours desquelles les partenaires profèrent des serments. Il s'agit de prononcer certaines formules accompagnées de gestes symboliques au contenu religieux et coutumier. L'autographie prolonge la symbolique gestuelle des serments. Écrire de sa main revient à apposer un signe sur un support, comme on tend la main sur la Bible quand on promet. L'acte de signer est aussi un acte du toucher. Parallèlement et dans une moindre mesure, d'autres formes de performativité se développent, réservées aux chanceliers, notaires, lettrés. Les actes émanant des chancelleries royales sont validés par la formule « *subscripsi* », « j'ai souscrit », qui est un énoncé performatif typique. Or, curieusement et sans doute à des fins de protection des documents, les scribes vont prendre l'habitude de donner à la dernière partie de la formule (la marque *-i* de la première personne) des formes graphiques exubérantes. Les paraphes en sont la continuation.

La diffusion de l'écriture, surtout sensible en France à partir du ^{xvi}e siècle (Furet et Ozouf 1977), va faire évoluer la signification pre-

mière et rituelle de l'autographie. La personnalisation des écritures s'accroît avec les progrès de l'alphabétisation et l'élargissement des fonctions de l'écrit. La possibilité d'une expression graphique individuelle transforme la relation du scripteur à sa propre écriture. Elle prend place parmi les signes d'identité et d'identification, suscitant des rêves tenaces de déchiffrement de l'âme.

D'un point de vue sémiologique, cette évolution est importante car elle affecte l'interprétation du signe. La signature permet au sujet de valider les actes écrits parce qu'elle exprime la volonté consciente du signataire mais aussi parce qu'elle paraît chargée d'une certaine force intérieure, inconsciente, qui s'extériorise.

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Les évolutions récentes du droit en matière de signature dénouent ce lien intime tissé depuis des siècles entre le sujet et sa signature puisque la signature électronique s'impose progressivement. L'édifice sémiologique, en devenant peu à peu obsolète, laisse apparaître les croyances attachées au signe. L'autographie n'est plus nécessaire désormais pour valider les actes. Est signature toute écriture du nom par l'auteur, quel que soit le moyen de cette écriture. Le 8 février 2000, les députés adoptent la loi sur la signature électronique. À l'expression « de sa main » qui définissait la signature autographe dans le Code civil, on a substitué les mots « par lui-même ». Derrière cet ajustement se profile un nouveau rapport à l'écrit, de nouvelles formes de performativité et, sans doute, d'autres croyances.

► Autonymie, Déictique

B. F.

Site d'emploi

Cette notion peut s'inscrire en complément de celle de genre*. Entre la description d'une *situation* concrète, unique, et la définition d'un *genre* en soi, différemment attesté, elle introduit des paramètres spécifiques qui tiennent aux raisons et conditions de la communication et de l'énonciation. Exemple dans le champ politique : tel débat au Parlement est à la fois une situation (datée, circonscrite, localisée, motivée, avec ses intervenants individuels et collectifs, etc.), un ensemble de genres (discours d'investiture, allocution gouvernemen-

tale, interruption, intervention d'opposition, réplique gouvernementale, proposition de loi, script enregistré, etc., où écrit oralisé et oral spontané se mêlent) et un *site d'emploi*, c'est-à-dire l'effectuation de ces genres dans un cadre situationnel récurrent. Le site d'emploi n'est, en conséquence, ni descriptible sur le vif comme la situation, ni théorisable en général comme le genre, car il fait appel à la fois aux catégories fixées par le genre (rituels, habitudes, canaux, places, registres, modalisations...) et aux variables d'un certain type de situation (qui parle, à qui, de quoi, quand, où, pourquoi...?) en vue de l'interprétation d'un constat.

Le site d'emploi n'existe donc pas *en soi*. Il est défini par le chercheur, qui décide des *conditions minimales* d'homogénéité, de représentativité et d'interactivité nécessaires à sa recherche. Il peut être *étroit* (l'entretien télévisé avec un candidat à une élection) ou *large* (le parler des banlieues). L'important réside dans la clarté et les distinctions de sa définition, dans les invariants situationnels et langagiers posés au départ d'une étude.

On parlera de *site statistique d'emploi* lorsque le constat s'appuiera sur des analyses quantifiées. En sachant, évidemment, que les fréquences des unités de discours, leur répartition, leurs co-fréquences et autres indices ne sont cumulables et significatifs que dans un site d'emploi qui garantisse aux données une stabilité et une parenté suffisantes et permette des comparaisons entre les parties (ou textes) du corpus réuni.

► Corpus, Étymologie sociale, Lexicométrie

M. T.

Situation de communication

Le terme de *situation* est employé de diverses façons, et souvent il est équivalent à *contexte**. Il tend pourtant à s'en distinguer sous diverses dénominations : *situation de communication*, *situation de discours*, *situation contextuelle* (ou *contexte situationnel*), *situation d'énonciation*.

D'une façon générale, et sans pour l'instant l'opposer à « contexte », ce terme se réfère à l'ensemble des conditions qui président à l'émission d'un acte de langage. Ces conditions permettent, par exemple : de savoir à qui ou à quoi renvoient les pronoms et certains

adverbes (*je, tu, il, celui-ci, là, hier, le sien...*), et de désambiguïser* éventuellement un énoncé polysémique (par exemple, « Il a fait jouer la 5^e symphonie de Beethoven » sera compris différemment selon que *il* représente un « chef d'orchestre » ou un « producteur musical »); de découvrir l'implicite qui se trouve caché dans des actes de parole dont l'explicite est différent (par exemple, si un client rentre dans un bistrot et demande « Vous avez du déca ? », le serveur comprendra que cette question signifie « Servez-moi un café décaféiné »); de découvrir le sens d'un énoncé selon le positionnement* idéologique de celui qui le prononce (par exemple, un énoncé comme « Il faut revendiquer notre droit au travail » n'aura pas la même signification selon que son auteur est un syndicaliste de gauche ou un homme politique d'extrême droite). Ainsi, pour interpréter un énoncé, il faut connaître un certain nombre de ces données qui jouent le rôle d'instructions situationnelles*, sans lesquelles il y aurait risque de malentendu ou d'incompréhension.

Diverses questions se posent à propos de cette notion. L'une consiste à savoir si ces conditions sont externes (extralinguistiques) ou internes (intralinguistiques) aux énoncés produits, et s'il y a lieu d'opposer nettement la *situation* qui serait extralinguistique et le *contexte** qui serait intralinguistique. Une autre question réside dans la nature de cet extralinguistique : faut-il y inclure tout ce qui constitue l'« environnement cognitif mutuellement partagé » (Lyons 1980, Sperber et Wilson 1989), ce savoir que doivent posséder les partenaires de l'acte de langage pour se comprendre, ou s'agit-il seulement d'un certain nombre de données de type sociologique et psychologique ? Corrélativement, doit-on prendre en compte toutes les données de l'environnement linguistique ou doit-on seulement « mettre en rapport les formes linguistiques et les aspects pertinents des situations extralinguistiques qui les sous-tendent... » (Kleiber 1994) ? Enfin, ces données situationnelles sont-elles secondaires, s'ajoutant comme un surplus de sens au sens de base des énoncés, ou constituent-elles le point de départ de toute interprétation ?

Diverses réponses sont apportées qui dépendent de la position théorique des analystes. Pour J.R. Searle (1982), il faut inclure dans cette situation l'ensemble des connaissances (« *background* ») sans lesquelles les énoncés n'auraient pas de sens. Pour O. Ducrot (1984), la situation de discours est ce qui permet de passer de la signification de

phrase (*composant linguistique*) au sens de l'énoncé (*composant rhétorique*), et c'est la situation de discours qui les fournit comme autant d'instructions qui orientent l'activité de compréhension. C. Kerbrat-Orecchioni (1990), pour qui le contexte est essentiellement situationnel, propose, à la suite de P. Brown et C. Fraser (1979), d'en définir les composantes générales : participants, site et but. P. Charaudeau distingue la situation de communication, qui est toujours extralinguistique, et le contexte intralinguistique, qui « est le lieu où s'instituent les contraintes qui déterminent l'enjeu de l'échange, ces contraintes provenant à la fois de l'*identité** des partenaires et de la place qu'ils occupent dans l'échange (en termes psychosociaux), de la *finalité** qui les relie (en termes de visées), du *propos** qui peut être convoqué (en termes de macro-thème, celui, global, qui est objet de l'échange), et des *circonstances* dans lesquelles il se réalise (en termes de données matérielles qui interviennent dans l'échange) » (2000 b). Quant à la question de la relation entre l'externe et l'interne, il se dégage un consensus pour dire, comme G. Kleiber, que « le contexte n'est plus conçu comme quelque chose d'extérieur, mais comme une réalité cognitive » (1994). Il demeure cependant une opposition méthodologique entre ceux – plus linguistes – qui considèrent qu'il faut d'abord décrire le sens hors contexte puis y ajouter les spécifications apportées par la situation, et ceux, analystes du discours, qui considèrent au contraire qu'on ne peut décrire un énoncé qu'en partant des données situationnelles.

Vu les emplois divers des termes *situation de communication*, *situation d'énonciation* et *situation de discours*, on pourrait proposer de distinguer la *situation de communication* lorsqu'on se réfère à l'environnement extralinguistique dans lequel se trouvent les données qui correspondent aux différentes composantes ci-dessus décrites, la *situation d'énonciation* lorsqu'on se réfère au processus même de mise en discours qui se caractérise par des marques langagières à valeur déictique*, anaphorique ou illocutoire, et la *situation de discours* lorsqu'on se réfère aux données de savoir qui circulent interdiscursivement et qui surdéterminent les sujets de l'échange verbal. Par exemple, pour comprendre un énoncé du genre « Nous nous engageons à faire vos devoirs », nous pouvons avoir recours à la situation d'énonciation qui nous dit que l'énonciateur représente une entité collective (*nous*), le destinataire une entité collective ou

individuelle traitée avec déférence (*vous*), et que l'acte de parole a une allure « performative » (*nous nous engageons*) ; mais c'est en interrogeant la situation de communication que nous apprenons qu'il s'agit d'un énoncé publicitaire, que derrière le *nous* se trouve une banque, derrière le *vous* des consommateurs potentiels et que la visée de l'instance annonceur est d'inciter à faire (*déposer son compte dans cette banque*), ce qui occulte l'effet de performativité de l'énoncé ; et c'est enfin en ayant recours à la situation de discours que nous acceptons cette étrange proposition (*car aucune banque ne peut prétendre remplir nos devoirs à notre place*), comme faisant partie d'un jeu langagier et donc d'une idéologie de la séduction commerciale caractéristique du discours publicitaire (*la publicité essaie de toucher nos imaginaires collectifs à des fins de captation**).

- Communication, Conditions de production, Contexte, Énonciation, Fonctions du langage, Genre de discours, Interdiscours, Locuteur collectif, Scène d'énonciation

P. C.

Situation d'énonciation ➡ Énonciation

Situationnel (niveau –)

Ce terme, en opposition à *discursif* et *sémiolinguistique*, désigne des niveaux distincts de la mise en discours. Ils sont utilisés par P. Charaudeau qui propose un modèle d'analyse du discours à trois niveaux dont chacun correspond à un type de compétence* : un niveau (ou compétence) *situationnel*, un niveau (ou compétence) *discursif* et un niveau (ou compétence) *sémiolinguistique* (ou *textuel*).

Le *niveau situationnel* (parfois appelé *communicationnel*) est le lieu où se trouvent les données externes qui jouent le rôle de contraintes, lesquelles « déterminent l'enjeu de l'échange, ces contraintes provenant à la fois de l'*identité** des partenaires et de la place qu'ils occupent dans l'échange, de la *finalité** qui les relie en termes de visée, du *propos** qui peut être convoqué et des *circonstances* matérielles dans lesquelles il se réalise » (2000 b).

Le *niveau discursif* est le lieu où s'instaurent les différentes « manières de dire » plus ou moins codifiées du sujet : « ses façons de parler, les rôles langagiers qu'il doit tenir [...] en fonction des instruc-

tions contenues dans les contraintes situationnelles » (2000 b : 70). C'est à ce niveau que le sujet met en œuvre différents procédés de mise en scène discursive.

Le *niveau sémiolinguistique* est le lieu des choix linguistiques qui configurent le texte où sont ordonnancées « les formes des signes, leurs règles de combinaison et leur sens, sachant que ceux-ci sont employés pour exprimer une intention de communication, en relation avec les données du cadre situationnel et les contraintes de l'organisation discursive » (2000 b : 49).

Ainsi, tout énoncé doit faire l'objet, pour son analyse, d'une triple interrogation : quelles sont les conditions situationnelles de l'acte de langage ? de quel(s) procédé(s) discursif(s) il relève ? en quoi consiste sa configuration textuelle ?

- Compétence discursive, Genre de discours, Scène d'énonciation, Situation de communication

P. C.

Slogan ➡ Sloganisation

Sloganisation

Ce néologisme, qu'il faut distinguer du terme *slogan* dont il est dérivé, désigne dans l'usage spécialisé qui en est fait en lexicométrie* le degré de figement* et de répétitivité que présente un texte. Pour M. Tournier (1996), « sans en arriver au slogan lui-même, la plupart du temps un message politique s'insère dans un tissu de redondances organisées. Au Laboratoire de Saint-Cloud, nous appelons "sloganisation" l'ensemble des moments où le discours revient sur lui-même et pratique le déjà-dit, se durcissant ainsi en martèlements verbaux qui constituent comme l'expression primaire du message à délivrer ». Si le *slogan*, qu'il soit publicitaire ou politique, condense le discours en un noyau thématique, une formule ramassée, rythmée, à des fins mnémoniques et pragmatiques, visant à mobiliser et à pousser à l'action (Reboul 1975), la *sloganisation* se caractérise par des propriétés statistiques telles que le nombre et la longueur des segments* répétés (Salem 1987), le nombre et l'importance des cooccurrences*, la clôture et la redondance des lexicogrammes (Tournier 1985).

- Cooccurrence (en lexicométrie), Figement, Langue de bois

P. F.

Sophisme

En logique, un sophisme est un raisonnement éristique*.

Du point de vue interactionnel, c'est un discours embarrassant, mensonger, manipulateur et dangereux, reçu comme évidemment faux mais dont la réfutation est difficile. Quel que soit le type de discours qu'on dénonce en le mettant dans cette catégorie, le concept est essentiel pour l'analyse de la réception polémique du discours argumentatif.

Du point de vue philosophique, la *sophistique* représente, avec le *scepticisme*, un mouvement intellectuel essentiel pour l'argumentation rhétorique, notamment parce qu'il a inventé le principe du débat et des discours irréductiblement contradictoires (les anti-logies), la notion de point de vue, la réflexion sur le vraisemblable*. Ces positions ont été stigmatisées par l'idéalisme platonicien, qui leur a imposé des déformations dont elles ont souffert au moins jusqu'à Hegel en philosophie et que le langage courant a seules retenues.

*La distinction sophisme / paralogisme** repose sur une imputation d'intention inavouable, qui peut ou non être portée à bon droit. Le paralogisme est du côté de l'erreur et de la bêtise ; le sophisme est un paralogisme servant les intérêts ou les passions de son auteur. En vertu du principe « Cherchez à qui profite le crime », une telle « erreur » est chargée d'intention maligne par celui qui en est victime. De la description, on passe ainsi à l'accusation, que l'on retrouve dans l'orientation négative de termes comme « sophisme », « sophiste », « sophistique » (adjectif), dans leurs acceptions modernes courantes.

► Éristique, Paralogisme, Preuve

C. P.

Sous-entendu ➡ Implicite

Spécialité (discours de – / langue de –)

L'appellation *langue(s) de spécialité* a été empruntée au germaniste B. Müller (1975) et définie par R. Galisson et D. Coste (1976 : 511) comme une « expression générique pour désigner les langues utilisées dans des situations* de communication (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier ». Cette lexie* dénomminative est considérée tantôt

comme un incluant, tantôt comme un équivalent de *langues techniques et scientifiques*.

Pour les terminologues, la spécialisation s'établit à partir d'éléments liés à la situation de communication : « Nous rattachons à l'ensemble "langue de spécialité" toute production langagière réalisée par un spécialiste en milieu professionnel, au sujet de sa spécialité » (Humbley et Candel 1994 : 133). Ainsi excluent-ils de cette catégorie les pratiques langagières relevant de champs d'expérience non-professionnels, tels que la chasse, les sports, les activités syndicales ou politiques, pris en compte par R. Galisson et D. Coste (1976).

Les tenants d'une langue de spécialité peuvent invoquer la position (paradoxale) de F. de Saussure, qui a envisagé qu'« un degré de civilisation avancé favorise le développement de certaines langues spéciales (langue juridique, terminologie scientifique, etc.) » (1972 : 41). Cette proposition est soutenue, mais infléchie, par A. Rey qui considère que « ce qui rend "spéciale" une langue de spécialité, ce n'est pas seulement son vocabulaire (en discours), son lexique (en système), sa terminologie (sur le plan conceptuel et cognitif), mais c'est avant tout cela, en tant que *représentant langagier d'une cohérence conceptuelle* » (1991 : IX). Il met ainsi en évidence le fait que les fondements de la spécialisation sont d'ordre extralinguistique, même s'il ne récuse pas l'originalité linguistique qui se manifeste sur le plan lexical. Pourtant, si l'on prend le terme *langue* au sens saussurien – c'est-à-dire comme un système de signes de nature verbale dont le fonctionnement repose sur un certain nombre de règles et de contraintes distinctives –, parler de *langues de spécialité* implique alors que chaque domaine scientifique et/ou technique élabore son propre système linguistique, distinct du système régissant le fonctionnement de la langue dite « ordinaire » (Cusin-Berche 1997). En se fondant sur cette définition, on peut considérer qu'il s'agit d'une dénomination abusive, sorte de calque de l'expression « *language for special purposes* » de l'anglais, idiome au sein duquel l'opposition *langue vs langage* n'existe pas.

La communauté technique et scientifique a pris conscience que les pratiques discursives ainsi désignées sollicitent le système des langues communes, mais maintiennent l'existence de particularités linguistiques irréductibles. Elle considère de ce fait que « la langue de spécialité » est « un sous-système linguistique qui utilise une terminolo-

gie et d'autres moyens terminologiques et qui vise la non-ambiguïté de la communication dans un domaine particulier » (ISO, International Standardization Organization, 1990).

Les lexicologues, tels que B. Quemada, dénoncent l'inadéquation, à l'objet désigné, des dénominations contenant le mot *langue(s)*. Pour cet auteur, « il convient plutôt de parler de vocabulaires*, s'agissant d'emplois particuliers du français et de ses variétés, qui font appel, pour la prononciation, la morphologie et la syntaxe, au fonds de la langue commune » (1978 : 1153). Si les vocabulaires sont les manifestations les plus visibles de la spécificité de ce type de production, il n'en demeure pas moins que d'autres particularités discursives contribuent à en opacifier le sens. Il ne s'agit pas en effet de la mise en œuvre d'un système linguistique inédit mais d'une exploitation singulière des ressources de la langue générale. Le jugement de *spécialité* est fondé, en général, sur un critère thématique corrélé à une situation énonciative spécifique (par exemple, échange technique entre spécialistes d'un même domaine) étroitement conditionnée par la finalité poursuivie et qui est susceptible de favoriser le recours à une organisation discursive particulière, à des constructions syntagmatiques originales aux yeux des novices, à un vocabulaire compris par les seuls initiés. C'est pourquoi l'appellation *discours spécialisé* semble s'imposer pour désigner des usages langagiers propres à l'exercice de certaines activités.

En analyse du discours, « on s'oriente plutôt vers l'étude des emplois, des usages que l'on fait de la langue utilisée, par exemple le français, dans une situation X, à l'intérieur d'un domaine professionnel Y, et compte tenu du genre discursif attendu dans une culture Z » (Moirand 1994 : 79).

Les problèmes essentiels posés par la notion *langues de spécialité* résident d'une part dans sa définition plus ou moins extensive, d'autre part dans sa pertinence linguistique qui oppose ceux qui considèrent qu'il s'agit bien d'une langue différente de la langue ordinaire à ceux qui estiment que les particularités repérées ne sont que discursives, ce qui les amène à privilégier la dénomination *discours de spécialité*. Au premier abord, *discours spécialisé* se comprend par rapport à *discours ordinaire* comme un discours contraint par une situation d'énonciation particulière, non spontanée, qui suppose la transmission de connaissances théoriques ou pratiques ; aussi

désigne-t-on souvent les discours scientifiques et techniques comme les représentants prototypiques de cette catégorie. Ce qui revient à dire qu'on les caractérise par rapport au statut socioprofessionnel de l'énonciateur inscrit dans le cadre d'une certaine institution, à la nature du contenu et à la finalité pragmatique du message, et non en fonction de critères linguistiques.

► Terminologie, Vocabulaire / lexique

F. C.-B.

Spécificités

Rechercher et quantifier *l'écart dans l'emploi* d'une unité de sens, mot ou segment* répété, dans un texte par rapport aux autres textes d'un corpus est une procédure très ancienne. Dans le cas d'un corpus clos, où tout écart se juge à l'intérieur de quantités invariantes, signalons les travaux de C. Muller sur les vocabulaires* « caractéristiques ». C'est de la problématique qu'il a posée que l'analyse des *spécificités* s'est inspirée, au Laboratoire de lexicométrie* politique de Saint-Cloud. Plusieurs formules statistiques ont été mises à profit, utilisant le modèle binomial : écart réduit, χ^2 , loi de Poisson, etc. La meilleure méthode s'avère être l'analyse des probabilités liées aux fréquences selon le *modèle hypergéométrique* préconisé par G.-T. Guilbaud (pour la présentation détaillée de cette analyse, cf. Lafon 1980).

Comparer en effet des fréquences par elles-mêmes n'a pas de sens dès lors que les textes sont de longueurs différentes. Il faut donc leur substituer la probabilité qui leur est associée dans chacun des textes qui composent le corpus, c'est-à-dire *la proportion qui leur revient lorsqu'on les replace dans l'univers de toutes les distributions qui auraient été possibles*. En tablant sur les quantités connues (Total des occurrences dans le corpus ou T , nombre des occurrences dans le texte ou t , Fréquence totale du mot ou F , fréquence partielle ou f), l'ordonateur construit d'abord, par un calcul hypergéométrique ($T! / t!$ ($T - t$)!) et pour chaque mot du corpus, l'ensemble des combinaisons mathématiquement possibles (considérées comme équiprobables), puis il détermine la place que chaque constat fréquentiel f occupe dans cet ensemble. Plus cette proportion est petite, en deçà de 5 % par exemple, plus le constat peut être déclaré *significatif* : l'emploi du mot est *spécifique* au texte concerné ; il échappe de manière pertinente aux lois de l'uniformité de répartition.

Cette pertinence peut être marquée par un **indice de spécificité**, positif, négatif ou banal, et mesurée par un **coefficient de spécificité**, lequel dépend du niveau de la probabilité (pour cent, pour mille, etc.).

L'INDICE DE SPÉCIFICITÉ

Quatre cas peuvent se présenter. (1) Ou bien le mot (ou le SR) *a*, dans le texte *t*, une fréquence *f* **plus forte** que celle qui était attendue, et cela est assorti d'une probabilité inférieure à 5 % (ou 1 % selon les exigences de la recherche) : il est alors considéré comme **suremployé** localement et un indice de Spécificité + ou S^+ lui est automatiquement attribué. (2) Ou bien sa fréquence locale est **plus faible** que la fréquence attendue et cela également avec une probabilité inférieure à 5 % : il est considéré comme **sous-employé** et un indice - ou S^- lui est attribué. (3) Ou bien la probabilité de la fréquence *f* est **égale ou supérieure** au maximum requis et l'emploi du mot dans le texte *t* est considéré comme **banal**, digne d'un indice *b*. Il peut se produire, dans ce cas, que toutes les fréquences *f* d'un mot soient d'emploi banal dans tous les textes : le mot recueillera alors un indice global *B*, signe du **vocabulaire de base** du corpus. (4) Enfin, lorsqu'une fréquence zéro, vu la petitesse du texte concerné, est jugée banale, le jugement est suspendu et aucun indice d'emploi ne peut être attribué.

LE COEFFICIENT DE SPÉCIFICITÉ

Pour mesurer le degré de spécificité dégagé de l'analyse, il suffit d'ajouter à la suite de l'indice obtenu, s'il est positif ou négatif, la **valeur absolue de l'exposant négatif qui représente mathématiquement le niveau de la probabilité**. Exemple : à une probabilité *p* de 4^{-02} , qui équivaut à 4 % de chance, correspondra un coefficient de spécificité de 02 ; à une probabilité de 3^{-06} , qui équivaut à 3 milliardièmes, correspondra un coefficient de 06 ; à une probabilité de 1^{-09} , qui équivaut à un milliardième, correspondra un coefficient de 09... Ainsi degré de spécificité et coefficient évoluent dans le même sens : plus la probabilité est infime, plus la valeur absolue de son exposant négatif est importante et plus la spécificité est fortement pertinente. On est dès lors en droit d'interpréter les écarts d'emploi, convergences et divergences entre émetteurs, entre mots, entre périodes (cf. Collectif Saint-Cloud 1982).

Un exemple : spécificités des fréquences constatées pour les formes *action* et *actions* dans les résolutions confédérales des quatre centrales ouvrières françaises pendant les décennies 1971-1980 et 1981-1990.

	CFDT ₁		CFDT ₂		CFTC ₁		CFTC ₂		CGT ₁		CGT ₂		FO ₁		FO ₂		T / F
	1971-80	1981-90	1971-80	1981-90	1971-80	1981-90	1971-80	1981-90	1971-80	1981-90	1971-80	1981-90	1971-80	1981-90			
<i>t</i>	43 042	29 704	42 266	92 239	127 961	316 352	69 613	29 942	751 119								
action	p	+ 99	+ 37	- 03	- 11	- 03	- 15	- 03	- 03								
	f	351	204	81	145	281	627	136	53	1878							
actions	p	+ 05	b	b	+ 14	- 03	- 04	- 02	b								
	f	39	9	18	93	38	111	21	13	342							

On remarquera l'énorme disproportion qui affecte les parties *t* du corpus. Avec ses deux textes et plus de 444 000 occurrences, la CGT fait à elle seule plus de la moitié des résolutions. Le calcul des probabilités rectifie la massivité de ses fréquences : c'est ainsi que les 627 occurrences d'*action* obtenues par elle dans la seconde décennie inscrivent le mot en spécificité négative (-), donc en sous-emploi, alors qu'à la CFDT₁, 351 occurrences suffisent pour inscrire le mot en spécificité positive (+), donc en très fort suremploi par rapport aux autres. On peut même parler, pour la CFDT et pour *action*, d'une forme **ultraspécifique**, dans la mesure où ses 2 signes + attribués par le calcul s'opposent à une série de 6 signes -.

Le pluriel, beaucoup moins fortement, va dans le même sens, mais avec plusieurs indices d'emploi banal et une spécificité très positive à la CFTC₂.

Un certain décalage apparaît aussi, d'une manière générale, entre les deux périodes : la première décennie est mieux lotie en *action* que la seconde, les coefficients de spécificité corrigeant l'impression donnée par les fréquences.

L'interprétation peut partir de ces constats et rechercher dans les contextes et les situations d'énonciation les raisons de cette utilisation stratégique d'un mot aussi fréquent (cf. Collectif Saint-Cloud 1998).

► Lexicométrie

M. T.

Stéréotype

Cliché et stéréotype dénoncent un figement au niveau de la pensée ou de l'expression. Dans le domaine de l'imprimerie au XIX^e siècle, le « clichage », également dit « stéréotypie », permettait la reproduction en masse d'un modèle fixe. À partir de 1865, « cliché » signifie aussi « négatif » en photographie. De là vient le sens figuré de « cliché » qui, dans le *Larousse* de 1869, désigne déjà « une phrase toute faite » ou une « pensée banale ». « Stéréotypé » en vient de même à désigner ce qui est fixe, figé. Le substantif qui en dérive fait son entrée dans les sciences sociales au début du XX^e siècle à l'occasion d'un essai de W. Lippmann (1922), pour qui les stéréotypes sont des images toutes faites qui médiatisent le rapport de l'individu au réel. À sa suite, la psychologie sociale et la sociologie y ont vu des représentations collectives figées, des croyances préconçues souvent nocives concernant des groupes ou des individus. Le terme de « stéréotype » a été repris en sémantique par H. Putnam (1970) qui le définit comme une idée conventionnelle associée à un mot. Le *cliché* se distingue essentiellement du *stéréotype* en ce que le premier désigne un effet de style banal, une figure lexicalement remplie qui apparaît comme ressassée (Riffaterre 1971) : il constitue une notion de stylistique*. Le stéréotype, quant à lui, désigne plutôt une représentation partagée, que ce soit une représentation collective qui sous-tend des attitudes et des comportements (selon les sciences sociales), ou une représentation simplifiée qui est au fondement du sens ou de la communication (selon les sciences du langage) (Amossy et Herschberg Pierrot 1997).

1. CLICHÉ

Le *cliché* est une notion de stylistique indissociable de l'idéal d'originalité en vigueur dans les traités de stylistique qui émergent au début du XX^e siècle. Dès lors que la créativité d'un écrivain se mesure à sa capacité d'innovation, tout ce qui relève du banal et de la répétition mécanique se doit d'être stigmatisé. C'est bien ce que font les stylisticiens, d'A. Albalat (1899) à J. Marouzeau (1941), en condamnant les formules qui relèvent du déjà-dit, comme « des larmes amères » ou « un métier de chien ». La chasse aux clichés qui en résulte est à l'opposé de l'esprit qui animait l'âge classique, où les « feux de la passion » et « la flamme » de l'amour étaient des fleurs de rhétorique qui venaient heureusement orner les textes. C'est

J. Paulhan qui, dans *Les Fleurs de Tarbes* (1941), procédera à une première réhabilitation des clichés en protestant contre « la terreur dans les Lettres ». Cette attitude est reprise par M. Riffaterre (1971), qui offre les fondements d'une étude rigoureuse du cliché défini comme « une séquence verbale figée par l'usage présent[ant] un effet de style, qu'il s'agisse d'une métaphore comme *fourmilière humaine*, d'une antithèse comme *meurtre juridique*, d'une hyperbole comme *mortelles inquiétudes...* » (1971: 163). En d'autres termes, il s'agit d'une figure de style « lexicalement remplie » où toute substitution et addition de termes, tout changement de l'ordre des mots déconstruit le cliché comme tel. De ce point de vue, le cliché se rapproche de formes verbales comme la locution figée (« tout groupe dont les éléments ne sont pas actualisés individuellement », G. Gross 1996 : 14), ou le proverbe qui présente un figement* au niveau de l'énoncé tout entier. Selon M. Riffaterre, il ne peut cependant y avoir cliché que lorsque l'usure d'une expression est ressentie comme telle par le destinataire : « On considère comme cliché un groupe de mots qui suscitent des jugements comme *déjà vu, banal...* » (Riffaterre 1971: 162). C'est donc du lecteur et de ses connaissances préalables que dépend le repérage du cliché. Il n'est pas nécessaire qu'il soit renouvelé pour faire de l'effet : l'usure d'une figure de style ne l'empêche en rien de produire du sens et de frapper le lecteur. Les travaux de M. Riffaterre ont suscité de nombreuses études du cliché, parmi lesquelles on citera l'ouvrage d'A.-M. Perrin-Naffakh sur *Le Cliché de style en français moderne* (1985).

En analyse du discours, c'est dans le domaine littéraire que la perspective sociocritique a mis en évidence le soubassement doxique du cliché : l'expression figée renvoie à l'opinion publique, à un savoir partagé qui circule dans une communauté à un moment donné de son histoire (Amossy et Rosen 1982). Le cliché se rattache par là à la notion d'idée reçue mise en évidence par G. Flaubert et son fameux dictionnaire (Flaubert 1997, Herschberg Pierrot 1988). Il participe de ce que l'analyse du discours a appelé « discours social » (Angenot 1989) ou interdiscours*. En tant que tel, il apparaît comme la marque visible de la dégradation du langage pour un courant qui va de G. Flaubert à R. Barthes, ou au contraire comme un ingrédient indispensable de la communication pour tous les analystes de l'efficacité verbale et de l'interaction.

2. STÉRÉOTYPE

La notion de stéréotype a été investie par des disciplines diverses qui lui ont donné des sens variables.

En linguistique, cette notion est abordée dans le cadre d'une sémantique où le mot désigne le référent avec sa description typique, réintégrant ainsi dans la signification du mot (« tigre ») des composantes encyclopédiques (les rayures) (Amossy et Herschberg Pierrot 1997 : 91). Initiée par H. Putnam, la sémantique du stéréotype comme ensemble de traits qui s'attachent conventionnellement à un lexème a été développée dans les travaux de B. Fradin et J.-M. Marandin (1979), et est actuellement reprise par des courants sémantiques divers, qui étudient le stéréotype dans son rapport à des phénomènes comme l'anaphore associative (Kleiber 1993 c). Dans une perspective d'analyse du discours, on retiendra la distinction établie par D. Slakta entre le **descriptif** (le drapeau comme objet fabriqué, en étoffe, inanimé) et le **prescriptif**, relatif à une norme sociale et orienté vers l'action (*patrie, culte, mourir pour* -) (Slakta 1994 : 43). La primauté accordée en sémantique au sens commun (c'est la connaissance et l'usage des mots, non la vérité du concept, qui priment dans la perspective cognitive) ne doit pas naturaliser le sens en oblitérant la prégnance des facteurs socioculturels. C'est ce que montrent bien les travaux de D. Dubois et P. Resche-Rigon (1993), ou encore de P. Siblot, qui, dans son étude du terme « casbah », souligne l'importance de l'historicité des discours (1993).

En sciences sociales, la mise en évidence du soubassement socio-culturel des stéréotypes de langue rejoint les travaux de sociologie et de psychologie sociale, qui voient essentiellement dans le stéréotype une *représentation collective figée*. Il se définit alors comme les « images préconçues et figées, sommaires et tranchées, des choses et des êtres que se fait l'individu sous l'influence de son milieu social » (Morfaux 1980 : 34). C'est l'image du Français, de la femme, du drapeau... qui circule dans une communauté donnée. Une série d'attributs obligés sont ainsi attachés à une catégorie, comme le montrent les études par questionnaires initiées par D. Katz et K.W. Braly (1933) : le « Juif » aux États-Unis apparaît en 1932 comme astucieux, mercenaire, entreprenant, cupide, intelligent... Les sciences sociales s'attachent ainsi à préciser la représentation de l'autre et de soi que se font

les membres d'une collectivité. Instrument indispensable à la cognition en ce qu'il permet la catégorisation, la généralisation et la prévision, le stéréotype est le plus souvent considéré comme néfaste dans la mesure où il est au fondement du préjugé et de la discrimination sociale.

En analyse du discours, le stéréotype comme représentation collective figée est une *construction de lecture* (Amossy 1991 : 21), dans le sens où il n'émerge que lorsqu'un allocutaire rassemble dans le discours des éléments épars et souvent lacunaires, pour les reconstruire en fonction d'un modèle culturel préexistant (Amossy 1997). On peut donc dire que le stéréotype, comme le cliché, dépend du calcul interprétatif de l'allocutaire et de ses connaissances encyclopédiques. En analyse du discours, il constitue avec les *topoi** ou lieux communs l'une des formes qu'adopte la *doxa**, ou ensemble des croyances et opinions partagées qui sous-tendent la communication et autorisent l'interaction verbale. Ce savoir de sens commun, qui inclut les évidences des partenaires de l'échange (ce qui, à leurs yeux, va de soi), varie selon l'époque et la culture. Il apparaît sous les jours de l'idéologie* pour certains courants qui s'exercent à l'analyse idéologique des discours – le stéréotype relève ainsi du *préconstruit** selon M. Pêcheux (1975), et s'assimile à l'« idéologème », ou maxime sous-jacente au développement argumentatif d'un énoncé, de M. Angenot (1989). Pour une pratique qui vise à dénoncer les présupposés idéologiques embusqués dans des discours en apparence innocents, la stéréotypie, sous ses diverses formes (dont le cliché et le stéréotype constituent de simples variantes), apparaît comme ce qui permet de naturaliser le discours, de masquer le culturel sous l'évident, c'est-à-dire le naturel. Telle est la position exemplifiée par R. Barthes, des *Mythologies* au *Roland Barthes par Roland Barthes*. Plutôt que de dénoncer le « prêt-à-penser » dont se nourrit plus ou moins consciemment le discours, l'analyse du discours tente aujourd'hui d'examiner les éléments préexistants qu'emprunte la parole et en dehors desquels il lui est impossible de se construire et de se faire entendre. Le stéréotype et les phénomènes de stéréotypie se rattachent dès lors au dialogisme* généralisé mis en lumière par M. Bakhtine et repris dans les notions d'intertexte* et d'interdiscours*. Tout énoncé reprend et répond nécessairement à la parole de l'autre, qu'il inscrit en lui ; il se construit sur du déjà-dit et du déjà-pensé qu'il module et, éventuellement,

transforme. Qui plus est, le locuteur ne peut communiquer avec ses allocutaires et agir sur eux qu'en se fondant sur des stéréotypes, des représentations collectives familières et des croyances partagées. Telle est du moins l'approche de l'analyse de l'argumentation dans le discours (Amossy 2000) qui se présente comme une branche de l'analyse du discours soucieuse de reprendre à son compte l'acquis de la rhétorique comme art de la parole efficace.

► Doxa, Éthos, Figement, Langue de bois, Phraséologie

R. A.

Stratégie de discours

Le terme de **stratégie** vient de l'art de conduire les opérations d'une armée sur un terrain d'action (il s'oppose alors à tactique) au point qu'il a fini par désigner une partie de la science militaire et a pu faire l'objet d'un enseignement (*Les Cours de stratégie à l'École de guerre*). Mais cette notion a fini par prendre un sens plus général désignant toute action menée de façon coordonnée pour atteindre un certain but. On parlera donc de stratégie électorale, stratégie commerciale, stratégie politique. En tant que notion, elle est employée de façon centrale dans différentes disciplines de pensée : dans la théorie des jeux, en psychologie cognitive, en psychologie sociale et en analyse du discours.

Dans la théorie des jeux, elle correspond à un « ensemble de règles déterminant la conduite d'un joueur dans toute situation de jeu possible » (Von Neumann et Morgenstern 1944 : 44).

En psychologie cognitive, elle correspond à « l'enchaînement des opérations [qui] reflète les choix faits pour atteindre, de la façon la plus efficace et la moins coûteuse, un but défini à l'avance ; par exemple, convaincre un interlocuteur précis de la justesse d'une interprétation sur un problème particulier. Ces stratégies pourront différer selon les contraintes des situations, et selon les capacités cognitives du locuteur » (Esperet 1990 : 8).

En psychologie sociale, Caron propose de « ne parler de stratégies que lorsque les conditions suivantes sont remplies : une situation d'*incertitude* [...] ; un *but*, visé consciemment ou non par le sujet ; des "règles du jeu" [...] ; une *succession réglée de choix*, traduisant un plan d'ensemble... » (1983 : 155-156). Pour C. Chabrol, « agir stratégiquement implique aussi que le comportement produit ne soit pas le

seul possible dans la situation, et qu'aucun déterminisme naturel, social, psychique ou logique, interne ou externe au producteur ne contraigne strictement celui-ci à se comporter de telle ou telle façon, langagièrement » (1990 : 216).

En analyse du discours, on observe divers emplois du terme et diverses définitions, selon les courants de recherche. Pour certains, « les mots entrent dans des stratégies sociales [et] sont les indices et les armes de stratégies d'individuation » (Boutet et al. 1995 : 19). Pour d'autres, « la stratégie fait partie des "conditions de production" d'un discours » (Bonnafous et Tournier 1995 : 75). Selon un autre point de vue, « la structuration d'un acte de langage comporte deux espaces : [...] un *espace de contraintes* qui comprend les données minimales auxquelles il faut satisfaire pour que l'acte de langage soit valide, [...] un *espace de stratégies* qui correspond aux possibles choix que les sujets peuvent faire de la mise en scène de l'acte de langage » (Charaudeau 1995 b : 102).

Ce qui semble se dessiner, au regard de ces différentes définitions, est que : (1) les stratégies sont le fait d'un sujet (individuel ou collectif) qui est conduit à choisir (de façon consciente ou non) un certain nombre d'opérations langagières ; (2) parler de stratégie n'a de sens que par rapport à un cadre de contraintes, qu'il s'agisse de règles, de normes ou de conventions ; (3) on aura intérêt à retenir les conditions émises par la psychologie sociale, à savoir qu'il faut un *but*, une *situation d'incertitude*, une *visée de résolution* du problème posé par l'intervention de l'incertitude et un *calcul*. Pour P. Charaudeau, on ne peut utiliser cette notion de stratégie que par rapport à l'existence d'« un cadre contractuel qui assure la stabilité et la prévisibilité des comportements » de sorte que puisse intervenir un sujet qui aura à jouer « soit avec les données du contrat*, soit à l'intérieur de celles-ci » (1995 c : 166). Ainsi, il va jusqu'à proposer que « ces stratégies se développent autour de quatre enjeux, qui ne sont pas exclusifs les uns des autres, mais qui se distinguent néanmoins par la nature de leur finalité : un enjeu de *légitimation** qui vise à déterminer la position d'autorité du sujet [...], un enjeu de *crédibilité** qui vise à déterminer la position de vérité du sujet [...], un enjeu de *captation** qui vise à faire entrer le partenaire de l'échange communicatif dans le cadre de pensée du sujet parlant... » (1998 : 13-14).

► Crédibilité (stratégie de -), Captation (I), Légitimation (stratégie de -)

P. C.

Stylistique

Discipline qui s'est constituée progressivement dans la seconde moitié du XIX^e siècle à la jointure entre rhétorique* et linguistique, la **stylistique** voit son domaine de validité restreint tantôt au seul corpus *littéraire*, tantôt ouvert à *tous les usages* d'une langue.

HISTORIQUE

La stylistique s'est développée au XIX^e siècle à la confluence de techniques d'enseignement de « l'art d'écrire », issues d'une restriction du champ de la rhétorique traditionnelle, et d'une linguistique, essentiellement allemande, d'orientation psychologique, inspirée en particulier par W. von Humboldt (1767-1835) et H. Steinthal (1823-1899) (Karabétian 2000). Cette dernière prend la forme d'une stylistique « externe » comparative (en quoi les caractéristiques de la structure d'une langue ou de sa littérature reflètent l'esprit d'une nation ?) ou d'une stylistique des écrivains (en quoi le style d'un auteur exprime-t-il sa vision du monde personnelle ?).

C. Bally, au début du XX^e siècle, développe une stylistique (Bally 1905, 1909, 1913) qui aborde l'ensemble du langage sous l'angle de « l'expressivité », des relations entre langage « affectif » et langage « intellectuel » : « J'annexe au domaine de la langue une province qu'on a beaucoup de peine à lui attribuer : la langue parlée dans son contenu affectif et subjectif. Elle réclame une étude spéciale : c'est cette étude que j'appelle la stylistique » (Bally 1913 : 158). Cette stylistique de l'expressivité a trouvé un prolongement dans ce que les phonéticiens appellent **phonostylistique**, l'étude des faits phoniques, prosodiques en particulier, qui, dans le langage, ont une fonction expressive, émotive, et non-référentielle (P. Léon 1993).

Parallèlement se développe une stylistique littéraire dont le représentant le plus illustre est L. Spitzer (1928), qui vise à caractériser la vision du monde d'un écrivain à partir de détails linguistiques révélateurs. En France, la pratique scolaire de l'explication de texte a suscité l'apparition d'une stylistique des moyens d'expression (Marouzeau 1941, Cressot 1947). Le développement, dans les années 60, d'une critique structuraliste a porté un coup sévère à la stylistique littéraire. Depuis les années 90, celle-ci connaît un regain d'intérêt évident (Combe 1991, Cahné et Molinié eds 1994, *Langages* n° 118 [1995], Adam 1997 a, Karabétian 2000). J.-M. Adam, en parti-

culier, propose de « (ré)intégrer le style dans une théorie de la langue et du texte » (1997 a : 12), prolongeant par certains aspects la démarche de C. Bally.

STYLE ET STYLISTIQUE

Le regain d'intérêt dont bénéficie la stylistique n'a rien d'étonnant, dans la mesure où la catégorie du *style* est incontournable. Elle se trouve à la croisée de l'ensemble des sciences humaines : « Par *style*, on entend la forme constante – et parfois les éléments, les qualités et l'expression constants – dans l'art d'un individu ou d'un groupe d'individus. Le terme s'applique aussi à l'activité globale d'un individu ou d'une société, comme quand on parle d'un *style de vie* ou du *style d'une civilisation* » (M. Schapiro, « La notion de style », 1953, repris dans 1982 : 35). C'est ainsi qu'en sciences du langage les sociolinguistes parlent de *style articulatoire* pour l'ensemble des habitudes articulatoires d'un groupe social.

Les débats sur la stylistique prennent souvent un tour confus car, dans cette notion de stylistique, interfèrent trois plans : (1) l'existence de disciplines – en histoire de l'art, en sociologie, en théorie littéraire, en linguistique... – susceptibles d'étudier tels ou tels ensembles de phénomènes qui ressortissent à la catégorie du « style » ; (2) les pré-supposés qui, à une époque donnée, s'attachent à telle ou telle de ces stylistiques (par exemple, la stylistique littéraire de L. Spitzer est étroitement liée à la philosophie idéaliste allemande) ; (3) les pratiques sociales qui informent la démarche de ces stylistiques : la nécessité d'identifier les auteurs de tableaux pour les musées, les ventes... ; l'existence d'exercices universitaires de commentaire stylistique dans les facultés des lettres françaises, etc.

Étant donné l'universalité de la catégorie du style dans les activités humaines, une stylistique générale tendrait à recouvrir l'ensemble des sciences sociales et humaines. La stylistique trouve donc à se stabiliser comme discipline quand elle s'appuie sur des pratiques sociales et des pré-supposés théoriques historiquement définis. Mais cela la rend vulnérable – comme le montre le cas de la stylistique littéraire en France – pour peu que les conjonctures théoriques ou les institutions évoluent.

STYLISTIQUE ET ANALYSE DU DISCOURS

Il est très difficile de définir la ligne de partage entre stylistique et analyse du discours, car la stylistique, on l'a vu, peut prendre des formes extrêmement diverses. Les phénomènes qu'envisageait la stylistique d'un C. Bally au début du xx^e siècle sont aujourd'hui distribués entre les théories de l'énonciation* linguistique, la pragmatique*, la sociolinguistique, l'analyse* conversationnelle, l'analyse du discours... mais ces disciplines les abordent sous des angles différents. Pour ce qui regarde la stylistique spécifiquement littéraire, le problème de la frontière entre analyse du discours et stylistique ne se pose pas de la même façon selon que la stylistique se contente d'être une application de la linguistique à l'étude de *l'usage qui est fait de la langue* dans les textes littéraires, ou qu'elle réfléchit sur *les relations entre les œuvres littéraires et leurs contextes* de production, de circulation et de consommation. Dans ce dernier cas, il ne peut qu'y avoir de nombreuses interférences entre stylistique et analyse du discours.

► Émotion, Prosodie, Subjectivité

D. M.

Subjectivité

En 1958, É. Benveniste publie dans le *Journal de psychologie* un article intitulé « De la subjectivité dans le langage » (repris dans Benveniste 1966 : chap. xxi). Si d'autres linguistes avant lui s'étaient intéressés à cet aspect du fonctionnement de la langue – par exemple M. Bréal (le chap. xxv de *l'Essai de sémantique*, 1897, s'intitule « L'élément subjectif ») ou C. Bally (qui rappelle obstinément, en particulier dans *Le Langage et la vie* [1913], la nécessité d'étudier « le langage expressif, véhicule de la pensée affective »), c'est bien à É. Benveniste que l'on doit d'avoir accordé un statut véritablement *linguistique* à la notion de **subjectivité**.

Pour Benveniste en effet (1966 : 259-260), la subjectivité n'est autre que « la capacité du locuteur à se poser comme "sujet" », et c'est dans le langage qu'il faut chercher les fondements de cette aptitude, « c'est dans et par le langage que l'homme se constitue en sujet ». Il y parvient en s'appropriant certaines formes que la langue met à cet effet à sa disposition, et tout d'abord le pronom *Je*, dont

l'usage est le fondement même de la conscience de soi. É. Benveniste ajoute que « la conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste. Je n'emploie *je* qu'en m'adressant à quelqu'un, qui sera dans mon allocution un *tu* » : pas de subjectivité sans *intersubjectivité*. D'autres formes que les pronoms personnels, existant dans la *langue*, participent de l'instauration de la subjectivité dans le *discours* : Benveniste mentionne les formes temporelles, et autres indicateurs de la *déixis** (« ceci », « ici », « maintenant », « demain », etc.), ainsi que les verbes dits « modalisateurs », tels que « croire », « supposer », « présumer », qui, employés à la première personne, expriment l'attitude que le locuteur adopte vis-à-vis du contenu de son énonciation : « Le temps va changer » est un énoncé « objectif » (ou « impersonnel »), alors que « Je crois que le temps va changer » est une énonciation subjective.

C. Kerbrat-Orecchioni, dans *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage* (1980), poursuit le travail d'É. Benveniste, en tentant l'inventaire et la description des lieux d'ancrage les plus manifestes de la subjectivité langagière. Elle élargit l'inventaire des marqueurs de subjectivité (ou **subjectivèmes**) en distinguant, outre les déictiques, les termes **affectifs**, les **évaluatifs** (ou **appréciatifs**) **axiologiques** et **non-axiologiques**, les **modalisateurs**, et d'autres lieux encore d'inscription dans l'énoncé du sujet d'énonciation (choix dénominatifs, sélection et hiérarchisation des informations, etc.). Insistant sur les ambiguïtés qui pèsent sur les notions de subjectivité/objectivité, l'ouvrage aboutit à la conclusion que « la subjectivité est partout », tous les discours étant marqués subjectivement, mais selon des *formes* et à des *degrés* extrêmement variables.

Aujourd'hui, cette problématique se ramène surtout à la question de l'*évaluation* qui alimente certains débats dans le champ de l'étude de l'argumentation, et qui est envisagée dans ses différents aspects (linguistiques, mais aussi sociaux et cognitifs – voir, sur ces questions, l'ouvrage-somme de J.-P. Malrieu [2000]).

► Déixis, Émotion, Modalité, Valeur

C. K.-O.

Subversion / captation ➡ Captation (II)

Sujet communicant ➡ Émetteur, Locuteur

Sujet destinataire ➡ Destinataire

Sujet du discours

Le **sujet du discours** est une notion nécessaire pour préciser le statut, la place et la position du sujet* parlant (ou du locuteur*) au regard de ce qu'est son activité langagière. Elle conduit à tenir compte des rapports que le sujet entretient avec les données de la situation* de communication dans laquelle il se trouve, les procédés de mise en discours qu'il utilise, ainsi que les savoirs, opinions et croyances qu'il possède et qu'il suppose que possède son interlocuteur. Sa compétence* n'est plus seulement linguistique, elle est à la fois *communicative*, *discursive* et *linguistique*.

Cette notion a fait l'objet de différentes définitions, chacune témoignant de la position théorique de leurs auteurs.

Pour M. Pêcheux, le sujet du discours ne s'appartient pas, il se constitue « par l'«oubli» de ce qui le détermine » (1975 : 228). Il se produirait un phénomène d'« interpellation de l'individu en sujet de son discours [...] par l'identification (du sujet) à la formation discursive qui le domine » (*ibid.*), car le sujet est surdéterminé par des *préconstruits* idéologiques (« effet Munschausen », *ibid.* : 223),

Pour O. Ducrot, dans le cadre de ce qu'il appelle une *pragmatique intégrée*, on doit distinguer, dans le sujet qui produit l'acte de langage, un *être empirique* extérieur à tout acte de langage, un *être de discours* (le locuteur), responsable de l'énoncé, un *être de pure énonciation* (l'énonciateur*) qui détermine le point de vue de l'énoncé (1984).

Pour P. Charaudeau, dans le cadre d'une problématique de l'altérité*, le sujet du discours est, à la fois, surdéterminé – mais seulement en partie – par des conditionnements d'ordre divers, et libre d'opérer des choix lors de la mise en œuvre du discours. Il est à la fois *contraint* par les données de la situation de communication (contrat*) qui le conduisent à se comporter discursivement d'une certaine façon, et libre de *s'individualiser*, ce qui l'amène à user de stratégies*. Pour traiter

ce mécanisme complexe de la mise en discours, cet auteur propose de distinguer un *sujet* communicant* et un *sujet* interprétant* externes au dit (niveau situationnel*), un *sujet* énonciateur* et un *sujet* destinataire* internes au dit (niveau discursif*) (Charaudeau 1988 e).

En tout état de cause, il convient de considérer que le sujet du discours est un sujet composite à plusieurs titres. Il est *polyphonique* en ce qu'il est porteur de plusieurs voix énonciatives (polyphonie*). Il est *divisé* en ce qu'il est porteur de plusieurs types de savoirs dont les uns sont conscients, d'autres non conscients, d'autres encore inconscients. Enfin, il se *dédouble* dans la mesure où il est amené à jouer alternativement deux rôles de base différents : rôle du sujet qui produit un acte de langage et le met en scène en imaginant ce que pourra être la réaction de son interlocuteur, rôle du sujet qui reçoit et doit interpréter un acte de langage en fonction de ce qu'il imagine du sujet qui a produit l'acte de langage. Chacun de ces rôles conduit le sujet du discours à se livrer à des opérations différentes : d'encodage pour le premier, de décodage pour le second, les deux produisant des inférences* qui ne sont pas en tout point identiques.

► Co-énonciateur, Destinataire, Émetteur, Énonciateur, Locuteur, Sujet parlant

P. C.

Sujet énonçant ➡ Énonciateur

Sujet interprétant ➡ Récepteur

Sujet parlant

Le terme de **sujet parlant** est employé en linguistique où il désigne l'être humain qui exerce l'activité de langage. On dit alors que le sujet parlant a une compétence* linguistique, c'est-à-dire qu'il possède la capacité d'utiliser les systèmes d'une langue donnée pour construire ou reconnaître correctement les formes (morphologie), en respectant les règles de combinaison (syntaxe) et en tenant compte du sens des mots (sémantique). Mais ce terme est également employé avec un sens générique se référant à tout individu qui produit un acte de langage. Dans cet emploi ne sont précisés ni la différence qu'il convient d'établir entre les natures de ce sujet selon qu'il parle ou pense ou

entre les rôles qu'il est amené à jouer (de sujet qui produit l'acte de langage ou qui le reçoit et l'interprète), ni les opérations qu'il fait lorsqu'il s'agit de produire ou de comprendre un énoncé en situation de communication.

C'est pour répondre à ces questions que les linguistes s'intéressant au discours ont été amenés à trouver différentes dénominations dont les définitions varient en fonction des options théoriques dont les unes sont davantage orientées vers les phénomènes de l'énonciation, les autres vers ceux de la communication. De plus, et cela ne simplifie pas les choses, ces dénominations coexistent avec d'autres d'usage courant, lesquelles tantôt sont employées à la place des premières, tantôt prennent un sens particulier. Ainsi en est-il d'une part de locuteur, émetteur, énonciateur, d'autre part de récepteur, auditeur, interlocuteur, destinataire, allocutaire, co-énonciateur.

Pour essayer de classer ces termes, on proposera de les distinguer selon deux types de critères, qui d'ailleurs s'entrecroisent : (1) l'opposition entre locuteur *externe* / *interne* au discours ; (2) l'opposition *production* / *réception*.

L'opposition locuteur *externe* / *interne* au discours repose sur l'hypothèse que tout sujet parlant est susceptible d'avoir deux types d'identité : une identité sociale et une identité discursive. L'identité sociale définit le sujet parlant comme celui qui prend la parole, qui a un statut social – en tant qu'être communicant –, et qui est pourvu d'une intention communicative. L'identité discursive définit le sujet parlant comme un être de langage qui s'exprime à travers la mise en œuvre du processus d'énonciation.

L'opposition *production* / *réception* renvoie aux rôles que tiennent les partenaires d'un échange verbal lors de son déroulement. Successivement et alternativement, ils tiennent le rôle de celui qui produit un acte de langage à l'adresse d'un autre, et de celui qui reçoit un acte de langage et tente de l'interpréter.

Ainsi, malgré des emplois multiples et souvent croisés, on pourrait répartir les différents sujets du langage de la façon suivante :

Sujet	Position de production	Position de réception
<i>externe</i> (au discours)	Émetteur	Récepteur*
	Locuteur*	{ Interlocuteur* Allocutaire
	Auteur	{ Auditeur Lecteur
<i>interne</i> (au discours)	Énonciateur*	{ Destinataire* Allocutaire Co-énonciateur
	Narrateur	Narrataire
	Auteur modèle	Lecteur modèle

► Émetteur, Interlocuteur, Locuteur, Polyphonie, Récepteur, Sujet du discours

P. C.

Superstructures textuelles

Dans le modèle cognitif de textualité de T.A. Van Dijk (1981, 1984), à un *premier niveau*, un sens (représentation propositionnelle) et une valeur illocutoire (type d'acte* de langage) sont assignés aux propositions. À un *deuxième niveau*, des paquets de propositions sont, par cycles de traitement, condensés pour être stockés dans la mémoire de travail et permettre la poursuite de la construction du sens par intégration des énoncés suivants. Ces paquets forment des « macrostructures sémantiques ». L'établissement de ces regroupements sémantiques est facilité, à un dernier niveau, par la reconnaissance d'organisations conventionnelles – « structures globales de formes » (Van Dijk 1996 : 17) ou schémas de textes (Bereiter et Scardamalia 1982) – que T.A. Van Dijk propose d'appeler « **superstructures** » : « À la différence des macro-structures, elles ne déterminent pas un "contenu" global, mais plutôt la "forme" globale d'un discours [...]. Les macro-propositions, au moins celles d'un niveau assez élevé, seront organisées par les catégories schématiques de la superstructure, par exemple, le schéma narratif » (1981 : 26-27).

T.A. Van Dijk parlant de « superstructures » aussi bien à propos du récit* et de l'argumentation* que du sonnet ou du plan d'un article scientifique, la notion recouvre des unités textuelles trop différentes. Les concepts de plan* de texte et de séquence* permettent de la clarifier.

► Plan de texte, Séquence

J.-M. A.

Support d'écriture

L'analyse du discours privilégie les formes sonores, lexicales et syntaxiques, ainsi que les modalités énonciatives. Transposée dans le cadre des travaux sur l'écrit, cette approche est insuffisante car, paradoxalement, elle ignore les **supports** qui jouent un rôle important dans la communication écrite. Les historiens ont développé diverses disciplines érudites telles que l'épigraphie, la papyrologie, la paléographie où le support est un objet de connaissance. On distingue entre la *matière objective* du document, c'est-à-dire la matière physique utilisée (papier, pierre, parchemin, support électronique), la *forme du support* (livre, cahier, carnet, etc.), les *instruments* qui ont été utilisés pour écrire (plume, crayon, stylo, machine à écrire, clavier d'ordinateur, etc.), *l'écriture et ses diverses formes* (capitales, majuscules, minuscules, mais aussi polices typographiques), *l'organisation des signes d'écriture* dans le champ graphique (mise en page), et le *texte* proprement dit. Tous ces éléments, constitutifs de l'écrit, jouent un rôle plus ou moins important, plus ou moins étudié aussi dans la construction du sens : les travaux portant sur la lecture des journaux, par exemple, ont mis en évidence les fonctions dévolues à la mise en page et à l'usage des distinctions typographiques spécifiques qui structurent le discours journalistique.

DANS LE DOMAINE JURIDIQUE

Le support écrit peut, grâce à certaines marques de validation, acquérir le statut d'un acte juridique, porteur d'obligations. La tradition diplomatique décrit le processus de cette transformation : un particulier adresse au roi une requête, ce dernier lui retourne sa lettre approuvée par une mention de sa main, elle devient de ce fait un acte juridique. Le journal de passerelle utilisé dans la marine marchande

fournit un autre exemple : ce document est présenté « vierge », avant le départ du navire, à l'administration des affaires maritimes pour qu'y soit apposé un timbre. Chaque feuillet tamponné acquiert alors un statut officiel et devient le support d'écriture du commandant.

EN ANALYSE DE DISCOURS

C'est principalement dans le domaine des études portant sur les pratiques langagières au travail que les supports ont été pris en compte. Les activités d'écriture au travail s'effectuent sur des supports différenciés, variés, dépendant du type de production, des traditions de métier, des dispositifs propres aux organisations. L'inventaire des supports et leur typologie sont en soi un domaine de recherche (Cottureau et al. 1989).

D'un point de vue linguistique, les supports participent à la construction du sens des messages écrits dans la mesure où ils sont porteurs de normes discursives. Ainsi les médecins consignent certaines informations dans un cahier d'expériences et d'autres dans un cahier de laboratoire (Welfel 1994). Certains supports comme les bordereaux de production dans un atelier d'usine seront remplis dans un style fortement elliptique ; d'autres supposent des énoncés plus explicites. Pour les professionnels, la lecture, l'interprétation d'une note, d'une remarque, d'une description dépendent étroitement des supports.

D'un point de vue cognitif, la diversité des supports correspond à des usages complémentaires et simultanés : le planning des soins affiché dans un service hospitalier sera consulté à tout moment d'un simple coup d'œil, il servira de point d'appui à des échanges oraux, tandis que le boîtier, renfermant des fiches classées selon le type de soins, sera consulté individuellement (Lacoste et Grosjean 1999).

La présence et la permanence de supports écrits sur les sites de production fournissent des ressources aux agents engagés dans l'action productive. Ces **artefacts cognitifs** (Norman 1993) peuvent être accessibles à tous, ouverts, ou réservés à quelques-uns.

► Matérialité discursive, Médiologie, Plan de texte, Signature

B. F.

Surdestinataire

Concept introduit par M. Bakhtine pour désigner un tiers virtuellement présent dans l'interaction verbale, et qui se superpose au destinataire*.

Pour M. Bakhtine (1984 : 336-337) en effet, si l'énoncé a toujours un destinataire, « l'auteur d'un énoncé, de façon plus ou moins consciente, présuppose un *sur-destinataire* supérieur (le troisième) dont la compréhension responsive absolument exacte est présupposée soit dans un lointain métaphysique, soit dans un temps historique éloigné [...]. Aux époques variées, à la faveur d'une perception du monde variée, ce sur-destinataire [...] prend une identité idéologique concrète variable (Dieu, la vérité absolue, le jugement de la conscience humaine impartiale, le peuple, le jugement de l'histoire, la science, etc.) ». Ce tiers peut se manifester d'abord dans le discours intérieur, lui aussi traversé pour M. Bakhtine de *dialogisme**, lorsque par exemple on hésite devant une décision à prendre, et que l'on entre alors en discussion avec soi-même : « Notre conscience semble ainsi nous parler par deux voix indépendantes l'une de l'autre, et dont les propos sont contraires. Et, à chaque fois, indépendamment de notre volonté et de notre conscience, l'une de ces voix se confond avec ce qui exprime le point de vue de la classe à laquelle nous appartenons, ses opinions, ses évaluations. Elle devient toujours la voix de ce qui serait le représentant le plus typique, le plus idéal de sa classe » (Volochnikov 1981 : 294-295). Par conséquent, « un auteur ne peut jamais s'en remettre tout entier, et livrer toute sa production verbale à la seule volonté absolue et *définitive* de destinataires actuels ou proches [...], et toujours il présuppose (avec une conscience plus ou moins grande) quelque instance de compréhension responsive qui peut être différée dans des directions variées. Tout dialogue se déroule, dirait-on, en présence du troisième, invisible, doté d'une compréhension responsive, et qui se situe au-dessus de tous les participants du dialogue (les partenaires) » (Bakhtine 1984 : 337).

Pour S. Moirand (1988 : 458), qui a d'abord retravaillé cette notion dans le cadre des discours scientifiques, ce tiers se présente comme une sorte d'archétype de la conscience collective du domaine de référence dont l'auteur se réclame ou auquel il prétend accéder : ainsi, un universitaire qui écrit dans la presse ordinaire s'adresse non seulement

aux lecteurs habituels du journal, mais également à ses pairs, aux collègues de son université, voire aux diverses instances en position de l'évaluer, etc. Au-delà de ce domaine particulier, le *surdestinataire* serait en quelque sorte la voix du représentant le plus typique soit du groupe auquel on appartient, soit du groupe social auquel on rêve d'appartenir, et ne serait pas forcément identique d'une situation à l'autre pour un même locuteur, variant ainsi selon la diversité des communautés* discursives ou langagières que l'on croise (professionnelles, familiales, politiques, sportives...). À propos de la figure du journaliste dans les médias, on peut ainsi dégager, derrière les différentes formes de dialogisme* répertoriées, la position instable du médiateur, qui se trouve contraint de négocier, en particulier lors d'événements à caractère scientifico-politique, entre les discours prévisibles du public, la diversité des discours sources, sa propre mémoire* interdiscursive et la conscience d'un surdestinataire qui serait cet archétype du journaliste indépendant, informé et critique, conforme aux intérêts d'une société démocratique (Moirand 1999 b, 2000).

La notion de surdestinataire permet de se dégager d'une conception trop unitaire du destinataire, qui tend à confondre situation* d'énonciation et situation* de communication : le destinataire n'est pas la personne empirique physiquement ou virtuellement présente du cadre de la communication, mais un interlocuteur qui s'inscrit dans la représentation mentale de la situation d'énonciation que l'énonciateur reconstruit (consciemment ou non) en fonction de ses expériences et de son histoire discursive antérieures.

► Destinataire, Évaluation, Insécurité discursive, Interlocuteur, Mémoire discursive

S. M.

Surface discursive

La notion de *surface discursive* a été employée avec un contenu précis dans le modèle de M. Pêcheux mais elle est aussi utilisée avec une valeur très lâche.

Chez M. Pêcheux (1969), la surface discursive est « une séquence linguistique limitée par deux *blancs sémantiques*, c'est-à-dire deux silences (réels ou virtuels) correspondant au changement des conditions que représentent *l'accès au rôle de locuteur* et *la sortie hors de*

ce même rôle » (1969 : 40). La surface discursive est donc une sorte d'équivalent d'« énoncé ». Plus tard, chez M. Pêcheux et C. Fuchs (1975), la « surface discursive » est remplacée par la **surface linguistique**, ce qui permet de distinguer deux niveaux : celui des énoncés « concrets », lieu de l'illusion de complétude et d'autonomie du sens, et celui de l'**objet discursif**, que construit l'analyse du discours, un objet qui est le « résultat de la transformation de la surface linguistique d'un discours concret en objet théorique, c'est-à-dire un objet linguistiquement désuperficialisé » (1975 : 24). Cette « désuperficialisation » était opérée par l'analyse* automatique du discours.

Dans l'*usage courant* de l'analyse du discours, on parle de « surface discursive » pour opposer le corpus tel qu'il s'offre de manière immédiate et ce même corpus qui a fait l'objet d'un traitement, dont on a extrait les éléments qui sont pertinents pour une recherche donnée.

- Analyse automatique du discours, Corpus, École française d'analyse du discours

D. M.

Syllogisme

D'après la définition d'Aristote, « le syllogisme est un discours dans lequel, certaines choses étant posées, une autre chose différente d'elles en résulte nécessairement » (*Topiques* : 100 a 25). Les « choses posées » sont les **prémisses** du syllogisme, « la chose différente qui en résulte nécessairement », sa **conclusion***. Les propositions entrant dans le syllogisme sont de forme sujet-prédicat, avec ou sans négation, le terme sujet pouvant être pris selon différentes quantités (« ce », « tous les », « certains », « aucun »).

On parle de **syllogisme** lorsque le discours fait intervenir deux prémisses, et d'**inférence*** immédiate si la prémisse est unique. Par extension, le terme « syllogisme » est utilisé pour désigner un enchaînement de propositions dont la forme syntaxique et le mode d'enchaînement miment plus ou moins ceux d'un syllogisme et convergent vers une conclusion affirmée catégoriquement.

- Argumentation, Dialectique, Enthymème, Logique / discours

C. P.

Symétrique / complémentaire

- ☞ Relation interpersonnelle

Synchronisation interactionnelle ☞ Interaction

Synchronisation intersémiotique

Ce terme est employé dans le cadre des analyses de la télévision où il s'agit de rendre compte des jeux d'interaction entre l'*aspect verbal* de la communication télévisée et la *mise en images* des locuteurs montrés à l'écran.

La mise en images peut tantôt « s'aligner sur les enjeux communicationnels directs de l'échange, en assurant le suivi du verbal [...], du gestuel [...] ou des propos [...], ou bien conserver son entière autonomie [...] » (Lochard et Soulagés 1999 : 73).

Ces auteurs proposent de prendre en compte quatre types d'interaction qu'ils appellent des « types monstatifs » : « **la synchronie communicationnelle** » (*op. cit.* : 73) lorsqu'il y a coïncidence entre la prise de parole d'un locuteur et son apparition à l'image ; « **l'asynchronie communicationnelle** », lorsque le locuteur n'est plus à l'image, mais que son partenaire y apparaît » (*op. cit.* : 74) ; « **la synchronie situationnelle** » lorsqu'est montrée une scène d'ensemble qui rappelle la situation de communication dans laquelle se trouvent les interlocuteurs, d'« un *point de vue* non attribuable aux protagonistes immédiats » (*op. cit.* : 74) ; « **la synchronie thématique** » lorsque « le *sujet montrant* s'aligne sur le thème de l'énoncé en le développant ou l'illustrant » (*op. cit.* : 75).

P. C.

Synecdoque

Attestée pour la première fois dans l'*Institution oratoire* de Quintilien (1^{er} siècle), cette *figure* du discours* constitue l'un des *tropes** traditionnels de la rhétorique. Elle définit les *transferts de dénomination* entre des notions qui *s'intègrent l'une dans l'autre* : « Un terme désignant ordinairement un objet réfère à un autre objet lié au premier par une relation d'inclusion » (Meyer 1995 : 168).

UNE FIGURE PROBLÉMATIQUE

Les rapports de la synecdoque avec les autres tropes ont donné lieu à des divergences entre les théoriciens. Certains, tel le Groupe μ (1977 : 49), voient en elle la base des autres tropes que sont la métaphore* et la métonymie*, lesquelles résulteraient d'une combinaison diversifiée de synecdoques. D'autres théoriciens considèrent la synecdoque comme un *trope spécifique* reposant sur des « relations d'appartenance » (Eggs 1994 : 200). Pour la majorité des théoriciens, « la synecdoque n'est qu'une variété de métonymie » (Molinié 1992 : 317), en ce qu'elle prend place comme elle dans un *cadre isotopique*, avec cette différence qu'elle opère entre des notions non plus contiguës, mais inclusives.

Le contenu figural de la synecdoque présente une grande hétérogénéité (Le Guern 1973 : 30), du fait qu'il regroupe plusieurs rapports d'inclusion : les *relations partitives* au sein d'une entité (tout-partie), les *relations numériques* (pluriel-singulier) et *englobantes* (ensemble-composantes) entre entités, les *relations hypero / hyponymiques* (genre-espèce) structurant une catégorie notionnelle.

SYNECDOQUE ET ANALYSE DU DISCOURS

La synecdoque intéresse surtout l'analyse du discours par les *variations de dénotation* qu'elle permet dans la production des énoncés*.

La synecdoque particularisante engendre des *focalisations référentielles* qui concentrent la visée du discours (Bonhomme 1987 : 166). Dénotant une collectivité par un élément représentatif, la synecdoque du nombre [singulier / pluriel] produit des *effets d'exemplarisation* qui promeuvent « l'unité au rang d'excellence » (Morier 1975 : 1117) : « Le Romain est le plus beau soldat de l'histoire » (Michelet). Dénotant un élément par l'une de ses parties constitutives [partie / tout], la synecdoque crée également des « *effets de gros plan* » (Morier 1975 : 1110) : « Nous poursuivons dans l'air cent ailes bigarrées » (Hugo).

La synecdoque généralisante [tout / partie, ensemble / composantes...] est source de *dilutions référentielles* qui donnent une portée plus synthétique aux énoncés (Bonhomme 1987 : 187). Ainsi quand quelques individus (policiers) faisant partie d'une institution (la police) sont dénotés par cette dernière : « La Police était venue chez Esther » (Balzac). Pour le Groupe μ (1970 : 113), « la synecdoque géné-

ralisante confère au discours une allure abstraite ». Selon C. Fromilhague (1995 : 62), elle forme « l'un des modes d'expression de l'hyperbole ». La synecdoque généralisante contribue surtout à l'*amplification dénotative* qui caractérise certains types de discours : *style épique* (« Le Parthe boira la Saône ou le Germain le Tigre », Virgile), *narrations dramatiques* (« Le pauvre petit corps de la mourante apparut. [...] Oh ! ce massacre de l'enfance ! », Zola), *titres de la presse* (« Sait-on encore filmer la vieillesse comme De Sica ? », *Le Monde*).

► Métaphore, Métonymie, Trope

M. B.

T

Taxème ☞ Relation interpersonnelle

Terme

Le **terme**, appelé également **unité terminologique**, est une unité lexicale, à fonction dénominative, qui se trouve définie en relation avec d'autres unités du même type au sein d'un domaine d'activité étroitement délimité. Par exemple, une unité lexicale telle que *dépression* a une acception non terminologique qui correspond à « enfoncement sous l'effet d'une pression », et des acceptions terminologiques dans les domaines géographique, météorologique, médical et économique; elle appartient donc au *vocabulaire** de la géographie, de la météorologie, etc. L'usage de termes peut être considéré comme un indice de *spécialité**, bien que la pénétration d'objets techniques dans notre univers familier incite le locuteur profane à en user. En outre, à partir de la notion de **mot clé**, définie parfois en fonction d'un calcul de fréquence, les analyses de discours qui ont opté en faveur d'une entrée lexicale ont construit un outil indispensable, le *mot pivot**.

Dans le cadre de l'analyse du discours, la distinction entre mot et terme est opératoire dans la mesure où tout *terme* étant une unité lexicale forgée conformément aux règles morphologiques en vigueur dans la langue il ne se distingue d'un *mot* ordinaire que par une spécification d'emploi. Ainsi n'est-ce qu'en vertu d'un critère énonciatif que l'on peut sélectionner le sens approprié dans une situation donnée.

► **Mot, Spécialité (discours de - / langue de -), Vocabulaire / lexique**

F. C.-B.

Terminologie

On désigne par **terminologie** l'ensemble des mots et expressions, pourvus de leur définition, par lesquels une discipline scientifique ou technique réfère aux notions qui la constituent. « Terminologie » est parfois synonyme de « nomenclature », quoique ce dernier mot renvoie plus à un ensemble systématisé de formes (cf. « la nomenclature de la chimie constituée par Lavoisier »). On le distinguera de « *vocabulaire** » employé par les lexicologues à des fins descriptives (cf. « le vocabulaire de l'aviation »). On peut le rapprocher aussi du syntagme utilisé notamment en didactique des langues : *langue de spécialité** (pour une synthèse, voir Cabré 1998).

ACTIVITÉ TERMINOLOGIQUE

Fondée par E. Wüster (1968, 1974, 1979) et fortement influencée par l'école soviétique, en particulier D.S. Lotte, la terminologie tente de répondre aux besoins de plus en plus croissants d'une communication sans ambiguïté entre les spécialistes d'une science ou d'un domaine technique, à l'intérieur d'une langue et entre les langues. Elle cherche donc, comme la logique classique, à contourner les « imperfections » des langues naturelles. Son point de départ est *descriptif et onomasiologique* : discrimination et articulation des domaines d'activités, inventaire et organisation des notions (ou concepts), relevé des termes qui leur correspondent, mise en forme de leurs relations. Le but est de construire des définitions dénotatives* spécifiques. Son point d'arrivée est *pratique* : proposition de terminologies intralinguistiques évitant la polysémie et la synonymie, établissement de dictionnaires pluri-lingues (c'est l'activité **terminographique**), équipement terminologique des langues qui ne possèdent pas les termes d'un domaine ou d'une technique. La tâche des terminologues peut donc varier énormément d'un pays à l'autre selon les besoins et les politiques linguistiques.

L'unité de la terminologie, le **terme***, est un mot (**terme simple**) ou groupe de mots (**terme complexe**) désignant de manière univoque une **notion** (ou **concept**) à l'intérieur d'un **domaine d'activité**. La « notion » est une unité de pensée constituée d'un ensemble de caractères attribué à un objet ou à une classe d'objets (elle peut se réaliser par un symbole non-linguistique). La terminologie pratique une démarche onomasiologique qui part des notions supposées et recherche les mots qui la traduisent ou qui pourraient la traduire dans

une ou plusieurs langues, avec une priorité donnée à la notion qui, universelle, peut se réaliser identiquement (par un seul terme) dans n'importe quelle langue. De par ses ambitions et les enjeux socio-économiques et géopolitiques qui sont en cause, l'activité terminologique s'effectue en relation étroite d'une part avec les spécialistes des domaines concernés, d'autre part avec les grands organismes nationaux et internationaux de normalisation (Norme ISO, INFOTERM...).

SOCIOTERMINOLOGIE

Les apories liées aux effets dérivés des visées normalisatrices et utilitaires de la terminologie ont amené la constitution d'une **socioterminologie** (Gaudin 1993) qui, constatant que les frontières entre domaines scientifiques et techniques sont poreuses et s'intéressant aux pratiques langagières effectives de leurs acteurs, prend en compte les discours d'interface entre sciences et techniques comme entre savants et profanes, considère les variations entre l'oral et l'écrit à l'intérieur des domaines, étudie les effets de la pluralité des langues en contact. Elle prend également comme objet les activités terminologiques et terminographiques elles-mêmes. De ce point de vue elle est *une analyse critique du discours de la terminologie*.

► **Mot, Spécialité (discours de - / langue de -), Vocabulaire / lexique**

B. G.

Terrain

Ce terme est employé par plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales. Il désigne les situations ou les lieux empiriques où le chercheur va collecter des données, construire ses corpus. On parle de **disciplines de terrain**, par opposition à des disciplines spéculatives.

EN ETHNOLOGIE

L'ethnologie ne peut pas se concevoir sans terrains : c'est autour de cette question que la discipline s'est constituée. Elle a développé des méthodes d'observation participante grâce auxquelles les chercheurs tentent de s'immerger dans les communautés étudiées. Longtemps réservées à des contrées lointaines et à des cultures très différentes des nôtres, ces méthodes de terrain ont été progressivement adaptées au domaine français et, en particulier, au terrain urbain.

EN SOCIOLINGUISTIQUE

La sociolinguistique peut être considérée comme une forme de linguistique de terrain. Elle ne peut s'exercer sans avoir recours à des observations de situations sociales effectives, quelle qu'en soit la nature : espaces publics, familles, réunions associatives, situations de travail, écoles, etc. Les données sont recueillies dans des situations sociales réelles. Elles ne sont pas auto-construites par introspection comme le font les linguistes structuralistes ou formalistes. La présence du chercheur sur le terrain permet d'avoir accès à des faits linguistiques et discursifs qu'il n'aurait pu inventer. C'est le cas des mélanges de langue ou de langues approchées en situation multilingue. C'est aussi le cas de l'ensemble des dialogues qu'aucun linguiste ne pourrait reconstituer par auto-analyse.

Le sociolinguiste américain W. Labov a clairement explicité, sous l'appellation « paradoxe de l'observateur », la position particulière dans laquelle se trouve le linguiste de terrain : il essaie d'avoir accès aux formes de langage, aux types de discours les plus vernaculaires, les plus authentiques, à ceux que produisent les locuteurs en dehors de la présence de l'observateur, mais en présence dudit observateur. De nombreuses réflexions méthodologiques ont essayé de contourner ce paradoxe. Il s'agit de rapprocher l'observateur des acteurs du terrain. Soit en en faisant une seule et même personne : le linguiste est aussi membre de la communauté observée, comme l'entreprend W. Labov dans son étude du ghetto de Harlem (1978). Soit le linguiste devient un membre de la communauté grâce à une immersion et un temps d'observation long sur le terrain. C'est la position des ethnologues qui passent plusieurs mois voire plusieurs années sur leurs terrains de façon à comprendre de l'intérieur les cultures et langues étudiées.

LA CONSTRUCTION DU TERRAIN

Les « terrains » ne sont pas que des lieux objectifs et extérieurs au chercheur. De même qu'il construit ses données à partir des matériaux bruts qu'il recueille, le chercheur doit *construire son terrain*, c'est-à-dire prendre un ensemble de décisions : choisir les lieux les plus pertinents au regard de sa problématique, convaincre l'ensemble des acteurs concernés, expliquer le sens de sa présence, obtenir des autorisations quand, comme c'est le cas dans les situations de travail, le

chercheur se trouve dans des lieux régis par le droit privé, construire ses observations (quand ? où ? combien de temps ? avec qui ?), décider des méthodes de recueil des données : écrire sur un petit cahier à la manière des ethnographes, enregistrer avec un magnétophone, équiper les acteurs avec des micro-cravates, placer des caméras vidéo.

► Corpus

J. B.

Territoire Face

Texte

Au livre IX de l'*Institution oratoire*, Quintilien parle du **texte** dans le cadre de la *composition*, c'est-à-dire de l'*invention* (choix des arguments), de l'*élocution* (mise en mots) et de la *disposition* (mise en ordre ou plan du texte) réunies. Il emploie deux mots : *textus* et *textum*. Le *textus* (IX, 4, 13) est proche de la « bele conjointure » médiévale, traduction du latin *junctura* de l'*Ars poetica* d'Horace, c'est-à-dire de « ce qui réunit, rassemble ou organise des éléments divers et même dissemblables [...], ce qui les transforme en un tout organisé » (Vinaver 1970). Le mot *textum* (IX, 4, 17), quant à lui, est plus proche de l'« infinie contexture de débats » de Montaigne (*Essais*, Livre II), c'est-à-dire de l'idée de composition ouverte et moins achevée. Le texte est ainsi défini, dès l'origine, tant par son unité que par une ouverture qui depuis a été théorisée comme **transtextualité** par G. Genette (1979, 1982, 1987). Ce dernier distingue utilement le **paratexte*** (qui entoure matériellement le texte), le **métatexte** et l'**épi-texte*** (commentaires d'un texte dans et par un autre), l'**intertexte*** (citation, allusion à un autre texte), l'**hypertexte** (au sens de reprise, pastiche et parodie) et enfin l'**architexte** (genres* de discours et modèles de textualité comme le récit*, la description*, le commentaire et les différentes formes de mise en scène de la parole).

PROBLÈMES DE DÉFINITION

Le mot « texte », en dépit d'une définition courante : « tout discours fixé par l'écriture » (Ricœur 1986 : 137), ne renvoie pas prioritairement à l'écrit. Opposer *texte écrit* à *discours oral* réduit la distinction au support ou média et dissimule le fait qu'un texte est, la

plupart du temps, *plurisémiotique**. Une recette de cuisine, un placard publicitaire ou un article de journal, un discours politique, un cours universitaire ou une conversation, ne comportent pas que des signes verbaux, ils sont également faits de gestes, d'intonations et d'images (photographies et photogrammes, dessins et infographies). D'autre part, il est préférable de distinguer **texte** et **discours*** comme les deux faces complémentaires d'un objet commun pris en charge par la *linguistique textuelle* – qui privilégie l'organisation du cotexte et la cohésion comme cohérence* linguistique, « *Textverknüpfung* » (Stierle 1977 : 172) – et par l'*analyse de discours* – plus attentive au contexte* de l'interaction verbale et à la cohérence comme « *Text-zusammenhang* » (*id.*).

La définition du concept de texte a d'abord été grammaticale et typologisante. Pour les grammaires* de texte, un texte est une « séquence bien formée de phrases liées qui progressent vers une fin » (Slakta 1985 : 138). Ces différentes affirmations ont largement été critiquées car il n'est pas sûr qu'on puisse partir ainsi de l'unité phrase, et encore moins sûr que les grammaires de texte soient un jour capables de générer les suites « bien formées » en question. La grammaticalisation des textes a échoué, comme la volonté d'établir des typologies (Werlich 1975, Adam 1992, 1999). Le texte s'est avéré être une unité trop complexe pour être enfermée dans des typologies et pour que la seule cohésion ou cohérence linguistique puisse rendre compte de ce qui fait son unité. S'il existe des règles de bonne formation, ces règles sont certainement relatives aux genres de discours, c'est-à-dire à des pratiques sociodiscursivement réglées.

TEXTE ET CONTEXTE

On comprend que M.A.K. Halliday et R. Hasan aient défini le texte comme une *unité d'usage de la langue dans une situation d'interaction* et comme une *unité sémantique* : « *A text is best thought of not as a grammatical unit at all, but rather as a unit of a different kind : a semantic unit. The unity that it has is a unity of meaning in context, a texture that expresses the fact that it relates as a whole to the environment in which it is placed* » (1976 : 293). En insistant, d'autre part, sur le fait qu'un texte ne se définit absolument pas par sa longueur (une phrase proverbiale, un dicton ou plusieurs volumes sont des textes au même titre que « Défense de fumer » ou « À vendre »), on

relativise la question de la phrase comme unité de base de la textualité. Il est certainement préférable, à la suite de H. Weinrich (1973 : 13 et 198), de définir le texte comme une *suite signifiante (jugée cohérente) de signes entre deux interruptions marquées de la communication*. Cette suite, généralement ordonnée linéairement, possède la particularité de constituer une totalité dans laquelle des éléments de rangs différents de complexité entretiennent les uns par rapport aux autres des relations d'interdépendance. La *phrase* n'est qu'un palier (morphosyntaxique) d'organisation, situé entre signes et propositions, d'une part, et périodes*, paragraphes, séquences* et parties d'un plan* de texte, d'autre part. Cette organisation du texte en système – c'est-à-dire complexe de déterminations, réseau de valeurs textuelles (Weinrich 1973 : 13) – ne fournit qu'un (pres/pré)sentiment d'unité, un *effet de texte* ainsi que les bases linguistiques facilitant l'établissement d'un sens configurationnel* et la détermination d'une visée argumentative (macro-acte* de langage). Le jugement définitif de cohérence résulte de l'articulation du texte avec le contexte socio-pragmatique de l'interaction, c'est-à-dire avec sa dimension discursive englobante.

► Cohérence, Configuration, Grammaire de texte, Linguistique textuelle, Macro-acte de langage, Schématisation

J.-M. A.

Thème / rhème

Cette distinction apparaît dans les travaux de l'École de Prague à la fin des années 20 chez V. Mathesius. Elle est reprise dans la *Perspective Fonctionnelle de la Phrase* fondée sur la progression thématique et la dynamique communicative de ce qu'on a appelé « le second cercle de Prague » (Firbas 1964, Danes 1974) avant d'être largement développée dans le domaine français dans les années 70 (Slakta 1975, Adam 1977, Combettes 1978 et 1983). La distinction du **Thème** et du **Rhème** ne doit être confondue ni avec l'approche *syntaxique* Syntagme nominal (SN)/Syntagme verbal (SV), ni avec l'approche *propositionnelle* (Halliday et Hasan 1976). Elle est en effet centrée, d'une part, sur le degré *d'informativité et de dynamique communicative* à l'intérieur d'une phrase et, d'autre part, sur la *grammaire des enchaînements phrastiques*.

La Perspective Fonctionnelle de la Phrase met l'accent sur la progression de l'information : la structure canonique de base (niveau *syntaxique* des syntagmes) détermine un certain nombre de places pour les unités (niveau *sémantique* des actants) et organise l'information et la communication. Les places de début (Thème), de milieu (transition) et de fin de phrase (Rhème) possèdent un degré différent de dynamisme communicatif : du plus bas degré pour le Thème (ce dont on parle) au plus haut degré pour le Rhème (ce qu'on dit du Thème).

La progression thématique rend surtout compte des *enchaînements transphrastiques** d'un texte en explicitant sa cohésion* et sa progression transphrastiques. Trois grands types de progression thématique, la plupart du temps mêlés à l'intérieur d'un même texte, peuvent être dégagés :

- *La progression à thème constant* : un même thème est repris d'une phrase à l'autre et associé à des rhèmes différents : « Quelques lieux de commerce permettent aux amateurs de livres de se rencontrer librement dans le calme. Des lieux où l'on trouve les nouveautés le jour de leur parution. Des lieux où l'on peut parler des livres à des gens qui les ont lus. Où chacun est en mesure de se constituer sa propre bibliothèque » (J. Lindon).

- *La progression linéaire simple* : le thème d'une phrase est tiré du rhème de la phrase précédente ; le verbe de la transition peut également être nominalisé dans une phrase suivante : « Sur la mer, il y a un bateau – dans le bateau, il y a une chambre – dans la chambre, il y a une cage – dans la cage, il y a un oiseau – dans l'oiseau, il y a un cœur... » (M. Schwob, *Le Livre de Monelle*, cité par Slakta 1975).

- *La progression à thèmes dérivés* : elle s'organise à partir d'un thème dont différents sous-thèmes sont développés : « Les deux admirables récits qui composent ce livre sont parmi les plus caractéristiques du génie de H. James parce que centrés sur le secret et sur la mort. *L'Autel des morts*, écrit à Londres en 1894, évoque un événement déterminant de la vie de James. *Dans la cage* date de 1898 et évoque la période à laquelle James se retire à Rye, un village du sud de l'Angleterre » (Stock, collection « Bibliothèque cosmopolite »).

► Cohérence, Transphrastique

P. L.

Topologie discursive

En analyse du discours, ce concept, récent et programmatique (Beacco et Moirand 1995 a), est à interpréter en contraste avec celui de type* de discours, au moyen duquel on se propose classiquement de caractériser les types ou les genres de discours par une classification fondée sur des traits distinctifs intrinsèques. Ces classifications, effectuées sur la base de critères d'origines théoriques multiples, se sont souvent révélées peu satisfaisantes, pour leurs promoteurs mêmes, parce qu'elles ne bloquent pas les catégorisations croisées (Adam 1999 : 81-84). De plus, l'objet de l'analyse du discours n'est pas fondamentalement de nature typologique, puisqu'il s'agit de construire des modèles de relations entre la discursivité et ses extériorités, ou au moins de décrire les formes de « l'intrication d'un mode d'énonciation et d'un lieu social déterminés » (Maingueneau 1995 a : 7-8).

L'origine de ce concept est à rechercher dans les premiers travaux de l'École* française d'analyse du discours, perspective théorique dans laquelle les discours sont caractérisés par leur localisation relative dans des espaces ou champs* discursifs. En effet, on pose que les formations* discursives organisent un espace de places* ou de positions (Haroche et al. 1971) d'où les discours sont produits et mis en circulation dans des relations antagonistes, qui sont celles précisément des dispositifs idéologiques des formations sociales. Par ces positionnements, il devient possible de caractériser les formes discursives relativement les unes aux autres, sans tenir compte d'autres repérages possibles, comme les genres discursifs ou les situations de communication, jugés trop de surface.

Une perspective topologique sur la discursivité consiste à construire un système de repères des discours qui soit de niveau inférieur à celui des formations discursives, celui des communautés* de communication et des événements de communication qui les caractérisent, donnant ainsi une assise de nature sociolinguistique à l'étude de discours considérés isolément ou envisagés comme vecteurs de représentations idéologiques. La topologie des discours se structure par rapport aux communautés* discursives, en particulier par rapport aux caractéristiques de celles-ci relativement aux formes des circulations de discours qu'elles organisent et qui les constituent. Un premier repérage est celui de la distinction entre circulation *interne* des discours et

circulation *vers l'extérieur* d'une communauté discursive donnée (on a pu parler de discours ouverts ou fermés* : Maingueneau 1992 : 122). Pour les communautés scientifiques, par exemple, on dira que certains genres (articles de revues spécialisées, mémoires, thèses...) sont destinés aux pairs, en interne, et que d'autres visent des lectorats extérieurs selon des finalités distinctes : transmission didactique des connaissances (manuels d'enseignement), diffusion des connaissances (traités, encyclopédies, articles des périodiques de vulgarisation scientifique), information scientifique (comptes rendus d'événements scientifiques, sous forme de reportage ou d'articles *ad hoc*). Positionnés de la sorte, les discours vers l'extérieur peuvent être décrits de manière différentielle (Beacco 1999), tout en étant envisagés dans leurs conditions de production, de circulation et de réception propres.

Cette structuration de l'espace discursif s'opère au moyen d'autres paramètres, permettant par ailleurs de décrire les communautés discursives, comme la hiérarchie des genres de discours produits / reçus dans une communauté discursive, le caractère (ou non) de marchandise des textes mis en circulation, la forme des relations entre scripteurs et auditoires, l'accès restreint ou le caractère public des documents, les relations intertextuelles exhibées ou effectives (par exemple, la chaîne intertextuelle de la constitution de l'information médiatique). L'examen de ces caractéristiques permet de localiser des discours au sein et hors de leur communauté d'origine et par rapport à d'autres. Ainsi des communautés discursives à dominante économique (entreprises, administrations...), organisées pour la production de biens et de services, présentent une forte hiérarchisation des places et des genres (rédacteur vs signataire) et l'accès à certains écrits est confidentiel (documents réservés), toutes caractéristiques locales qui constituent des conditions de production, de circulation et de réception qui peuvent contraindre ou modeler les formes des énonciations singulières. Cette structuration interne et la forme des truchements vers l'extérieur ne sont pas de même nature pour des communautés à dominante idéologique (politique, religieuse...), par exemple.

La topologie de l'espace médiatique est spécifique en ce que celui-ci organise un marché des textes, où se construit l'information et qui peut constituer tout autant un lieu de confrontation d'opinions et de valeurs. Le champ des médias et de l'édition, où l'on fait commerce de textes, a créé des genres qui lui sont spécifiques (talk-shows, repor-

tages, éditoriaux, interviews...). Mais ces communautés médiatiques et éditoriales tirent parti de tout événement discursif se produisant dans les autres communautés et donc créent circulations et positionnements* intertextuels complexes.

Cette topologie des champs discursifs permet d'adosser les descriptions linguistiques de régularités discursives à des places, qui ne sont ni idéologiques ni sociologiques, mais qui permettent cependant de problématiser la description des discours, car elles sont en mesure d'éclairer directement des choix énonciatifs particuliers et d'assurer des mises en regard contrôlées des productions verbales entre elles.

► **Médiologie, Typologie des discours**

J.-C. B.

Topos

Le mot **topos** (au pluriel *topoi* ou *topoi*) est emprunté au grec, il correspond au latin *locus communis*, d'où est issu le français *lieu commun*. (1) Fondamentalement, un topos est un élément d'une topique, une topique étant une heuristique, un art de collecter les informations et de faire émerger des arguments. (2) Un topos est un schème discursif caractéristique d'un type d'argument. L'époque contemporaine a ajouté de nouvelles acceptions à ces sens de base.

LE TOPOS COMME QUESTION TOPIQUE

Une **topique** est un système empirique de collecte, de production et de traitement de l'information à finalités multiples (narrative, descriptive, argumentative), essentiellement pratiques, fonctionnant dans une communauté relativement homogène dans ses représentations et ses normes. Les topiques expriment une ontologie populaire oscillant entre le cognitif et le linguistique. Elles connaissent différents degrés de généralité, la plus générale ayant la forme « qui a fait quoi, quand, où, comment, pourquoi... ». C'est en ce sens qu'on parle du topos (ou du lieu) de la personne, de l'objet, etc.

Chacune de ces questions se divise en sous-questions. Ainsi, l'examen de la personne se fait sous la question « qui ? » et admet les sous-questions sur le nom, la famille, la nation, la patrie, le sexe, l'âge, l'éducation, la formation, la constitution physique, les dispositions caractérielles et les états émotionnels, le genre de vie, la profession,

les prétentions et idéaux, les activités générales et professionnelles, les types de discours tenus... (d'après Quintilien : V, 10, 135). L'ensemble des réponses à cette gamme de questions permet de construire des portraits argumentatifs. Ces sous-catégories correspondent aux lignes de structuration d'une doxa*, conglomérat d'endoxon (stéréotypes*, clichés, lieux communs).

Comme auxiliaire de recherche des arguments, le locuteur utilise la technique topique dans les circonstances suivantes. Si je suis avocat, étant donné une question (« Mon client a-t-il fraudé le fisc ? »), comment puis-je trouver les arguments capables de soutenir la réponse négative (« Non, pas vraiment ») que de par ma fonction je suis tenu d'assumer ? Si, dans l'exposé déductif, la conclusion semble déduite des arguments, dans la recherche de justification la conclusion est donnée (« Mon client est le plus innocent possible ») et les *topoi* sont les instruments permettant de trouver des arguments soutenant cette conclusion.

Catégorisation topique. Schématiquement, la technique argumentative utilisant l'endoxon procède par catégorisation : (1) *Question débattue* : « Martin a-t-il commis ce crime horrible ? » (2) *Catégorisation* : par exemple, l'application de la sous-question topique « Nation ? » permet de dégager l'information : « Martin est Syldave ». Or, à la catégorie « Syldave », sont attachés des prédicats endoxaux du type « Les Syldaves sont comme ça », dotés d'une orientation argumentative particulière. Cette réponse est entendue comme un argument allant dans le sens de l'innocence / la culpabilité de Martin, par le mécanisme suivant. (3) *Endoxon sur les Syldaves* : « Les Syldaves sont d'un naturel paisible / sanguinaire ». (4) *Application du prédicat endoxal* attaché à la catégorie à l'individu membre de la catégorie : « Martin est (certainement) d'un naturel paisible / sanguinaire ». (5) *Conclusion* : « La culpabilité de Martin est peu plausible / très plausible ».

D'autres questions topiques posées à propos de Martin pourraient fournir d'autres orientations, éventuellement contradictoires avec la première.

D'autres topiques correspondent à des **domaines spécifiques**. Par exemple, la topique de la délibération politique est constituée par l'ensemble des questions qu'il convient de se poser avant de prendre la décision d'adopter ou de rejeter une mesure d'intérêt

général : « Cette mesure est-elle légale, juste, honorable ? opportune ? utile ? nécessaire ? sûre ? possible ? facile ? agréable ? Quelles en sont les conséquences prévisibles ? » (d'après Nadeau 1958 : 62). L'examen d'exemples concrets montre aisément que la **robustesse** et la **simplicité** du système topique en font un instrument particulièrement efficace.

Par extension, on appelle également « topos » le discours développant une réponse à une question topique. Le terme se charge alors d'un contenu substantiel.

Les topiques connaissent des variantes d'usage, qui leur permettent de servir différentes finalités. Par exemple, la topique délibérative peut être mise sous la forme (1) *interrogative* : « Si vous cherchez à savoir si telle mesure est ou non recommandable, alors demandez-vous ceci : est-elle juste, nécessaire, réalisable, glorieuse, rentable, aura-t-elle des conséquences positives ? » ; la topique est utilisée comme une heuristique ; (2) *prescriptive* : « Si vous voulez recommander une mesure, faites cela ! C'est-à-dire montrez qu'elle est juste, nécessaire, etc. » ; (3) *constative* : « Le discours montre que la mesure est juste, nécessaire, glorieuse ; (mais) il ne dit rien sur ses conséquences et sur les modalités pratiques de sa réalisation ». Sous cette forme, la topique sert à l'analyse, éventuellement à la critique d'un discours.

LE TOPOS COMME SCHÈME D'ARGUMENTS

Selon une définition d'inspiration logique, un topos est un schème capable de formaliser et donc de générer des argumentations concrètes.

Dans la formulation d'Aristote, un topos est « ce sous quoi tombe une multiplicité d'enthymèmes* » (*Rhétorique* : 2, 26, 1403 a 17). Ces topoï ne se constituent pas en topique systématique du type précédent. Ils correspondent assez bien aux types d'argumentations*. Exemples :

- **Topos « à plus forte raison » (« a fortiori »)** : (1) Si « P est O » est plus vraisemblable (plus recommandable...) que « E est O », et si « P est O » est faux/n'est pas vraisemblable, alors « E est O » est faux/pas vraisemblable. (2) Argumentation fondée sur ce topos : « Si les professeurs ne savent pas tout, à plus forte raison les élèves ».

- **Topos des contraires** : (1) « Si A est B, alors non-A est non-B ».

(2) Argumentation fondée sur ce topos : « Si je ne t'ai servi à rien pendant ma vie, au moins que ma mort te soit utile ».

Ce schéma peut être spécifié dans un thème ou dans un domaine discursif. Au topos formel « à plus forte raison », spécifié dans le genre discours de consolation, correspond la forme semi-abstraite : « Le fait que "La mort ne doit pas toucher les jeunes gens" est plus acceptable (plus normal...) que "La mort ne doit pas toucher les gens âgés" ; mais vous savez qu'autour de vous bien des jeunes gens sont morts ; acceptez donc la mort ». Cette forme est sous-jacente à l'énoncé « D'autres sont morts bien plus jeunes », supposé inciter les mourants âgés à la résignation et consoler les vivants de la perte d'un proche.

Le topos peut correspondre à une argumentation complète, qu'il s'agit simplement d'énoncer à l'instant judicieux : « Tu dis que tu as été condamné à tort (que ce qui t'arrive est injuste...) et je te crois. Le Christ est l'Innocent par excellence. Or le Christ a accepté une mort injuste. Tu dois donc accepter cette injustice ».

Une fois trouvé et correctement adapté au cas, il reste encore à amplifier le topos. Éventuellement, le discours se détachera de son contexte de production argumentatif pour devenir descriptif et littéraire.

DANS LA THÉORIE DE « L'ARGUMENTATION DANS LA LANGUE »

Dans cette théorie défendue par O. Ducrot et J.-C. Anscombe, les topoï sont des **principes généraux, communs**, « présentés comme acceptés par la collectivité » (Ducrot 1988 : 103), mettant en relation **graduelle** des propriétés (prédicats ou échelles) elles-mêmes graduelles (1988 : 106). « Plus on s'élève dans l'échelle P, plus on s'élève dans l'échelle Q. » Le topos noté <+/- P, +/- Q> correspond à quatre formes distinctes, parmi lesquelles « -P, +Q : Moins on a de temps, plus on se dépêche ». Ces topoï sont invoqués dans l'analyse d'enchaînements comme « Il est / il n'est que huit heures, dépêchons-nous / inutile de nous dépêcher ». Le concept est à comparer à celui de **stéréotype** en sémantique.

EN ANALYSE LITTÉRAIRE

Le concept a été réintroduit par E.R. Curtius pour désigner une donnée substantielle (thème, matière, « argument*»), permanente,

amplifiable et adaptable, ou même d'« archétype, [...] représentation du subconscient collectif au sens où l'entendait C.G. Jung » (Curtius 1948/1956 : 180). Par exemple, l'association « le vieillard et l'enfant » constitue en ce sens un topos, toujours exploité dans les publicités sur la gestion de patrimoine. Ce thème peut permettre de remplir une case discursive obligée. Ainsi, l'évocation d'éventuels contre-exemples ou même à la réfutation desquels on déclare se soumettre docilement par avance, est un **topos de clôture** des exposés scientifiques. Dans tous les cas, l'utilisation du topos appelle les lieux* communs. Ces propositions ont été à l'origine d'un vaste courant de recherche sur les topoï, notamment en Allemagne.

On constate que, dans tous les cas, les définitions des topoï vont d'un **pôle formel** jusqu'à un **pôle substantiel**. Ils sont toujours caractérisés par leur **plausibilité** inhérente, qui se communique aux discours dans lesquels ils entrent, que les topoï soient expressément cités, qu'il y soit fait **allusion** ou qu'ils constituent le **schéma** donnant sa cohérence au discours.

► **Argumentation, Doxa, Rhétorique, Stéréotype**

C. P.

Tour de parole

Le **tour de parole** est la contribution d'un locuteur donné à un moment donné de la conversation ; cette notion équivaut donc à ce qu'on appelle au théâtre des répliques*. Les tours de parole des différents locuteurs s'enchaînent selon un système d'alternance. En analyse* conversationnelle, le tour de parole constitue l'unité essentielle d'organisation des productions orales dialoguées.

Dans leur article fondateur de 1978, H. Sacks, E. Schegloff et J. Jefferson formulent les règles de l'alternance des tours de parole dans la conversation (« *turn taking* »), règles dont l'application permet d'éviter les silences et de réduire les chevauchements de parole : (1) Le locuteur dont c'est le tour sélectionne le locuteur suivant par des indices de nature syntaxique, prosodique, gestuelle et/ou posturale. (2) S'il n'a sélectionné personne au moment où il laisse la parole, un successeur peut s'auto-sélectionner. Dans ce cas, si deux candidats au tour démarrent en chevauchement, c'est le premier à s'être auto-sélectionné qui acquiert les droits sur le tour. (3) Si le locuteur en cours

n'attribue pas le tour et que personne ne s'auto-sélectionne, le locuteur dont c'était le tour continue.

Le tour de parole est une « réalisation interactive » (Bange 1992), non seulement en raison des règles d'alternance et d'allocation qui le régissent, mais dans sa construction même, comme en rend compte la notion d'*ajustement* (orientation ou formatage) *en fonction du récepteur* (« *recipient design* »), qui désigne les aspects multiples par lesquels le locuteur construit son tour de façon à s'ajuster à ses interlocuteurs (Sacks, Schegloff et Jefferson 1978 : 43).

Les tours de parole sont constitués d'unités, les unités composant le tour (« *turn constructional units* »), séparées par des **points de transition** marquant des lieux possibles d'abandon du tour par le locuteur en place. Ces unités et ces points de transition ne correspondent pas toujours à des unités syntaxiques complètes, ce sont des unités interactives qui font aussi intervenir les données prosodiques et rythmiques propres à l'oral ainsi que les données non-verbales. Leur description méticuleuse, telle celle effectuée par C. Goodwin (1981), met en lumière la collaboration étroite existant entre le producteur et les récepteurs d'un tour de parole, le tour de parole du locuteur se construisant sous le pilotage de son récepteur, en particulier à travers le phénomène de la régulation*. Ces études conduisent à chercher à formuler aujourd'hui une « grammaire » de l'interaction (Ochs, Schegloff et Thompson 1996) qui permette de rendre compte de l'organisation d'un flux de parole en tours. Cette grammaire cherche à se tenir dans une relation de détermination réciproque avec l'organisation des tours de parole. Ainsi les contingences de l'organisation en tours la façonnent et, tout à la fois, elle influence et façonne le tour, que ce soit dans une occasion donnée ou de façon plus globale puisque les propriétés grammaticales d'une langue peuvent contribuer à l'organisation de l'alternance des tours de parole dans cette langue (Schegloff 1996 : 56, Mondada 1999).

Différents types d'incidents peuvent se produire dans le fonctionnement du système des tours. Tout d'abord, les **chevauchements de parole** (« *overlaps* »), le plus souvent rapidement résolus par abandon d'un des concurrents, ou au contraire les **blancs** (« *gaps* ») au moment du passage du tour. L'alternance peut aussi être dérégulée par des **interruptions**. Celles-ci peuvent être dues à l'anticipation erronée d'une fin de tour là où il ne s'agit que d'un point de transition au sein

d'un tour; elles peuvent au contraire être effectuées en tant que telles, et donc en l'absence de tout indice d'abandon du tour par le locuteur en place. Signalons que la définition précise de ces deux types d'incidents pose différents problèmes : par exemple celui des régulateurs*, qui sont souvent produits en chevauchement, ou celui des prises de parole relevant de ce qu'E. Schegloff (2000) appelle « l'accès conditionnel au tour » (« *conditional access to the turn* »), telles que les soufflages ou les productions en chœur.

La question des tours de parole révèle enfin toute sa complexité dès que la situation d'interlocution n'est plus duelle. Les situations à participants multiples voient en effet se multiplier les cas d'intrusion (le locuteur A dont c'est le tour sélectionne le locuteur B, mais c'est le locuteur C qui enchaîne) et de **construction collaborative** des tours de parole par des locuteurs différents (différents articles dans Sacks 1992, Kerbrat-Orecchioni et Plantin éds 1995). Avec l'augmentation du nombre de participants augmentent aussi les cas de négociations* des tours.

► Analyse conversationnelle, Régulateur

V. T.

Trajet thématique

L'expression de **trajet thématique** apparaît, dans le champ de l'analyse de discours du côté de l'histoire, au début des années 80. Elle est associée, dans les travaux de l'historien linguiste sur les langages du XVIII^e siècle et de la Révolution française (Guilhaumou 1981, 1984), à une nouvelle manière de lire l'archive*. C'est ainsi que, au sein de la description configurationnelle*, la caractérisation d'un *trajet thématique* occupe une place centrale. Elle procède, au titre de la triple fonctionnalité historique de l'énoncé* d'archive, d'une suite d'énoncés significative de l'itinéraire d'un sujet, de la formation d'un concept et de l'organisation d'un objet. Elle ne relève donc pas de la simple étude de la progression* thématique effectuée par l'analyse textuelle. Nous sommes ainsi confrontés à une description discursive complexe qui nous immerge, à l'aide de la *lecture d'archives*, dans une multiplicité de réseaux d'énoncés.

UN TRAJET DANS UNE DISPERSION MAXIMALE D'ÉNONCÉS

Dans la perspective ouverte par J.-P. Faye (1982), on peut considérer que l'intérêt principal de la description d'un trajet thématique consiste dans le fait que la progression interne à ce trajet et consécutivement l'articulation de plusieurs trajets permettent de *suivre l'itinéraire d'une figure historique, la détermination d'un thème, la formation d'un concept dans une dispersion maximale d'énoncés d'archive*, sans pour autant rapporter leur cohérence à une explication externe en termes de conditions* de production. Toutes sortes de tournants discursifs sont ainsi repérables qui ne peuvent être réduits soit à des stratégies* discursives, soit au calque d'un référent historique.

Au départ, la description d'un trajet thématique s'inscrit soit dans l'analyse compréhensive d'un événement* discursif de courte durée pour en « étirer » la présentation et donc en faire valoir la richesse des ressources interprétatives, soit le long d'un axe chronologique plus étendu où chaque moment discursif peut être catégorisé, en tant qu'acte configurant singulier, sous une description productrice de jugements et d'arguments.

Le premier cas se retrouve, par exemple, dans la description discursive des « courses civiques » des « missionnaires patriotes » marseillais en Provence pendant le printemps 1792 dont l'objectif est de constituer un espace civique conforme au droit révolutionnaire à l'initiative de *Marseille républicaine* (Guilhaumou 1992). Nous sommes ici immergés dans un événement langagier où l'on peut suivre avec minutie le cheminement des hommes et des lieux qui lui donnent consistance discursive : la figure discursive d'un acteur*, le « *missionnaire patriote* », et les lieux qu'il « visite » sont au centre du trajet décrit.

Le second cas nous permet de parcourir la thématique des subsistances au cours du XVIII^e siècle, sur la base d'une diversification croissante des usages des mots *pain*, *bled(s)*, *grains* : du propos d'émeute sur le pain à la rumeur d'opinion sur le roi, « marchand de bled », du classement des objets « bleds » et « grains » à la définition des « subsistances générales », de la traduction de la demande de pain dans le langage de la liberté (1789) à l'expression des subsistances comme force de loi (1793). Par ailleurs, ce trajet sur la longue durée (1709-

1795) est jalonné par des moments de corpus, tout autant révélateurs des enjeux discursifs de certaines expressions récurrentes pendant la Révolution française (par exemple « Du pain et X ») que de stratégies discursives mises en évidence dans l'étude comparative de récits concurrents sur un même évènement relatif à la question des subsistances (Guilhaumou 1984, 2000 a; Guilhaumou et Maldidier 1986; Guilhaumou, Maldidier et Robin 1994).

Actuellement, l'approche en termes de trajet thématique se diversifie comme le montre l'exemple du travail de S. Wahnich (1997) sur le thème de *l'étranger* pendant la Révolution française. Ici, *la description configurationnelle d'énoncés parlementaires au sens large* (discours, débats et adresses) s'organise, de 1789 à l'an II, autour de trois trajets imbriqués : de l'hospitalité à la suspicion, de la fraternité à l'exclusion, de l'amitié à la trahison. L'originalité de la démarche de l'historienne du discours réside alors dans le fait que chacune des trois descriptions de trajet thématique commence par l'analyse de l'argument final. Qui plus est, avec le troisième trajet qui rend visible la trahison des Anglais, c'est l'usage de syntagmes figés tels que « les soldats de Robespierre », « les hordes conventionnelles » dans la langue pervertie des Anglais qui fait obstacle au déploiement de la nouvelle langue politique. Nous retrouvons ici une des préoccupations majeures de l'analyse de discours du côté de l'histoire, la prise en compte de la matérialité syntaxique dans la matérialité discursive.

Enfin, la caractérisation des ressources discursives multiformes d'un trajet thématique se retrouve dans les études discursives publiées par l'équipe « 18^e-Révolution » (1995, 1985-1999) du Laboratoire de lexicologie et de lexicométrie de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, et ouvre ainsi des perspectives nouvelles dans la réflexion sur le mot* (Branca 1988), et plus généralement en lexicologie (Eluerd 2000).

UNE HISTOIRE LANGAGIÈRE DES CONCEPTS

Cependant, au-delà du cas spécifique des études sur les langages du XVIII^e siècle et de la Révolution française, *l'histoire linguistique des usages conceptuels*, et plus largement *l'histoire langagière des concepts*, procèdent aussi en grande part d'une telle approche configurationnelle de trajets thématiques. L'histoire des concepts associée au « tournant langagier » (« *linguistic turn* ») n'a pas cessé de prendre

de l'ampleur dans le monde anglophone et allemand depuis les années 70 (Guilhaumou 2000 b). Elle s'intéresse à de vastes trajets d'historicité. Ainsi J. Pocock (1997) a étudié la récurrence d'un paradigme discursif, l'humanisme civique, de la Renaissance florentine à la Révolution américaine. Pour sa part, Q. Skinner (1978, 2000) étudie les conventions linguistiques qui explicitent la *force illocutionnaire** des arguments développés dans des théories modernes de la liberté, de Machiavel à Hobbes. Quant à R. Koselleck (1990), il a initié une histoire sémantique des concepts dont l'influence s'étend sur de nombreuses recherches européennes (Hampster-Monk et al. 1998), en particulier la vaste entreprise en cours du *Manuel des concepts politiques et sociaux fondamentaux en France de 1680 à 1820* (Reichardt et al. 1985-2000). L'étude de M. Deleplace (2001) sur la pluralité des discours sur l'anarchie, au moment où le concept, de Mably à Proudhon, se forme et se dote d'un désignant, *anarchiste*, est, pour sa part, exemplaire de l'apport de l'historien du discours à l'analyse lexicologique (Eluerd 2000 : 107).

► Archive, Conditions de production, Configuration, Évènements discursif / linguistique, Moment discursif, Stratégie de discours

J. G.

Transphrastique

L'extension de la linguistique phrastique à des enchaînements minimaux de propositions, de phrases (rarement plus de deux) ou à la structure de périodes* connaît aujourd'hui un développement certain avec les travaux sur la macro-syntaxe (Berrendonner 1990 a), les anaphores* et les connecteurs*. Dans cette perspective, la période est le seuil maximal des descriptions linguistiques. S. Stati (1990) délimite ainsi son objet : « L'étude du **transphrastique** devrait aboutir à l'explication du processus de constitution des textes à partir de la combinaison des phrases. On se limitera, dans le présent ouvrage, aux enchaînements de deux énoncés et de deux répliques dialogales » (Stati 1990 : 12).

Même si elles accordent une place importante aux micro-enchaînements, la linguistique* textuelle et l'analyse* de discours ne peuvent se satisfaire de ce niveau minimal d'analyse des enchaînements interpropositionnels. De la macro-syntaxe transphrastique au texte, la linguistique textuelle postule qu'il existe d'autres niveaux d'organisa-

tion (plans* de texte, superstructures*, séquences*) et elle s'interroge surtout sur l'interaction des faits *ascendants* (du transphrastique au texte) et *descendants* (du global du texte et du genre* de discours au micro-textuel transphrastique).

► Anaphore, Cohérence, Connecteur, Grammaire de texte, Linguistique textuelle, Période, Texte

P. L.

Transtextualité ↔ Intertextualité

Travail (discours en situation de –)

Les situations de travail posent des problèmes spécifiques à l'exercice du discours, tant du point de vue de la coopération des locuteurs, des formes d'écriture et de lecture.

I. COOPÉRATION ET LANGAGE AU TRAVAIL

La coopération au travail est un phénomène répandu – peu d'activités peuvent s'en passer –, ancien et largement répertorié en sciences sociales (en économie politique, en sociologie, en ergonomie, en gestion). Le fait d'agir ensemble reste pourtant un accomplissement, pour partie, énigmatique et l'analyse du langage, une perspective relativement récente dans ce domaine. Coopérer au travail est un processus collectif fragile qui s'invente, se maintient ou pas, qui a ses règles endogènes, qui ne peut pas être entièrement prescrit d'en haut ni imposé du dehors, quel que soit le dispositif technologique (la chaîne taylorienne ou le « groupware » contemporain) conçu pour assurer la *coordination* d'un système de production complexe. La coopération ne se décrète pas, encore faut-il vouloir et pouvoir coopérer : elle est le fruit d'une construction sociale.

Le langage représente une matière première indispensable pour assurer la coopération entre acteurs au travail : pour communiquer, informer, interpréter ; pour prescrire, partager, vérifier, remémorer ; pour argumenter, expliquer, justifier, rendre compte ; pour programmer l'action, pour décider à plusieurs, pour négocier. La théorie des *actes* de langage* a servi, dans les sciences sociales qui étudient le travail, à mettre en évidence et objectiver ces *pratiques* langagières*.

Le langage représente aussi une ressource analytique précieuse

pour décrire *les formes* très variées de la coopération au travail (étroite ou à distance, dans le temps, dans l'espace ; coopération d'*amplification*, de *diversification*, de *confrontation* : Schmidt 1994), ses *protagonistes* (le cadre* participatif : Goffman 1987), ses *fonctions* (« échanges opérationnels de co-action », « méta-opérationnels », « interstitiels » : Grosjean et Lacoste 1999), et ses *conditions* (volontaire ou prescrite : Dejours 1995).

A. B.

II. POLYGRAPHIE (OU PLURIGRAPHIE)

L'observation de situations courantes de production d'écrits, en particulier dans le travail, permet d'identifier différentes formes d'énonciation écrite et en particulier l'importance des situations d'écriture collectives. Ce constat autorise à adapter le concept de polyphonie* aux réalités de l'énonciation écrite collective en utilisant le terme de **polygraphie**, prolongeant ainsi les travaux de M. Bakhtine (1977) et d'O. Ducrot (1980).

On distinguera plusieurs niveaux d'analyse :

- *Du point de vue des signifiants*, la polygraphie peut se manifester graphiquement : plusieurs « mains » sont repérables sur un document.

- *D'un point de vue énonciatif*, la polygraphie peut résulter d'une « chaîne d'écriture » : différents scripteurs produisent chacun un document qui n'est que la transformation d'un même écrit source ou qui n'est qu'une étape vers la rédaction d'un écrit final ;

- *D'un point de vue discursif*, la polygraphie peut relever de l'intertextualité* décrite par Bakhtine : un écrit stéréotypé, une lettre de réponse par exemple, est « adapté » par un rédacteur au cas qu'il est en train de traiter.

- *D'un point de vue pragmatique*, enfin, la présence d'un nom propre, d'une signature* au bas d'une résolution, d'un compte rendu, peut occulter, sous un référent unique, un groupe de travail dont les membres tombent dans l'anonymat. On parlera alors de « sujet collectif » (Gardin 1989).

Les « tours d'écriture »

L'observation et l'analyse des pratiques d'écriture collectives ont mis au jour certaines régularités que l'on a pu rapprocher du modèle des tours* de parole élaboré en analyse de conversation. De nom-

breux écrits montrent la participation successive de plusieurs agents à la rédaction d'un document (journal de bord, dossier de malade hospitalier). Chaque « tour d'écriture » peut être distingué, les différentes « mains » sont visibles, parfois les scripteurs sont obligés de signer leurs écrits. L'étude des énoncés, de leurs enchaînements, de leur interdépendance montre l'importance de ces registres pour organiser collectivement l'action (Lacoste et Grosjean 1998). On est ici en présence d'une énonciation plurielle où chaque agent participe, selon son statut et son rôle, à l'œuvre commune. Souvent, le support est destiné à être archivé. En cas de contestation, il servira de preuve et permettra éventuellement d'attribuer aux uns ou aux autres la responsabilité d'un acte.

Les « chaînes d'écritures »

Les écrits de travail sont couramment produits à l'intérieur de « chaînes d'écriture ». La copie, cas d'hétérogénéité* énonciative maximale (Authier-Revuz 1982 a), décrite, à juste titre, comme activité quasi servile des bureaux du début du siècle, existe toujours, mais elle est souvent partielle et ne représente qu'une partie des activités d'écriture. Elle est particulièrement intéressante à observer car, loin d'être reproduction à l'identique, elle vise une transformation de l'écrit initial. Les documents passent de main en main, chaque scribe copie le texte écrit par un autre mais ce n'est qu'une partie du texte qui sera conservée, ou encore la mise en pages qui sera modifiée, transformant, par exemple, un écrit linéaire en écrit tabulaire. Dans un tout autre domaine, celui des textes législatifs, on observe également des chaînes d'écriture mêlant différents rédacteurs, révélant la participation de réseaux d'agents, plus ou moins complexes, à l'écriture des lois.

La perspective initiale des travaux sur l'énonciation polyphonique se trouve modifiée lorsqu'on l'adapte aux réalités de l'énonciation collective de sujets engagés dans une action commune. L'enjeu de tels travaux pour l'analyse de discours est moins de décrire les modalités formelles de la présence de l'autre dans un discours assumé par un sujet prétendument unique que de repérer les contours d'un appareil formel de l'énonciation à l'intérieur de productions linguistiques standardisées, routinières et *a priori* rétives à toute appropriation personnelle.

B. F.

III. LECTEURS AU TRAVAIL

Données statistiques

Les enquêtes réalisées par l'OCDE sur la fréquence d'utilisation des capacités de lecture des ouvriers qualifiés dans le cadre de leur travail montrent combien elle varie suivant la profession : la lecture de graphiques, par exemple, est distinctive des travailleurs qualifiés. Elle varie aussi, à tâches égales, d'un pays à l'autre. Si, chez les intellectuels et les cadres, les écarts sont moindres, ils sont importants pour les travailleurs les moins qualifiés. Selon les cultures nationales du travail, les compétences seront plus ou moins exploitées. Cependant, l'informatisation et l'automatisation de nombreux secteurs productifs tendent à accroître de façon générale les usages de l'écrit et en particulier de la lecture.

Pratiques de lecture « situées »

L'observation des situations de travail permet d'identifier des usages de la lecture en rupture avec le modèle de référence de la plupart des travaux scientifiques, celui du livre qui suppose une lecture continue, concentrée, coupée du monde. Ce rapport-là à l'écrit est peu courant au travail, car la lecture, comme l'écriture, est mêlée aux activités. Les écrits du travail ne peuvent être interprétés sans recourir à des éléments situationnels. La lecture relève d'un travail permanent d'interprétation de la situation et de prise de décision pour l'action.

Coprésence des modes de lecture

La lecture s'organise à partir de routines. Certains écrits, comme les plannings affichés, sont lus rapidement, consultés régulièrement d'un coup d'œil par des agents qui les commentent entre eux. Pour d'autres, comme les cahiers de transmission, des moments précis sont réservés, favorisant une lecture attentive. L'importance croissante de la lecture d'écran introduit de nouvelles modalités de lecture qui vont de l'attention flottante à des moments de forte focalisation.

B. F.

- Fonctions du langage, Hétérogénéité montrée / constitutive, Intertexte, Littératie, Locuteur collectif, Polyphonie, Situation de communication, Support d'écriture

Trilogue Dialogue

Trope

Les tropes (du grec *tropos*, « détournement », « torsion ») sont « des figures par lesquelles on fait prendre à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot » (Dumarsais 1968 : 69). Ils constituent donc une sous-classe des figures* de rhétorique, les *figures de signification* de P. Fontanier, qui reposent sur un transfert de sens.

Pour Dumarsais, « chaque Trope diffère d'un autre Trope, et cette différence particulière consiste dans la manière dont un mot s'écarte de sa signification propre ». Selon la nature du rapport entre sens « primitif » et sens « tropologique » (en d'autres termes : sens « propre » ou « littéral » vs sens « dérivé » ou « figuré »), on distinguera donc différents types de tropes, et plus particulièrement : la **métaphore*** (« trope des tropes » selon G. Genette), qui repose sur une relation d'*analogie* perçue entre les deux objets correspondant aux deux sens ; la **métonymie***, qui repose sur une relation de *contiguïté référentielle* (métonymies de l'instrument, de l'effet, du contenant, du lieu, du signe...); et la **synecdoque***, qui repose sur une relation d'*inclusion* (relation de partie à tout, ou inclusion de classes dans les synecdoques de genre et d'espèce), chacune de ces trois grandes catégories comportant différentes sous-classes. À ces « tropes proprement dits ou en un seul mot », Fontanier ajoute les « tropes en plusieurs mots ou improprement dits », parmi lesquels on trouve la **litote*** et l'**hyperbole***, l'**allégorie** et l'**allégorisme**, l'**ironie*** et l'**as-téisme**, etc.

D'autres distinctions importantes ont été introduites, ainsi entre trope *in praesentia* (attesté surtout pour la métaphore : « Cet homme est un tigre ») vs *in absentia* (« Mettez un tigre dans votre moteur »); ou encore entre trope *lexicalisé* vs *d'invention*, ces deux modalités n'étant pas également attestées pour tous les tropes, et cette distinction étant en réalité graduelle : le « cliché* » occupe une position intermédiaire, et la **catachrèse** (« pieds de la chaise », « ailes du moulin », « feuille de papier », etc.) représente le degré ultime de la lexicalisation. Plus le trope est lexicalisé, plus il devient transparent, et plus s'affaiblit son caractère de trope, les catachrèses étant en quelque sorte des « semi-tropes » (dans « ailes du moulin », le mot « aile » n'a pas son sens propre, tout en constituant le moyen le plus normal

de dénommer la chose). Plus récemment, C. Kerbrat-Orecchioni (1986 : chap. 3) a proposé, dans le cadre d'une « théorie étendue » du trope, d'y adjoindre un certain nombre de phénomènes dont le fonctionnement est à certains égards analogue à celui des tropes « classiques », comme le **trope illocutoire** (problème des actes* de langage indirects), le **trope implicatif** (et plus spécialement « présuppositionnel »), le **trope fictionnel**, et le **trope communicationnel** (décalage entre le destinataire* apparent de l'énoncé et son destinataire réel).

La pragmatique contemporaine s'est également intéressée au mécanisme permettant l'interprétation du trope; mécanisme complexe, puisqu'il implique les opérations suivantes : (1) Identification du sens primitif (« propre » en cas de trope lexicalisé, « littéral » en cas de trope non-lexicalisé). (2) Constat de l'inadéquation contextuelle de ce sens premier, et déclenchement de la quête d'un sens dérivé plus adéquat. (3) Identification du « vrai » sens, c'est-à-dire du sens supposé correspondre à l'intention communicative du locuteur. Les deux dernières opérations se font sur la base d'un certain nombre d'*indices* (paratextuels, cotextuels ou contextuels), et le *calcul interprétatif* exige la mobilisation de certains savoirs préalables, ainsi que l'intervention de certaines « maximes* conversationnelles ». Mais il n'est pas toujours possible au récepteur de répondre à ces trois questions : y a-t-il trope ? lequel ? quel est exactement le sens dérivé ? – il arrive que le trope « échoue » (que le sens dérivé soit mal identifié, ou pas identifié du tout).

Les tropes, nous dit P. Fontanier (1968 : 167), prêtent aux idées « une forme étrangère qui les déguise sans les cacher » : le camouflage du vrai sens doit normalement aboutir à son dévoilement. Ce qui ne veut pas dire qu'au terme de ce processus le sens littéral soit définitivement mis aux oubliettes, car on ne voit pas quel bénéfice le discours tirerait alors du trope, par rapport à la formulation simple et directe. Le récepteur ne doit pas être dupe du sens littéral, tout en continuant d'une certaine manière à y croire : la « duplicité » du trope implique une sorte de *clivage du moi* (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 147 sq.), c'est-à-dire un dédoublement corrélatif des sujets émetteur et récepteur.

► Acte de langage, Figure, Hyperbole, Ironie, Litote, Maxime conversationnelle, Métaphore, Métonymie, Synecdoque

C. K.-O.

Type de discours

La notion de **type de discours** reçoit diverses acceptions dans l'analyse de discours francophone. À côté d'une définition *large* qui lui fait désigner n'importe quelle classe de discours, quel que soit le critère qui préside à son établissement, il existe deux acceptions *restrictives* :

(1) L'une oppose « type de discours » et « genre* de discours » comme un secteur de production verbale d'une société à un dispositif de communication particulier (impliquant des rôles, un canal, des thèmes, etc., particuliers) ; le *type de discours* politique, par exemple, recouvre de multiples *genres* : débats télévisés, tracts, programme électoral...

(2) L'autre fait des « types de discours » des modes fondamentaux de structuration qui se combinent dans les textes effectifs. C'est le cas chez J.-P. Bronckart (1996 : 138), qui distingue quatre grands « types de discours » : *discours interactif*, *récit interactif*, *discours théorique*, *narration*. Ce sont à la fois des *types linguistiques* (qui mobilisent dans chaque langue naturelle des marques spécifiques) et des *archétypes psychologiques*, indépendants des langues particulières. C'est aussi le cas chez R. Bouchard (1991), qui en distingue neuf, fondés sur trois critères : sémantico-référentiel (narratif, descriptif, expositif), énonciatif (intervention, discours écrit, réalisations orales ou écrites) et pragmatique (injonctif, explicatif, argumentatif).

► Genre de discours, Séquence, Typologie des discours

D. M.

Typologie des discours

L'une des tâches essentielles de l'analyse du discours est de classer les discours qui sont produits dans une société. Comme composante de leur compétence* communicative, les locuteurs disposent de **typologies**, acquises par imprégnation ou par un enseignement explicite, nécessaires pour comprendre ou produire des textes mais aussi pour circuler dans la société. Il existe, à côté des typologies communes (cf. chez le libraire : « romans policiers », « historiques », « sentimentaux »...), des typologies de spécialistes (cf. dans le journalisme : « brève », « une », « chapeau », « enrobé »...). Comme le classement des discours peut se fonder sur des critères variés (degré de généralité des critères, lieu social de pertinence de la typologie, niveau discursif appréhendé... [Charaudeau 1997 b]), il existe de multiples typologies.

TYPLOGIES HOMOGÈNES, INTERMÉDIAIRES ET HÉTÉROGÈNES

A. Petitjean (1989) a proposé une typologie des typologies. Les typologies *homogènes* s'appuient sur une base unique pour élaborer une grille abstraite, distincte des textes concrets : c'est le cas par exemple d'E. Werlich (1975), ou de J.-M. Adam (1990, 1992) qui distingue, sur la base de procédures cognitives, divers types fondamentaux : descriptif, narratif, argumentatif... Les typologies *intermédiaires* recourent à des critères hétérogènes mais en les organisant à partir d'un « foyer classificatoire » : essentiellement le mode énonciatif, l'intention de communication ou les conditions de production. Les typologies *hétérogènes* associent des critères relevant de foyers classificatoires distincts : intention communicative, thématique, médium, mode énonciatif, etc. C'est de cette façon que l'on analyse les genres* de discours, c'est-à-dire les dispositifs de parole socio-historiquement institués : le journal télévisé, la consultation médicale, le fait divers, la dissertation littéraire...

LES TYPLOGIES ÉNONCIATIVES

Elles se fondent sur la relation entre l'énoncé et sa situation d'énonciation (avec ses trois *pôles* : interlocuteurs, moment, lieu de l'énonciation). Dans ce domaine, la *typologie* fondatrice est celle d'É. Benveniste entre **discours** et **histoire**, reformulable en distinction entre un *plan embrayé** qui implique un repérage par rapport à la situation d'énonciation et un *plan non-embrayé* où l'énoncé se présente comme disjoint de cette situation d'énonciation. Cette opposition a été complexifiée par J. Simonin-Grumbach (1975, 1984), qui distingue **discours**, **histoire**, **discours indirect libre**, **textes théoriques**, **textes poétiques**. La typologie de J.-P. Bronckart (1985, 1996) distingue, sur des critères à la fois psychologiques et linguistiques, quatre « types de discours » fondamentaux en combinant deux critères *implication* vs *autonomie* par rapport à la situation d'énonciation et *conjonction* (exposer) vs *disjonction* (raconter) : le **discours interactif** (exposer / impliqué), **récit interactif** (raconter / impliqué), **discours théorique** (exposer / autonome), **narration** (raconter / autonome).

LES TYPOLOGIES COMMUNICATIONNELLES OU FONCTIONNELLES

On cherche à classer les discours selon l'intention communicationnelle qui les anime. La plus célèbre des *typologies* de cette sorte est celle de R. Jakobson (1963 : chap. 11) qui distingue les discours par la manière dont ils hiérarchisent les fonctions* du langage (**référentielle, émotive, conative, phatique, métalinguistique, poétique**). Mais il en existe bien d'autres. La littérature anglo-saxonne distingue souvent deux fonctions majeures : **transactionnelle**, qui correspond à l'expression de contenus, et **interactionnelle** (ou **interpersonnelle**), « impliquée dans l'expression de relations sociales et d'attitudes personnelles » (Brown et Yule 1983). Le développement de la théorie des actes* de langage a une incidence sur ces typologies, dans la mesure où on a tendance à associer les deux classifications : « L'intention fonctionnelle du locuteur est connue comme la force illocutionnaire de l'énoncé » (Nunan 1993 : 65). Ce type de classement se heurte à de nombreuses difficultés. Les *fonctions* communicatives ne correspondent pas nécessairement aux *intentions* communicatives des locuteurs. En outre, elles s'articulent souvent mal sur la complexité des énoncés effectifs : un même discours associe plusieurs fonctions, dont la mise en relation est problématique. De toute façon, ces typologies reposent sur des grilles à la fois sociologiques et psychologiques fondées elles-mêmes sur des postulats philosophiques implicites qu'il est difficile de valider.

LES TYPOLOGIES SITUATIONNELLES

Elles font intervenir le domaine d'activité sociale dans lequel s'exerce le discours. On trouvera donc des classifications qui distribuent le discours sur diverses zones de la société (l'école, la famille, les médias, les loisirs, etc.). On peut classer les divers genres de discours attachés à tel ou tel lieu (les genres en usage dans l'école, à l'hôpital, etc.) ou à tel secteur (les genres journalistiques, les genres politiques, etc.) ; il faut alors prendre en compte la relation entre les genres *institutionnalisés* propres à un lieu (ainsi le cours pour l'école) et les genres *effectifs* (ainsi les conversations entre les cours). D'autres typologies prennent en compte le statut des participants du discours (supériorité / infériorité, âge, appartenance ou non au même groupe ethnique, etc.).

Certaines typologies sont fondées sur des positionnements* idéologiques : le discours communiste ou patronal à telle époque et en tel endroit. Dans ce cas, on parle plutôt de « formation* discursive ». D'abord centrée sur l'étude des contenus idéologiques des discours, l'analyse du discours tend depuis les années 80 à articuler étroitement ces positionnements aux lieux qui les rendent possibles : en particulier à leurs genres de discours et à leurs communautés* discursives.

TYPOLOGIES, GENRES DE DISCOURS ET ANALYSE DU DISCOURS

Les activités de parole effectives dans lesquelles sont pris les locuteurs sont nommées le plus souvent **genres de discours**, moins souvent **genres de textes** (Rastier 1989, Bronckart 1996). Toute classification rigide est impossible car « ces genres s'adaptent en permanence à l'évolution des enjeux sociocommunicatifs, et ils sont dès lors porteurs de multiples *indexations* sociales. Ils sont organisés en *nébuleuses*, aux frontières floues et mouvantes » (Bronckart 1996 : 110). De toute façon, on ne peut les analyser et les classer qu'en recourant à des critères hétérogènes : statut des participants, médium, finalité, lieu et moment, organisation textuelle, en particulier. Autant de critères qui peuvent servir de base à des classifications. En règle générale, par souci d'efficacité, on établit des typologies à l'intérieur d'un domaine délimité : les genres télévisuels d'information (Charaudeau 1997 b), les genres de la philosophie (Cossutta 1998), etc.

Plusieurs classements – et donc plusieurs typologies – étant possibles à propos de mêmes objets, le problème posé par cette notion est celui de son efficacité, qui est liée à la nature et au nombre de variables que l'on choisit pour l'établir. « Soit on essaie d'intégrer le plus grand nombre de variables possibles au nom de la complexité des genres, dès lors on gagne en compréhension mais on perd en lisibilité [...]. Soit on ne retient que deux (à la rigueur trois) variables, dès lors on gagne en lisibilité mais on perd en compréhension [...] » (1997 b : 86). P. Charaudeau propose de sortir de ce dilemme par une hiérarchisation des critères : d'abord décrire les caractéristiques *situationnelles** correspondant au lieu des contraintes du contrat* de communication, puis les caractéristiques *discursives* correspondant aux modes d'organisation du discours appelés par les contraintes situationnelles, enfin les caractéristiques *sémiolinguistiques* correspondant aux récurrences formelles instruites par les contraintes antérieures.

À l'issue de ces descriptions, il est possible d'établir des réseaux de genres et sous-genres. Par exemple, dans le genre d'information médiatique, distinguer les médias presse, radio, télévision, et, à l'intérieur de chacun d'eux, distinguer et relier les genres débats (politiques et de société), interviews (politiques et citoyennes), entretiens (d'intellectuels, d'experts), etc.

Certains proposent de distinguer quelques *grands types* auxquels se rattacheraient les genres de discours particuliers. Chez M. Bakhtine (1979 / 1984 : 267), cette démarche prend un tour historique : il y aurait d'une part des **genres premiers** (ceux des interactions de la vie quotidienne), d'autre part des **genres seconds** (ceux des discours littéraires, scientifiques, etc.) qui résulteraient d'une complexification de ces genres « premiers ».

D. Biber (1988, 1989), en s'appuyant sur la *répartition statistique de traits grammaticaux* (passif, pronom, subordination, etc.) dans un vaste corpus oral et écrit, distingue quelques grands types : *interaction interpersonnelle* (cf. les conversations familiales), *interaction informative* (cf. les conversations en contexte professionnel), *exposition scientifique* (cf. les articles scientifiques), *exposition cultivée* (cf. la critique journalistique), *fiction narrative* (cf. le roman), *narration expositive* (cf. les biographies), *reportage en direct* (cf. les reportages sportifs), *persuasion avec implication personnelle* (cf. les allocutions politiques). De son côté, D. Maingueneau (1998 a) parle d'**hypergenre** pour ces « formats » relativement stables sur de longues périodes (le dialogue, le journal intime, la lettre...) dans lesquels les auteurs inscrivent des dispositifs d'énonciation extrêmement variés ; un hypergenre n'est donc pas un genre à proprement parler.

Étant donné le point de vue spécifique de l'analyse du discours, elle ne peut se contenter de typologies purement linguistiques ou purement situationnelles. Elle est inévitablement amenée à privilégier les typologies qui associent des propriétés linguistiques et des contraintes liées aux genres de discours.

- ▶ Embrayé (plan -) / non-embrayé, Fonctions du langage, Formation discursive, Genre de discours, Type de discours

D. M.

U

Univers de connaissance

- ☞ Connaissance / croyance (savoir de -)

Univers de croyance

- ☞ Connaissance / croyance (savoir de -)

Univers discursif

- ☞ Champ discursif

V

Valeur

EN PHILOSOPHIE

La tradition philosophique considérait que les questions « sur le bien, la fin, le juste, le nécessaire, le vertueux, le jugement moral, le jugement esthétique, le beau, le vrai, le valide » (Franken 1967), relevaient de **domaines séparés** (morale, droit, esthétique, logique, économie, politique, épistémologie). Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle qu'elles ont été reprises dans le cadre d'une **théorie générale des valeurs**, de lointaine ascendance platonicienne; puis « cette ample discussion sur la valeur, les valeurs, les jugements de valeur s'est ensuite répandue jusqu'en psychologie, dans les sciences sociales, les humanités et même dans le discours ordinaire » (*ibid.*).

EN ARGUMENTATION

C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca distinguent « les **valeurs abstraites** telles que la justice ou la vérité, et les **valeurs concrètes** telles que la France ou l'Église » (1970 : 105). Elles entrent fréquemment dans des contradictions qu'on peut résoudre en les **hiérarchisant** (*id.* : 107). Les valeurs sont particulièrement liées au genre* épideictique qui « se propose d'accroître l'intensité de l'adhésion à certaines valeurs » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1958 : 67).

Si l'argumentation oratoire procède sur la base de valeurs plus ou moins partagées par l'orateur et l'auditoire*, dans un débat contra-

dictoire les discours du Proposant* et celui de l'Opposant* peuvent prendre appui sur des valeurs radicalement **incompatibles** (par exemple lorsque des intérêts matériels sont au premier plan); le rôle des tiers (juge ou votants) devient alors essentiel pour trancher plus que pour résoudre. L'aspiration à un langage « non biaisé », c'est-à-dire à l'élimination complète des **jugements de valeur** (subjectifs, émotionnels, orientés) au profit des seuls **jugements de fait**, ne pourrait être satisfaite qu'en renonçant au langage naturel pour une langue formelle ou angélique.

Du point de vue langagier, « valeur » finit par devenir simplement synonyme d'« opinion ». La notion de valeur renvoie aux problématiques de la **subjectivité** de l'**affectivité** et des **orientations***. Les mots « exprimant des valeurs » sont fondamentalement des mots porteurs d'orientations argumentatives, constitués en couples antonymiques; tout ce lexique peut être considéré comme un gigantesque réservoir de couples **polémiques**: « plaisir / déplaisir », « savoir / ignorance », « beauté / laideur », « vérité / mensonge »; « vertu / vice »; « harmonie / chaos, discorde »; « amour / haine », « justice / injustice », « liberté / oppression »... La **dissociation** s'exprime également par **des syntagmes plus ou moins figés** (« expression de soi / refoulement », « vie au grand air / vie dans les bureaux »); et **le discours** peut construire de longues séquences anti-orientées, sous la figure de l'**antithèse***.

Dans la genèse du discours argumentatif, le jugement de valeur correspond à la **prise de position**: « C'est trop génial la colo ! » Porté par son propre enthousiasme ou stimulé par une contradiction* (« Aaah c'est nul ! »), le discours peut s'amplifier en un tableau cohérent (une schématisation*) uniquement composé de termes à orientation positive.

De façon à peine plus compliquée, on voit parfois dans la trinité « prestige, amour, argent » des valeurs qui se passent de toute justification et qui justifient toutes les actions qui peuvent y être connectées, par exemple par le lien moyen / fin: « Cette lessive rendra les mains douces et blanches, coûtera moins cher, donnera du linge plus blanc que celui de votre voisine ». Ou, dans un tout autre domaine, c'est parce que la **cohérence** est une valeur logique généralement prise qu'on peut réfuter l'interlocuteur de manière efficace en montrant qu'il soutient des thèses contradictoires.

La question de l'**argumentation des valeurs** – comment on justifie la génialité d'un tableau, le caractère vertueux d'une action – dépend du domaine considéré, de même que les argumentations réorientant les oppositions : éloge de l'ignorance, vertus du chaos, critique de la liberté... Comme toujours, les contextes de contradiction sont particulièrement favorables pour de telles études.

En principe, les *topoi**, au sens de schémas d'argumentation, sont des structures macro-discursives en nombre assez grand mais *fini*. La notion de valeur-orientation introduit des bonnes raisons en nombre aussi *infini* que l'est la variété des choses désirables.

► **Émotion, Orientation argumentative, Pathos**

C. P.

Vocabulaire / lexique

Vocabulaire / lexique

Le terme **vocabulaire** est, dans l'usage courant, compris comme un synonyme de **lexique**, ces deux unités lexicales désignant un ensemble de mots*.

EN LINGUISTIQUE

Une distinction entre le *lexique* – qui relève de ce que F. de Saussure (1972) appelle la *langue* – et le *vocabulaire* – qui s'inscrit du côté de la *parole*, c'est-à-dire du discours – a été établie par le statisticien C. Muller (1967). Elle est reprise par des lexicologues tels que R.L. Wagner (1967 : 17) qui instaure une relation d'inclusion entre le **lexique**, défini comme l'« ensemble des mots au moyen desquels les membres d'une communauté linguistique communiquent entre eux », et le **vocabulaire** qui devient « un domaine du lexique qui se prête à un inventaire et à une description ». J. Picoche, sans remettre en cause cette bipartition, l'explicite différemment en proposant « d'appeler **lexique** l'ensemble des mots qu'une langue met à la disposition des locuteurs, et **vocabulaire** l'ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans des circonstances données » (1977 : 45).

EN ANALYSE DU DISCOURS

C'est le fonctionnement des mots en discours qui intéresse au premier chef les analystes. Les **vocables***, c'est-à-dire les unités lexicales réalisées dans un discours – par opposition aux **lexèmes*** qui sont des unités virtuelles –, constituent une donnée observable pertinente dans cette perspective. Lors de l'observation de discours spécialisés*, voire de vulgarisation*, l'examen des vocables liés au domaine est incontournable. À titre d'exemple, la méconnaissance du vocabulaire médical rend périlleuse l'interprétation d'un compte rendu rédigé par un spécialiste. On souligne, cependant, que l'attention portée au vocabulaire n'exclut pas la reconnaissance de l'existence d'un système lexical qui présiderait à l'actualisation des unités en discours, ce qui revient à dire que la distinction lexique/vocabulaire est fondée sur le principe d'une relation interactive entre langue et discours. Cette relation se manifeste avec une intensité particulière lorsque, par exemple, au sein d'une communauté* discursive, on introduit une désignation* coréférentielle à une dénomination antérieure mais non nécessairement néologique – qui correspond à ce que l'on appelle un **néonyme** (Cusin-Berche 1998) pour souligner que l'innovation est ici essentiellement discursive. On constate, en effet, que la nouvelle utilisation modifiant la relation dénominative établie précédemment est susceptible d'entraîner un infléchissement sémantique du vocable en question et par voie de conséquence de la représentation que l'on avait du lexème. Par exemple, l'introduction dans le domaine entrepreneurial, concurrentiellement à la dénomination* *directeur*, de la désignation *manager* qui était en usage antérieurement dans les domaines sportif (*entraîneur*) et artistique (*imprésario*), a amplifié la visibilité du trait *dirigeant* moins saillant dans les emplois actualisés antérieurement.

► **Discours, Lexème / vocable, Paradigme définitionnel / désignationnel, Spécialité (discours de – / langue de –)**

F. C.-B.

Vocation énonciative

Cette notion introduite par D. Maingueneau (1984 : 147) cherche à rendre compte du fait qu'un positionnement* donné filtre une certaine population de locuteurs, qu'elle définit tacitement « les conditions pour qu'un sujet s'y inscrive, ou plutôt se sente "appelé" à s'y inscrire ». Un positionnement, en effet, n'est pas seulement une doctrine, c'est un dispositif qui, par sa nature même, qualifie ou disqualifie certains types de locuteurs. C'est ainsi que les auteurs relevant en France du discours humaniste dévot (xvii^e siècle) appartiennent surtout à des ordres religieux réguliers, où ils exercent des responsabilités : ce type de statut est étroitement lié à la doctrine défendue par ce courant religieux. De la même manière, le discours technocratique sélectionne des locuteurs ayant un profil déterminé : des experts économiques plutôt que des prêtres ou des artistes.

► Positionnement

D. M.

Vraisemblable

La notion de **vraisemblable** est traditionnellement exploitée en rhétorique argumentative. *A priori* caractéristique d'un mode de rapport de l'énoncé à la réalité, le vraisemblable doit se comprendre autant comme un produit que comme un fondement du discours.

Le normal. Le vraisemblable est une qualité de l'opinion, qui l'oppose au **vrai**. Il correspond au **probable** de la statistique ou **plausible** de la doxa*, c'est-à-dire aux représentations, façons de faire, de penser et de dire normales, cohérentes, courantes dans une communauté (routines, scénarios*, lieux* communs, stéréotypes*), dont il préforme les attentes et guide l'action. On distingue le vraisemblable des arguments et le vraisemblable des schèmes argumentatifs ou topoï* qui, conjointement, doivent produire la persuasion*. Relativement aux arguments, le vraisemblable est défini comme ce sur quoi ne pèse pas la charge de la preuve*. Ainsi, pour se défendre d'une accusation de meurtre, une actrice utilisera les topoï de la profession et du temps pour se disculper : « On n'assassine pas son gendre la veille d'une première » (d'après Almodovar).

Paradoxes du vraisemblable. Les calculs qui tiennent compte à la fois du probable humain et de la connaissance qu'on peut en avoir

peuvent donner naissance à des paradoxes du type « Le lièvre et la tortue », déjà repérés par les sophistes : (1) une actrice n'assassine pas son gendre la veille d'une première (probabilité de premier niveau) ; (2) mais, comme la future meurtrière sait, en vertu de (1), que les soupçons vont l'épargner, si elle assassine son gendre la veille d'une première alors... (3) elle assassine son gendre la veille d'une première (probabilité de deuxième niveau)... etc. Ce qui a pour conséquence que « le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable » (Boileau, *Art poétique* : 3, 48). Ce paradoxe rend nécessaire le travail de *production discursive de la vraisemblance* (narrative ou argumentative) à partir d'un matériau dont on ne sait s'il est vrai, faux ou indécidable. Mené à son terme, il produit un sentiment d'**évidence**. En littérature, le vraisemblable contribue à la production d'un *effet de réalité*.

► Argument, Argumentation, Doxa, Rhétorique, Stéréotype, Topos C. P.

Vulgarisation

Définie en première approximation par J. Michelet comme « une action de mettre à la portée de tous » (1846 : 60), cette opération est le plus souvent associée à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques auprès du grand public. Dans l'usage courant, par contamination de l'adjectif *vulgaire*, le terme reste imprégné d'une connotation péjorative, ce qui a amené à proposer des équivalents plus valorisants, tels que *information scientifique, communication scientifique* (Jacobi 1999), *divulgaration scientifique, culture scientifique et technique* ; cependant, aucun d'entre eux ne paraît approprié à l'objet désigné.

L'émergence de la notion au xix^e siècle n'est pas fortuite dans la mesure où « la vulgarisation scientifique est une pratique qui se développe au sein d'une société différenciée par les compétences en groupes de spécialistes » (Mortureux 1983 : 54). Cette activité ne peut, donc, se réaliser que dans une société caractérisée par la présence d'un niveau scientifique élevé et animée par un souci démocratique. C'est pourquoi de nombreuses études ont fourni divers éclairages sur ce problème : « La philosophie a mis en évidence les paradoxes d'une transhumance du savoir, la sémiologie a fait valoir que vulgariser est avant tout affaire de signes, la sociologie s'est interrogée sur les

acteurs impliqués dans la vulgarisation, l'histoire a mis au jour l'extrême diversité des formes de l'activité vulgarisatrice » (Jeanneret 1994 : 8). Le discours de **vulgarisation**, au sein de ces multiples approches, est tour à tour perçu comme une traduction et/ou comme une trahison.

En analyse du discours, les discours de vulgarisation prennent place parmi les discours de transmission de connaissances, puisque leur vocation est de mettre un savoir à la portée de non-spécialistes. Il s'agit donc d'un discours second « dont la production, le fonctionnement et la légitimité renvoient à des discours "primaires"[...], qui sont les publications par lesquelles les chercheurs exposent à leurs pairs les résultats de leurs travaux » (Mortureux 1988 a : 119). De ce fait, un des premiers cadres d'observation privilégiés par les analystes s'est construit autour d'une approche comparative entre *discours source* et *discours de divulgation*. Cette démarche favorise la multiplication des « contacts entre énoncés relevant de la même synchronie, et traitant du même thème, ou de thèmes étroitement dépendants, mais produits dans des conditions sociales différentes : énonciateurs, destinataires, objectifs, effets » (Mortureux et Petit 1989 : 43). Cependant, J.-C. Beacco, sans renier la nécessité de cette première approche, suggère « de ne pas réduire les conditions de production, de circulation et de réception des discours de divulgation aux seules incidences que peuvent avoir les discours scientifiques savants sur leurs formes linguistiques et génériques » (2000 : 16). Le linguiste qui est amené à étudier ces discours vulgarisateurs s'intéressera particulièrement aux reformulations*, aux paraphrases*, aux paradigmes* désignationnels qui mettent en exergue les spécificités verbales constitutives de ce type de texte.

J.-C. Beacco et S. Moirand ont mis au jour une nouvelle forme de vulgarisation qui s'exprime au sein de discours médiatiques ordinaires, lesquels « deviennent lieux de transmission de savoir lorsque, dans le narratif, l'anecdotique, le singulier, se glissent de la généralisation*, des mises en perspective, des corps de savoirs "reconnus" de nature encyclopédique, ou des emprunts aux dires des savants » (1995 a : 41). Cette émergence est appréhendée par D. Wolton comme un glissement « de la vulgarisation de la science à la communication des sciences », qui a des implications méthodologiques puisqu'il s'agit, désormais, « de rendre compte du passage de deux à quatre logiques :

le milieu scientifique, la société avec ses intérêts économiques et politiques, le monde de la médiation et les publics aux niveaux culturels et d'exigence croissants » (1997 : 11). Toutefois, comme le note S. Moirand, deux discours sur la science coexistent actuellement dans la presse ordinaire, l'un qui vise à expliquer la science, et l'autre, motivé par des événements scientifico-politiques, qui tend « à construire plutôt des représentations du monde scientifique et de ses relations avec le politique et la société, à travers un entrelacs de paroles empruntées à divers types d'experts » (2000 : 46).

► **Explication et transmission des connaissances, Spécialité (discours de - / langue de -), Terminologie, Vocabulaire / lexique**

F. C.-B.

Bibliographie

- ABERCROMBIE D. (1972), « Paralanguage », in LAVER J. et HUTCHESON S. (éds) : *Communication in Face to Face Interaction*, Harmondsworth, Penguin Books, 64-70.
- ACHARD P. (1995), *La Sociologie du langage*, Paris, PUF.
- ACHARD P., GRUENAI M.-P. et JAULIN D. (éds) (1984), *Histoire et linguistique*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- ADAM J.-M. (1977), « Ordre du texte, ordre du discours », *Pratiques*, 13, 103-111.
- (1989), « Pour une pragmatique linguistique et textuelle », in REICHLER C. (éd.) : *L'Interprétation des textes*, Paris, Minuit, 183-222.
- (1990), *Éléments de linguistique textuelle*, Bruxelles, Mardaga.
- (1991), *Langue et littérature*, Paris, Hachette.
- (1992), *Les Textes : types et prototypes*, Paris, Nathan.
- (1993), *La Description*, Paris, PUF.
- (1995), *Le Texte narratif*, Paris, Nathan.
- (1996), « L'argumentation dans le dialogue », *Langue française*, 112, 31-49.
- (1997 a), *Le Style dans la langue. Une reconception de la stylistique*, Lausanne, Delachaux & Niestlé.
- (1997 b), « Une alternative au "tout narratif" : les gradients de narrativité », *Recherches en communication*, 7, Université catholique de Louvain, 11-35.
- (1997 c), « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », *Pratiques*, 94, 3-18.
- (1999), *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan.
- ADAM J.-M. et LUGRIN G. (2000), « L'hyperstructure : un mode privilégié de présentation des événements scientifiques », *Les Carnets du CEDISCOR*, 6, 133-150.
- ADAM J.-M. et PETITJEAN A. (1989), *Le Texte descriptif*, Paris, Nathan.
- ADAM J.-M. et REVAZ F. (1996), *L'Analyse des récits*, Paris, Seuil.
- ALBALAT A. (1992), *L'Art d'écrire enseigné en vingt leçons*, Paris, Armand Colin (1^{re} éd. 1899).
- ALBER J.-L. et PY B. (1986), « Vers un modèle exolingue de la communication interculturelle : interparole, coopération et conversation », *Études de linguistique appliquée*, 61, 78-89.
- ALI BOUACHA A. (1992), « La généralisation dans le discours : langue officielle et discours de bois », *Langages*, 105, 100-113.
- (1994), « La question générique : statut linguistique et enjeu discursif », in MOIRAND S. et al. (éds) : *Parcours linguistique de discours spécialisés*, Berne, Peter Lang, 279-289.